This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,141,836

Digitized by Google

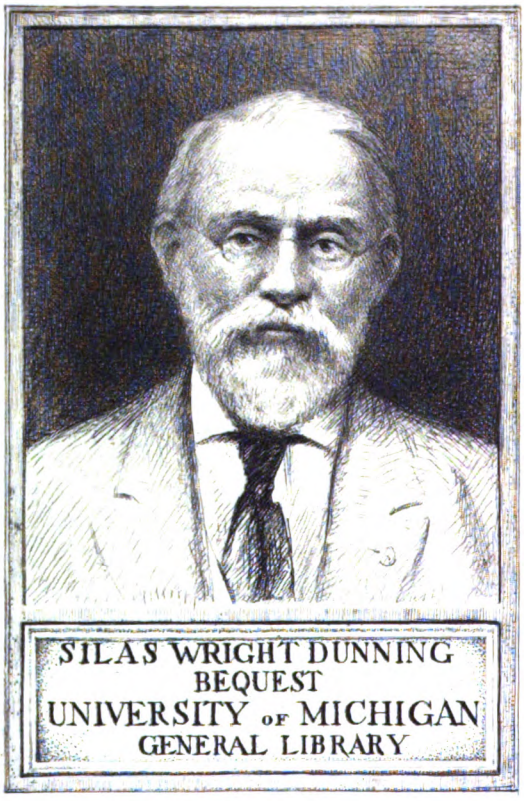

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
2
.S82

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Digitized by Google

Nogent le Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1916

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1916.

MM. E. Lefèvre-Pontalis,	Président.
C. Enlart,	Premier Vice-Président.
H. Martin,	Deuxième Vice-Président.
E. Mâle,	Secrétaire.
P. Vitry,	Secrétaire adjoint.
E. Chénon,	Trésorier.
G. Espinas,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. Héron de Villefosse.
M. Prou.
E. Michon.
Ph. Lauer.

Membres de la Commission de publication des METTENSIA.

MM. M. Collignon.
H. Omont.
A. Blanchet.

Digitized by Google

Membres de la Commission des Fonds.

MM. G. Lafaye.
A. Blanchet.
P. Girard.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 15 Juillet 1916.

MM.

1. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue Washington, 16 (5 janvier 1876-5 janvier 1898 — *Brunet de Presle-Le Blant*).
2. Heuzey (Léon), G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), directeur honoraire des Musées nationaux, professeur honoraire à l'École des Beaux-Arts, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Exelmans, 90 (1er mai 1867-3 mai 1899 — *de La Saussaye-Chabouillet*).
3. Guiffrey (Jules), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), administrateur honoraire de la Manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, boulevard Bonne-Nouvelle, 34 (7 février 1877-14 décembre 1904 — *Marion-Wescher*).
4. Thédenat (l'abbé Henry), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Campagne-Première, 7 (8 novembre 1882-2 mai 1906 — *de Barthélemy*).

Digitized by Google

MM.

5. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✻, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860-5 janvier 1911 — *Le Bas-Delisle*).

6. Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Montaigne, 29 (7 février 1877-8 mars 1912 — *Boutaric-Longnon*).

7. Gaidoz (Henri), ✻, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877-5 février 1913 — *Renier-Saglio*).

8. Lasteyrie (le comte Robert de), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur honoraire à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, au Saillant, par Allassac (Corrèze), et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879-3 décembre 1913 — *Egger-Mowat*).

9. . . . . .

10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 15 Juillet 1916.

MM.

1. Hirschfeld (Otto), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences et professeur à l'Université de Berlin, à Charlottenburg, près Berlin, Mommsenstrasse, 6 (10 janvier 1893).
2. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 1893).
3. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome, palazzo Lovatelli, piazza Campitelli (7 juin 1893).
4. Schlosser (le chevalier Julius von), directeur des collections d'armes et d'objets d'art de la Maison impériale, à Vienne, Daungasse, 2 A (1er février 1905).
5. Pirenne (Henri), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Gand, à Gand, rue Neuve-Saint-Pierre, 132 (6 janvier 1909).
6. Bilson (John), vice-président du Royal archaeological Institute, membre du conseil de la Société des Antiquaires de Londres, à Hessle, Yorkshire (6 mars 1912).
7. Cantarelli (Luigi), professeur à l'Université de Rome, à Rome, via Principe Umberto, 132 (6 mars 1912).
8. . . . . .
9. . . . . .
10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 15 Juillet 1916.

MM.

1. Duchesne (Mgr Louis), C. ✻, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française de Rome, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, passage Stanislas, 2, et à Rome, au Palais Farnèse (3 décembre 1879 — *Deloche*).

2. Rougé (le vicomte Jacques de), au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe) (5 juillet 1882 — *Quicherat*).

3. Bapst (Germain), ✻, rue d'Aguesseau, 9 (4 février 1885 — *Dumont*).

4. Collignon (Maxime), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Saint-Germain, 88 (6 janvier 1886 — *Delisle*).

5. Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue de Verneuil, 30 (7 avril 1886 — *Passy*).

Digitized by Google

MM.

6. Ravaisson-Mollien (Charles), ✻, conservateur honoraire au Musée du Louvre, à Saint-Maurice (Seine), avenue de Gravelle, 104 (12 janvier 1887 — *Ramé*).

7. Homolle (Théophile), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue des Petits-Champs, 8 (4 mai 1887 — *Rayet*).

8. Durrieu (le comte Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur honoraire au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Malakoff, 74 (7 mars 1888 — *Ch. Robert*).

9. Omont (Henri), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des bibliothèques, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire et de philologie), rue Raynouard, 17 (9 janvier 1889 — *Bordier*).

10. Baye (le baron J. de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889 — *Aubert*).

11. Delaborde (le comte H.-François), ✻, professeur à l'École des chartes, rue de Phalsbourg, 14 (4 février 1891 — *Guérin*).

12. Martha (Jules), ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891 — *Perrot*).

13. Prou (Maurice), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École des chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), rue Madame, 75 (6 mai 1891 — *Nicard*).

Digitized by Google

MM.

14. Cagnat (René), O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, boulevard du Montparnasse, 96 (6 janvier 1892 — *Flouest*).

15. Michon (Étienne), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Barbet-de-Jouy, 26 (9 janvier 1895 — *de Laurière*).

16. Lafaye (Georges), ✻, professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Raspail, 126 (9 janvier 1895 — *Guillaume*).

17. Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Émile-Augier, 10 (11 décembre 1895 — *de Montaiglon*).

18. Girard (Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (9 décembre 1896 — *Courajod*).

19. Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✻, professeur à l'École des chartes, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Phalsbourg, 13 (13 janvier 1897 — *Prost*).

20. Enlart (Camille), ✻, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, membre de la Commission des monuments historiques, rue de Vaugirard, 58 (3 mai 1899 — *Read*).

21. Martin (Henry), ✻, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1 (5 juillet 1899 — *Duplessis*).

Digitized by Google

MM.

22. Tardif (Joseph), docteur en droit, cité Vaneau, 8 (5 juillet 1899 — *Heuzey*).

23. Moncraux (Paul), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Tournon, 12 (13 juin 1900 — *Saglio*).

24. Stein (Henri), conservateur aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Gay-Lussac, 38 (13 juin 1900 — *Longnon*).

25. Clément Pallu de Lessert (A.), docteur en droit, rue de Vaugirard, 23 (9 janvier 1901 — *Berger*).

26. Mély (Fernand de), rue de la Trémoille, 26 (4 février 1903 — *de la Noë*).

27. Maurice (Jules), rue Crevaux, 10 (4 février 1903 — *Müntz*).

28. Toutain (Jules), ✱, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Four, 25 (3 février 1904 — *U. Robert*).

29. Mazerolle (Fernand), conservateur du Musée et des Archives de la Monnaie, à la Direction générale des monnaies et médailles, quai Conti, 11 (1er mars 1905 — *Mowat*).

30. Marquet de Vasselot (Jean-J.), conservateur adjoint du département des objets d'art du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Marignan, 19 (1er mars 1905 — *Guiffrey*).

31. Loisne (le comte Auguste Menche de), docteur en droit, rue de Varenne, 51 (4 avril 1906 — *Rey*).

Digitized by Google

MM.

32. Mâle (Émile), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Navarre, 11 (6 juin 1906 — *Thédenat*).

33. Espérandieu (le commandant Émile), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Clamart, avenue Victor-Hugo, 208 (4 juillet 1906 — *Molinier*).

34. Vitry (Paul), conservateur adjoint du département de la sculpture du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, avenue des Sycomores, 16 *bis* (9 janvier 1907 — *Bouchot*).

35. Lauer (Philippe), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, boulevard Jules-Sandeau, 25 (5 décembre 1907 — *Beurlier*).

36. D'Allemagne (Henry), ✱, archiviste paléographe, rue des Mathurins, 30 (1er avril 1908 — *Hauvette*).

37. Roman (Joseph), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes) (3 juin 1908 — *de Boislisle*).

38. Chénon (Émile), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, rue des Écoles, 30 (1er juin 1910 — *d'Arbois de Jubainville*).

39. Espinas (Georges), attaché au ministère des Affaires étrangères, boulevard Saint-Germain, 198 (1er mars 1911 — *de Vogüé*).

40. Prinet (Max), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Versailles, rue d'Anjou, 10 (1er mai 1912 — *Schlumberger*).

41. Batiffol (Mgr Pierre), chanoine titulaire de Notre-Dame, rue Cujas, 2 (5 février 1913 — *Ruelle*).

Digitized by Google

MM.

42. Roy (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, 20 (7 mai 1913 — *Gaidoz*).

43. Chapot (Victor), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Madame, 69 (4 février 1914 — *de Lasteyrie*).

44. Serbat (Louis), archiviste paléographe, rue de Chateaubriand, 8 (4 février 1914 — *de La Tour*).

45. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 15 Juillet 1916.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

* Nodet (le Dr Victor), à Bourg, place Bernard, 23 (6 juillet 1904).

Chanel (Émile), professeur au lycée Lalande, président de la Société des naturalistes de l'Ain, à Bourg, rue Bel-Air (6 mars 1907).

Aisne.

Pilloy (Jules), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Quentin, rue Calixte-Souplet, 28 (13 février 1884).

Vauvillé (Octave), à Pommiers, par Soissons, et à Paris, rue Christiani, 17 (2 mars 1887).

Souchon (Joseph), archiviste honoraire du département de l'Aisne, à Paris, rue Bridaine, 11 (4 mars 1891).

1. La Commission des impressions croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du règlement, la qualification d'*associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

L'astérisque désigne les associés correspondants qui ont racheté leurs cotisations annuelles, conformément à l'article 32 du règlement.

Digitized by Google

MM.

Moreau-Nélaton (Étienne), ✻, à La Fère-en-Tardenois, et à Paris, faubourg Saint-Honoré, 73 *bis* (1er avril 1914).

Allier.

Lebrun (Eugène), au château de la Baume, au Veurdre, et au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Thiers, 12 *bis* (5 juillet 1905).

Mallat (Antonin), à Beauregard, par Bellerive-sur-Allier, et à Paris, rue des Écoles, 24 (7 avril 1909).

Alpes (Basses-).

Ripert-Monclar (le marquis de), C. ✻, ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

* Manteyer (Georges Pinet de), au château de Manteyer, et à Paris, quai de Béthune, 34 (7 juin 1899).

Alpes-Maritimes.

La Mazelière (le marquis de), à Nice, Carabacel, 33, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 40 (7 juin 1900).

Rouquette (le Dr), ✻, médecin-major de 1re classe en congé, correspondant du Ministère, à Nice, place de la Liberté, 4 (6 décembre 1905).

* Guebhard (le Dr Adrien), ✻, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, secrétaire perpétuel de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Saint-Vallier-de-Thiey, et à Paris, rue de l'Abbé-de-l'Épée, 4 (6 juin 1906).

Marguerite-de la Charlonie (P.), ingénieur des arts et manufactures, à Nice, rue Macarani, 13, et à Paris, rue Bonaparte, 21 (3 juin 1908).

Bensa (Thomas), directeur du Musée municipal des beaux-arts, à Nice, rue des Ponchettes, 15 (1er février 1911).

Digitized by Google

MM.

LEVROT (Joseph), conservateur adjoint de la Bibliothèque et des Archives municipales, à Nice, rue Gioffredo, 60 (22 mai 1912).

Ardèche.

*LE SOURD (Auguste), à Saint-Maurice, par Baix, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 189 (6 avril 1910).

Ardennes.

VINCENT (le Dr Henri), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

LIEBBE (Elias), au château de Trugny, par Rethel, et à Paris, rue Pergolèse, 48 (14 septembre 1898).

Ariège.

BÉGOUEN (le comte), au château des Espas, à Montesquieu-Avantés, par Saint-Girons.

Aube.

LE CLERT (Louis), conservateur du Musée archéologique de Troyes, à Troyes, rue Ambroise-Cottet, 4 (4 mars 1891).

LA BOULLAYE (Ernest ARBELTIER DE), à Troyes, rue de la Monnaie, 38 (16 mai 1894).

TILLET (Jules), architecte en chef des monuments historiques, à Nogent-sur-Seine, et à Paris, rue de Miromesnil, 76 (1er juillet 1914).

Aude.

AMARDEL (Gabriel), à Narbonne (5 juillet 1893).

Bouches-du-Rhône.

CLERC (Michel), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, directeur du Musée d'archéologie de Marseille, à Marseille, château Borély (7 décembre 1898).

Digitized by Google

MM.

Gérin-Ricard (Henry de), secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille, à Marseille, rue Wulfran-Puget, 33 (5 février 1902).

Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), à Marseille, rue Monteaux, 10 (5 novembre 1902).

Calvados.

* Rainaud (Armand), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen (27 février 1889).

Besnier (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen, rue Bicoquet, 62 (7 mars 1900).

Cantal.

Pagès-Allary (J.), à Murat (2 février 1910).

Charente-Inférieure.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à La Rochelle, rue Gargoulleau (6 février 1884).

Cher.

Goy (Pierre de), au château d'Étrechy, par Dun-sur-Auron (2 avril 1884).

Saint-Venant (Julien Barré de), ✠, inspecteur des eaux et forêts en retraite, ancien président de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, rue de la Petite-Armée, 1 (3 janvier 1900).

Gauchery (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (6 mai 1903).

Bengy-Puyvallée (Maurice de), archiviste paléographe, à Villecomte, par Les Aix-d'Angillon, et à Paris, avenue de Clichy, 91 (4 avril 1906).

Deshoulières (François), directeur adjoint de la Société française d'archéologie, au château de l'Isle-sur-Arnon, par Ids-Saint-Roch, et à Paris, rue de la Tour, 49 (9 janvier 1907).

Digitized by Google

MM.

Roger (Octave), bibliothécaire de la Société des Antiquaires du Centre, président de la Commission du Musée de Bourges, à Bourges, rue Moyenne, 24 (7 juillet 1915).

Corse.

* Bonaparte (le prince Roland), membre de l'Institut (Académie des sciences), à Calvi, et à Paris, avenue d'Iéna, 10 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

Montille (Léonce de), ✱, président de la Société d'histoire de Beaune, à Beaune, rue Maufoux, 40 (7 avril 1880).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, à Dijon, boulevard Carnot, 2 (5 mars 1884).

Millon (Henry), conseiller à la Cour d'appel de Dijon, à Dijon, rue du Palais, 23 (2 juillet 1884).

Lejay (l'abbé Paul), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, rue du Cherche-Midi, 119 (5 mars 1890).

Daguin (Fernand), ✱, docteur en droit, à Chamesson, et à Paris, rue de l'Université, 29 (6 février 1895).

Corot (Henry), à Savoisy (1er avril 1896).

Poinssot (Louis), inspecteur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, à Dijon, et à Paris, rue Pierre-Nicole, 7 (1er mars 1899).

* Truchis (le vicomte Pierre de), au château de Dracy, par Vitteaux (30 mars 1904).

Effray (le Dr René), à Dijon, place Grangier, 6 (1er décembre 1909).

Endoubard d'Anisy (P.), au château de Puligny, par Puligny-Montrachet (31 mars 1915).

Dordogne.

Fayolle (le marquis Gérard de), président de la Société

Digitized by Google

MM.

historique et archéologique du Périgord, conservateur du Musée du Périgord, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre, et à Périgueux, rue du Plantier, 18 (3 juin 1885).

Cheylud (Émile), à La Roche-Chalais (23 février 1898).

* Babut (le commandant A.), ✱, à Monfaucon, par Le Fleix, et à Paris, rue des Gatines, 23 (3 avril 1907).

Doubs.

Ebersolt (Jean), à Montbéliard, et à Paris, rue Charles-Dickens, 1 (6 mai 1914).

Drôme.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Romans, rue des Clercs, 3 (3 février 1869).

Vallentin du Cheylard (Roger), à Montélimar, rue du Jeu-de-Paume (4 juin 1890).

Breghot du Lut (F.), au château de Confolin, à Bourg-lès-Valence (7 juin 1905).

Eure.

Régnier (Louis), à Évreux, rue du Meilet, 17 (6 mars 1890).

Porée (le chanoine Adolphe), curé de Bournainville, par Thiberville (23 avril 1890).

* Coutil (Léon), à Saint-Pierre-du-Vauvray (6 mars 1895).

Join-Lambert (Arthur), conseiller général de l'Eure, au château de Livet, par Pont-Authou (7 avril 1897).

Vasnier (Henri), ✱, ancien officier, lauréat de l'Institut, membre du Musée social, à Saint-Georges-de-Vièvre (6 juillet 1904).

Sayve (le marquis de), à Saint-Germain-la-Campagne, et à Paris, avenue Rapp, 20 (6 mai 1914).

Eure-et-Loir.

Janssens (le comte Gaston de), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 *bis* (4 mai 1892).

Digitized by Google

MM.

Merlet (René), archiviste honoraire d'Eure-et-Loir, à Chartres, rue de Beauvais, 14 (7 mai 1902).

Bonnard (L.), ✻, docteur en droit, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres, rue des Grenets, 15, et à Paris, rue de Courcelles, 119 (5 février 1908).

Gard.

Marignan (Albert), à Fonsfougacière, par Aigues-Vives, et à Paris, rue des Beaux-Arts, 5 (4 février 1891).

Bary (Albert de), ancien officier d'état-major, au château de Rousson, par Salindres, et à Paris, avenue de la Bourdonnais, 15 (5 avril 1911).

Garonne (Haute-).

* Pasquier (Félix), archiviste du département de la Haute-Garonne, à Toulouse, rue Saint-Antoine-du-T, 6 (2 novembre 1887).

Gers.

Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Lauzun (Philippe), président de la Société archéologique du Gers, secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Valence-sur-Baïse (26 juillet 1899).

Gironde.

Jullian (Camille), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, à Bordeaux, rue Vital-Carles, 14, et à Paris, rue du Luxembourg, 30 (10 janvier 1894).

Digitized by Google

MM.

* Mareuse (Edgar), à Bègles, et à Paris, boulevard Haussmann, 81 (5 juin 1895).

Paris (Pierre), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, directeur de l'Institut hispanique de Madrid, directeur de l'École municipale des Beaux-Arts, à Bordeaux, à l'École municipale des Beaux-Arts (23 février 1898).

Brutails (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste de la Gironde, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, juge au tribunal supérieur d'Andorre, à Bordeaux, rue d'Aviau, 13 (20 avril 1898).

Amtmann (Théodore), archiviste et bibliothécaire de la Société archéologique de la Gironde, à Bordeaux, cours de la Martinique, 68 (26 avril 1898).

* Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), à Sauternes, et à Paris, rue Dumont-d'Urville, 10 (3 février 1904).

Fourché (P.), à Arcachon, villa Menton, place Brémontier (3 février 1904).

Hérault.

Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault, à Montpellier, rue des Patriotes, 36 (7 novembre 1883).

Joubin (André), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, à Montpellier, avenue du Stand, 10 (6 mars 1901).

Bonnet (Émile), avocat à la cour d'appel, à Montpellier, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, 11 (7 mai 1902).

Sahuc (Joseph), à Saint-Pons-de-Thomières (5 décembre 1906).

Le Bars (Yvon), au château de Mercorent, près Béziers (1er décembre 1909).

Digitized by Google

MM.

Granier (le chanoine M.), vicaire général honoraire, à Montpellier, à l'Évêché (1er avril 1914).

Ille-et-Vilaine.

Joüon des Longrais (Frédéric), à Rennes, place des Lices, 28 (11 avril 1881).

Bossard (l'abbé Pierre), à Bruz (10 janvier 1900).

Indre.

Creusot (J.), à Châteauroux, rue des Notaires, 1 (7 mars 1900).

La Véronne (Geoffroy de), au château du Bouchet, par Rosnay, et à Paris, rue de Grenelle, 121 *bis* (1er juin 1910).

Gontaut-Biron (le comte Guillaume de), au château de Diors, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 1 (2 juillet 1913).

Indre-et-Loire.

Beaumont (le comte Charles de), à Chatigny, par Fondettes, et à Paris, rue de Bourgogne, 21 (24 juillet 1894).

Joulin (Léon), O. ✻, membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Tours, rue d'Entraygues, 81 (3 décembre 1902).

Isère.

Delachenal (Roland), à Crémieu, et à Paris, rue de Babylone, 4 (5 juin 1895).

Bizot (Ernest), conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Vienne, à Vienne, rue Victor-Hugo, 51 (6 novembre 1900).

Muller (Hippolyte), bibliothécaire de l'École de médecine, à Grenoble (7 novembre 1906).

Jura.

Guichard (l'abbé Alphonse), docteur en théologie, curé de Grozon (6 février 1889).

Digitized by Google

MM.

Brune (l'abbé Paul), curé de Mont-sous-Vaudrey (6 mars 1889).

Landes.

Tholin (Georges), ✻, archiviste honoraire de Lot-et-Garonne, à la Mirande, Saint-Sever-sur-Adour (5 mars 1873).

Bouglon (le baron de), à La Bastide-d'Armagnac (1er juillet 1903).

Loir-et-Cher.

* Plat (l'abbé Gabriel), à Vendôme (3 avril 1907).

Marchéville (Louis de), au château de Lassay, par Romorantin, et à Paris, rue Meissonier, 4 (3 décembre 1914).

Loire.

Brassart (Éleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

Saint-Pulgent (A. de), à Montbrison (12 décembre 1900).

Desjoyeaux (Claude-Noël), au château de la Garde, par Montbrison, et à Paris, rue du Bac, 108 (5 mars 1913).

Thiollier (Noël), notaire, à Saint-Étienne, rue du Général-Foy, 10 (1er juillet 1914).

Loiret.

Casati (Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au château de la Javelière, par Boiscommun, et à Paris, rue de Prony, 29 (5 mars 1873).

Couret (le comte Alphonse), ancien magistrat, à Orléans, rue du Devidet, 16, et à Paris, rue Rousselet, 1 (7 novembre 1877).

* Banchereau (J.), à Orléans, quai Barentin, 6 (7 février 1912).

Harcourt (le comte Louis d'), ✻, au château de Pont-Chevron, par Ouzouer-sur-Trézée, et à Paris, avenue Bosquet, 9 (7 mai 1913).

Digitized by Google

Lozère.

MM.

Barbot (Jules), à Mende (1er juillet 1903).

Maine-et-Loire.

Farcy (Louis de), à Angers, rue du Canal, 23 (30 janvier 1884).

Urseau (le chanoine Charles), chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers, à Angers (7 mars 1906).

Marne.

Demaison (Louis), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste honoraire de la ville de Reims, à Reims, rue Nicolas-Perseval, 21 (20 juillet 1881).

Jadart (Henri), ✻, secrétaire général de l'Académie de Reims, conservateur honoraire de la Bibliothèque et du Musée de Reims, à Reims, et à Fontenay-sous-Bois (Seine), avenue Marigny, 58.

Tausserat-Radel (Alexandre), ✻, archiviste au ministère des Affaires étrangères, à Vinay, par Épernay, et à Paris, rue Friant, 36 (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé Aristide), curé de Saint-Gond, par Sézanne (12 juin 1889).

Krafft (Hugues), ✻, au château de Toussicourt, par Hermonville, et à Paris, rue de Lubeck, 42 (4 juillet 1906).

Marne (Haute-).

Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres, à Langres (4 décembre 1889).

Marcel (le chanoine Louis), supérieur du petit séminaire de Langres, à Langres (6 juillet 1892).

Montremy (François de), attaché au Musée de Cluny, à Nomécourt, par Joinville, et à Paris, rue de la Trémoïlle, 2 (5 juin 1911).

Digitized by Google

Meurthe-et-Moselle.

MM.

Germain de Maidy (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Perdrizet (Paul), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, à Nancy, avenue de la Garenne, 4 (6 mars 1901).

Beaupré (le comte Jules), à Nancy, rue de Serre, 18 (1er février 1905).

Goury (Georges), ancien conservateur au Musée lorrain, à Nancy, rue des Tiercelins, 5 (3 mars 1909).

Morbihan.

L'Estourbeillon (le marquis de), député, à Vannes, place de l'Évêché, 5, et à Paris, boulevard Saint-Michel, 21 (14 décembre 1887).

Grand (Roger), ancien archiviste du Cantal, à Kerverho, Arradon, par Vannes (5 juin 1901).

Aveneau de la Grancière, président de la Société polymathique du Morbihan, conservateur au Musée archéologique de Vannes, au château de Beaulieu, par Bignan (5 février 1902).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste paléographe, au château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, rue du Bac, 44 (1er juillet 1868).

Mirot (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Clamecy, et à Versailles, rue Royale, 75 (1er mars 1899).

Faulquier (Bernard), archiviste paléographe, au château de Montjoux, par Saint-Honoré, et à Paris, boulevard Haussmann, 157 (7 novembre 1900).

Nord.

Rigaux (Henry), à Lille, rue du Chaufour, 14 (4 février 1874).

Digitized by Google

MM.

Hénault (Maurice), archiviste et sous-bibliothécaire de la ville de Valenciennes, à Valenciennes (11 décembre 1895).

Du Teil (le baron Joseph), ✻, à Saint-Momelin, par Watten, et à Paris, quai Debilly, 2 (5 juin 1901).

Théry (Louis), avocat, à Lille, square Duthilleul, 17 (30 mars 1904).

Théodore (Émile), conservateur adjoint des Musées (Palais des Beaux-Arts), à Lille, rue Solférino, 197 (6 décembre 1905).

Chabrun (César), docteur en droit, professeur à l'Institut catholique de Lille, à Lille, rue d'Holbach, 14 (10 janvier 1906).

Leuridan (l'abbé Théodore), archiviste du diocèse de Cambrai, à Roubaix, rue des Arts, 14 (9 janvier 1907).

Bauchond (Maurice), docteur en droit, membre de la Commission historique du département du Nord, à Valenciennes, place du Neuf-Bourg, 28 (3 avril 1907).

Levé (A.), ancien magistrat, président de la Commission historique du département du Nord et du Musée Wicar, à Lille, rue des Pyramides, 6, et à Paris, rue Thiers, 4 (7 mars 1916).

Oise.

Caix de Saint-Aymour (le comte Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis, et à Paris, boulevard Pereire, 198 (13 décembre 1876).

Muller (le chanoine Eugène), aumônier de l'hospice Condé, à Chantilly (25 juillet 1888).

* Bonnault d'Houët (le baron Xavier de), archiviste paléographe, à Compiègne, place du Château (14 avril 1897).

Leblond (le Dr Victor), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais, rue des Halles, 74 (6 mars 1907).

Orne.

Duval (Louis), archiviste honoraire du département de

Digitized by Google

MM.

l'Orne, à Alençon, rue de Cazault, 47 (18 février 1868).

Godet (l'abbé Henri), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Boutry (Léon), à Alençon, rue de la Barre, 5 (7 février 1900).

Tournouër (Henri), au château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé, et à Paris, boulevard Raspail, 5 (5 mars 1913).

Pas-de-Calais.

Lhomel (le comte Georges de), à Montreuil-sur-Mer, et à Paris, rue Marbeuf, 27 (7 décembre 1898).

Rodière (Roger), à Montreuil-sur-Mer (5 novembre 1902).

* Drouet (Édouard), ingénieur aux mines de Liévin, à Liévin (1er avril 1908).

Puy-de-Dôme.

Audollent (Auguste), doyen de la Faculté des lettres de l'Université, directeur du Musée municipal de Clermont-Ferrand, à Clermont-Ferrand, chemin de l'Oradou, 1 (5 mars 1890).

Charvilhat (le Dr G.), à Clermont-Ferrand, rue Blatin, 4 (6 janvier 1909).

Barante (le baron Claude de), au château de Barante, par Dorat (7 mars 1916).

Pyrénées (Basses-).

Croizier (le marquis de), ✻, membre du Conseil supérieur des colonies, au château de Jouandin, à Bayonne, côte Saint-Étienne (9 novembre 1892).

* Lemaire (Arthur), à Saint-Jean-de-Luz, et à Paris, rue de Rome, 35 (3 février 1897).

Zeiller (Jacques), agrégé de l'Université, professeur à l'Université de Fribourg, à Jurançon, près Pau, et à Paris, rue du Vieux-Colombier, 8 (1er mai 1901).

Digitized by Google

MM.

Gramont (le comte Sanche de), au château de Vignal, par Pau, et à Paris, rue de l'Université, 179 (4 février 1914).

Pyrénées-Orientales.

Carsalade du Pont (Mgr Jules de), évêque de Perpignan (10 juillet 1889).

Puig (Joseph), à Perpignan (7 janvier 1914).

Rhône.

Condamin (le chanoine James), professeur à l'Institut catholique de Lyon, place Bellecour, 26 (2 avril 1890).

Buche (Joseph), professeur agrégé au lycée de Lyon (Saint-Rambert), à Villeurbanne, rue de Lorraine, 8 (25 janvier 1899).

Vial (E.), à Lyon, quai de la Charité, 29 (1er février 1905).

Birot (le Dr J.), à Lyon, rue du Plat, 31 (5 avril 1905).

* Beyssac (Jean), à Lyon, quai de l'Archevêché, 15 (7 juin 1905).

Chervin (le Dr), à Thizy, et à Paris, avenue Victor-Hugo, 82 (6 juillet 1910).

Billiard (Raymond), à Charentay, et à Lyon, quai Saint-Vincent, 23 (7 décembre 1910).

Germain de Montauzan (Camille), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, à Lyon, rue Franklin, 57 (1er février 1911).

Bégule (Lucien), à Lyon, rue Sala, 3 (3 janvier 1912).

Saône-et-Loire.

Charmasse (Anatole de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Autun (14 mars 1866).

Deseilligny (Jules Pierrot-), à Autun, et à Paris, avenue Henri-Martin, 47 (14 décembre 1887).

Bidault de Grésigny, au château de Boulay, par Baudrières (2 mai 1906).

Digitized by Google

MM.

Boirot (Max), à Bourbon-Lancy, et à Paris, rue Lamartine, 26 (2 juin 1909).

Hannezo (Jules), à Mâcon, rue Bel-Air, 5 (8 janvier 1913).

Virey (Jean), archiviste paléographe, à La Chevanière, par Charnay (5 avril 1916).

Sarthe.

Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), à Couléon, par La Chapelle-Saint-Rémy (17 juillet 1895).

Triger (Robert), inspecteur général de la Société française d'archéologie, au Mans, rue de l'Ancien-Évêché, 5 (7 mai 1902).

Fleury (Gabriel), imprimeur, à Mamers (2 décembre 1903).

Lécureux (Lucien), archiviste paléographe, professeur au lycée du Mans (5 avril 1916).

Seine.

Bayet (Charles), C. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire de l'enseignement supérieur, à Paris, rue de Talleyrand, 3 (2 juillet 1879).

* Sorlin-Dorigny (Albert), à Paris, avenue Félix-Faure, 32 (1er juin 1881).

Weiss (André), ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, place de Breteuil, 8 (5 mars 1884).

Bloch (Gustave), O. ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, à Paris, avenue d'Orléans, 118 (11 juin 1884).

Bordes (l'abbé Jean-Marie), à Paris, boulevard Raspail, 234 (4 mars 1885).

Villenoisy (François de), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue Washington, 32 (1er juillet 1891).

Leprieur (Paul), ✻, conservateur du département des pein-

Digitized by Google

MM.

tures, des dessins et de la chalcographie au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, à Paris, rue des Écoles, 38 (6 janvier 1892).

Bordeaux (Paul), à Neuilly-sur-Seine, boulevard Maillot, 98 (3 février 1892).

Fournier (Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, rue Campagne-Première, 6 *bis* (5 juillet 1893).

* Durighello (Ange), à Neuilly-sur-Seine, rue Charles-Laffitte, 25 *ter* (10 janvier 1894).

Castanier (Prosper), à Choisy-le-Roi (24 janvier 1894).

* Eude (Émile), ingénieur-architecte, à Paris, rue François-Millet, 12 (3 juillet 1895).

Séjourné (le R. P. Joseph), à Paris, rue du Bac, 34 (11 décembre 1895).

Capitan (le Dr Louis), ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École d'anthropologie, chargé de cours au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, vice-président de la Commission des monuments mégalithiques, à Paris, rue des Ursulines, 5 (6 janvier 1897).

* Castellane (le comte Henri de), à Paris, rue Saint-Dominique, 11 (4 mai 1898).

* Expert (Henry), sous-bibliothécaire au Conservatoire national de musique, à Antony (Seine), rue Velpeau, 18 (1er juin 1898).

Dieudonné (Adolphe), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Suresnes, rue Guillaume Lenoir, 7 (1er février 1899).

Gaudin (Paul), ingénieur, à Paris, rue de la Grande-Chaumière, 6 (12 juillet 1899).

Guimet (Emile), O. ✻, directeur du Musée Guimet, à Paris, au Musée Guimet, place d'Iéna (4 avril 1900).

Kœchlin (Raymond), membre du Conseil des Musées

Digitized by Google

MM.

nationaux, président de la Société des Amis du Louvre, à Paris, quai de Béthune, 32 (4 décembre 1901).

Lacombe (Paul), ✻, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris, rue de Moscou, 5 (5 mars 1902).

Rousseau (F.), à Paris, rue Claude-Bernard, 63 (3 décembre 1902).

Poupardin (René), secrétaire de l'École des chartes, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Paris, boulevard Saint-Michel, 72 (4 mars 1903).

Furcy-Raynaud (Marc), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, avenue des Champs-Élysées, 120 (11 mars 1903).

Dimier (Louis), agrégé de l'Université, à Paris, rue du Puits-l'Ermite, 8 (2 décembre 1903).

Vidier (Alexandre), inspecteur général des bibliothèques et des archives, à Boulogne-sur-Seine, rue de Sèvres, 25 (3 février 1904).

Magne (Charles), secrétaire général du Comité d'études archéologiques et historiques de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, avenue des Gobelins, 47 (2 mars 1904).

Boinet (Amédée), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, boulevard Raspail, 286 (30 mars 1904).

Buttin (Charles), à Paris, villa Mozart, 3 (6 juillet 1904).

Lemoisne (Paul-André), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, à Thiais, et à Paris, rue de l'Université, 91 (6 juillet 1904).

* Nocq (Henry), ✻, à Paris, quai Bourbon, 29 (1er mars 1905).

Aubert (Félix), archiviste paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, à Saint-Mandé, rue de l'Épinette, 17 (6 décembre 1905).

Roche (Denis), à Paris, boulevard Raspail, 99 (7 mars 1906).

Digitized by Google

MM.

Lefebvre des Noëttes (le commandant), ✻, à Paris, quai Bourbon, 19 (7 mars 1906).

* Langlois (l'abbé M.), bibliothécaire de l'Institut catholique de Paris, à Paris, boulevard Montparnasse, 150 (3 mai 1906).

Manneville (Charles), secrétaire général adjoint du Comité d'études archéologiques et historiques de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, avenue des Gobelins, 9 (6 juin 1906).

* Jameson (Robert), à Paris, avenue Vélasquez, 6 (4 juillet 1906).

Martin-Chabot (Fernand), archiviste aux Archives nationales, à Paris, rue de Lille, 37 (9 janvier 1907).

Martroye (François), à Paris, boulevard Saint-Germain, 131 (1er avril 1908).

Corbierre (l'abbé Auguste), à Paris, rue Cassette, 7 (3 juin 1908).

* Picard (Auguste), C. ✻, directeur honoraire de l'exploitation à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris, rue de Maubeuge, 73 (2 décembre 1908).

* Lefèvre (Louis-Eugène), à Paris, rue Jouffroy, 36 *bis* (3 mars 1909).

Aubert (Marcel), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue des Saints-Pères, 13 (5 mai 1909).

Chatelain (Louis), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris, rue de la Sorbonne, 17 (1er décembre 1909).

* Morin-Jean, à Paris, boulevard de Clichy, 33 *bis* (5 mars 1913).

Gobillot (René), bibliothécaire à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, à Paris, avenue Kléber, 77 (4 mars 1914).

Seine-et-Marne.

Heron de Villefosse (Étienne), ✻, à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

Digitized by Google

MM.

* Ridder (André de), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, au Mée, et à Paris, rue de Marignan, 22 (8 mai 1901).

Gassies (Georges), professeur de première au collège de Meaux, vice-président de la Société littéraire et historique de la Brie, à Meaux, impasse Hattingais, 3, rue de la Cordonnerie (5 février 1902).

* Mayeux (Albert), architecte diplômé du gouvernement, à Lagny, et à Paris, rue Joubert, 39 (6 mai 1903).

Husson (Georges), vice-président de la Société littéraire et historique de la Brie, à Couilly, pavillon des Caves (6 mai 1908).

Meuret (Maurice), à Fontainebleau, rue Saint-Merry, 130, et à Paris, rue de Berry, 33 (2 décembre 1908).

Seine-et-Oise.

Martin-Sabon (Félix), ingénieur, à Ronquerolles, et à Paris, rue Mansart, 5 *bis* (2 avril 1890).

Legrand (Maxime), à Étampes, rue Saint-Jacques, 98 (10 janvier 1900).

Guiffrey (Jean), conservateur adjoint du département des peintures, des dessins et de la chalcographie au Musée du Louvre, à Saint-Cyr, villa Saint-Jean, et à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 34 (6 février 1901).

Gusman (Pierre), artiste peintre, à Grosrouvre, et à Paris, boulevard Edgar-Quinet, 22 (6 mars 1901).

* Rodocanachi (Emmanuel), ✻, à Andilly, et à Paris, rue de Lisbonne, 54 (11 mars 1903).

Depoin (Joseph), secrétaire général de la Société historique du Vexin, à Pontoise, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 150 (4 mai 1904).

* Morgan (Jacques de), C. ✻, directeur général honoraire des antiquités de l'Égypte, ancien délégué général en Perse du ministre de l'Instruction publique, à Croissy-

Digitized by Google

MM.

sur-Seine, rue Alfred-Dormeuil, 1, et à Paris, rue des Ursulines, 5 (1er mars 1905).

*Biver (Paul), au château de Villiers-le-Bâcle, par Gif, et à Paris, rue de Prony, 14 (6 janvier 1909).

Lesort (André), archiviste du département de Seine-et-Oise, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Versailles, rue Mademoiselle, 35 (5 avril 1909).

*Bouclier (Albert), trésorier de la Société française de numismatique, au château du Rouvray, par Condé-sur-Vesgre, et à Paris, avenue de Messine, 30 (5 janvier 1910).

Besnard (Charles-Henri), architecte, aux Ormes, par Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et à Paris, rue de Bagneux, 16 (6 avril 1910).

*Rhein (André), archiviste paléographe, à Versailles, rue Neuve, 11 (4 mai 1910).

Formigé (Jules), à Montfermeil, boulevard Hardy, 1, et à Paris, quai Debilly, 52 (15 mai 1912).

Saint-Périer (le comte de Poilloue de), à Morigny, par Étampes, et à Paris, rue du Bac, 24 (8 janvier 1913).

Courcel (Valentin Chodron de), à Montcourcel, par Athis-Mons, et à Paris, rue de Vaugirard, 20 (5 février 1913).

Lorin (Félix), à Rambouillet, rue de Paris, 2, et à Paris, quai Debilly, 52 (3 juin 1914).

La Roche-Guyon (le duc de), au château de la Roche-Guyon, et à Paris, boulevard des Invalides, 18 (7 juin 1916).

Seine-Inférieure.

Allard (Paul), ancien magistrat, à Senneville, par Fécamp (10 décembre 1879).

Le Breton (Gaston), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur honoraire du Musée archéologique départemental, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), ✻, ingénieur, au

Digitized by Google

MM.

Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Elysées, 102 (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, à Rouen, rue Chasselièvre, 52 (6 juin 1888).

Foville (Jean de), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Rouen, et à Paris, rue de Lille, 30 (9 janvier 1901).

Costa de Beauregard (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (3 avril 1901).

Vesly (Léon de), directeur du Musée départemental des antiquités, à Rouen, rue des Arsins, 1 (5 mars 1902).

Coutan (le Dr), à Rouen, rue d'Ernemont, 10 (14 décembre 1904).

Sèvres (Deux-).

Martin (Gabriel), ✻, à Airvault, et à Paris, rue de Villersexel, 7 (1er juin 1904).

Clouzot (Étienne), attaché à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, à Niort, et à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Dalayrac, 37 (5 avril 1905).

Clouzot (Henri), conservateur de la Bibliothèque municipale Forney de Paris, à Niort, et à Fontenay-sous-Bois, rue Dalayrac, 37 (7 février 1906).

Somme.

Duhamel-Decéjean (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

* Guerlin (Robert), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Saint-Louis, 30 (3 février 1892).

Macqueron (Henri), à Abbeville (7 novembre 1900).

Boulanger (C.), ✻, ancien notaire, conservateur honoraire du Musée, à Péronne (9 janvier 1901).

* Des Forts (Philippe Feugère), archiviste paléographe, au

Digitized by Google

MM.

château d'Yonville, par Hallencourt, et à Paris, rue de Sèvres, 29 (1er juin 1904).

Dubois (Pierre), à Amiens, rue Pierre-l'Ermite (6 juin 1906).

Valois (Jules de), à Aumâtre, par Oisemont (7 février 1912).

Tarn.

Andrieu (Jean), greffier du Tribunal civil, à Albi, rue du Séminaire, 42 (5 novembre 1913).

Tarn-et-Garonne.

Bruston (Charles), ✻, ancien doyen de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Toulouse, à Montauban, rue de la Banque, 37, et à Paris, avenue Mozart, 79 (7 mars 1894).

Var.

Roustan (François), architecte du département et des monuments historiques du Var, à Toulon, rue Dumont-d'Urville, 2 (4 février 1903).

Vaucluse.

* Requin (le chanoine Henri), correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), conservateur du Musée du Palais des Papes, à Avignon, rue Velouterie, 16 (6 janvier 1904).

Vendée.

Vallette (René), directeur de la Revue du Bas-Poitou, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Arnauldet (Pierre), licencié en droit, au Fossé-Rouge, et à Alfortville, rue de l'Union, 10 (24 janvier 1894).

Vienne.

Chauvet (Gustave), ✻, ancien président de la Société

Digitized by Google

MM.

archéologique et historique de la Charente, à Poitiers, rue du Jardin-des-Plantes, 30 (2 avril 1884).

Ginot (Émile), bibliothécaire-archiviste de la ville de Poitiers, à Poitiers, rue de la Tranchée, 16 (3 janvier 1900).

Vienne (Haute-).

Fage (René), avocat, au Mas-du-Puy, par Verneuil-sur-Vienne, et à Neuilly-sur-Seine, rue de l'École de Mars, 10 (3 novembre 1886).

Demartial (André), à Limoges, boulevard Louis-Blanc, 23 (7 février 1912).

Vosges.

Bosse (E.), receveur de l'enregistrement, à Mirecourt (1er décembre 1909).

Yonne.

Petit (Ernest), ✻, conseiller général de l'Yonne, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Vausse, par L'Isle-sur-Serein, et à Paris, rue du Bellay, 8 (7 février 1883).

*Villetard (l'abbé Henri), curé de Champvallon, par Senan (6 janvier 1902).

Tryon-Montalembert (le marquis de), au château de la Vieille-Ferté, par La Ferté-Loupière, et à Paris, rue Monsieur, 5 (1er février 1911).

Deschamps (Paul), archiviste paléographe, à Truchien, et à Paris, rue d'Assas, 28 (7 janvier 1914).

Algérie et Tunisie.

Carton (le Dr Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Khéreddine, villa Stella (3 février 1892).

Delattre (le R. P. Alfred-Louis), ✻, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions

Digitized by Google

MM.

et belles-lettres), archiprêtre de la primatiale de Carthage, à Carthage (11 décembre 1895).

* Rouvier (le Dr Jules), ✻, professeur à l'École de médecine d'Alger (28 juillet 1897).

Merlin (Alfred), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, à Tunis, et à Paris, boulevard du Montparnasse, 73 (2 décembre 1903).

* Donau (le lieutenant-colonel R.), O. ✻, commandant militaire des territoires du Sud tunisien, à Medenine (6 décembre 1905).

* Bourbon (Henry), à Carthage, villa Marie-Thérèse (5 décembre 1906).

Maguelonne (Jules), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre du département de Constantine, président de la Société archéologique de Constantine, à Constantine, rue de France, 7 (2 décembre 1908).

Renault (Jules), architecte à la direction générale des travaux publics, correspondant du ministère à Tunis, place Sidi-el-Bahri, 6 (5 mai 1909).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), de l'ordre des Frères Prêcheurs, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Jérusalem, au couvent de Saint-Étienne, et à Paris, rue du Bac, 34 (6 mars 1895).

Germer-Durand (le R. P. Joseph), assistant général des Augustins de l'Assomption, à Rome, piazza Ara Cœli, 11 (11 décembre 1895).

Morin (le R. P. dom Germain), de l'ordre des Bénédictins, à Munich, Akademiestrasse, 23III (13 mai 1896).

Digitized by Google

MM.

Labande (L.-H.), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco, à Monaco, rue du Tribunal, 10 (6 janvier 1904).

Besse (le R. P. dom J.-M.), de l'ordre des Bénédictins, à l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique) (8 janvier 1908).

Associés correspondants étrangers.

Allemagne.

Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), à Berlin, N. W., Spenerstrasse, 23 (1er décembre 1886).

Hirschfeld (Otto), voir p. 9.

Autriche-Hongrie.

Schlosser (le chevalier J. von), voir p. 9.

Györy de Nadudvar (Arpad de), archiviste aux Archives impériales, à Vienne, Minoritenplatz (3 décembre 1902).

Belgique.

Dognée (Eugène-M.-O.), ✻, à Bruxelles, rue de la Besace, 18 (6 juin 1867).

Cloquet (Louis), professeur à l'Université de Gand, à Gand, boulevard Léopold, 9 (3 décembre 1884).

Cumont (Georges), avocat, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19 (6 avril 1887).

Witte (Alphonse de), ingénieur, à Bruxelles, rue du Trône, 55 (3 avril 1889).

Soil de Moriamé (Eugène), membre de la Commission royale des monuments, président du tribunal de première instance, à Tournai, rue Royale, 45 (29 juillet 1896).

Destrée (Joseph), conservateur au Musée des antiquités,

Digitized by Google

MM.

à Bruxelles, parc du Cinquantenaire, 109 (20 avril 1898).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers, rue du Transvaal, 45 (4 avril 1900).

Gaspar (Camille), à Bruxelles, rue des Coteaux, 20 (3 décembre 1902).

Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck (le vicomte Amaury de), au château d'Elseghem, près Audenarde, Flandre-Orientale, et à Bruxelles, rue de l'Industrie, 15 (7 janvier 1903).

Cumont (Franz), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles, à Rome, Corso d'Italia, 19, et à Paris, boulevard de Courcelles, 3 (3 février 1904).

Loë (le baron Alfred de), conservateur au Musée du parc du Cinquantenaire, à Etterbeek, avenue d'Auderghem, 82 (7 février 1906).

Pirenne (Henri), voir p. 9.

Danemark.

Schmidt (le professeur Valdemar), ✻, professeur à l'Université, à Copenhague, Frederiksholm Canal, 12 (3 juin 1868).

Espagne.

Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), à Madrid, Divino Pastor, 5 (6 novembre 1867).

Gestoso y Perez (José), conservateur du Musée municipal, secrétaire général de l'Académie des beaux-arts de Séville, à Séville, Gravina, 27 (6 avril 1898).

Etats-Unis d'Amérique.

* Frothingham (Arthur-L.), Jr., professeur d'archéologie et d'histoire à l'Université de Princeton, New-Jersey (1er mars 1905).

Digitized by Google

Grande-Bretagne et Irlande.

MM.

Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), aide de camp de S. M. le Roi, au château de Rougemont, canton de Vaud (Suisse) (10 décembre 1884).

Evans (Arthur-John), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur de l'Ashmolean Museum à Oxford, à Youlbury Berks, près Oxford (8 avril 1891).

* Headlam (le Rev. Arthur-C.), à Oxford, King's College (5 février 1896).

* Thompson (Henry-Yates), O. ✻, à Londres W., Portman Square, 19 (3 janvier 1900).

Seltman (E.-J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (3 juillet 1901).

Bilson (John), voir p. 9.

Italie.

Lovatelli (la comtesse), voir p. 9.

* Lazzaroni (le baron), à Rome, et à Paris, rue Spontini, 16 (3 décembre 1902).

Cantarelli (le professeur Luigi), voir p. 9.

Besso (le commandeur Marco), à Rome, corso Vittorio-Emmanuele, 51 (5 janvier 1916).

Roumanie.

Vaschide (M^me^ Victoria), à Bukarest, et à Paris, rue d'Assas, 6 (2 juillet 1902).

Russie.

Ouvaroff (la comtesse), voir p. 9.

* Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), ✻, ministre de l'agriculture, président de la Commission impériale d'archéologie, à Pétrograd, Galernaïa, 58 (5 février 1896).

Digitized by Google

MM.

* Boulytchef (S. Exc. Nicolaï Ivanovitch), maréchal de la noblesse de Kalouga, membre de la Commission impériale d'archéologie, à Kalouga, et à Pétrograd, quai Anglais, 24 (7 mai 1902).

* Chérémèteff (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), à Pétrograd, Fontanka, 34 (2 décembre 1903).

* Titoff (André de), conseiller d'État, conservateur du Musée archéologique, à Rostoff-la-Grande, gouvernement de Yaroslav (6 juin 1906).

Khanenko (S. Exc. Bogdan de), membre du Conseil de l'Empire, membre de la Commission impériale d'archéologie, à Kiev (3 avril 1907).

* Goloubew (Victor de), ✻, à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 26 (3 juin 1908).

Roerich (Nicolas de), directeur de la Société impériale d'encouragement des arts, à Pétrograd, Moïka, 83 (10 mars 1909).

Suède.

Roosval (Johnny), professeur agrégé à l'Université d'Upsal, à Stockholm, Norr Mälarstrand, 24 (4 février 1914).

Strombon (Sixten), à Herserud près Stockholm (10 février 1915).

Suisse.

Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université, à Genève, boulevard Helvétique, 24 (4 février 1863).

Briquet (Charles-Moïse), à Genève, rue D. Colladon, 1 (23 décembre 1885).

* Naëf (Albert), architecte, inspecteur général des monuments historiques de la Suisse, Haute-Combe, avenue Ruchonnet, à Lausanne (Vaud) (16 novembre 1892).

Mandach (Conrad de), à Berne, et à Paris, rue de Las-Cases, 15 (1er juillet 1903).

Vogt (l'abbé Albert), conservateur de la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, à Fribourg, route de Lausanne, 37 (20 décembre 1905).

Digitized by Google

MM.

Stückelberg (Ernest-Alfred), professeur extraordinaire à l'Université de Bâle, à Bâle (7 février 1906).

Besson (l'abbé Marius), professeur au grand séminaire, professeur agrégé à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, à Fribourg (3 mars 1909).

Demole (Eugène), conservateur du Cabinet de numismatique, Musée d'art et d'histoire, à Genève, rue du Marché, 40 (7 février 1912).

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

ET ÉTRANGERS

Au 15 Juillet 1916.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Amardel (Gabriel), Aude.
Amtmann (Théodore), Gironde.
Andrieu (Jean), Tarn.
Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), Bouches-du-Rhône.
Arnauldet (Pierre), Vendée.
Aubert (Félix), Seine.
Aubert (Marcel), Seine.
Audollent (Auguste), Puy-de-Dôme.
Aveneau de la Grancière, Morbihan.

Babut (le commandant A.), Dordogne.
Banchereau (Louis), Loiret.
Barante (le baron Claude de), Puy-de-Dôme.
Barbot (Jules), Lozère.
Bary (Albert de), Gard.
Bauchond (Maurice), Nord.
Bayet (Charles), Seine.
Beaumont (le comte Charles de), Indre-et-Loire.
Beaupré (le comte Jules), Meurthe-et-Moselle.
Bégouen (le comte), Ariège.
Bégule (Lucien), Rhône.
Bengy-Puyvallée (Maurice de), Cher.
Bensa (Thomas), Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

MM.

Berthelé (Joseph), Hérault.
Besnard (Charles-Henri), Seine-et-Oise.
Besnier (Maurice), Calvados.
Besse (le R. P. dom J.-M.), Belgique.
Besso (le commandeur Marco), Italie.
Besson (l'abbé Maurice), Suisse.
Beyssac (Jean), Rhône.
Bidault de Grésigny, Saône-et-Loire.
Billiard (Raymond), Rhône.
Bilson (John), Angleterre.
Birot (le Dr J.), Rhône.
Biver (Paul), Seine-et-Oise.
Bizot (Ernest), Isère.
Bloch (Gustave), Seine.
Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), Russie.
Boinet (Amédée), Seine.
Boirot (Max), Saône-et-Loire.
Bonaparte (le prince Roland), Corse.
Bonnard (L.), Eure-et-Loir.
Bonnault d'Houët (le baron de), Oise.
Bonnet (Émile), Hérault.
Bordeaux (Paul), Seine.
Bordes (l'abbé), Seine.
Bossard (l'abbé), Ille-et-Vilaine.
Bosse (E.), Vosges.
Bouclier (Albert), Seine-et-Oise.
Bouglon (le baron de), Landes.
Boulanger (C.), Somme.
Boulitchoff (S. Exc. N. de), Russie.
Bourbon (Henry), Tunisie.
Boutry (Léon), Orne.
Brassart (Éleuthère), Loire.
Breghot du Lut (F.), Drôme.
Briquet (Charles-Moïse), Suisse.
Brune (l'abbé Paul), Jura.
Bruston (Charles), Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

MM.

Brutails (Auguste), Gironde.
Buche (Joseph), Rhône.
Buttin (Charles), Seine.

Caix de Saint-Aymour (le comte Amédée de), Oise.
Cantarelli (Luigi), Italie.
Capitan (le Dr Louis), Seine.
Carsalade du Pont (Mgr Jules de), Pyrénées-Orientales.
Carton (le Dr Louis), Tunisie.
Casati (Charles), Loiret.
Castanier (Prosper), Seine.
Castellane (le comte Henri de), Seine.
Cazalis de Fondouce (Paul), Hérault.
Chabrun (César), Nord.
Chanel (Émile), Ain.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Charvilhat (le Dr G.), Puy-de-Dôme.
Châtelain (Louis), Seine.
Chauvet (Gustave), Vienne.
Chéréméteff (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), Russie.
Chervin (le Dr), Rhône.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Cheylud (Émile), Dordogne.
Clerc (Michel), Bouches-du-Rhône.
Cloquet (Louis), Belgique.
Clouzot (Étienne), Deux-Sèvres.
Clouzot (Henri), Deux-Sèvres.
Condamin (le chanoine James), Rhône.
Corbierre (l'abbé Auguste), Seine.
Corot (Henry), Côte-d'Or.
Costa de Beauregard (le comte Olivier), Seine-Inférieure.
Courcel (Valentin Chodron de), Seine-et-Oise.
Couret (le comte Alphonse), Loiret.
Coutan (le Dr), Seine-Inférieure.
Coutil (Léon), Eure.
Creuzot (J.), Indre.

Digitized by Google

MM.

Croizier (le marquis de), Basses-Pyrénées.
Cumont (Franz), Belgique.
Cumont (Georges), Belgique.

Daguin (Fernand), Côte-d'Or.
Delachenal (Roland), Isère.
Delattre (le R. P. Alfred-Louis), Tunisie.
Demaison (Louis), Marne.
Demartial (André), Haute-Vienne.
Demôle (Eugène), Suisse.
Depoin (Joseph), Seine-et-Oise.
Deschamps (Paul), Yonne.
Deseilligny (Jules Pierrot-), Saône-et-Loire.
Des Forts (Philippe Feugère), Somme.
Deshoulières (François), Cher.
Desjoyeaux (Claude-Noël), Loire.
Destrée (Joseph), Belgique.
Dieudonné (Adolphe), Seine.
Dimier (Louis), Seine.
Dognée (Eugène), Belgique.
Donau (le lieutenant-colonel R.), Tunisie.
Donnet (Fernand), Belgique.
Drouet (Édouard), Pas-de-Calais.
Dubois (Pierre), Somme.
Duhamel-Decéjean (Charles), Somme.
Durighello (Ange), Seine.
Du Teil (le baron Joseph), Nord.
Duval (Louis), Orne.

Ebersolt (Jean), Doubs.
Epery (le Dr René), Côte-d'Or.
Esdouhard d'Anisy (P.), Côte-d'Or.
Eude (Émile), Seine.
Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.
Expert (Henry), Seine.

Fage (René), Haute-Vienne.

Digitized by Google

MM.

Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Faulquier (Bernard), Nièvre.
Fayolle (le marquis Gérard de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Fleury (Gabriel), Sarthe.
Formigé (Jules), Seine-et-Oise.
Fourché (P.), Gironde.
Fournier (Paul), Seine.
Foville (Jean de), Seine-Inférieure.
Frothingham (Arthur-L.), Jr., États-Unis d'Amérique.
Furcy-Raynaud (Marc), Seine.

Gaspar (Camille), Belgique.
Gassies (Georges), Seine-et-Marne.
Gauchery (Paul), Cher.
Gaudin (Paul), Seine.
Gérin-Ricard (Henry de), Bouches-du-Rhône.
Germain de Maidy (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Germain de Montauzan (Camille), Rhône.
Germer-Durand (le R. P. Joseph), Italie.
Gestoso y Perez (José), Espagne.
Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck (le vicomte Amaury de), Belgique.
Ginot (Émile), Vienne.
Gobillot (René), Seine.
Godet (l'abbé Henri), Orne.
Goloubew (Victor de), Russie.
Gontaut-Biron (le comte Guillaume de), Indre.
Goury (Georges), Meurthe-et-Moselle.
Goy (Pierre de), Cher.
Gramont (le comte Sanche de), Basses-Pyrénées.
Grand (Roger), Morbihan.
Granier (le chanoine M.), Hérault.
Guebhard (le Dr Adrien), Alpes-Maritimes.
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé Alphonse), Jura.

Digitized by Google

MM.

Guiffrey (Jean), Seine-et-Oise.
Guimet (Émile), Seine.
Gusman (Pierre), Seine-et-Oise.
Guyencourt (Robert de), Somme.
Györy de Nadudvar (Arpad de), Autriche-Hongrie

Hannezo (Jules), Saône-et-Loire.
Harcourt (le comte Louis d'), Loiret.
Headlam (le Rev. Arthur-C.), Grande-Bretagne.
Hénault (Maurice), Nord.
Héron de Villefosse (Étienne), Seine-et-Marne.
Hirschfeld (Otto), Allemagne.
Husson (Georges), Seine-et-Marne.

Jadart (Henry), Marne.
Jameson (Robert), Seine.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir.
Join-Lambert (Arthur), Eure.
Joubin (André), Hérault.
Joulin (Léon), Indre-et-Loire.
Joüon des Longrais (Frédéric), Ille-et-Vilaine.
Jullian (Camille), Gironde.

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), Seine-Inférieure.
Khanenko (S. Exc. Bogdan de), Russie.
Kœchlin (Raymond), Seine.
Krafft (Hugues), Marne.

Labande (L.-H.), Principauté de Monaco.
La Boullaye (Ernest Arbeltier de), Aube.
Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), Gers.
Lacombe (Paul), Seine.
Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), Turquie d'Asie.
La Mazelière (le marquis de), Alpes-Maritimes.
Langlois (l'abbé M.), Seine.
La Roche-Guyon (le duc de), Seine-et-Oise.
Lauzun (Philippe), Gers.

Digitized by Google

MM.

La Véronne (G. de), Indre.
Lazzaroni (le baron), Italie.
Le Bars (Yvon), Hérault.
Leblond (le Dr Victor), Oise.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Lebrun (Eugène), Allier.
Le Clert (Louis), Aube.
Lécureux (Lucien), Sarthe.
Lefebvre des Noëttes (le commandant), Seine.
Lefèvre (Louis-Eugène), Seine.
Legrand (Maxime), Seine-et-Oise.
Lejay (l'abbé Paul), Côte-d'Or.
Lemaire (Arthur), Basses-Pyrénées.
Lemoisne (Paul-André), Seine.
Leprieur (Paul), Seine.
Lesort (André), Seine-et-Oise.
Le Sourd (Auguste), Ardèche.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
L'Estourbeillon (le marquis de), Morbihan.
Leuridan (l'abbé Théodore), Nord.
Levé (A.), Nord.
Levrot (Joseph), Alpes-Maritimes.
Lhomel (le comte Georges de), Pas-de-Calais.
Liebbe (Elias), Ardennes.
Loë (le baron Alfred de), Belgique.
Lorin (Félix), Seine-et-Oise.
Louis-Lucas (Paul), Côte-d'Or.
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), Gironde.

Macqueron (Henri), Somme.
Magne (Charles), Seine.
Maguelonne (Jules), Algérie.
Mallat (Antonin), Allier.
Mandach (Conrad de), Suisse.
Manneville (Charles), Seine.
Manteyer (Georges Pinet de), Hautes-Alpes.

Digitized by Google

MM.

Marcel (le chanoine Louis), Haute-Marne.
Marchéville (Louis de), Loir-et-Cher.
Mareuse (Edgar), Gironde.
Marguerite-de la Charlonie (P.), Alpes-Maritimes.
Marignan (Albert), Gard.
Martin (Gabriel), Deux-Sèvres.
Martin-Chabot (Fernand), Seine.
Martin-Sabon (Félix), Seine-et-Oise.
Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Martroye (François), Seine.
Mayeux (Albert), Seine-et-Marne.
Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), Sarthe.
Merlet (René), Eure-et-Loir.
Merlin (Alfred), Tunisie.
Meuret (Maurice), Seine-et-Marne.
Millard (l'abbé Aristide), Marne.
Millon (Henry), Côte-d'Or.
Mirot (Léon), Nièvre.
Montille (Léonce de), Côte-d'Or.
Montremy (François de), Haute-Marne.
Moreau-Nélaton (Étienne), Aisne.
Morgan (Jacques de), Seine-et-Oise.
Morin (dom Germain), Bavière.
Morin-Jean, Seine.
Muller (le chanoine Eugène), Oise.
Muller (Hippolyte), Isère.
Musset (Georges), Charente-Inférieure.

Naëf (Albert), Suisse.
Nocq (Henry), Seine.
Nodet (Victor), Ain.

Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Pagès-Allary (J.), Cantal.
Paris (Pierre), Gironde.
Pasquier (Félix), Haute-Garonne.

Digitized by Google

MM.

Perdrizet (Paul), Meurthe-et-Moselle.
Petit (Ernest), Yonne.
Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), Allemagne.
Picard (Auguste), Seine.
Pilloy (Jules), Aisne.
Pirenne (Henri), Belgique.
Plat (l'abbé Gabriel), Loir-et-Cher.
Poinssot (Louis), Côte-d'Or.
Porée (le chanoine Adolphe), Eure.
Poupardin (René), Seine.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Puig (Joseph), Pyrénées-Orientales.

Rainaud (Armand), Calvados.
Régnier (Louis), Eure.
Renault (Jules), Tunisie.
Requin (l'abbé), Vaucluse.
Rhein (André), Seine-et-Oise.
Ridder (André de), Seine-et-Marne.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), Grande-Bretagne.
Roche (Denis), Seine.
Rodière (Roger), Pas-de-Calais.
Rodocanachi (Emmanuel), Seine-et-Oise.
Roerich (Nicolas de), Russie.
Roger (Octave), Cher.
Roosval (Johnny), Suède.
Rouquette (le Dr), Alpes-Maritimes.
Rousseau (F.), Seine.
Roustan (François), Var.
Rouvier (le Dr Jules), Algérie.
Royer (Charles), Haute-Marne.

Sahuc (Joseph), Hérault.
Saint-Périer (le comte de Poilloue de), Seine-et-Oise.
Saint-Pulgent (A. de), Loire.
Saint-Venant (Julien Barré de), Cher.

Digitized by Google

MM.

Sayve (le marquis de), Eure.
Schlosser (le chevalier Julius von), Autriche.
Schmidt (le professeur Valdemar), Danemark.
Séjourné (le R. P. Paul-M.), Seine.
Seltman (E. J.), Angleterre.
Soil de Moriamé (Eugène), Belgique.
Soriano y Tomba (Ramón de), Espagne.
Sorlin-Dorigny (Albert), Seine.
Souchon (Joseph), Aisne.
Strombon (Sixten), Suède.
Stückelberg (Ernest-Alfred), Suisse.

Tausserat-Radel (Alexandre), Marne.
Théodore (Émile), Nord.
Théry (Louis), Nord.
Thiollier (Noël), Loire.
Tholin (Georges), Landes.
Thompson (H. Yates), Grande-Bretagne.
Tillet (Jules), Aube.
Titoff (A. de), Russie.
Tournouër (Henri), Orne.
Triger (Robert), Sarthe.
Truchis (le vicomte Pierre de), Côte-d'Or.
Tryon-Montalembert (le marquis de), Yonne.

Urseau (le chanoine Charles), Maine-et-Loire.

Vallentin du Cheylard (Roger), Drôme.
Vallette (René), Vendée.
Valois (Jules de), Somme.
Vaschide (M^me^ Victoria), Roumanie.
Vasnier (Henri), Eure.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vesly (Léon de), Seine-Inférieure.
Vial (E.), Rhône.
Vidier (Alexandre), Seine.
Villenoisy (François de), Seine.

Digitized by Google

MM.

Villetard (l'abbé Henri), Yonne.
Vincent (le Dr Henri), Ardennes.
Virey (Jean), Saône-et-Loire.
Vogt (l'abbé Albert), Suisse.

Weiss (André), Seine.
Witte (Alphonse de), Belgique.

Zeiller (Jacques), Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE. Académie des inscriptions et belles-lettres.

—

AIN, *Bourg*. Société d'émulation.
AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.
— *Soissons*. Société archéologique, historique et scientifique.
ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation du Bourbonnais.
ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société d'études historiques des Hautes-Alpes.
ALPES-MARITIMES, *Nice*. Nice historique.
— — Société des lettres, sciences et arts.
AUBE, *Troyes*. Société académique de l'Aube.
AVEYRON, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts.
BELFORT (Territoire de). Société belfortaine d'émulation.
BOUCHES-DU-RHÔNE, *Aix*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
— — Facultés de droit et des lettres.
— *Marseille*. Société archéologique de Provence.
CALVADOS, *Caen*. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— — Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— *Bayeux*. Société des sciences, arts et belles-lettres.

Digitized by Google

CANTAL, *Aurillac*. Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne.

CHARENTE, *Angoulême*. Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure.

— — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

CHER, *Bourges*. Société des Antiquaires du Centre.

— — Société historique du Cher.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Académie de Dijon.

— — Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

— *Beaune*. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

— *Châtillon-sur-Seine*. Société archéologique et historique du Châtillonnais.

— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— — Société d'émulation du Doubs.

— *Montbéliard*. Société d'émulation.

DRÔME, *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

EURE, *Évreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Digitized by Google

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique d'Eure-et Loir.

— *Châteaudun*. Société dunoise.

Finistère, *Brest*. Société académique.

Gard, *Nîmes*. Académie de Nîmes.

— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— — Faculté des lettres.

— — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

— — Société archéologique de la Gironde.

Hérault, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.

— — Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique de Touraine.

Isère, *Grenoble*. Académie delphinale.

— — Société de statistique, des sciences naturelles et arts du département.

Jura, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation.

Landes, *Dax*. Société de Borda.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

Loire, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loire-Inférieure, *Nantes*. Société archéologique.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

— — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Lozère, *Mende*. Société d'agriculture, sciences et arts.

Digitized by Google

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

— *Chaumont*. Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

— *Vitry-le-François*. Société des sciences et arts.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

— *Verdun*. Société philomathique.

MORBIHAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Roubaix*. Société d'émulation.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.

— *Compiègne*. Société historique.

— *Noyon*. Comité archéologique, historique et scientifique.

— *Senlis*. Comité archéologique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

PUY-DE-DÔME, *Clermont-Ferrand*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

Rhône, *Lyon*. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
— *Tarare*. Société scientifique et littéraire.
— *Villefranche*. Société des sciences et arts du Beaujolais.
Saône-et-Loire, *Mâcon*. Académie.
— *Autun*. Société éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société d'histoire et d'archéologie.
— — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Sarthe, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.
Savoie, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Savoie (Haute-), *Annecy*. Société florimontane.
Seine, *Paris*. Association pour l'encouragement des études grecques.
— — Bibliothèque d'art et d'archéologie.
— — Bibliothèque de la ville de Paris.
— — Comité des travaux historiques.
— — Commission du vieux Paris.
— — Société d'anthropologie.
— — Société d'histoire ecclésiastique de France.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société de Saint-Jean.
— — Société française de numismatique et d'archéologie.
Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Meaux*. Société littéraire et historique de la Brie.
— *Fontainebleau*. Société historique et archéologique du Gâtinais.
Seine-et-Oise, *Versailles*. Commission des antiquités de Seine-et-Oise.
— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

Seine-et-Oise, *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.
— *Le Havre*. Société havraise d'études diverses.
Sèvres (Deux-), *Niort*. Société historique et scientifique.
Somme, *Amiens*. Académie d'Amiens.
— — Société des Antiquaires de Picardie.
— *Abbeville*. Société d'émulation.
Tarn-et-Garonne, *Montauban*. Société archéologique.
Var, *Toulon*. Académie du Var.
Vaucluse, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation des Vosges.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences de l'Yonne.
— *Sens*. Société archéologique.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Bône*. Académie d'Hippône.
— *Constantine*. Société archéologique du département.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
Tunisie, *Carthage*. Institut de Carthage.
— *Sousse*. Société archéologique.

Digitized by Google

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Metz*. Académie de Metz.
— — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
BELGIQUE, *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Bruges*. Société d'émulation pour l'étude des antiquités de l'histoire de Flandre.
— *Bruxelles*. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Commission royale d'art et d'archéologie.
— — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
— — Société d'archéologie.
— — Société des Bollandistes.
— — Société royale de numismatique.
— *Courtrai*. Cercle archéologique et historique.
— *Gand*. Cercle historique et archéologique.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Malines*. Cercle archéologique, littéraire et artistique.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut.
— *Namur*. Société archéologique.
BULGARIE, *Sofia*. Société archéologique bulgare.
CANADA, *Halifax*. The Nova-Scotian Institute of science.
DANEMARK, *Copenhague*. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie.
— — Kongelige Nordiske oldskrift-Sels-

Digitized by Google

kab (Société royale des Antiquaires du Nord).

Egypte, *Le Caire*. Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

Espagne, *Barcelone*. Institut d'estudis catalans.

— *Madrid*. Académie royale de l'Histoire.

— — Sociedad española de excursiones.

— — Revista de archivos, bibliotecas y museos.

— *Valladolid*. Sociedad castellana de excursiones.

États-Unis, *Baltimore*. Johns Hopkins University.

— *Chicago*. Académie des sciences.

— *Norwood*. Archæological Institute of America.

— *Philadelphie*. American philosophical Society.

— *Topeka*. Kansas State historical Society.

— *Washington*. Smithsonian Institution.

— *Worcester*. American Antiquarian Society.

Grande-Bretagne, *Londres*. Society of Antiquaries of London.

— *Cambridge*. Cambridge Antiquarian Society.

— *Dublin*. Royal Irish Academy.

— *Edimbourg*. Royal Society of Edinburgh.

— — Society of Antiquaries of Scotland.

— *Jersey*. Société jersiaise.

Italie, *Rome*. Reale Academia dei Lincei.

— — Istituto italiano di numismatica.

— — British School at Rome.

— *Bologne*. Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.

— *Catane*. Società di storia patria per la Sicilia orientale.

— *Faenza*. Museo internazionale delle ceramiche.

— *Florence*. Biblioteca nazionale centrale.

— *Gênes*. Società ligure di storia patria.

— *Milan*. Società storica lombarda.

— *Modène*. Regia Accademia di scienze, lettere ed arti.

— *Padoue*. Rivista di storia antica.

Digitized by Google

ITALIE. *Turin.* Reale Accademia delle scienze.
LUXEMBOURG, *Luxembourg.* Institut grand-ducal de Luxembourg, section historique.
PAYS-BAS, *Leeuwarden.* Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkande (Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie).
PORTUGAL, *Lisbonne.* Museu ethnographico português.
— *Porto.* Portugalia.
RUSSIE, *Dorpat.* Imperialis universitas Jurievensis.
— *Ékaterinebourg.* Société ouralienne des amis des sciences naturelles.
— *Helsingfors.* Suomen Muinaismuisto-Yhdistys (Société archéologique finlandaise).
— *Moscou.* Société impériale archéologique.
— *Pétrograd.* Académie impériale des sciences.
— — Commission impériale archéologique.
SUÈDE, *Stockholm.* Kungl. vitterhets historie och antikuitets Akademien (Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités).
SUISSE, *Bâle.* Historische und antiquarische Gesellschaft.
— *Genève.* Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lausanne.* Société d'histoire de la Suisse romande.
— *Stans.* Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.
— *Zürich.* Antiquarische Gesellschaft.
— — Musée national suisse.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUES

RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

École des Beaux-Arts, à Paris.
École des Chartes, à la Sorbonne, Paris.
École française d'Athènes.
Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.
Universités d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse, Alger.
Académie de Chambéry.
Service des Antiquités de la Régence de Tunis.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

ROBERT MOWAT

MEMBRE HONORAIRE

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

(1823-1912)

Par M. Victor Chapot, membre résidant.

Lue dans la séance du 3 mai 1916.

Messieurs,

Il me souvient que, plusieurs fois, le labeur silencieux d'une grande salle de bibliothèque où je me trouvais fut interrompu soudain par une voix puissante — une ancienne voix de commandement. Chacun des travailleurs en éprouva quelque émoi ; mais toujours, et bien vite, les rires, les impatiences se calmèrent devant le visage vénérable du nouvel arrivant ; celui-ci n'était autre que le commandant Mowat, le regretté confrère que nous avons perdu il y a quelques années. L'âge avancé où il était parvenu ne lui avait rien enlevé de sa bonne humeur ni de sa verdeur intellectuelle ; mais il avait perdu la finesse de l'ouïe et s'entendait difficilement lui-même.

Autre misère, il ne se sentait plus la force de gravir sans fatigue de nombreux étages ; or, en ce temps-là, nul moyen mécanique ne transportait encore les visiteurs jusqu'aux combles du Louvre ; il avait dû par suite renon-

Digitized by Google

cer aux réunions de notre Société, alors que moi-même j'y devenais assidu. Mes relations avec lui s'en trouvèrent fort espacées. Je le rencontrais seulement de temps à autre au Quartier Latin et nous échangions quelques mots. Mais nous ne fîmes vraiment connaissance qu'au cours des entretiens prolongés, à son domicile, que me permit une candidature.

Il était de ceux qui facilitent la tâche du solliciteur, et même le malchanceux qui ne discernait aucun encouragement implicite devait, j'imagine, partir réconforté. On revenait volontiers, à l'occasion d'une nouvelle tentative, à la vieille maison de la rue des Feuillantines, vestige unique du couvent qu'Hugo a célébré : un vrai logis d'antiquaire. On suivait jusqu'au bout l'escalier monumental, digne du grand siècle, et l'on trouvait devant soi, avertis par un vigoureux coup de sonnette, Philémon et Baucis. Elle, s'effaçait discrètement; lui, simple et cordial, vous mettait vite à l'aise, repoussant plus loin, sans façon, sur la table à manger, les reliefs attardés du dernier casse-croûte. Et l'on parlait des scrutins attendus; d'habitude il savait les titres de chaque concurrent et lui épargnait l'ennui de les faire longuement valoir. Au moment de prendre congé, il conduisait son hôte au cabinet qui abritait ses recherches et ses pensées, une cellule de bénédictin, encombrée dans tous ses recoins et éclairée par un jour oblique. Il faisait entrevoir à l'importun les « espérances » qu'ouvre la loi constante, inéluctable, du renouvellement; et il y avait dans ce propos peut-être un peu d'ironie, mais voilée; avant tout, une aimable et souriante philosophie.

Telle m'apparaît, à son déclin, la figure attachante que j'avais à faire revivre ici. Sur l'homme privé, sur sa vie extra-scientifique, je ne suis point en mesure d'apporter le moindre inédit; il va de soi que ses contemporains ont disparu et je ne puis que rappeler les maigres renseignements recueillis par la génération suivante[1].

1. Voir surtout : Ém. Espérandieu, *Revue épigraphique*, t. I

Digitized by Google

*
* *

Robert Knight Mowat naquit à Londres, le 19 juin 1823, d'une famille écossaise originaire des îles Orcades ; mais il était tout enfant quand son père obtint la naturalisation française, et en outre la situation de directeur civil des ateliers de fusées à la Pyrotechnie militaire de Metz. C'est dans cette ville que le jeune Robert commença ses études, en qualité d'externe au lycée. A l'époque, le musée local, assurément, devait se réduire à peu de chose ; sa fondation était des plus récentes (1822) et il n'a pris que peu à peu le développement que l'on sait[1]. Il n'est cependant pas défendu de supposer que le collégien, d'esprit très éveillé comme il devait le prouver dans l'âge mûr, profita de toutes les ressources offertes par la paisible cité provinciale, et que les prédilections de Mowat pour le gallo-romain dérivent en partie de l'initiation première que se procura sur place l'adolescent.

Déjà, vers la douzième année, ne s'intéressait-il pas aux vieux sous ? Sous Louis-Philippe, une large tolérance donnait libre cours aux espèces les plus invraisemblables : tournois ou autres pièces des Bourbons et, par fortune, billon romain ou bronze gaulois sortaient sur le marché des poches des paysans. Mowat et des camarades convertis à ses goûts achetaient ces vieilleries à bon compte ou même les troquaient contre monnaie plus neuve. Tel fut le commencement de son médaillier. Cette passion fut encouragée par un officier numismate, auquel des amis le présentèrent, l'éminent de Saulcy, qui enseigna la mécanique à l'École militaire de Metz jusqu'en 1842.

Néanmoins, c'est dans une voie très différente que le collectionneur juvénile s'engagea tout d'abord : il fut

(1913), p. 91-94 (avec portrait) ; A. Dieudonné et F. de Villenoisy, *Revue numismatique*, 4e série, t. XVII (1913), p. 117-120.

1. Les progrès en sont retracés par M. Ém. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris, t. V (1913), p. 378.

Digitized by Google

admis en 1844 à l'École polytechnique, puis à l'École d'application d'artillerie, ce qui le fit revenir à Metz. Les circonstances, presque aussitôt, lui donnèrent un rôle. Un régiment s'était mutiné, protestant contre les sévérités maladroites du colonel. Les officiers se dérobant, l'autorité militaire délégua les élèves de l'École auprès des meneurs : de ceux-ci, plus d'un fut persuadé par l'adresse et la calme raison de Mowat.

Que devint-il ensuite? Je perds sa trace et brusquement la retrouve à propos d'un acte des plus honorables. Quand Napoléon III voulut appuyer son coup d'État sur un plébiscite illusoire, il admit au vote l'armée dont il se sentait maître. Même parmi elle s'élevèrent des voix courageuses pour refuser l'approbation à un acte de violence. Du nombre était celle de Mowat. Ce que sa carrière en souffrirait, il ne l'ignorait pas, mais, dans un cas de conscience, il était incapable de transiger.

Il avait cependant déjà le grade de capitaine quand survint la guerre de Crimée; elle lui ménagea une mission de premier plan. Il eut à commander l'une des quatre batteries qui, du Mamelon vert, dominaient le pont de Traktir[1], sur la rivière de la Tchernaïa; elles défendirent cet important passage contre une armée russe de secours, qui tenta sur ce point, le 16 août 1855, une inutile diversion, et contribuèrent au bombardement de la tour de Malakoff, enlevée d'assaut le 8 septembre. Sur le long et terrible siège, notre confrère, paraît-il, racontait de nombreuses et piquantes anecdotes; l'une d'elles mérite d'être rapportée, pour ceux qui ne l'auront pas recueillie de ses lèvres. Un jour, en plein bombardement, un officier russe se dressa bravement sur la tranchée et, d'un geste large, salua ses ennemis. Mowat, transporté d'instinct par un pareil élan, bondit sur le parapet qui protégeait ses pièces

1. Dès cette époque, il s'intéressait à l'onomastique. M. Salomon Reinach signale (*Revue archéologique*, 1912, t. II, p. 424-425) l'ardeur avec laquelle il critiquait l'expression courante : bataille *de* Traktir. « Traktir signifie auberge; on doit donc dire : *du* Traktir. »

Digitized by Google

et rendit le salut. N'allons pas croire que ce récit trahît la moindre vanité. Ce qui enchantait le narrateur, c'était la chevaleresque bravoure de l'adversaire. Il tenait d'autant plus à vulgariser ce menu fait qu'il avait l'armée russe en haute estime. « En Crimée, disait-il, Russes et Français, lorsqu'ils ne se battaient pas, s'entendaient à merveille. » S'ajoutant à des témoignages qui me sont personnellement arrivés, cette déclaration m'étonne moins que quiconque. La malheureuse expédition d'Orient avait brouillé deux cours; elle devait contribuer à rapprocher deux peuples.

Suit une période fort obscure pour moi de l'existence de mon prédécesseur. Pourtant, sous la fin de l'Empire, son nom pénètre dans un milieu nouveau, celui-là même auquel il devra d'échapper à l'oubli. Notre officier, qui a quelques loisirs, est un lecteur régulier de la *Revue archéologique;* l'intérêt qu'il y prend lui suggère la pensée d'une collaboration, pour laquelle il invoque d'abord timidement son titre d'abonné. On insère, en 1866, deux courtes « lettres » qui déjà font pressentir la manière de l'auteur et l'ordre de questions dont il sera préoccupé. De menus articles s'y ajoutent en 1868, 1869, 1870. Mais, au milieu de cette dernière année, éclate inopinément le grave conflit qui va peut-être enrayer cette vocation naissante. Point du tout; le hasard a fait qu'elle en profita.

*
* *

Entre temps, à la longue, le quatrième galon était venu. Le commandant Mowat se trouva à la tête d'un groupe d'artillerie de l'armée de Châlons; il prit part aux combats de Mouzon, de Bazeilles et, blessé à la jambe, le 1er septembre, par un obus qui avait éclaté sous son cheval, fut ramassé par l'ennemi sur le champ de bataille de Sedan.

Prisonnier! Ce mot sinistre passe dans nos lectures et nos conversations quotidiennes. Sa signification n'en est point affaiblie. Certes, les captifs d'il y a quarante-cinq

Digitized by Google

ans ont connu les affronts et les épreuves physiques, — beaucoup ne sont point rentrés dans leur patrie; — enfin l'espoir des revanches prochaines n'a pu longtemps les soutenir. Du moins, la rapidité foudroyante des succès faciles n'incitait pas le vainqueur à des contraintes, à des sévices contraires au droit des gens. C'est aujourd'hui seulement que des combattants malheureux sont, outre-Rhin, les premières victimes d'une disette croissante de vivres et de bras. Au surplus, il y eut toujours des degrés dans la brutalité, des nuances d'une geôle à l'autre; Mowat, semble-t-il, était assez bien tombé.

Sa résidence obligatoire fut à Stettin, ville ingrate et très poméranienne, où s'unissent les seules beautés du commerce et du caporalisme, où le plus impénitent des rêveurs serait fort peu tenté d'opposer la vieille Allemagne des romantiques à la Germanie « organisée ». Mais le directeur du gymnase, — nous dirions du lycée, — mit une vaste bibliothèque à la disposition du pauvre désœuvré. Il faut croire que ce fonctionnaire, qui l'aida même pécuniairement, n'eut qu'une pensée de bienveillance, et non celle, plus maligne, de convaincre son obligé de la supériorité intellectuelle des Allemands. Décidément, depuis lors, ce peuple a fait de tristes progrès.

Mowat accepta. Il comprit sagement que la science est un domaine à part, où nul ne peut prétendre à un compartiment bien clos, isolé, où les haines les plus légitimes, les plus obligatoires ne sauraient empêcher les pénétrations réciproques. Un érudit messin l'avait présagé : « Vous reviendrez à l'histoire. » Il se souvint du pronostic et se mit au travail. Son champ d'études s'élargit : de la linguistique et des monnaies, il s'étendit à l'épigraphie.

Cette science était à l'ordre du jour. Mommsen lui assurait un bel avenir en faisant prévaloir le classement géographique des textes. Après les *Inscriptiones regni Neapolitani*, où s'affirmait la méthode définitive, venait de paraître le premier tome du *Corpus* latin. C'est sur ces deux répertoires que se pencha avec persévérance l'étudiant de quarante-huit ans. Apprentissage plus lent que

Digitized by Google

par la lecture d'un manuel, mais bien meilleur pour l'assouplissement de l'esprit. Grâce à cette forte direction, le prisonnier de Stettin fut à peine un autodidacte; on pourrait le compter parmi les disciples de Mommsen. Le savant de Berlin, à ce moment, épanchait volontiers sa froide gallophobie. Mowat n'a jamais estimé ce caractère : l'homme témoignait, selon l'heure, et indépendamment des courants officiels, une courtoisie extrême, — je l'ai éprouvé comme bien d'autres, — et un brutal mépris, surtout pour les vaincus. Mais le savant en imposait à notre confrère, qui trouvait en lui un guide pour tous sujets de son choix et qui, à la même date, variant ses exercices, à la fois porté vers l'onomastique et désireux de perfectionner sa connaissance de l'allemand, entreprit de traduire l'important mémoire du même : *Die römischen Eigennamen*.

Rendu à la liberté, il fut envoyé à Rennes, sa dernière garnison. Sa vie, désormais, avait un but nouveau. Comme bien l'on pense, ce grand consciencieux n'eut garde de négliger son escadron du 10e d'artillerie. Mais la carrière des armes ne lui offrait plus aucune perspective, et les heures de liberté qu'elle laisse avaient besoin d'un aliment. En Bretagne, il excursionnait, explorait les petits musées, les collections, cherchait les vieilles pierres; à Corseul, dans les Côtes-du-Nord, il fit revenir au jour une inscription tournée contre le mur de l'église. Seulement les moyens de travail lui faisaient défaut et il aspirait à jouir des ressources de Paris. Le ministre, le général de Cissey, lui avait promis le commandement du fort avancé de Palaiseau; la nomination n'était pas signée et déjà le portefeuille de la guerre passait à un autre titulaire, le général Du Barrail; celui-ci ne se sentit pas engagé par un simple projet du précédent; les choses en restèrent là. La déception de Mowat fut cruelle; il demanda aussitôt sa mise à la retraite. Prenant sans doute pour un coup de tête ce qui était un acte réfléchi, les bureaux lui firent attendre plusieurs années une libération bien méritée. Quand elle lui fut enfin accordée, en 1877, il alla s'établir

Digitized by Google

dans la capitale, sur la montagne Sainte-Geneviève. Une seconde vie s'ouvrait à son activité; on l'eût bien étonné alors si on lui avait prédit qu'elle durerait trente-cinq ans.

*
* *

Son nom était déjà connu avec avantage dans le monde des érudits. Membre de fondation de la Société de linguistique, en 1865, et membre assidu, il en fut président en 1878. Dans son discours inaugural[1], il retraçait les origines et les débuts de ce groupement, exprimait le regret qu'on ne s'occupât pas davantage en France de la langue gauloise[2]. Son nom cesse en 1906 de figurer dans la liste des adhérents; il a dû se retirer à la dérobée, ne pouvant plus entendre et suivre les discussions. Il y avait longtemps participé, apportant des notes curieuses sur les étymologies, l'évolution de certaines formes, le sens de quelques mots rares, montrant une connaissance approfondie de dialectes très variés.

C'est aussi en 1878, le 6 novembre, qu'il fut élu membre résidant de notre compagnie, sans avoir accompli le stage ordinaire d'associé correspondant. Il remplaçait le baron de Guilhermy, comme lui né à Londres, comme lui animé d'une vocation précoce, développée et entretenue en marge d'une carrière qui n'y répondait pas, mais spécialiste d'une tout autre sorte que lui-même; et cependant, comme s'il eût pressenti et souhaité l'hommage au prédécesseur, depuis traditionnel, il est manifeste, par quelques-uns de ses articles, qu'il avait étudié avec grand intérêt l'œuvre de Guilhermy.

Le 14 décembre 1904, il se voyait attribuer, j'allais dire au choix, le titre de membre honoraire laissé libre par Alexandre Bertrand. Ses confrères avaient hâte d'affirmer leur gratitude envers des services exceptionnels. Bien

1. *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 15, p. LXXII-LXXVI.
2. Sur ses travaux en cette matière, cf. J. Vendryès, *Revue celtique*, t. XXXIV (1913), p. 127 et suiv.

Digitized by Google

peu de sociétaires, en effet, ont déployé dans nos séances une ardeur, une diligence comparables aux siennes. Elles procédaient en partie, je le concède, d'un trait particulier de sa nature sur lequel il convient de s'arrêter.

Entré pleinement dans la production scientifique aux approches de la cinquantaine, il a dû se convaincre qu'il n'avait plus « l'âge des longs espoirs et des vastes pensées ». Il a bien, de-ci de-là, rassemblé sous un titre unique quelques essais n'offrant pas trop de disparates; il n'a publié aucun livre. En revanche, il a dispersé par centaines, ce n'est point trop dire, des mémoires, articles, notules de quelques pages, parfois de quelques lignes, avec lesquels, suivant une affirmation que je crois vraisemblable, on constituerait une vingtaine de volumes. Cet éparpillement même m'a fait renoncer, non sans ennui, à mon premier projet de joindre à cette notice une bibliographie complète des travaux de mon prédécesseur; elle remplirait trop de pages, et lui-même ne serait plus là pour s'excuser, avec son bon sourire, de submerger notre *Bulletin*. Il avait néanmoins, voilà près de trente ans, dressé semblable liste[1] jusqu'à 1887, c'est-à-dire pour le premier tiers de sa vie d'érudit, qui ne fut pas le plus fécond; il invitait les autres à imiter cet exemple; on ne l'a pas suivi; il n'aurait pas aimé sans doute à persévérer seul. La *Revue numismatique*[2] a, d'autre part, énuméré sommairement toutes ses contributions à la science des monnaies, qui l'accapara presque entièrement à compter de la date indiquée plus haut. Je me bornerai donc à définir sa manière. Son art indéniable de proposer en peu de mots, sur des questions bien circonscrites, une opinion et une controverse était des mieux appropriés à nos ordres du jour. Comme l'a dit M. Salomon Reinach[3], « il

1. *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. VI (1886), p. 298-302.
2. T. XVII de la 4e série (1913), p. 117-120; voir aussi dans la *Gazette numismatique française* de notre confrère M. Mazerolle, t. IX (1905), p. 113 et suiv.
3. *Revue archéologique*, *loc. cit.*

Digitized by Google

n'avait pas son pareil en *micrographie* ». Pour achever le portrait, au prix de force néologismes, j'ajouterai : ni en *microscopie* ou *microphilie*.

Il n'aime pas seulement les petites notices; il cherche passionnément les petits sujets et les petits objets. L'onomastique, d'où il était parti, le rendait attentif à un mot, une forme isolée. La tendance ainsi acquise, il la conserve partout, en épigraphie, en numismatique. Je ne voudrais pas donner à entendre que seules les inscriptions très courtes l'ont retenu; encore ne serait-ce qu'un peu d'exagération. Nous le trouvons curieux des diplômes militaires; mais ces textes assez longs ont la redondance administrative; les mêmes formules s'y répètent; du dernier découvert, on n'attend qu'un renseignement nouveau sur quelque point de détail : une date à préciser, l'historique à compléter d'un corps de troupes, d'une garnison, une lacune à combler dans quelque protocole impérial. Et tout cela devait séduire naturellement un ancien officier. Cependant il s'arrêtera davantage devant un fragment mutilé où subsistent quelques lettres, devant un graffite toujours laconique; il demandera à tel bloc effrité la connaissance, intégrale et définitive, d'un nom propre, nom d'homme, de prince, de divinité, nom de peuple ou bien de lieu, et fera à cette occasion les rapprochements indiqués. Si, en épigraphie, il s'attaque à un sujet d'ensemble, son examen portera sur les sigles ou abréviations. Il s'est peu adonné à l'archéologie figurée; il n'y était cependant pas étranger. On l'a vu occupé de quelques mosaïques, principalement des débris; dans celle de Lillebonne, ce qui lui tire l'œil, c'est le sigle K dans un coin. On a de lui des communications très rares sur des statues gallo-romaines, de plus fréquentes sur des statuettes minuscules.

En face de tel ou tel monument, son regard se fixe d'instinct sur le menu détail, sur l'anomalie, la particularité singulière. Sur une stèle que voit-il? Le bas-relief quelquefois; mais plus encore l'intéresse la trace des

Digitized by Google

monnaies dont fut ornée la pierre où on les avait incrustées. Le répertoire de son choix, c'est, — parallèlement à tout ce qui met en jeu l'ingéniosité d'esprit : isopséphie, cryptographie, formules talismaniques, strophes cruciformes, carrés magiques, combinaisons secrètes de lettres, — la foule, généralement plus dédaignée, des pièces de vitrines : *calculi* pour les jeux, *tabulae lusoriae*, dés à jouer, lampes, cachets d'oculistes, bulles de plomb, couteaux, amulettes, moules, pesons et poids, sceaux, petites plaques votives de métal, bagues, tessères, tuiles légionnaires et, bien entendu, les médailles.

Mais, dira-t-on, si réduit que soit le plan d'une pièce, le graveur y sait introduire parfois bien des choses, un monde en miniature : il y rend la silhouette d'une statue, celle d'un temple ou de plusieurs, même une scène historique. Qu'à cela ne tienne! Voulant à toute force trouver le fin du fin, Mowat, sur une monnaie, cherchera de préférence l'empreinte d'un poinçon plus petit et se livrera avec passion à l'étude des contremarques; pour lui-même, chez lui, il en réunira toute une collection. Quand l'espèce examinée n'est pas contremarquée, il en néglige à peu près le type, d'habitude, et va tout droit à la légende. La numismatique, il ne l'aborde pas en artiste; mais en outre je dirais pour un peu qu'il n'est pas foncièrement numismate; la meilleure preuve que j'en puisse produire, c'est que la rareté ou l'état de conservation d'un exemplaire l'émeuvent médiocrement; il ne se soucie guère non plus de la reconstitution des séries. Là encore, il reste avant tout linguiste et épigraphiste. Et de même, maniant ou regardant un vase, un anneau, une fibule, un bijou quelconque, il a d'abord envie, et souvent se contente, de déchiffrer une inscription, généralement un mot, sur l'anse, le manche ou dans un cartouche dissimulé[1]. *In tenui labor*, telle eût pu être sa devise.

1. Cf. ses *Marques de bronziers sur objets antiques*, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. III (1883), p. 261-285.

Digitized by Google

*
* *

Quand fut fondé, en 1881, le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, il attira à lui tout ceux qui devaient en France se placer au meilleur rang dans la science des inscriptions romaines. Notre confrère ne pouvait manquer d'en devenir un des principaux rédacteurs. Deux ans plus tard, après la mort prématurée de Florian Vallentin, il en assuma la direction. Il prit pour lui les besognes sans joie et sans gloire de chronique et de bibliographie; mais il n'en apporta pas moins une collaboration de première importance, et ses nombreux articles se bloquent aisément pour la plupart sous trois divisions essentielles.

Il composa en premier lieu un *Corpus* provisoire des inscriptions latines de Paris. La « Ville lumière », comme la qualifiait au berceau son nom de *Lutetia*, — dont Mowat lui-même avait indiqué [1] l'étymologie : *Loucetia*, la brillante, — lui procurait peu de textes, et la plupart, très courts, relevaient de cet *instrumentum domesticum* où il savait faire tant de jolies trouvailles. Ce travail sur matériaux secondaires témoignait d'une si heureuse méthode et d'une telle solidité que Mommsen le prit pour base d'un de ses cours de Berlin. Venait ensuite l'étude, dont j'ai parlé, sur ces sigles, dont l'auteur proclamait avec énergie le genre féminin. C'était enfin un essai développé sur la *domus divina* et la consécration des *divi*, avec tout l'appareil des textes qui l'établissaient à l'égard de chacun. Mowat, on le voit, tendait alors à réagir contre le penchant qui le portait aux pures monographies, et comme directeur il favorisait les vastes entreprises : le *Cours d'épigraphie* de notre confrère, M. Cagnat, vit le jour pour la première fois dans les numéros du *Bulletin épigraphique*.

Hélas! en dépit des concours éminents dont il bénéficiait, le vaillant périodique, peu soutenu financièrement, mourut, faute d'abonnés, après six ans d'efforts méri-

1. *Revue archéologique*, 1878, t. I, p. 94-108.

Digitized by Google

toires. On devine la déception de Mowat, qui pouvait concevoir l'ambition légitime de jouer, en quelque mesure, le rôle d'initiateur, de chef de file. Ce n'est pas par l'enseignement qu'il avait chance d'y parvenir; il était déjà bien tard pour lui. Quand il se risqua à briguer une chaire du Collège de France, sa candidature se heurta à des concurrences redoutables; l'ancienneté de l'âge le desservait plutôt, du moment qu'elle n'allait point de pair avec celle des titres scientifiques. Le *Bulletin*, par lui gouverné, l'aurait au moins mis en mesure d'exercer une action subsidiaire, mais efficace et enviable, même d'un point de vue tout désintéressé.

Le destin lui refusa cette haute satisfaction; il semble qu'il en soit demeuré quelque temps un peu désorienté : sa production se ralentit et, détail significatif, l'épigraphie n'y occupe plus qu'une place très accessoire. La *Revue archéologique* reçut cependant de lui un inventaire complet des inscriptions de la cité des Lingons conservées à Dijon et à Langres[1]; mais sans doute son dossier sur le sujet était-il commencé depuis assez longtemps. Pendant quelques années il s'éparpille, se tient légèrement à l'écart; il arrête ses communications à l'Académie des Inscriptions, ne collabore qu'avec réserve au *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, mal adapté à son tour d'esprit[2]. Mais à la longue il se confine de plus en plus dans l'étude des monnaies. Ce sont les revues savantes vouées à ce programme qui désormais recueilleront la plus grande part de son activité : avant tout la *Revue numismatique* française, auprès de laquelle il se multiplia, et aussi, principalement dans les tout derniers temps de sa vie, des recueils analogues d'Italie, d'Autriche, de Grèce et d'Angleterre.

L'antiquité ne réussit pas à l'accaparer; non seulement il fut toujours très curieux de rattacher le présent au passé, — cherchant par exemple l'origine du nom de la

1. *Revue archéologique*, 1889, t. II, p. 363-379; 1890, t. I, p. 403-423; t. II, p. 26-62.

2. Il ne s'y chargea que de deux rubriques insignifiantes : *Consacrani* et *Dorsuale*.

Digitized by Google

Camargue, des cornes que le diable porte encore aujourd'hui dans l'imagerie courante, d'un usage étrange conservé dans un régiment britannique et qu'il expliquait à merveille en remontant jusqu'à la conquête romaine[1]; mais il se laissa attirer par des problèmes, monétaires ou autres, plus rapprochés de notre époque et qui devaient lui rendre l'amusant souvenir des achats ou échanges négociés dans son adolescence. Notre Société lui doit un savant mémoire sur l'*Origine germanique du pied de roi et les caractères de la réforme des poids et mesures opérée par Charlemagne;* il y voyait une généreuse tentative pour mettre un terme au séculaire antagonisme de deux races. — Que de réflexions elle nous inspire à l'heure présente! — Ailleurs, il étudiait une monnaie de roi wisigoth, une ordonnance de Louis XIV sur le cours en Alsace des espèces étrangères, d'autres sur la circulation des écus français en Suisse; une médaille française du *Risorgimento* italien; des monnaies papales et florentines de la Renaissance; la destination des méreaux et l'usage frauduleux des jetons; un méreau de l'Église réformée de Troyes; le buste d'une comtesse d'Eu, etc... Tout cela nous prouve une fois de plus son ouverture d'esprit. Nous en aurons une confirmation curieuse en tâchant d'établir quelques groupements dans les travaux de sa vieillesse.

*
* *

Chacun sait que, vers la fin du dernier siècle, l'Égypte commença de prendre une des toutes premières places dans les investigations du monde savant. Notre confrère, on le conçoit, ne pouvait à son âge s'engager dans les arcanes de la papyrologie. Mais son oreille, déjà paresseuse, n'en perçut pas moins les échos renvoyés par la vallée du Nil. Pour s'élancer vraiment dans cette voie pleine de promesses, il lui aurait fallu reculer toujours

1. *Archaeologia Aeliana*, 3d Series, vol. III (1907), p. 213-228.

Digitized by Google

plus son horizon, pénétrer plus avant dans l'hellénisme avec lequel il n'avait jamais été très familier. Il avait bien jadis publié ou revu quelques inscriptions grecques; sur ce domaine, il ne se sentait pas parfaitement à l'aise; une méthode attentive et prudente ne rachetait pas entièrement l'insuffisance de la préparation initiale. On a dit avec raison qu'il étudiait « en Romain » la numismatique grecque elle-même; en effet, il en isolait l'élément latin, impérial; l'élément local, municipal, lui échappait d'ordinaire.

C'est cependant encore par les monnaies qu'il se mit en contact avec les choses d'Égypte : avant de dresser la *Bibliographie numismatique de l'Égypte grecque et romaine*[1], il avait déjà scruté le sens mystérieux des symboles qui, sur les pièces d'or répandues par les ateliers royaux des Lagides, commémoraient les fêtes dionysiaques d'Alexandrie. Un autre symbole monétaire, le vase sacrificatoire des reines d'Égypte, lui indiquait les traces d'une vaisselle de luxe devenue trésor cultuel dans les temples affectés aux sépultures des Ptolémées; et le type d'une monnaie alexandrine de Domitien lui suggérait un rapprochement avec la peinture du portique de Naples mentionnée par Philostrate. Au Congrès d'archéologie chrétienne de 1900, il proposait une explication inédite de la formule ΙΧΘΥΣ gravée sur les médailles d'Alexandrie.

L'Égypte, malgré tout, ne l'attira que peu d'années. Avec le temps, ses forces avaient baissé; il sortait moins de chez lui, se trouvait amené par suite à se contenter davantage des ressources qu'il y trouvait et à explorer mieux ses tiroirs. Il avait constitué peu à peu un médaillier, qui fut pour lui le point de départ d'un certain nombre d'études nouvelles. Elles portaient sur la technique monétaire, les essais de répétition pratiqués avant la frappe définitive, la division du travail dans les officines,

1. *Journal international d'archéologie numismatique*, t. III (1900), p. 344-350.

Digitized by Google

sur les martelages, abrasions et surfrappes et concernaient enfin principalement cette difficile question des contremarques sur laquelle l'illustre initiateur, Eckhel, avait jeté le discrédit par ce jugement sévère : *molesta materia*. Pourtant de Saulcy s'en était occupé. Le commandant Mowat ne se laissait point rebuter facilement; il fournit à l'exégèse des contremarques une longue série de « contributions ».

Ce dernier mot, à vrai dire, il ne l'a guère employé; ce serait le plus juste pour qualifier son œuvre : il n'a pas tenté une théorie générale; il a élucidé nombre de problèmes détachés. Esprit analytique, intrigué par les microcosmes, il n'éprouve jamais le besoin de reconnaître le tout d'un sujet, de l'envisager dans son ensemble. Il l'abordera sous divers angles tour à tour, éclaircira des questions connexes et ce sera tout. Si d'aventure tel ouvrage de sa plume semble à cet égard me contredire, il faut remarquer que la matière traitée par lui échappe à toute synthèse. Il nous a donné, plus exactement envoyé, comme pour nous dire adieu, un long mémoire intitulé : *Les conspirateurs et les prétendants non reconnus par le Sénat, depuis Jules César jusqu'à Romulus Augustus*. L'Œuvre érudite, exacte, bien informée; au demeurant, c'est une nomenclature. Les grandes entreprises l'intéressent, mais surtout celles qui établissent des inventaires. Il avait fait un rapport sur les papiers et documents recueillis par Léon Renier en vue d'un recueil des inscriptions romaines de la Gaule; il a un jour exposé à cette place l'état des travaux de la commission du *limes* de Germanie et de Rhétie. Il a décrit par le menu des trésors monétaires nouvellement mis au jour (trésors de Monaco, de Tarse et d'Aboukir) et exposé ses vues, originales, sagaces, fruits d'une longue expérience, sur l'ordre qu'il conviendrait de suivre dans la confection d'un recueil général des monnaies antiques. Tout cela, on en doit convenir, se rapporte à des catalogues, à des répertoires et non à des doctrines.

Ce caractère typique de son activité fournit sans doute

Digitized by Google

une réponse à l'interrogation implicite que contient ce mot de M. Salomon Reinach : « On s'étonnait qu'il n'appartînt pas à l'Académie des Inscriptions. » Pour conquérir cette haute consécration, qu'obtiennent communément ceux qui apportent à l'édifice du savoir les grosses pierres de taille plutôt que le blocage, il lui a manqué, — une position officielle peut-être, — mais aussi le talent de se résumer soi-même, de concentrer ses recherches, et ce renoncement, souvent pénible, qui fait qu'on s'interdit de battre les buissons. On y courait volontiers, d'ailleurs, en sa compagnie; autant qu'agréable, c'était instructif. S'il examine des sujets minuscules, il a le don de les élargir; chemin faisant, il ouvre des parenthèses — et des aperçus. Il accumule les rapprochements, les emprunts à des sciences très diverses et met à contribution une mémoire qu'on devine fidèle, très fournie et pleine d'à-propos. Ses solutions de détail sont de celles qu'en d'autres disciplines on qualifierait d'élégantes; très ingénieuses, elles peuvent, à un moment donné, par l'effet de découvertes imprévues, se révéler inexactes; elles ont du moins rarement péché contre les règles de la critique. On conçoit qu'ainsi doué, ainsi outillé, il ait rendu de précieux services au Comité des travaux historiques et scientifiques.

L'utilité de ses conseils, ceux-là ne l'ignoraient point, savants ou amateurs de province, qui tant de fois firent appel à son obligeance inépuisable, et auxquels il adressait sans les compter, dans cette langue sobre et précise qui était la sienne, de longues consultations écrites. Ont-ils toujours, ces disciples ignorés, avoué la source de leur surprenante érudition? Notre confrère, en tout cas, n'a rien revendiqué de ses droits. Et lui, qui incarnait la probité, se vit un jour, pour une question de priorité touchant des inscriptions d'Amiens qu'il avait fait connaître, vivement pris à partie par un homme arrivé, Ernest Desjardins. Habituellement, les querelles de cette sorte s'éternisent; cette fois, je n'ai trouvé réplique ni duplique; la

Digitized by Google

réponse, courtoise, mais décisive, de Mowat[1] lui assura d'emblée le dernier mot.

Un homme de science n'a point pour juges ses seuls compatriotes, et l'opinion de l'étranger semble même à première vue mieux garantie. Il est vrai qu'elle tient compte, à son insu, des verdicts nationaux, des situations acquises; pour les honneurs officiels, académiques, il se fait, et c'est inévitable, une sorte d'échange spontané. Mais un indépendant, un isolé, n'a point son signalement tout prêt. Aussi l'on aime à voir quels suffrages lui sont venus, et notamment de l'Allemagne. En ce pays, la chose n'est pas d'hier, un nationalisme exubérant inspire souvent les critiques ou les silences; Minerve, sans fausse honte, fait de Mercure son parèdre; on ne ménage point au concurrent une publicité abusive. Or, Mowat fut là-bas estimé à son prix; peut-être le tempérament germanique a-t-il pensé se retrouver dans une méthode de travail qui ne se satisfaisait jamais de l'à peu près; notre confrère, autant que qui que ce fût, poussait l'enquête jusqu'au fond, *gründlich*. Les spécialistes d'Allemagne lui ont su gré d'avoir, un des premiers en France, reconnu aux médaillons d'or d'Aboukir, dont un musée prussien tirait orgueil, une authenticité qu'on leur dénia d'abord chez nous et qui, en Angleterre, laissait hésitants les gens du métier[2]. Il devint en 1907 membre d'honneur de la Société de numismatique de Vienne; il était depuis longtemps membre ordinaire de l'Institut archéologique de Berlin.

*
* *

En l'arrachant de ce monde avant l'affreuse tourmente où nous passons, la mort lui a épargné des émotions cruelles. Que n'eût-il pas souffert, héros de nos revers anciens, en repérant sur la carte, derrière la ligne sinueuse

1. *Revue archéologique*, 1882, t. I, p. 187-191.
2. Cf. R. Weil, *Zeitschrift für Numismatik*, t. XXX (1913), p. 318 et suiv.

Digitized by Google

qui délimite provisoirement deux types d'humanité inconciliables, au delà d'un saillant qu'elle couvre et renforce, cette ville de Metz où s'écoulèrent ses jeunes années et dont le poids des ans l'eût fait désespérer de voir la délivrance! Et qu'aurait ressenti ce dévot pèlerin aux sanctuaires du passé, — lui qui, chez nous, se préoccupait de la protection des objets d'art ou d'antiquité conservés dans les lieux du culte et menacés par la rupture du Concordat, — en apprenant le long martyre des cathédrales et des églises de villages!

Sa fin fut digne de sa vie. Prévoyant l'approche du terme, il eut à cœur de témoigner qu'un homme peut ennoblir le souci de se survivre. Qu'allaient devenir ses collections, d'un intérêt si particulier, bien que son flair et sa patience en eussent principalement fait les frais, et dont un marchand eût tiré bon profit? Son vœu fut deviné; il accueillit avec sa bonne grâce coutumière et son désintéressement instinctif les offres qui lui vinrent du Cabinet des médailles, auquel il avait fait plus d'un don généreux; une belle suite de cachets d'oculistes et de pièces contremarquées[1] a trouvé refuge, grâce à lui, dans notre Bibliothèque nationale.

Tranquille de ce côté, mais privé des joies de l'étude par les progrès d'un mal sans rémission, dont il suivait avec sang-froid le cheminement continu, il se permit encore deux inventaires, les derniers : celui des membres de sa famille qui auraient à annoncer une disparition, dont il laissait en blanc la date, et celui des collègues ou amis, à qui ce faire-part serait envoyé. L'un des nôtres a noté les mots suprêmes qu'il prononça, le 19 novembre 1912, au jour qui finissait le cinquième mois de sa quatre-vingt-dixième année : « A présent c'est la fin; qu'elle vous serve d'exemple; je vais vous montrer comment un homme doit

1. 410 monnaies contremarquées, d'époques très diverses; cf. A. Dieudonné, *Revue numismatique*, 4e série, t. XIV (1910), p. 412-413.

Digitized by Google

mourir. » Plus d'un dut suivre le convoi, à qui, discret et modeste, il n'avait point donné place dans sa liste.

***

Et je crains fort, n'étant point numismate, pas même comme lui, d'avoir très mal mis en lumière l'œuvre scientifique du commandant Mowat. Puissé-je au moins avoir dignement retracé une noble existence! L'usage respecté auquel je viens d'obéir m'a valu bien des lectures profitables — et une pointe d'émotion.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1916.

Séance du 5 Janvier.

Présidence de M. P. Girard, président sortant,
et de M. E. Lefèvre-Pontalis, président élu.

Ouvrages offerts :

Delattre (A.-L.). *Un fragment de lampe chrétienne et une lampe entière.* Tunis, 1915, in-8°.

Durrieu (P.). *Valona base d'une expédition française contre les Turcs projetée par le roi Charles VIII (1494-1495).* Paris, 1915, in-8°.

E.-A. (G. d'). *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle.* T. XIII : *CUN-DES.* Évreux, 1914, in-8°.

Mazzini (U.). *Correzioni critiche di aluine date nel regesto del codice Pelavicino.* Genova, 1914, in-8°.

Merlin (A.). *Guide du Musée Alaoui.* 2e édit., s. d., 1915, in-8°, pl.

M. P. Girard, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Si les honneurs sont souvent une charge que l'on quitte sans regret, je n'en dirai pas autant de la présidence de notre Société. Ce fardeau que j'appréhendais, que je voyais avec crainte se rapprocher de moi un peu

Digitized by Google

plus chaque année, me semble aujourd'hui avoir si légèrement pesé sur mes épaules, que, près d'en être libéré, je ne puis me défendre de quelque mélancolie, tant votre bienveillance a su me le rendre agréable. Confiné dans des études auxquelles vos entretiens font généralement peu de place, étranger à ces recherches sur le moyen âge sur lesquelles s'édifient la plupart de vos travaux, j'ai le sentiment de vous avoir plus d'une fois étonnés par mon ignorance, à moins que, d'aventure, je ne vous aie désarmés par mon attention. Que d'horizons vous m'avez ouverts, et combien vous m'avez rendu sensible cette vérité, que plus on avance en âge, plus on s'aperçoit qu'on ne sait rien, ou si peu de chose, au regard du champ infini de la science, que ce peu est égal à rien. Je vous remercie pour tout ce que vous m'avez appris, et plus encore, peut-être, pour la manière dont vous me l'avez appris, car, en ces temps de patriotiques angoisses et d'inquiétudes, hélas! trop justifiées pour des vies infiniment chères, vous avez, avec un amical empressement, répondu à mon appel, secondé mes efforts pour faire que nos séances fussent toujours remplies comme il convient qu'elles le soient. Que ceux qui n'ont pas ménagé leur peine afin que ce but fût atteint, que ceux aussi qui se sont spontanément offerts à animer nos réunions en y prenant la parole, soit pour de brèves observations, soit pour des communications développées, veuillent bien accepter l'expression de ma sincère reconnaissance. Grâce à eux, pendant cette année *terrible*, plus terrible cent fois que celle qui a déjà mérité ce nom dans notre histoire, nous sommes restés fidèles au devoir de toute société savante, qui est de poursuivre avec calme, dans les crises même les plus graves, sa vie scientifique. Une telle conduite porte en elle sa récompense, parce qu'elle est une image de l'ordre, et que l'ordre, où qu'il règne, l'activité raisonnée et volontaire sont encore les meilleurs antidotes contre la dépression morale. J'ajouterai qu'elle est d'un bon exemple, et que, si peu connus que nous soyons de la foule, en ces combles du Louvre où elle ne viendra jamais nous chercher, il

Digitized by Google

n'est pas de maîtrise de soi-même, de stricte observance d'une règle ancienne et vénérable, qui n'ait au dehors son modeste rayonnement. Vous l'avez bien compris, Messieurs, et, en dépit de vos préoccupations civiques ou des deuils de famille qui vous ont brisés, vous avez voulu que tout se passât ici comme à l'ordinaire. Soyez loués pour cette ferme attitude qui vous honore.

« C'est la tâche essentielle de votre président, avant de remettre à son successeur ses éphémères pouvoirs, de rendre hommage devant vous à ceux que nous avons perdus. Il se trouve que la liste, dans cette année douloureuse, en est relativement courte; nous allions même atteindre l'année nouvelle sans qu'aucun de nos confrères, membres résidants, nous eût été ravi, quand la mort sournoise est venu frapper, sinon l'un des plus jeunes, du moins l'un de ceux que sa vigueur apparente semblait mettre à l'abri, pour longtemps encore, d'un tel coup, notre cher et amèrement regretté Noël Valois. Vous vous rappelez avec quel bagage déjà considérable il sollicita vos suffrages, lorsque, le 9 décembre 1896, il se présenta à la place vacante par le décès d'Eugène de Rozière : une remarquable thèse, soutenue en Sorbonne, sur *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249), sa vie et ses ouvrages*, l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État (Règne de Henri IV)*, *Le Conseil du roi aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles*, qui achevait de mettre en lumière ses précieuses qualités d'historien érudit et pénétrant, et qui lui avait valu, en 1889, le grand prix Gobert, les deux premiers volumes de *La France et le Grand Schisme d'Occident*, tels étaient ses titres à votre choix, et je passe sous silence divers travaux de moindre étendue, mais d'une importance souvent capitale pour l'histoire ou l'histoire littéraire, publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, ailleurs encore.

« A partir du moment où il fut des vôtres, Noël Valois, avec cette conscience et ce haut sentiment du devoir qui le distinguaient, donna à notre Société tout ce qu'il put

Digitized by Google

de son activité et de son temps, et vous n'avez pas perdu le souvenir des études précises et fines qu'il apportait à nos séances. Elles se rattachaient le plus souvent à ses recherches d'histoire, elles étaient le fruit d'heureuses rencontres faites par lui dans les bibliothèques de France ou de l'étranger. Il n'était point, à proprement parler, un antiquaire, c'est-à-dire quelqu'un qui s'est fait une spécialité d'interroger les monuments; ses instruments de travail, ses sources étaient les textes. Il s'en excusait parfois avec une modestie charmante, ce qui ne l'empêchait pas de parler, à l'occasion, en biographe il est vrai, mais aussi en critique éclairé et judicieux, de Jean Fouquet, de François Clouet ou de Fra Angelico. Vous vous souvenez de ce joli mémoire, conduit avec une méthode parfaite, qu'il inséra dans le volume de notre Centenaire et qui a pour sujet un fragment de triptyque, œuvre du maître de Fiesole, ayant fait partie de la collection Timbal avant d'appartenir à notre confrère. Ce petit panneau de bois peint sur fond or représente le Crucifiement, et dans le personnage agenouillé au pied de la croix, Valois, montrant l'inanité des hypothèses antérieures, reconnaît, avec beaucoup de vraisemblance, le cardinal espagnol Jean de Torquemada, célèbre amateur d'art et frère en religion de l'Angelico, auquel il aurait commandé ce triptyque vers 1447, à Rome, ou peut-être quelques années plus tôt, à Florence. Un goût héréditaire attirait Noël Valois vers la peinture, et s'il n'eût donné à ses travaux une orientation toute différente, il eût probablement écrit sur l'histoire de l'art avec autant de sûreté qu'il écrivit sur l'histoire proprement dite. C'était un esprit singulièrement fin, sans subtilité vaine; vous avez pu le constater dans diverses circonstances. La notice qu'il lut devant vous le 3 mars 1897 sur M. de Rozière, en vertu d'une décision de notre Société qui avait précédé de peu son élection, est un modèle de conscience, de convenance, d'appréciation compétente et délicate du savant et de l'homme auquel il succédait. Quand plus tard, à l'Académie des Inscriptions, il eut à faire l'éloge de l'helléniste Jules

Digitized by Google

Girard, dont il occupait le fauteuil, ce furent les mêmes qualités de psychologie déliée qu'il mit en œuvre, et on le vit aussi à l'aise sur ce terrain, qui lui était moins familier, que sur celui de l'École des chartes. Il excellait à faire revivre une figure, qu'elle appartînt à l'époque contemporaine ou au moyen âge, et peignait un caractère de notre temps du même pinceau large et habile dont il ressuscitait un Jacques de Thérines, un Jean Rigaud, ou ce Jacques Duèse qui fut pape sous le nom de Jean XXII, et dont l'activité fougueuse et clairvoyante, autoritaire, impitoyable à l'hérésie a suggéré à notre confrère l'un des plus beaux et des plus vivants portraits qu'il ait tracés. Ses excellentes études avaient fait de lui un humaniste qui ne plia jamais sous le poids des documents, et dont la plume savait rendre, sans qu'il parût lui en coûter, à la réalité proche ou lointaine sa forme et sa couleur. A ses peintures se mêlait volontiers une pointe d'humour qui ne surprenait que ceux qui le connaissaient mal. L'année du Centenaire, il était secrétaire de notre Compagnie, et vous avez encore présent à la mémoire le tableau qu'il déroula sous vos yeux de son histoire, depuis les temps héroïques de l'Académie celtique jusqu'à nos jours; des applaudissements unanimes accueillirent ce spirituel morceau, dont la gaieté alerte et malicieuse contrastait quelque peu avec la solennité du lieu, lequel n'était autre que le grand Salon Carré du Musée du Louvre, mis obligeamment à la disposition de notre Société par le directeur des Beaux-Arts d'alors, le directeur actuel des Musées nationaux.

« Mais tout cela, pour Valois, n'était que l'accessoire; le principal, le fonds, c'étaient ses grands travaux historiques. Engagé dans l'examen de l'une des plus redoutables épreuves qu'ait eu à subir la papauté, il ne pouvait s'arrêter en chemin, et il n'y songea pas. Le tome III et le tome IV et dernier de son magistral ouvrage sur *La France et le Grand Schisme d'Occident* sont de 1901 et de 1902. Le 23 mai 1902, l'Académie des Inscriptions l'admettait au nombre de ses membres ordinaires. Je ne puis

Digitized by Google

me permettre d'exprimer une opinion sur cette œuvre importante. Ce qui y apparaît aux yeux d'un profane, c'est la lumineuse ordonnance d'une matière aussi complexe que l'histoire de ces quarante années d'un trouble profond dont souffrit la chrétienté tout entière. On demeure confondu de la puissance de cet esprit clair que n'accablent ni la masse ni la contradiction des témoignages, qui les domine, les contrôle, les juge et les emploie au mieux de ses intérêts, qui sont ceux de la vérité. Mais quel acquis et quelle spécialisation, si l'on peut dire, universalisée par un lent effort, suppose un pareil travail! Quelle méthode apprise dès les jeunes années et dont on a gardé le pli salutaire! Quel solide jugement pour établir les responsabilités, pour les répartir équitablement entre les acteurs religieux et laïques de ce long drame d'où sortit momentanément diminuée l'autorité du Saint-Siège, sans profit, à ce qu'il semble, pour le pouvoir séculier! Il ne m'appartient pas d'assigner à Noël Valois une place parmi nos historiens; d'autres, plus autorisés, se chargeront de le faire; mais je ne pense pas être contredit si je déclare que le *Grand Schisme d'Occident*, l'*Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII* (1906), *Le pape et le concile*, en deux volumes (1909), le mettent au premier rang des savants français qui se sont fait de nos jours une spécialité de l'histoire religieuse. Son inlassable activité n'était point, pourtant, satisfaite. Le trente-quatrième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, distribué peu de jours avant sa mort, lui est dû en grande partie, et il contient, en dehors de quelques monographies assez courtes dont il est l'auteur, la belle étude à laquelle j'ai fait allusion sur Jean XXII, dont les 239 pages in-4° représentent l'équivalent d'un livre, et quel livre! le plus captivant.

« Je ne veux pas revenir sur l'homme qu'était notre confrère; je l'ai rapidement et très imparfaitement esquissé ici même sous le coup de l'émotion de sa fin imprévue[1].

1. *Bulletin*, 1915, p. 269.

Digitized by Google

Qu'il me soit permis, cependant, de rappeler que si, chez lui, le talent avait plusieurs faces, le caractère n'en avait qu'une : il était d'une droiture qui, dès l'abord, inspirait la confiance et ne tardait pas à conquérir l'affection. Sa chaleur naturelle se tempérait de réserve, mais *tempérer* est un terme impropre : sa réserve n'était qu'un voile qui masquait l'éclat de ses sentiments sans en atténuer l'ardeur; la flamme contenue jaillissait parfois, surtout au temps de sa jeunesse. Avec les années s'était élevée et élargie sa conception de la vie; il était un conseiller très sûr, qui eût été de plus en plus écouté. Si les différentes sociétés savantes dont il faisait partie ont perdu en lui un de leurs représentants les plus éminents pour le savoir et le labeur scientifique, je ne crois pas m'avancer trop en affirmant que l'épreuve tragique que nous traversons l'avait encore grandi intellectuellement et moralement, et qu'il eût été l'un de ceux qui contribueront efficacement, ne serait-ce que par la seule vertu de l'exemple, à refaire la France de demain.

« A cette perte si sensible s'ajoute pour nous, Messieurs, celle de quelques-uns de nos correspondants nationaux ou étrangers. Le trouble général dans lequel s'est écoulée l'année qui vient de finir, la difficulté des communications internationales me rendent, je l'avoue, quelque peu suspecte la brève nomenclature que j'ai entre les mains; je souhaite bien vivement que des révélations ultérieures ne viennent point l'amplifier.

« Mgr Douais, mort évêque de Beauvais, n'était encore que l'abbé Douais lorsqu'il prit rang parmi nos correspondants nationaux le 3 avril 1889. Il était, à cette époque, attaché comme professeur d'histoire à l'Institut catholique de Toulouse et venait d'être honoré, au concours des Antiquités de la France, d'une « mention » pour la découverte et la publication qu'il avait faites, deux ans plus tôt, du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (844-1200), perdu au milieu des registres d'une paroisse où personne n'avait eu l'idée de l'aller chercher. C'était un curieux, ami des vieux livres, attentif aussi aux trou-

Digitized by Google

vailles de l'archéologie locale. On lui doit diverses études sur l'histoire des Albigeois, sur l'Inquisition dans le midi de la France, sur l'organisation des Frères Prêcheurs au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle. Dans toutes les sociétés qui l'avaient appelé à elles, il déployait une activité infatigable. Il fut secrétaire général de la Société archéologique du midi de la France et comptait parmi les membres de la Société de l'histoire de France. Ceux qui l'ont connu ont conservé le souvenir de son optimisme bienveillant, qui s'était mué, dans ces derniers temps, en bonté agissante et ferme. Devant les maux qu'il vit fondre sur notre pays, « son « cœur — j'emprunte les paroles d'un de ses panégyristes « — ne céda pas, mais ce fut sa santé. Soutenant son clergé, « ses fidèles, tout son peuple souffrant, par la vertu d'un « esprit averti par la science, éclairé par la foi, gardant « jusqu'au bout le sourire de l'espérance, il mourut[1]. »

« M. Auguste Rey, l'un de nos correspondants, depuis 1900, pour le département de Seine-et-Oise, n'était point, pour beaucoup d'entre vous, un inconnu. Beau-père de notre ami Bernard Haussoullier, de l'Académie des Inscriptions, s'il assistait rarement à nos séances, il vous y lut un jour un savant travail que vous n'avez pas oublié et qui figure dans le tome X de la septième série de nos *Mémoires*. C'est une étude sur le tombeau des Poncher, de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sujet maintes fois traité, mais sur lequel notre confrère répand une lumière nouvelle en affirmant, avec preuves à l'appui, la collaboration de Jacques Bachot, l'un des « imagiers » déjà *italianisants* de l'école de Troyes, à la décoration de ce monument. En parcourant ces pages bourrées de références, et quelques autres, qui les avaient précédées de peu, sur *La fin de Jean de Poncher, petit-neveu de Semblançay*, qui croirait avoir affaire aux divertissements d'un ancien élève de l'École polytechnique et de l'École d'État-major, ayant démissionné pour devenir, à Paris, fondé de pouvoir d'agent de change, profession qu'il exerça pendant près de qua-

1. Henry Cochin, *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France* (18 mai 1915).

Digitized by Google

rante ans? Il en était ainsi, pourtant; Auguste Rey se consolait des chiffres par l'érudition, vers laquelle le portait un penchant naturel, qu'avaient encouragé deux voisins de campagne, ses amis Léopold Pannier et Arthur de Boislisle, le diligent éditeur des *Mémoires* de Saint-Simon. Il a beaucoup écrit, et justement à la campagne, ou inspiré par les séjours qu'il y faisait chaque année, durant la belle saison, au village de Saint-Prix, dont il fut maire, et maire modèle, profondément dévoué à sa commune et volontiers philosophant sur l'administration communale, comme l'atteste un important ouvrage où reparaît le polytechnicien économiste qu'il était resté, et qu'il ne cessa d'être en dépit de ses goûts de recherche érudite. Mais c'est par ces goûts et par la façon charmante dont ils se manifestent dans son œuvre qu'il est surtout attachant. Sous le titre modeste de *Notes sur mon village*, il avait publié de nombreux opuscules concernant l'histoire de Saint-Prix et de la région environnante, et c'est une joie de le suivre dans ces récits pleins de choses, soit qu'il y évoque le passé de la vieille église, soit qu'il y fasse revivre quelques-uns des personnages, hôtes s'attardant ou visiteurs d'un jour de ce coin de l'Ile-de-France, tels que Boileau et M^lle^ de Bertouville, la Silvie, d'après l'auteur, de la célèbre romance, tels encore que les Sedaine, Paul-Louis Courier, la famille Hugo, tant d'autres. Puis ce sont de plus récents souvenirs, ceux de la guerre de 1870, consignés dans le volume intitulé : *Journal et impressions du maire et du curé de Saint-Prix pendant la guerre;* il s'agit de l'abbé de Gesne et de M. Carlin, l'un des prédécesseurs d'Auguste Rey à la mairie. Laissons cette période trop voisine de nous pour ne considérer que les époques antérieures : c'est là vraiment qu'apparaissent les services rendus par M. Rey à la petite histoire, à celle qui ressuscite les petites patries. Il prenait visiblement à ces résurrections un très vif plaisir; cela perce dans son style, souvent spirituel, et dans sa minutie de généalogiste scrupuleux. C'était un homme d'un commerce agréable et sûr; il représentait éminemment parmi nous cette classe

Digitized by Google

la

question du cens sous l'Empire romain, particulièrement dans les Gaules, avait aussi sollicité sa curiosité, et on lui doit encore une étude sur la *Population de la Gaule au temps de César* et une *Géographie des Gaules sous l'Empire romain*. Vous voyez l'unité de cette grande et intelligente activité : elle s'était donné pour tâche l'examen de quelques-uns des problèmes qui intéressent nos origines nationales; elle a donc droit au tribut de notre hommage reconnaissant.

« La nouvelle du décès de M. Polivanoff nous est parvenue par M. le baron de Baye, que la guerre, vous le savez, retient en Russie depuis le début des hostilités. Son Excellence Vladimir Polivanoff, membre du Conseil de l'Empire, grand maréchal de noblesse du gouvernement de Simbirsk, fondateur de la Société des Archives de cette ville, vous est connu par son exploration de la nécropole de Mouranka à laquelle M. de Baye prit part. Il y a près de vingt ans, notre confrère vous en présentait les résultats sous la forme d'une publication luxueusement illustrée et vous en disait l'intérêt pour l'histoire ethnographique et archéologique de la Russie centrale. M. Polivanoff était un ami de la France qui, par ses initiatives heureuses dans le domaine de la recherche scientifique et du développement de la vie intellectuelle, honorait grandement son pays.

« Il me resterait, Messieurs, me conformant à la coutume, à opposer aux tristesses de l'année les joies ou les fiertés qu'ont pu nous procurer, au cours de ces douze mois, les succès de nos confrères. Mais de ces succès, nous n'en avons point à enregistrer. Les académies, où la mort a frappé comme d'habitude, ont, jusqu'ici, estimé sage et décent d'ajourner toute élection à l'époque encore incertaine où les choses de France seront rentrées, sinon dans l'ordre, du moins dans le repos, et, d'autre part, je l'avoue, je ne me suis pas senti le cœur de feuilleter les palmarès officiels pour y chercher la mention de quelque travail de l'un de vous honoré d'une récompense assurément bien méritée. Ce sont d'autres objets, d'autres actes qui ont

Digitized by Google

d'amateurs qui cherchent dans la science un délassement à des occupations plus pratiques et plus lourdes, qui voient dans le labeur purement intellectuel une noblesse et auxquels nous ne saurions faire trop d'accueil.

« Le capitaine Engelhard nous appartenait depuis 1907 en qualité de correspondant national dans l'Eure. Fils d'un commandant de la garde impériale, petit-fils d'un grognard de l'Empire, il était destiné à devenir un soldat. Il le devint et franchit rapidement les degrés de la hiérarchie. Quand éclata la guerre actuelle, déjà miné par l'affreux mal qui devait l'emporter, il ne put y prendre part. Son patriotisme en souffrit cruellement. Il s'en dédommageait comme il pouvait, en parlant, en écrivant; il était poète, et ses origines alsaciennes l'attachaient passionnément à l'idée de la revanche. Parmi de nombreuses poésies, il a laissé un manuscrit, le *Cahier de la Revanche*, où se trahissent ses regrets et ses espérances. Les hasards de sa carrière l'ayant amené à faire un assez long séjour à Lisieux, ce fut là qu'il se découvrit une sorte de vocation pour les recherches historiques. On lui doit un intéressant travail sur l'évêque Cauchon et son prétendu repentir après la condamnation de Jeanne d'Arc, ainsi qu'un grand nombre d'articles publiés, pour la plupart, dans des périodiques locaux, *Les événements de 1572 à Lisieux*, *Les chanoines-comtes de Lisieux*, *Voyage de François Ier en Normandie*, *Jeanne d'Arc et la critique contemporaine*, etc. Les circonstances et sa santé lui ayant refusé le bonheur de servir son pays par l'épée, il le servit par la plume; c'était trop peu pour ses désirs; c'est assez pour le devoir, et cela suffit.

« Ceux de nos correspondants que nous avons perdus à l'étranger sont, à ma connaissance, MM. Unger, Helbig, Garofalo et Polivanoff.

« Le premier avait été admis dans notre Société en 1871, le 28 juin, sur un rapport de M. Michelant, contresigné par le vénérable Émile Egger. Cette date et ces noms nous reportent à des temps lointains, que les événements se sont chargés de rapprocher étrangement de

Digitized by Google

nos pensées. Professeur à l'Université de Christiania, M. Unger était notre unique correspondant en Norvège. Je n'ai pas à rappeler ici sa longue carrière scientifique, remplie en majeure partie par des travaux relatifs à l'ancienne littérature de son pays. Qu'il me suffise de mentionner, parmi ses œuvres les plus importantes et qui nous intéressent le plus spécialement, l'édition qu'il donna, en 1860, de la *Karlamagnus-Saga*, dans un programme de l'Université de Christiania. Il était, de l'aveu des juges compétents, un des savants étrangers qui connaissaient le mieux notre littérature du moyen âge et mérite à ce titre notre sympathie.

« Helbig, dans l'archéologie classique, était une grande figure. Tout jeune, a-t-il conté lui-même, il s'était montré collectionneur, épris d'observation, de classification, s'essayant sur les plantes, les minéraux, les fossiles, avant de passer aux monuments de l'art grec, étrusque et romain. Il possédait une qualité plus rare qu'on ne le pense chez ceux qui s'occupent d'études archéologiques : il savait voir, et comme ses connaissances étaient infinies, son cerveau ressemblait à une encyclopédie vivante où l'antiquité se trouvait répartie avec ordre dans autant de cases qu'il en fallait pour la contenir presque tout entière. Après de fortes études à l'Université de Gœttingue, où il eut pour maîtres Sauppe et Curtius, puis à celle de Bonn, où il connut Otto Jahn et Welcker, il fut envoyé à l'Institut archéologique de Rome, et, dès ce moment, l'Italie fut sa seconde patrie. Attaché à la direction de l'Institut, qui avait alors à sa tête un homme aimable et réservé, d'une parfaite courtoisie, Henzen, admis dans la haute société romaine, élu membre de l'Académie des Lincei, c'est à Rome qu'il est mort, à soixante-seize ans, dans sa villa du Janicule, après une carrière traversée de bien des difficultés, mais étonnamment féconde. Je n'énumérerai pas ses multiples travaux. On y peut distinguer deux principaux groupes : ceux qui ont pour objet la peinture campanienne et ceux vers lesquels l'orientèrent les découvertes de Schliemann à Mycènes. C'est au second groupe qu'appartient son

Digitized by Google

ouvrage capital, *L'épopée homérique expliquée par les monuments*, dont la première édition parut en 1884, en allemand; une deuxième suivit en 1887; une traduction française, présentée au public par notre confrère, M. Collignon, fut publiée à Paris en 1894. Helbig en préparait laborieusement une troisième, qu'il n'acheva pas; l'art compliqué de la préhistoire de la Méditerranée orientale, le doute des esprits devant les problèmes qu'il soulève, l'incertitude, en somme, des résultats auxquels conduit une comparaison, impossible à serrer, entre les monuments et les descriptions d'Homère, tout cela, joint à l'âge, avait ralenti son ardeur. L'œuvre n'en restera pas moins comme un admirable essai auquel devront avoir recours tous ceux qui tenteront, par la même voie, d'éclaircir le mystère de l'Épopée; sans elle, peut-être, Reichel n'eût jamais songé à écrire sa belle étude, moins ambitieuse et, partant, plus probante, sur les armes homériques.

« Helbig aimait sincèrement la France, où il s'était fait des amis; il laisse un fils qui combat dans l'armée italienne. En 1894, il était entré à l'Académie des Inscriptions comme associé étranger, succédant à De Rossi. Vous l'aviez fait des vôtres l'année précédente. La déclaration de guerre lui fut un coup douloureux. Je tiens de mon confrère Salomon Reinach, avec lequel il était lié, qu'il conserva longtemps l'illusion que les États-Unis interviendraient, au besoin par la force, pour prévenir le choc formidable qu'il redoutait.

« M. Garofalo, professeur à l'Université de Naples, est l'auteur de nombreux mémoires sur l'antiquité grecque et romaine. Son ouvrage le plus important est une histoire des Allobroges dans laquelle il remonte aux origines de ce peuple, s'étend sur ses rapports avec les Ligures, les Gaulois, les colons grecs, sur ses destinées au temps de la conquête et de la domination romaines, réunit ce qu'on peut savoir de sa civilisation et de ses mœurs. Il avait publié un travail analogue sur les Helvètes, et divers articles sur les Gaulois de l'Espagne et du Portugal, sur les Celtes de l'Asturie et de la Lusitanie portugaise. La

Digitized by Google

question du cens sous l'Empire romain, particulièrement dans les Gaules, avait aussi sollicité sa curiosité, et on lui doit encore une étude sur la *Population de la Gaule au temps de César* et une *Géographie des Gaules sous l'Empire romain*. Vous voyez l'unité de cette grande et intelligente activité : elle s'était donné pour tâche l'examen de quelques-uns des problèmes qui intéressent nos origines nationales; elle a donc droit au tribut de notre hommage reconnaissant.

« La nouvelle du décès de M. Polivanoff nous est parvenue par M. le baron de Baye, que la guerre, vous le savez, retient en Russie depuis le début des hostilités. Son Excellence Vladimir Polivanoff, membre du Conseil de l'Empire, grand maréchal de noblesse du gouvernement de Simbirsk, fondateur de la Société des Archives de cette ville, vous est connu par son exploration de la nécropole de Mouranka à laquelle M. de Baye prit part. Il y a près de vingt ans, notre confrère vous en présentait les résultats sous la forme d'une publication luxueusement illustrée et vous en disait l'intérêt pour l'histoire ethnographique et archéologique de la Russie centrale. M. Polivanoff était un ami de la France qui, par ses initiatives heureuses dans le domaine de la recherche scientifique et du développement de la vie intellectuelle, honorait grandement son pays.

« Il me resterait, Messieurs, me conformant à la coutume, à opposer aux tristesses de l'année les joies ou les fiertés qu'ont pu nous procurer, au cours de ces douze mois, les succès de nos confrères. Mais de ces succès, nous n'en avons point à enregistrer. Les académies, où la mort a frappé comme d'habitude, ont, jusqu'ici, estimé sage et décent d'ajourner toute élection à l'époque encore incertaine où les choses de France seront rentrées, sinon dans l'ordre, du moins dans le repos, et, d'autre part, je l'avoue, je ne me suis pas senti le cœur de feuilleter les palmarès officiels pour y chercher la mention de quelque travail de l'un de vous honoré d'une récompense assurément bien méritée. Ce sont d'autres objets, d'autres actes qui ont

Digitized by Google

attiré mes regards, ce sont les services rendus par plusieurs d'entre vous, les plus jeunes, à la défense nationale, dans les formations sanitaires, dans les états-majors ou même au front. Voilà les rivalités qui conviennent à l'heure présente, et voilà les récompenses qui priment toutes les autres, celles que décerne dans le secret de la conscience la pensée de l'austère ou périlleux devoir accompli simplement. Heureux et dignes d'envie ceux qui l'ont affronté; c'est à ceux-là que vous me permettrez aujourd'hui d'adresser nos vives et affectueuses félicitations.

« Mais j'ai tort de dire que j'ai négligé les palmarès. L'un deux m'est par hasard tombé sous les yeux, et j'y ai vu citée à l'ordre du jour du dévouement obscur, du sacrifice quotidien la Croix-Rouge française, que préside notre cher et vénéré doyen M. le marquis de Vogüé. Réjouissons-nous de voir cette grande institution figurer sur la liste, toujours trop courte, des prix de vertu, comme pour marquer du sceau de la charité militaire une vie toute de bienfaisance et d'honneur.

« Je dois, en terminant, vous signaler quelques changements survenus dans notre Société. Si Georges Perrot, qui fut le maître de beaucoup d'entre nous et notre ami à tous, n'a pas encore été remplacé, le nombre de nos correspondants, nationaux ou étrangers, s'est légèrement, très légèrement accru : M. Esdouhard d'Anizy nous représentera dans la Côte-d'Or, M. Octave Roger dans le Cher, M. Sixten Strombonn en Suède, à Herserud, près de Stockholm, où il est conservateur du Musée Röhssort. A tous trois je souhaite la bienvenue parmi nous.

« Nous perdons comme trésorier M. Henri Martin, pour le récupérer comme deuxième vice-président. M. Chénon a bien voulu recueillir son héritage, du moins, a-t-il ajouté, jusqu'à la fin des hostilités. Souhaitons que les hostilités finissent le plus tôt possible, et que M. Chénon, après avoir été notre trésorier de la guerre, reste notre trésorier de la paix. Laissez-moi, en attendant, remercier son prédécesseur des dix années d'obligeante assistance qu'il a données à notre Compagnie. C'est grâce à lui que, récem-

Digitized by Google

ment, à l'exemple des bonnes femmes de France, elle a pu tirer de son bas de laine de quoi souscrire modestement, mais honorablement, à l'emprunt national. Il m'en voudrait de ne pas rappeler que, si c'est sur lui qu'ont pesé tous les soucis de l'opération, toutes les formalités et les interminables attentes, l'idée première en revient à notre cher confrère M. Omont.

« Puisque je suis entré dans la voie des remerciements, je n'aurai garde d'oublier le zèle de M. Espinas à s'occuper de notre bibliothèque et celui des membres de la Commission des impressions à faire en sorte que, malgré les lenteurs inévitables du temps de guerre, nos publications paraissent sans retard excessif. Vous savez tous ce que nous devons, pour la rédaction de notre *Bulletin* et la composition de nos *Mémoires*, à MM. Héron de Villefosse et Michon. J'ajoute qu'envers le premier nous sommes, en plus, redevables cette année des innombrables messages qui, de toute part, et notamment de la Russie et du Canada, nous sont parvenus en réponse à la belle protestation dont il avait pris l'initiative après le premier attentat, qui devait être suivi de tant d'autres, contre la cathédrale de Reims. Ces sympathies vibrantes d'indignation, envoyées de France ou de l'étranger, nous confirmeraient, s'il était nécessaire, dans le sentiment de la justice de notre cause et fortifieraient notre résolution de venger tous ces vieux monuments, orgueil de notre art et parure de notre territoire, dont les plaies ont été étalées devant vous par plusieurs de nos confrères, en particulier par MM. Jadart et Demaison.

« Messieurs, l'an dernier, Noël Valois, en quittant la présidence, m'enviait le plaisir qu'il escomptait pour moi de célébrer avec vous la victoire de la France et de ses alliés. Nous n'en sommes pas, hélas! encore là. Mais où trouver plus de raisons d'espérer et de croire que dans ce qui nous entoure? Sur quel point du globe et dans quelle période de l'histoire du monde a-t-on vu un peuple surpris, sans préparation suffisante, par un adversaire qui, depuis près d'un demi-siècle, méditait son coup de force,

Digitized by Google

se ressaisir après une série d'échecs, attaquer et vaincre, puis, profitant du genre de guerre qui lui était imposé, s'organiser sous le feu, décupler ses moyens d'action, se porter sur de nouveaux et lointains champs de batailles, et, malgré les erreurs et les fautes commises, malgré les défaillances mêmes, tenir en respect l'ennemi, le harceler, l'épuiser, avec une habileté sans cesse accrue par l'expérience et une ténacité, une constance dont, à la veille d'un effort pour lui si nouveau, il se serait jugé lui-même incapable? N'est-ce pas là déjà une victoire, la victoire remportée sur l'inertie, la légèreté, l'indifférence, la faiblesse, et n'est-ce pas un spectacle inattendu et saisissant offert à tous ces observateurs intimidés du dehors, qui n'osent encore en exprimer leur admiration, mais qui, bientôt, affranchis de leurs craintes, la crieront aux quatre vents du ciel?

« Il me plaît de finir sur cette espérance et, j'ose dire, cette certitude. J'invite M. Eugène Lefèvre-Pontalis à vouloir bien occuper le fauteuil que je lui cède et M. Émile Mâle à prendre la place de M. le comte de Loisne, que je remercie de son dévouement et que j'admire pour le courage avec lequel il a continué jusqu'au bout ses fonctions de secrétaire, en dépit du plus cruel des deuils, noblement supporté. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, au nom de M. A. Merlin, associé correspondant national, directeur du service des antiquités et des arts de Tunisie, la 2e édition du *Guide du Musée Alaoui*.

« Ce Musée, établi dans l'ancien harem du Bardo, a été inauguré en 1888 et n'a cessé depuis de se développer. Sous l'habile direction de notre confrère M. Merlin, il s'est enrichi de pièces de premier ordre, notamment des antiquités découvertes au fond de la mer auprès de Mahdia, entre Sousse et Sfax. On se souvient qu'en 1907 des pêcheurs d'éponges trouvèrent en cet endroit le chargement d'un bateau, comprenant environ soixante colonnes de marbre et de nombreux objets mobiliers. Ce navire,

Digitized by Google

qui avait fait naufrage sur la côte d'Afrique au début du premier siècle avant l'ère chrétienne, renfermait également des bronzes très remarquables et d'une valeur exceptionnelle pour l'histoire de l'art grec; ils sont maintenant exposés dans les salles XIV à XVII.

« Douze planches en phototypie accompagnent le texte de ce guide dont les sobres notices permettent au visiteur de se faire une idée juste des richesses archéologiques de la Tunisie et d'en emporter un souvenir précis. »

Sur le rapport de M. E. Michon, M. le commandeur Marco Besso, présenté par Mgr Duchesne et M. le comte Durrieu, est élu associé correspondant étranger.

Séance du 12 Janvier.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

M. le comte Durrieu, membre résidant, fait la communication suivante :

« Notre *Bulletin* de l'année 1915[1] contient le texte d'une communication de notre confrère M. le comte de Loisne où est traitée, d'une manière savante, la question des portraits de Jeanne de Boulogne, fille de Jean II, comte d'Auvergne, qui fut la seconde femme de Jean de France, duc de Berry, le prince si célèbre par son amour pour les arts. M. le comte de Loisne a mentionné, à ce propos, des statues de Jeanne de Boulogne, l'admirable dessin d'Holbein, conservé au Musée de Bâle, qui a été exécuté d'après l'original, plus tard détruit, de la tête d'une de ces statues, enfin une des figurines en os sculpté du rétable offert à l'abbaye de Poissy par le duc de Berry, œuvre de l'art italien, conservée au Musée du Louvre.

« A la liste de ces représentations, il faut ajouter un petit portrait peint de Jeanne de Boulogne, rendu précieux par son origine certaine, et que j'ai eu occasion de

1. P. 119 à 122.

Digitized by Google

publier en 1906 dans la *Gazette des beaux-arts*, en tête d'un article sur *Les « Belles Heures » de Jean de France, duc de Berry*[1], manuscrit connu aussi sous la désignation d' « Heures d'Ailly », d'après le nom d'un possesseur du XIX^e^ siècle, et qui appartient à M. le baron Edmond de Rothschild, mon confrère de l'Institut.

« C'est dans une miniature du manuscrit en question que se trouve ce portrait de Jeanne de Boulogne, faisant suite immédiatement dans le volume à un autre portrait, également publié par moi, qui est celui du mari de Jeanne de Boulogne, c'est-à-dire du duc Jean de Berry. La princesse est représentée en oraison, agenouillée devant un prie-Dieu drapé d'une étoffe fleurdelisée et qu'abritent deux rideaux pouvant glisser sur des tringles; le pan d'un de ces rideaux est soulevé par un des serviteurs de la maison ducale, qui tient une masse d'huissier. La tête, tournée de profil à gauche, est surmontée d'une couronne d'or à fleurons, posée sur les cheveux qui bouffent en masse à hauteur de la tempe, en laissant très dégagé le front, de forme bombée. De la couronne pend, en arrière, un voile d'étoffe blanche qui vient se rattacher par le bas à l'ample robe dont s'enveloppe le corps. L'ensemble du costume est simple, mais d'une grande élégance de coupe. L'image est de fort petite dimension. Néanmoins, comme je le disais déjà en la publiant pour la première fois en 1906, la confrontation avec le dessin d'Holbein du Musée de Bâle démontre qu'il s'agit bien d'un véritable portrait, visant à l'exacte ressemblance. Si réduite que soit la tête, on y reconnaît les traits distinctifs de la physionomie de Jeanne de Boulogne, tels qu'ils se trouvaient dans la statue dont Holbein a vu et dessiné l'original, son front découvert et bombé, ses cheveux massés vers les tempes, son nez à la Roxelane, son air de finesse intelligente.

« Les manuscrits qui, comme celui où se trouve notre portrait, ont appartenu au duc Jean de Berry avaient des origines variées. Les uns avaient été simplement achetés

1. *Gazette des beaux-arts*, année 1906, t. I, p. 265-292.

Digitized by Google

par le duc. D'autres étaient arrivés en sa possession par suite de dons qu'il avait reçus, ou par voie d'échanges. Enfin, il se rencontrait quelques volumes de choix, spécialement des livres de prières à son usage personnel, que le duc de Berry avait fait exécuter lui-même par des artistes attachés à sa maison et que l'on appelait « les ouvriers de Monseigneur ». Or, les « Belles Heures », possédées aujourd'hui par M. le baron Edmond de Rothschild, rentrent dans cette dernière catégorie en quelque sorte exceptionnelle. Sur le premier feuillet du manuscrit, le secrétaire du duc de Berry, Jean Flamel, a inscrit une note, disposée comme une sorte d'ex-libris, qui débute ainsi : « Ces « heures fist faire tres excellent et puissant prince Jehan, « filz de roy de France, duc de Berry, etc... » D'autre part, le livre est minutieusement décrit dans deux inventaires des biens mobiliers du duc Jean, dressés en 1413 et 1416, et leur description se termine par cette phrase : « Les- « quelles heures Monseigneur a fait faire par ses ouvriers. »

« Ainsi donc, le petit portrait de Jeanne de Boulogne que j'ai publié en 1906 et sur lequel j'appelle à nouveau l'attention se rencontre, non seulement dans un manuscrit provenant de son mari le duc de Berry, mais dans un manuscrit que le duc avait fait directement combiner et peindre par des « ouvriers » à son service. On peut supposer que, passionné pour les arts comme il l'était, le duc n'a pas dû se désintéresser du choix préalable des sujets à traiter dans les peintures du volume, et que c'est par conséquent à une galante intention de sa part envers sa femme que le portrait de celle-ci doit d'être venu prendre place dans les « Belles Heures » tout à côté du portrait de son époux, ou plutôt, pour être tout à fait exact, sur le verso du même feuillet dont le recto porte l'effigie du duc Jean. Ces considérations donnent évidemment un intérêt tout particulier, en même temps qu'une certitude absolue d'authenticité, à ce petit portrait de la princesse qui fut la seconde femme du duc Jean de Berry. »

MM. Bapst et Marquet de Vasselot présentent quelques observations.

Digitized by Google

M. Prinet doute de l'authenticité des armoiries qui figurent sur le prie-Dieu de la statue de Jeanne de Boulogne signalée par M. de Loisne.

M. de Loisne pense également que ces armoiries ont été refaites.

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« L'emploi du terme *superstitio* dans plusieurs constitutions impériales rend utile d'en déterminer la signification pour l'interprétation de ces lois. De nombreux textes de Cicéron[1], de Tite-Live[2], d'Horace[3], de Tacite[4], de Justin[5], de Lactance[6], de saint Augustin[7], de saint Isidore[8], il résulte que, depuis l'époque classique jusqu'au VII^e^ siècle, le terme *superstitio* a eu constamment l'acception de vaine imagination de la crédulité. On le trouve employé à propos de cultes ou de pratiques religieuses, usitées chez les barbares ou importées à Rome, comme le montrent divers passages de Virgile[9], de Tacite[10], de Pline le Jeune[11] et de Festus[12]; mais toujours comme un qualificatif attribuant à ces usages, à ces croyances un caractère de superstition vaine, absurde ou odieuse.

« C'est dans le même sens de qualificatif défavorable que les constitutions de Théodose et de ses successeurs l'appliquent au judaïsme, aux sectes contraires à la foi catho-

1. Cicéron, *De natura deorum*, II, 28; — *De legibus*, II, 16; — *De divinatione*, I, 4; II, 72.
2. Tite-Live, lib. XXXIX, 16.
3. Horace, *Sat.*, II, 3, v. 77-81.
4. Tacite, *Ann.*, I, 28, 29, 79; XII, 59; *Hist.*, I, 11; II, 4, 78; III, 58; IV, 44, 61; V, 13; *Agricola*, 11.
5. Justin, IX, 7.
6. Lactance, *Divinae Institutiones*, IV, 28.
7. Saint Augustin, *De civitate Dei*, IV, 30; VI, 2.
8. Saint Isidore, *Etymologiae*, lib. VIII, cap. III, 6 et 7.
9. Virgile, *Énéide*, VIII, v. 188.
10. Tacite, *Ann.*, II, 85; III, 60; XI, 15; XIII, 32; XIV, 30; XV, 44; *Hist.*, IV, 81, 83; V, 8; *Germanie*, 39, 43, 45.
11. Pline le Jeune, *Ep.*, X, 97.
12. Pompeius Festus, *De significatione verborum*, XVI.

Digitized by Google

lique et, à l'époque où les empereurs allaient bientôt pouvoir affecter de douter de l'existence d'un reste de païens, au paganisme[1]. Une seule constitution, d'ailleurs relative aux juifs, contient l'expression *cujuscumque superstitionis sint*[2]; mais rien ne permet de conclure de cet exemple unique, et si vague, que le terme *superstitio* désignait les religions étrangères par opposition à la *religio* de l'État. Des textes de Cicéron[3], de Tite-Live[4], de Valère Maxime[5] et un texte des sentences de Paul[6] prouvent, au contraire, de la façon la plus certaine, que le terme *religio* n'était point réservé à la religion de l'État romain et que les religions étrangères, même prohibées et déclarées perverses, étaient dénommées *religiones*[7]. »

M. Monceaux indique que dans le Code Théodosien *superstitio* désigne des sectes étrangères à l'Église catholique.

M. Chénon croit qu'il y a eu une évolution du mot qui a fini par signifier une secte dissidente.

Séance du 19 Janvier.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Durrieu (P.). *Les goûts archéologiques d'un pharmacien*

1. *Cod. Theod.*, XII, I, 158; XVI, V, 10, 34, 39; VII, 6; VIII, 28; X, 20; *Const. Sirmond.*, 12. Cf. *Bulletin des Antiquaires*, 1915, p. 280 et suiv.

2. *Cod. Theod.*, XII, I, 158 (13 févr. ou sept. 398).

3. Cicéron, *De legibus*, II, 15.

4. Tite-Live, liv. XXXIX, 8, 10, 15, 16.

5. Valère Maxime, liv. I, chap. III.

6. *Julii Pauli Sententiarum*, lib. V, tit. XXI, § 2 : *qui novas, et usu, vel ratione incognitas religiones inducunt, ex quibus animi hominum moveantur, honestiores deportantur, humiliores capite puniuntur.*

7. Dans Plaute, on trouve le mot *superstitiosus* employé avec le sens de devin. *Curculio*, vers 400 et suiv. (acte III, v. 27); *Amphitryo*, acte I, s. 1, v. 167; *Rudens*, acte IV, s. 4, v. 95.

Digitized by Google

militaire de l'armée française en Espagne sous le premier Empire. Paris, s. d., in-4°.

PRINET (M.). *Sceau attribué à la maréchaussée du duché de Bourgogne.* Paris, 1915, in-8°.

M. H. Omont, membre résidant, signale la cession récemment faite à la Bibliothèque nationale par les héritiers Buvignier, de Verdun, d'une très importante collection de pièces historiques sur la Lorraine et les Trois-Évêchés, recueillies jadis par le comte Emmery et l'abbé Cloüet; c'est en quelque sorte le complément de l'ancienne collection de Lorraine et de la collection messine léguée, il y a quelques années, à la Bibliothèque nationale par notre regretté confrère Auguste Prost.

« Les documents, originaux et copies, qui composent cette collection, formeront plus de cent soixante volumes, dont la meilleure partie est relative à l'histoire de Metz et du pays messin, depuis le XII^e^ siècle jusqu'à la Révolution inclusivement. On y trouve, à côté de nombreuses pièces originales des XII^e^, XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, des lettres des rois Henri II, Charles IX, Henri III, de Catherine de Médicis, etc.; la correspondance des Praillon, agents de France à Metz au XVI^e^ siècle; les papiers d'un protestant célèbre du XVII^e^ siècle, Paul Ferry, de Metz; de très nombreux documents sur l'évêché, le chapitre et les abbayes de Metz et du diocèse; sur l'administration municipale de Metz, avec des comptes originaux des XV^e^ et XVI^e^ siècles; sur le parlement de Metz et les différentes juridictions du pays messin; sur le commerce et l'industrie en Lorraine, etc.

« La plus ancienne pièce de cette collection est une charte originale, avec sceau pendant de Bertram, évêque de Metz[1], datée de 1192; c'est sans doute l'une des plus anciennes chartes connues d'un évêque de Metz, c'est en tout cas le plus ancien titre connu qui fasse mention d'un hôpital à Metz[2], et on nous permettra d'en reproduire le texte :

Bertrammus, Dei gratia, Mettensis episcopus, omnibus

1. *Gallia christiana*, XIII, 752-755.
2. Voir la *Notice sur l'hôpital Saint-Nicolas de Metz*, par

Digitized by Google

ad quos littere iste pervenerint salutem. Dignum est et rationi consentaneum ut cum Dominus dicat in Euvangelio : « Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis[1] *», et sibi impensa reputet que pro ipso pauperibus impenduntur, domus ille a Christi fidelibus majoribus et amplioribus subleventur beneficiis, ubi pauperes hospitalitatem accipiunt et cotidie recreantur. Eapropter donationem illam quam pie recordationis predecessores nostri domui Hospitalis, in novo suburbio site, pro sua salute pia devotione fecerunt, ratam habemus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo liceat hanc predecessorum nostrorum donationem ac nostram confirmationem infringere, vel ei aliquatenus ausu temerario contrarie. Si quis autem domum ipsam vel in predicta donatione de quartis videlicet, vel in aliis elemosinis a fidelibus sibi pro animarum suarum remedio collatis inquietatione aliqua fatigare forte presumpserit; indignationem Dei omnipotentis et beati prothomartyris Stephani et nostram incursurum se noverit, et donec resipiscens ad emendationem venerit, vinculo se cognoscat anathematis innodatum. Acta sunt hec anno Dominice Incarnationis .M°.C°.XC° II°., indictione .x^a^., epacta .iiij^a^., concurrente .iij°., anno vero pontificatus nostri .xiij°., domino Henrico Romanorum imperatore feliciter per Dei gratiam imperante. Amen. Amen. Amen.*

« Sceau ovale, en cire rouge, sur lacs verts et blancs, représentant l'évêque, mitré, assis sur son trône, tenant sa crosse et un livre ouvert. Autour la légende : +BERTRAM'. DĪ. GRA. [METEN]SIS EPC. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, lit, au nom

M. Loredan Larchey, dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 34^e^ année, 1852-1853, 2^e^ série, 1^re^ année, 2^e^ partie. Histoire-Lettres (Metz, 1853, in-8°), p. 173-228. La plus ancienne pièce citée par L. Larchey et conservée aux archives de l'hôpital est une bulle du pape Innocent III (1206), qui ne figure pas dans l'édition des lettres de ce pape donnée par La Porte du Theil. Cf. *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 1^re^ année, 1888-1889, p. 197.

1. *Matth.*, XXV, 40.

Digitized by Google

de M. J. Formigé, associé correspondant national, une note sur les sépultures gallo-romaines de Bouillé-Courdault (Vendée) :

« M. Vallette dans une communication faite à la Société à la séance du 25 mars 1914[1], et MM. Vallette et Charbonneau-Lassay, dans deux articles insérés dans la *Revue du Bas-Poitou*[2], ont signalé et décrit la découverte à Bouillé-Courdault (Vendée) d'un groupe de tombes gallo-romaines. On a trouvé au même endroit un grand sarcophage de pierre entouré d'autres sépultures, dont un certain nombre par incinération, ainsi qu'une quantité de pièces de verrerie, de terre cuite, de fer, d'os, de bronze et d'albâtre : le tout est très bien indiqué dans les articles que nous signalons. Nous ne reviendrons donc pas sur le détail de la trouvaille.

« Il n'existe pas d'indication précise permettant de dater ces sépultures. Néanmoins, le caractère général des objets recueillis autorise à les placer à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe ; cependant, certains portent des ancres et des croix et cette constatation semble indiquer qu'une partie des tombes était chrétienne.

« Divers sondages opérés aux alentours un peu au hasard ont permis de découvrir un grand nombre de débris romains et cela sur une étendue qui dépasse 150 mètres sur 60. Il s'agit donc bien nettement d'un cimetière et non pas d'un petit groupe de tombes isolées. Ce cimetière a certainement duré longtemps, car les fouilles ont dégagé jusqu'à trois rangées de tombes superposées.

« Comment motiver la présence de ce cimetière important dans cet endroit isolé ? C'est à première vue bien surprenant ; il n'y a aux alentours aucune construction romaine. On m'a bien affirmé que, dans un champ, « le « champ de la Croix », situé à 250 mètres environ au nord, on avait trouvé, il y a une cinquantaine d'années, des restes romains, fragment de colonne et parties de murs avec des traces d'enduits peints. Mais je n'en ai rien vu ;

1. *Bulletin*, 1914, p. 161-162.
2. Année 1914, 1re et 2e livraisons.

Digitized by Google

du reste, cela pourrait provenir seulement d'une autre tombe et non pas d'une construction importante.

« En revanche, Bouillé dut être occupé depuis la plus haute antiquité. En effet, à l'emplacement du château situé à 200 mètres environ au sud des tombes, sur une petite butte, on a recueilli deux lames d'épées en bronze et des haches en pierre. Or, il existe entre le château et les tombes une des plus belles sources de la Vendée, qui naît dans un bassin d'environ trente mètres de diamètre, source d'une limpidité magnifique. Certaines légendes locales s'y rattachent : elle guérirait les maux d'yeux; une procession organisée par un temps de grande sécheresse y aurait obtenu une pluie abondante, etc. Faut-il trouver dans ces pratiques un vestige du culte des sources si en faveur chez les Gaulois ?

« En ce cas, le centre religieux créé près de la source motiverait peut-être la présence du cimetière qui, sans cela, paraîtrait bien important pour une agglomération romaine supposée et si modeste qu'elle n'aurait laissé aucune trace.

« La région avoisinant Bouillé-Courdault se trouvait, au temps des Romains, sur le bord des immenses marais de la Basse-Sèvre. L'accès en était facile; la voie de Nantes à Saintes la traversait. De plus, sa population devait être nombreuse puisqu'on y a fait un certain nombre de découvertes d'objets gallo-romains, par exemple à Benet, Le Langon, Nalliers, Saint-Sigismond, Saint-Médard-des-Prés, etc.

« Ces considérations peuvent peut-être expliquer la présence d'un cimetière important en un lieu vénéré où l'on aurait apporté les défunts pour les ensevelir. Le cas ne serait pas un isolé, puisqu'aux Alyscamps d'Arles on enterrait des morts amenés jusque-là de cités fort éloignées. »

M. F. Martroye, associé correspondant national, poursuit l'étude du sens du mot *superstitio*.

« Dans la littérature antérieure à l'époque classique, le

Digitized by Google

terme *superstitiosus* se trouve employé avec le sens de devin ou de sorcier. Plaute lui donne cette acception[1], et il a le même sens dans des vers, peut-être d'Ennius, cités par Cicéron[2]. On y lit, en effet, le passage suivant : « O « ma mère, de toutes les femmes la meilleure, je suis en « proie à de superstitieuses visions ; j'obéis à Apollon qui « m'ordonne de prononcer des oracles. » *Missa sum superstitiosis hariolationibus.* Et Cicéron ajoute : « Poème... qui « exprime ma pensée, qui dit que la fureur[3] produit ordi- « nairement de véridiques vaticinations » ; il ne s'agit donc point de vaines imaginations. La signification exacte de ces mots *superstitiosis hariolationibus*, Cicéron semble l'expliquer quand il dit ensuite : « J'ai parlé le plus briè- « vement que je l'ai pu des oracles inspirés par les songes « et la fureur, de ces oracles que j'ai dit étrangers à « l'art[4] » ; et au paragraphe suivant : « Comme je l'ai déjà « dit, ce n'est point à la divination naturelle, c'est à l'art « qu'il faut attribuer les explications qu'on obtient par « voie de conjectures ou bien en recueillant des obser- « vations sur les événements ; et c'est là le domaine des « aruspices, des augures, des devins[5]. » Cette distinction entre l'art et la divination naturelle est exprimée par le mot *superstitiosus* dans un autre passage d'Ennius, cité également par Cicéron[6] : « Ce n'est point l'art, ce n'est « point la science qui les a fait devins ; ce sont de supers- « titieux prophètes. »

Non enim sunt ii arte divini, aut scientia
Sed superstitiosi vates.

1. Plaute, *Amphitryo*, acte I, s. 1, v. 167 ; *Curculio*, acte III, v. 27 ; *Rudens*, acte IV, s. 4, v. 95.

2. Cicéron, *De divinatione*, I, 31.

3. Cicéron définit en ces termes la fureur prophétique : « Il y a dans les esprits une faculté de pressentiment qui nous vient du dehors et que la divinité a renfermée en nous. Quand elle s'excite vivement, on l'appelle fureur ; c'est alors que l'âme est en quelque sorte séparée du corps et exaltée par une inspiration divine » (*De divinatione*, I, 31).

4. *De divinat.*, I, 32.

5. *Ibid.*, I, 33.

6. *Ibid.*, I, 58.

Digitized by Google

La divination dite superstitieuse est ainsi celle qui est due à l'inspiration naturelle et qui, étrangère à l'art, à la science divinatoire, lui est surajoutée. Le terme *superstitio* semble par conséquent avoir eu d'abord la signification d'excédant, de surplus ajouté à ce qui est établi. C'est le sens qui se retrouve dans la définition que Festus donne du mot religiosus : *religiosi dicuntur, qui faciendarum praetermittendarumque rerum divinarum secundum morem civitatis dilectum habent, nec se superstitionibus implicant*[1]. Cette acception s'est conservée, concurremment avec celle de superstition au sens vulgaire, jusqu'au moyen âge, où le mot *superstitio* se voit usité pour désigner une vexation, un excédant exigé en surplus des prestations établies et ordinaires[2]. »

M. Pallu de Lessert signale que dans les textes de droit *superstitiosus* signifie superflu, inutile, exagéré. En ce qui a trait aux choses religieuses, le mot *superstitio* indique une piété exagérée et bientôt s'applique à la sorcellerie. Désignant les superstitions indigènes, il s'est appliqué tout naturellement aux superstitions étrangères.

M. Cagnat approuve cette interprétation.

MM. Monceaux, Toutain et Martroye présentent quelques observations.

Séance du 26 Janvier.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Bégouen (comte). *Une copie inconnue des mémoires de Malenfant, greffier du parlement de Toulouse.* Toulouse, 1914, in-8°.

Chapot (V.). *Fossés et tranchées dans les guerres de l'antiquité.* Paris, 1915, in-8°.

1. Pompeius Festus, *De significatione verborum*, XVI.
2. Du Cange, *Glossarium med. et inf. latinit.*, v° *Superstitio.*

Digitized by Google

Héron de Villefosse (A.). *Joseph Déchelette (1862-1914).* Dijon, 1915, in-8°.

Loisne (comte de). *Portraits inédits de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York.* Paris, 1903, in-8°, pl.

M. J. Toutain, membre résidant, donne lecture de la communication suivante :

« Deux monuments de sculpture récemment découverts à Alésia, dans les fouilles de la Société des sciences de Semur, méritent de retenir l'attention des archéologues par deux détails en apparence inattendus et exceptionnels. Ces deux monuments sont : 1° la réplique du Satyre au repos exhumée en 1913 d'une cave située entre le théâtre et l'église primitive de Sainte-Reine ; 2° l'hermès d'Hercule trouvé en 1912 au lieu dit en Surelot, à l'extrémité ouest de la parcelle cadastrale n° 400. Le premier de ces monuments a été publié dans *Pro Alesia*[1], le second dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*[2].

« Le Satyre au repos d'Alésia se présente sous les traits d'un éphèbe, presque entièrement nu, sauf une draperie qui couvre son épaule gauche, debout, les jambes croisées, appuyé sur un cippe dans une attitude naturelle et reposée, accompagné d'un animal placé à sa droite et qui lève vers lui la tête et l'une des pattes de devant. Dans l'étude que j'ai consacrée à ce monument, j'ai évité de qualifier l'animal, dont la tête a disparu. Il me semblait imprudent d'y voir une panthère, comme c'est le cas pour la plupart des figures de cette série. Les quatre fortes mamelles placées par le sculpteur sous le ventre de la bête, la forme trapue et lourde du corps et de l'arrière-train ne conviennent guère à un félin ; enfin, bien que le morceau soit mutilé, l'aspect même donné à la peau ne saurait se prêter à la restitution d'une panthère. Notre érudit confrère, M. Hannezo, a bien voulu m'écrire, après avoir

1. Nouvelle série, t. I, p. 22 et suiv. (pl. I, II et III, fig. 1 et 2).
2. Année 1913, p. 418 et suiv. (pl. XLV).

Digitized by Google

examiné les reproductions qui accompagnent l'article publié dans *Pro Alesia*, qu'à ses yeux l'animal en question était une laie ou une truie. Je crois que son interprétation est exacte et judicieuse; elle est certainement plus vraisemblable que toute autre. Le sculpteur qui a modelé le groupe d'Alésia a donc donné pour compagnon au Satyre non pas un félin, mais un animal de race porcine.

« L'hermès d'Hercule, d'autre part, n'est pas non plus conforme au type courant de l'art gréco-romain. « Si l'on « examine avec attention la tête de l'animal dont la peau « recouvre le torse du héros, on ne tarde pas à se con- « vaincre qu'il est impossible d'y reconnaître une tête de « lion. Bien que tous les détails n'en soient pas d'une net- « teté parfaite, il est néanmoins aisé de remarquer qu'il « n'y a dans cette tête aucune trace de crinière, mais que « par contre la tête est celle d'un animal cornu. Lorsqu'on « regarde la tête de face, on voit en effet deux cornes dis- « posées en croissant au-dessus de la partie médiane du « front; à l'extrémité droite de la tête, on distingue « l'oreille de forme triangulaire; celle de gauche a disparu « dans la mutilation qu'on a fait subir à la statue pour la « transformer en gargouille ou en gouttière. Cette dispo- « sition des cornes et des oreilles et la forme même de « ces dernières sont caractéristiques des têtes de bovi- « dés. » Après avoir observé que cet hermès d'Alésia était la seule image d'Hercule, aujourd'hui connue, qui présente cette particularité, je me suis efforcé de trouver dans la légende gréco-romaine du héros la cause de cette dérogation au type accoutumé, et non sans réserve j'ai proposé de l'expliquer par une allusion à l'épisode bien connu des vaches de Géryon.

« Aujourd'hui, rapprochant cet hermès d'Hercule de la réplique du Satyre au repos, constatant la présence dans chacun de ces deux monuments d'un détail anormal, je crois qu'il faut aborder une autre voie pour en rendre compte. Ici et là, nous sommes en présence d'une œuvre, dont le motif général est emprunté sans aucun doute à l'art gréco-romain, mais à laquelle une particularité assez

Digitized by Google

inattendue prête une curieuse originalité. Or, l'archéologie gallo-romaine connaît toute une série d'œuvres analogues. Ce sont les nombreuses images de divinités gallo-romaines, dans lesquelles la physionomie banale des dieux et des déesses se combine avec des attributs nettement étrangers à l'iconographie religieuse de la Grèce et de Rome. Il ne sera pas superflu de rappeler ici quelques-unes de ces images : le Jupiter à la roue, dieu chevelu et barbu, tenant, comme dit fort justement M. Renel, « le foudre « gréco-romain dans la main droite et dans la main gauche « la roue celtique à sept rayons[1] »; — le Dispater ou le Silvanus au maillet : « assimilé par les Romains à leur « Pluton », écrit encore M. Renel, « il offre maintes fois « des attributs de Sérapis, d'autres fois il rappelle plutôt « Hercule, seulement la massue est remplacée par le mail- « let et la peau de lion par une dépouille de loup; le « même dieu a fréquemment à ses côtés un loup ou un « chien[2] »; — la Diane assise de côté sur un sanglier, court vêtue, les bras et les mollets nus, les pieds chaussés de sandales, le carquois en bandoulière, un javelot à la main[3]; — les nombreux Mercures, reconnaissables soit au pétase, soit à la bourse, quelquefois désignés formellement par une inscription, mais qui se distinguent du type classique tantôt par la physionomie âgée et le visage barbu comme le Mercure de Lezoux[4], tantôt par un attribut exceptionnel, le serpent cornu, comme le Mercure du groupe bien connu de Néris[5], ou encore l'aigle sur lequel le dieu est posé, comme dans la figurine de bronze publiée par M. S. Reinach[6]. On pourrait encore citer à titre d'exemple un petit Apollon de bronze, tenant le pedum et la flûte de Pan[7].

1. Ch. Renel, *Les religions de la Gaule*, p. 258.
2. *Ibid.*, p. 253.
3. S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 50, n° 29.
4. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, n° 1609.
5. *Ibid.*, n° 1573.
6. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 82, n° 71.
7. *Ibid.*, p. 46, n° 22.

Digitized by Google

« Il n'est donc pas douteux que les Gallo-Romains aient pris de très larges libertés avec les types divins qu'ils ont empruntés à l'art de la Grèce et de Rome : amalgamant le type de Jupiter avec leur roue ou rouelle symbolique, celui de Pluton-Sérapis avec le maillet ou le barillet, celui de Diane avec le sanglier, modifiant la physionomie classique de Mercure tout en lui laissant ses attributs caractéristiques, transférant de Silvain ou de Pan à Apollon le pedum et la flûte rustiques. C'est le même procédé que l'on saisit dans certains groupes, où se mêlent de pures images gréco-romaines et des idoles grossières et monstrueuses. L'exemple le plus typique de ces groupes disparates est le fameux autel de Reims, sur lequel on voit, au-dessous d'un fronton aplati dont un rat occupe le centre, Apollon et Mercure avec leur physionomie classique, placés debout à droite et à gauche d'un dieu accroupi, le front orné de bois de cerf, le cou ceint d'un torques, tenant sur son avant-bras gauche un sac dont sa main droite fait sortir de petits objets ronds, peut-être des glands ou des faînes qui tombent devant lui entre un cerf et un taureau[1].

« C'est donc, malgré l'apparence, un fait pour ainsi dire normal en archéologie gallo-romaine que cette substitution d'une laie à la panthère dans la réplique du Satyre au repos, du taureau au lion dans l'hermès d'Hercule. Mais pourquoi la laie plutôt qu'une autre femelle, pourquoi le taureau plutôt qu'un autre fauve? C'est que le sanglier et le taureau étaient en Gaule des animaux sacrés, tandis que la panthère et le lion sont restés absolument étrangers à la religion gauloise. Le sanglier servit d'enseigne et de type monétaire à plusieurs peuples gaulois, principalement entre la Somme, la Loire et ses affluents, le Jura et le Rhin; il figure par exemple sur les monnaies des Sénons, des Éduens, des Séquanes, c'est-à-dire dans les parties de la Gaule voisine d'Alésia[2]. Se fondant sur

1. Espérandieu, *op. cit.*, n° 3653; cf. A. Bertrand, *L'autel de Saintes*, p. 7 et pl. III.

2. Ch. Renel, *op. cit.*, p. 195-197. Cf. A. Blanchet, *Manuel de*

Digitized by Google

la fréquence des noms d'hommes et des noms de lieux dans lesquels on peut reconnaître le mot *Tarvus* ou *Taurus*, M. Renel conclut que le domaine du taureau sacré semble être « toute la Gaule de l'est, du centre et du nord-« ouest, depuis le pays des Ambiens jusqu'à celui des « Séquanes et des Helvètes, et depuis les terres des Tré-« vires jusqu'à celles des Santons[1] ».

« Qu'un sculpteur gaulois ait donné une laie pour compagne au Satyre dont il modelait l'image, qu'un autre ait jeté sur l'épaule d'Hercule une peau de taureau au lieu de la peau de lion accoutumée, il n'y a donc là rien qui doive nous surprendre. Tous deux ont agi en vrais Gallo-Romains. Leurs œuvres, après et avec tant d'autres, nous prouvent que nos ancêtres n'ont pas accepté servilement les importations gréco-romaines. Ils sont restés fidèles à leurs traditions nationales, et ce sont précisément ces survivances gauloises qui donnent tant d'intérêt, malgré leur laideur et leur maladresse, à nombre de statues, de reliefs ou de bronzes exhumés du sol de notre pays. »

M. Babelon observe que les divinités gréco-romaines se modifient d'une manière analogue en Égypte.

MM. Pallu de Lessert et Toutain présentent quelques observations.

M. É. Chénon, membre résidant, annonce à la Société que M. l'abbé Lescure, second vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, vient de découvrir dans le dallage de la nef de cette église une inscription qui semble inédite et qui concerne un des Pluyette. Il y a eu deux Pluyette : Jean et Nicolas. Jean fut principal du collège des Bons-Enfants-Saint-Victor au xv^e^ siècle. La date 1504 prouve qu'il s'agit, non de Jean, mais de Nicolas.

M. le comte Durrieu, membre résidant, à propos de la

numismatique française, t. I, p. 13 : « Le sanglier, dont la représentation surmonte souvent les enseignes, peut être à bon droit considéré comme le véritable emblème national de la Gaule. »

1. Ch. Renel, *op. cit.*, p. 197-199.

Digitized by Google

miniature dont il a parlé déjà et où se voit Notre-Dame de Paris, revient sur les représentations de Notre-Dame dans les miniatures. Une miniature des *Heures d'Étienne Chevalier* de Fouquet montre le chevet. Dans deux miniatures des *Grandes Chroniques* il y a également des vues de Notre-Dame. Mais on ne trouve nulle part l'intérieur.

« Dans les *Grandes Chroniques*, en revanche, figure une vue intérieure de la Sainte-Chapelle.

« Une miniature d'un Froissart du Musée britannique, représentant l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, montre aussi Notre-Dame et la Sainte-Chapelle. »

M. H. Martin, membre résidant, signale une vue de l'intérieur de Notre-Dame. La miniature se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal dans le Missel des évêques de Paris du commencement du XV^e^ siècle, où un évêque officie dans une des chapelles de l'église.

Séance du 2 Février.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de M. Héron de Villefosse, membre honoraire, le volume de 1914 des *Mémoires* de la Société.

Sur le rapport de M. E. Michon, M. le commandeur Marco Besso, présenté par Mgr Duchesne et le comte Durrieu, est élu associé correspondant national.

M. le comte de Loisne, membre résidant, communique à la Société la photographie d'un portrait qui figure sur un volet de triptyque conservé au musée de Douai[1] et qui représente le vieux chroniqueur artésien, Nicaise Ladam, roi d'armes de l'empereur Charles-Quint.

« Agenouillé, de trois quarts à droite, devant un prie-Dieu, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, il est

1. N° 24 du *Catalogue*.

Digitized by Google

coiffé d'une toque de velours rouge brodée d'or et ses épaules sont couvertes d'un manteau fourré. Sa main droite est ornée de deux bagues. Sur le bras droit est passé un tabard en drap d'or de forme triangulaire, aux armes impériales : aigle à deux têtes chargé d'un écusson parti et écartelé de Castille, Léon, Aragon, Sicile, Grenade, Autriche moderne, Bourgogne moderne, Bourgogne ancien et Flandre. Près de lui est agenouillé son fils aîné et en arrière se tient debout saint Nicaise, son patron, tenant son chef entre les mains. Paysage à l'arrière-plan. Le personnage, aux traits réguliers, mais un peu vulgaires, paraît âgé d'une soixantaine d'années.

« Le panneau de chêne ($0^m80 \times 0^m26$) sur lequel est peint ce portrait est le volet de droite d'un ancien triptyque conservé à Arras, avant la Révolution, dans l'église de Saint-Jean-en-Ronville, où Nicaise Ladam avait été inhumé. Il était placé au-dessus de son tombeau[1]. Sur la face extérieure du panneau, la mort, appuyée sur une bêche de fossoyeur, est représentée en grisaille et on lit, en quarante-six vers, une inscription donnant l'abrégé de la vie du personnage[2].

« Né à Béthune en 1465, Nicaise Ladam, qui, dans ses écrits, prit souvent le pseudonyme de « Le Songeur[3] », fut successivement roi d'armes de l'empereur Maximilien, puis de Charles-Quint, sous le nom de *Grenade*, et suivit ce dernier dans ses nombreux voyages. Vers la fin de sa vie, il fut nommé prévôt de Bapaume, gouverneur-concierge de son château; mais il résigna ces fonctions pour passer ses dernières années à Arras, où il mourut le

1. Voir de Loisne, *Épigraphie ancienne de la ville d'Arras*, Arras, 1909, in-4°, p. 185, n° 410. L'église de Saint-Jean-en-Ronville a été détruite en 1792.

2. Cette inscription a été publiée, pour la première fois, par le P. Ménestrier, *Recherches sur le blason*, t. II, p. 145. Cf. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. VIII, p. 349; de Loisne, *op. cit.*, p. 185, note; *Catalogue du Musée de Douai*, p. 56.

3. Brunet, *Manuel de librairie*, t. V, p. 441-442.

Digitized by Google

Portrait de Nicaise Ladam.
Volet de triptyque attribué à Jean Bellegambe.
Musée de Douai.

Digitized by Google

28 septembre 1547, à l'âge de quatre-vingt-deux ans[1]. Il est surtout connu par une chronique rimée (1488-1546), dont plusieurs exemplaires manuscrits sont conservés dans diverses bibliothèques[2], et qui est plutôt un long panégyrique de Charles-Quint qu'une œuvre historique. Il est aussi l'auteur de plusieurs épitaphes et écrits, en vers et en prose, imprimés à l'époque, en caractères gothiques[3].

« Quant au portrait, qui fait l'objet de cette communication, c'est une bonne œuvre de l'école flamande du premier tiers du XVI^e siècle, qui présente tous les caractères

1. Voir sur Nicaise Ladam, *Arch. du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 2^e série, t. III, p. 461, et t. V, p. 422; van Aremberg, dans *Biographie nationale de la Belgique*, t. XI, p. 15-21; *Bulletin de la Commission historique de la Belgique*, t. XI, p. 226 et suiv.; A. de Cardevacque, *Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais*, p. 307-308; Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 560, v° Joannes Adam; de Loisne, *Épigraphie de l'arrondissement de Béthune*, art. Lozinghem; Michaud, *Biographie universelle*, t. XXII, p. 422-423; Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques*, bio-bibliographie, t. II, c. 2733. Aucun de ces auteurs ne signale le portrait de Nicaise Ladam.

2. La bibliothèque d'Arras, avant son incendie, possédait plusieurs copies de cette chronique; une, allant de 1488 à 1541 (in-fo parvo papier; *Catal. Quicherat*, n° 187[1]); une autre, de 1544 à 1545 (*Ibid.*, n° 187[2]); une troisième, de 1541 à 1546 (*Ibid.*, 187[3]); une quatrième enfin, de 1488 à 1525 (*Ibid.*, n° 298). La bibliothèque de Valenciennes en conserve une autre, allant de 1488 à 1545, sous le titre : *Chronique abrégée fait en rime par Nicaise Laldam, roy d'armes de l'empereur Maximilien, intitulé Grenade...* (*Catal. Molinier*, n° 661, fol. 1-118). Une autre copie, à la bibliothèque de Bruxelles (mss. 14864 et 14865), va de 1488 à 1543. C'est celle qu'a analysée M. le baron de Reiffemberg dans les *Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. III, p. 31-36; t. V, p. 31; t. VI, p. 310; t. VIII, p. 44, et t. XI, p. 266. D'autres copies existent aux bibliothèques de Lille (*Catal. Le Glay*, p. 27) et de Courtrai (1492 à 1545). Nous en possédons également une dans notre bibliothèque. Cf. Lelong, *Bibl. histor.*, t. II, n° 1718; d'Héricourt, *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. VI, p. 310-316; Sanderus, *Bibl. des manuscrits de la Belgique*, t. I, p. 200; Lambin, *Messager des sciences et des arts de Belgique*, 1835, p. 271-277.

3. Brunet, *op. cit.*

Digitized by Google

de la ressemblance. Nous n'hésitons pas, bien que l'historien de Jean Bellegambe ne l'ait pas catalogué dans son œuvre, à l'attribuer à l'auteur du célèbre retable d'Anchin[1]. Même dessin ferme et facile, même coloris chatoyant du peintre douaisien qui a été surnommé « le maître des couleurs », même paysage à l'arrière-plan, suivant la tradition des anciens miniaturistes. De plus, comme dans le triptyque de l'Immaculée-Conception[2], la partie extérieure du panneau est peinte en grisaille. On sait d'ailleurs que Bellegambe[3] avait une sœur qui habitait Arras, qu'il séjourna dans cette ville de 1530 à 1534[4] et que c'est pendant cette période de sa vie qu'à la demande de Martin Asset, abbé de Saint-Vaast, il peignit les deux magnifiques triptyques qui, avant l'incendie de la cathédrale, décoraient le bras gauche du transept. On les a admirés à l'exposition du Petit Palais[5].

1. Ce polyptyque a été légué par le Dr Escallier à l'église de Notre-Dame de Douai, dont il était, avant l'occupation allemande, le plus bel ornement. Voir, à son sujet, abbé Dehaisnes, *Étude sur le retable d'Anchin*, Arras, 1860, in-8°.

2. Deux volets de ce triptyque, qui provient des Récollets de Douai et qui a été peint en 1526, sont également conservés au Musée de Douai (*Catal.*, n° 23).

3. Voir sur ce peintre : Asselin et Dehaisnes, *Recherches sur l'art à Douai aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, Paris, 1864, in-8°; Mgr Dehaisnes, *L'œuvre de Jean Bellegambe*, Lille, 1890, in-8°; F. Brassart, *Jean Bellegambe, auteur du tableau de l'Immaculée-Conception* (*Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. III, p. 162); Forster, *Voyage à Paris et en Bourgogne par la Belgique* (*Journal des beaux-arts* du 15 nov. 1865); Preux, *Résurrection d'un grand artiste : Jean Bellegambe* (*Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. II, p. 81); Siret, *Dictionnaire des peintres*, t. I, p. 80-81; Vasari, *Le vite de pittori*, t. VII, p. 583-584; Wauters, dans *Biographie nationale de la Belgique*, t. II, p. 126-132; Id., *Jean Bellegambe de Douai*, Bruxelles, 1862, in-8°.

4. Voir Dehaisnes, *La vie et l'œuvre de Jean Bellegambe*, p. 145-147 et 159.

5. Ces deux triptyques, dont un représente l'Adoration de l'Enfant-Jésus, l'autre le Christ aux mains des bourreaux, avec saint Antoine et saint Roch, sur les volets latéraux (Dehaisnes, *op. cit.*, p. 148 et suiv.), avaient été enlevés de la cathédrale d'Arras avant

Digitized by Google

« Le panneau central du triptyque de Saint-Jean-en-Ronville a été perdu. Celui de gauche, conservé également au Musée de Douai, représente Jeanne Ricquart, première femme de Nicaise Ladam. Comme celui de droite, il disparut à la Révolution. Tous deux furent retrouvés, vers 1850, chez un brocanteur d'Arras, qui les vendit au Musée de Douai, où nous espérons bien les revoir, quand la malheureuse ville sera libérée du joug allemand[1]. »

M. C. Enlart, membre résidant, annonce que deux nouvelles travées de la cathédrale de Soissons viennent de s'écrouler.

Il ne subsiste plus que la moitié de la nef.

M. M. Prinet, membre résidant, présente quelques textes qui démontrent qu'en français du moyen âge le nom *Auxais* ou *Aussais* désignait bien, comme on l'admet généralement, l'Alsace et non, comme on l'a récemment prétendu, le pays d'*Ajoie* ou *Elsgau*.

son incendie. Déposés dans une maison voisine, ils ont été fort endommagés par des éclats d'obus. Leurs magnifiques cadres de la Renaissance ont été réduits en miettes.

1. A la séance de la Commission départementale des Antiquités du Pas-de-Calais du 4 novembre 1854, M. de Linas déposait sur le bureau la copie d'un portrait de Nicaise Ladam, dont l'original appartenait à M. d'Hagérue, de Lozinghem. Cette aquarelle portait l'inscription : « Pourtraict de Nicaise Ladam, roy d'armes de l'empereur Ch^es V^e enterré à Saint-Jean-en-Ronville à Arras, l'an 1547, quadriple ayeul en ligne collatérale de Léonor le François, esc^r, s^r de Rigauville » (*Bulletin de la Commission départementale*, t. I, p. 242-243). Elle a été gravée par Mark, en reproduisant, dans le haut, les armes parlantes de Nicaise Ladam, intitulé *Grenade*, comme héraut ou roi d'armes : « d'azur, à 3 gerbes d'or liées du même, posées 2 et 1, à l'écusson d'argent, en cœur, chargé d'une grenade de gueules tigée et feuillée de sinople. » Il est facile de reconnaître que le prétendu original que possédait M. d'Hagérue n'était qu'une copie plus ou moins exacte, d'après le panneau du Musée de Douai.

Digitized by Google

Séance du 9 Février.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Chauvet (G.). *Notes sur les débuts de l'âge de fer. Hypothèse sur les amas de cendres de Nalliers (Vendée).* Poitiers, 1914, in-8°.

— *Petites notes d'archéologie charentaise.* N^os^ IV et V. Angoulême, 1912-1915, 2 vol. in-8°, pl.

— *Préhistoire charentaise.* Caen, 1914, in-8°.

— *La préhistoire en Charente.* Le Mans, 1913, in-8°.

— *Projet d'aménagement des antiquités préromaines au Musée des Grandes-Écoles.* Poitiers, 1915, in-8°.

— *Trésor de l'étang de Nesmy (Vendée).* Poitiers, 1915, in-8°.

Foote (R. B.). *Madras Government Museum. The Foote collection of Indian prehistoric and protohistoric antiquities. Catalogue raisonné.* Madras, 1914, in-8°.

Marcel (chanoine). *Une chapelle de la Renaissance à la cathédrale de Langres.* Chaumont, 1913, in-4°, pl.

— *Le frère de Diderot : Didier-Pierre Diderot.* Paris, 1913, in-8°, pl.

— *Les livres liturgiques du diocèse de Langres.* 2^e^ supplément. Paris-Langres, 1912, in-8°.

— *Le Père Lacordaire à Langres.* Langres, 1914, in-8°.

— *Une tante de Molière au monastère de l'Annonciade de Langres. Sœur Marie-Alexis Poquelin (1609-1682).* Paris, 1914, in-8°.

Rea (A.). *Madras Government Museum. Catalogue of the prehistoric antiquities from Adichanallur and Perumbar.* Madras, 1915, in-8°, pl.

Wickersheimer (D^r^ E.). *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris (1395-1516).* Paris, 1915, in-4°, pl.

Digitized by Google

M. H. Omont, membre résidant, donne, au nom de M. Georges Guigue, archiviste en chef du Rhône, quelques détails sur une récente et importante découverte de documents historiques qui sont venus enrichir le dépôt des archives départementales.

« Au cours de réparations à la toiture de l'une des chapelles de la cathédrale de Lyon, des ouvriers ont fortuitement mis au jour, cachées sous des débris de toute sorte, quatre caisses de bois renfermant de très nombreuses liasses de parchemins et papiers provenant des archives de l'ancien chapitre métropolitain. Parmi les documents les plus importants ainsi découverts, il faut signaler le *Grand Cartulaire* de 1560, que l'on considérait comme perdu, de nombreux registres d'actes capitulaires de 1447 à 1734, et surtout plus de 700 pièces originales, du IX^e^ au XVIII^e^ siècle, bulles de papes, diplômes d'empereurs et de rois de France, etc., en faveur de l'église de Lyon. Le plus ancien de ces documents est un diplôme original, le seul connu, avec un sceau admirablement conservé, du roi de Provence Charles, fils de l'empereur Lothaire I^er^ (861). »

M. L. Mirot, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Si l'histoire de l'hôtel royal Saint-Pol a été minutieusement étudiée par M. F. Bournon[1], cependant quelques points sont encore demeurés obscurs relativement à sa constitution et à son démembrement. Ce fut, on le sait, Charles V qui acquit, de 1361 à 1365, divers immeubles, dont la réunion forma le nouvel hôtel du roi. Ces acquisitions furent au nombre de quatre : en 1361, le Dauphin acquit l'hôtel du comte d'Étampes; en 1362, celui des abbés de Saint-Maur; en 1364, la demeure d'un bourgeois de Paris, Simon Verjal; en 1365, l'hôtel des archevêques de Sens. Ces immeubles se trouvaient situés dans un quadrilatère formé par les rues actuelles : Saint-Antoine

1. *L'hôtel royal de Saint-Pol*, dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. VI (1879), p. 54-179.

Digitized by Google

au nord, Saint-Paul à l'ouest, du Petit-Musc à l'est, le quai des Célestins, anciennement rue des Barrés au sud. Mais on n'a pu encore situer exactement dans ces limites l'emplacement de ces diverses acquisitions, sauf en ce qui touche l'hôtel des archevêques de Sens. Grâce aux travaux de M. Prou et de M. Ch. Sellier, on sait que cet hôtel était situé sur le quai actuel des Célestins, tenait au nord à la rue des Lions-Saint-Paul, à l'est à la rue du Petit-Musc (sauf une partie de la maison d'angle, actuellement l'École Massillon) et qu'à l'ouest il se terminait à la hauteur du mur mitoyen des nos 8-10 du quai des Célestins. Mais on ne sait rien de précis sur les trois autres immeubles.

« Il est toutefois possible de les déterminer, grâce à des documents contemporains et à un plan conservé aux Archives nationales, sous la cote S. 1066a. Ce plan, ou mieux ce brouillon de plan, fut dressé au début du xviiie siècle, vers 1710, par l'inspecteur du domaine, lors d'un procès provoqué par un édit de 1709 enjoignant aux propriétaires de parties aliénées du domaine royal de représenter leurs titres à l'enregistrement. Cette mesure fiscale fut appliquée à Paris à des portions de la rue Saint-Antoine que l'administration royale prétendait provenir de l'hôtel Saint-Pol, et que l'archevêché soutenait être de la censive de Saint-Éloi. Pour appuyer ses prétentions, l'inspecteur du domaine dressa le plan dont il est question, en se servant des contrats d'adjudication faits lors du lotissement de l'hôtel Saint-Pol. Disons de suite que ce plan, exact au point de vue de l'emplacement des lots et des contenances, est assez fantaisiste en ce qui concerne les limites sur rue, soit par négligence, puisqu'il s'agit d'un brouillon, soit intentionnellement. Quoi qu'il en soit, il ressort nettement de ce document que les deux parties principales de l'hôtel Saint-Pol, l'hôtel de la Reine et l'hôtel du Beautreillis étaient situés le premier rue Saint-Paul, le deuxième rue Saint-Antoine, et que l'on peut, grâce à ce plan, établir la distribution des hôtels qui, au xive siècle, ont formé l'hôtel Saint-Pol.

« La première acquisition de Charles V fut l'hôtel du

Digitized by Google

comte d'Étampes, sis « lés l'eglise de Saint-Paul, tenant « d'une part au cimetiere de lad. eglise et aux jardins de « l'archevesque de Sens, d'autre... ». Cette désignation semble bien indiquer que cet hôtel était rue Saint-Paul; le censier de Saint-Éloi du XIV^e^ siècle le confirme; on y voit en effet que, à côté du presbytère, se trouvait l'hôtel du comte d'Eu. Ce comte d'Eu était Gautier de Brienne, dont la fille et héritière, Jeanne, épousa Louis III d'Évreux, comte d'Étampes. Cet hôtel d'Eu et d'Étampes correspond donc à ce que l'on appela, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, l'hôtel de la Reine ou la Court de la Reine, situé entre le presbytère de Saint-Paul et l'hôtel des archevêques de Sens et ayant sa façade sur la rue Saint-Paul.

« Si l'hôtel de la Reine correspond à l'hôtel d'Eu-Étampes, l'hôtel du Beautreillis correspond lui aussi à l'hôtel des abbés de Saint-Maur. Ce dernier immeuble, situé près de Saint-Paul, tenait d'une part à la maison de Robert de Saint-Yon et aux jardins de la maison d'Yolande de Flandre, dame de Cassel, vers le cimetière Saint-Paul, et au jardin du dauphin, c'est-à-dire à l'ancien hôtel d'Étampes, d'autre part à la maison d'Étienne le Tonnelier et à la rue du Petit-Musc; derrière, il aboutissait à une allée séparant le jardin de l'hôtel de Sens de celui du dauphin. Disons en passant que cette allée correspond vraisemblablement au tracé de la rue des Lions-Saint-Paul.

« Cette maison d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar, nous est connue; elle était située rue Saint-Antoine; en 1358, Yolande donna cet hôtel, sis rue Saint-Antoine, hors la porte, tenant d'une part à Guillemette de Saint-Yon, d'autre à l'hôtel de Saint-Maur, à bail viager à Gautier le Blont et à sa femme; il fut ensuite possédé par le chancelier Pierre d'Orgemont et ses fils Nicolas et Guillaume; ce dernier le vendit à Hémon Raguier qui, avant 1423, en fit don à l'œuvre Saint-Paul. Cet immeuble formait les onzième et douzième maisons de la rue Saint-Antoine, après la rue Saint-Paul, du côté droit en allant vers la Bastille. Quant à la maison de Guillemette et de

Digitized by Google

Robert de Saint-Yon, elle appartenait, en 1462, à Gérard de Conflans, maître des comptes; on la connaissait sous le nom de *Maison du Pressoir* ou de la *Corne de Daim*. Or, en 1462, Louis XI fit don à Charles de Melun, bailli de Sens, de l'hôtel du Beautreillis ou de la Pissotte, donné par Charles VII à Antoine de Chabannes et confisqué par ce dernier à l'avènement de Louis XI. L'acte de donation royale indique que cet hôtel tenait, à l'ouest, à l'hôtel de Gérard de Conflans et au cimetière Saint-Paul, à l'est, à la maison de Jean Raquin et avait sa façade rue Saint-Antoine. La maison de J. Raquin était située rue Saint-Antoine; elle avait pour enseigne l'*Annonciation* et faisait à peu près le coin de la rue actuelle du Beautreillis. On peut donc, semble-t-il, l'identifier avec la maison possédée, en 1362, par Étienne le Tonnelier. L'hôtel du Beautreillis, comme l'hôtel de Saint-Maur, tenait à l'est à la rue du Petit-Musc, et on peut les identifier avec certitude.

« Quant à la troisième acquisition de Charles V, la maison de Simon Verjal, elle était située rue du Petit-Musc, sans doute entre le jardin de l'hôtel de Saint-Maur et l'hôtel de Sens, et disparut de bonne heure pour être englobée dans les jardins et dépendances de l'hôtel de la Reine.

« L'hôtel Saint-Pol ainsi constitué ne reçut plus qu'une adjonction. En 1418, Charles VI acquit pour loger les maîtres de son hôtel une maison rue Saint-Paul, tenant à l'hôtel d'Aumont, aujourd'hui hôtel la Vieuville; cette maison paraît bien représenter ce que l'on appela la maison ou l'hôtel des Lions.

« Habité par Charles V et Charles VI, l'hôtel Saint-Pol fut abandonné dès le règne de Charles VIII, et ce dernier prince en commença le dénombrement. Il donna l'hôtel du Beautreillis à Antoine de Chabannes qui se le vit confisqué en 1462; mais, en 1491, Charles VIII le rendit à son fils Jean de Chabannes, comte de Dammartin et de Saint-Fargeau. Louis XI donna à l'église Saint-Paul l'hôtel de la Reine; cette concession, renouvelée en 1519 par François Ier, ne fut jamais réalisée. Mais François Ier vendit en 1516 l'hôtel de Sens à Jacques Galliot de Genouillac,

Digitized by Google

grand maître de l'artillerie; l'hôtel des Lions fut donné viagèrement à Anne de Resnes, premier huissier à la Chambre; une partie de l'hôtel de la Reine à Gabriel de la Guiche.

« Mais le véritable dénombrement eut lieu lorsque le roi, par son ordonnance de Sainte-Menehould du 13 septembre 1543, eut ordonné de vendre et lotir les hôtels royaux, vieux et ruinés, dont il ne tirait aucun profit et dont l'aliénation procurerait, au contraire, un produit appréciable au trésor. L'hôtel Saint-Pol fut loti; on ouvrit sur son emplacement trois rues, deux perpendiculaires à la rue Saint-Paul, la rue Neuve-Saint-Paul, aujourd'hui rue Charles V, et la rue des Lions, et une autre rue parallèle à la rue du Petit-Musc, c'est-à-dire rue du Beautreillis. Divisé en trente-six lots, l'hôtel de la Reine fut vendu en 1544; l'hôtel du Beautreillis, divisé en trente-cinq lots, fut aliéné en 1555; le produit de la vente fut de 30,444 l., sans y comprendre l'hôtel de Sens, qui fut divisé en treize lots, mais dont les contrats d'adjudication ne nous ont pas été conservés.

« On peut, grâce à ces contrats et grâce au plan dressé au début du XVIII^e^ siècle, tracer assez exactement les limites de l'hôtel Saint-Pol.

« Sur la rue Saint-Antoine au nord, il avait une façade d'environ 40 mètres; cette façade commençait à 30 mètres environ du passage Saint-Pierre et arrivait jusqu'à l'angle est de la rue du Beautreillis; là, toute une rangée d'immeubles privés séparait le jardin de l'hôtel de la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue du Petit-Musc, sur une profondeur d'environ 30 mètres; à une égale distance de la rue Saint-Antoine, le mur de l'hôtel longeait la rue du Petit-Musc, presque jusqu'à l'angle du quai des Célestins; là se trouvait une maison appartenant à ces religieux et qui devint l'hôtel Fiaibet, depuis École Massillon; le long du quai, l'hôtel Saint-Paul avait une façade de 90 mètres, jusqu'au mur mitoyen des n^os^ 8-10 du quai, et par un angle droit rejoignait l'actuelle rue des Lions qu'il suivait jusqu'à la rue Saint-Paul; il présentait sur cette dernière rue une façade

Digitized by Google

d'environ 8 à 9 mètres, qui était l'entrée de l'hôtel des Lions, suivait, sur une profondeur d'environ 25 mètres, l'autre côté de cette rue, rejoignait à angle droit la rue Neuve-Saint-Paul. Des maisons particulières occupaient l'espace qui le séparait de la rue Saint-Paul entre la rue des Lions et la rue Neuve-Saint-Paul. Se dirigeant à l'ouest, le mur de l'hôtel rejoignait la rue Saint-Paul à l'angle sud de la rue Neuve-Saint-Paul et, sur une longueur de 55 mètres environ, avait sa façade sur la rue Saint-Paul, jusqu'au presbytère, représenté actuellement par le n° 28 des immeubles de cette rue. Suivant une ligne droite jusqu'à l'extrémité est du cimetière Saint-Paul, il rejoignait à angle droit la rue Saint-Antoine.

« Les lots achetés soit par des officiers de finance, soit par des conseillers au Parlement, mais surtout par des entrepreneurs de charpenterie, de maçonnerie et des marchands de bois, furent rapidement construits, et il ne resta bientôt plus aucune trace de ce qui fut pendant plus de soixante ans l'habitation préférée de Charles V et de Charles VI. »

M. le comte Durrieu, membre résidant, communique le texte d'une curieuse prière, attribuée à saint Léon, « pape de Romme », qu'il a trouvée dans un livre d'heures de la fin du xv^e^ siècle, à l'usage de Bourges.

« En dépit de sa haute attribution, cette prière, qui est donnée dans le manuscrit comme étant d'une efficacité suprême, présente, par l'étrangeté de sa rédaction, l'apparence d'une pratique de pure superstition. Ce sont des prières à dire au moment d'un duel judiciaire, pour écarter le diable, pour ne pas mourir de mort subite, pour écarter la tempête en pleine mer, pour guérir de la fièvre, etc. »

M. Enlart rappelle que le pape Léon était considéré comme un auteur magique : on le donnait comme l'auteur de l'*Enchiridion Leonis papae*.

Mgr Batiffol fait remarquer que la prière cabalistique du Missel de Bourges rappelle certaines prières gnostiques.

Digitized by Google

Séance du 16 Février.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

M. H. Clouzot, associé correspondant national, fait hommage à la bibliothèque de la Société d'une série de brochures du P. de La Croix, qui sont devenues introuvables.

« Ces brochures, condamnées par les supérieurs du P. de La Croix, ont été mises par lui au pilon. Le P. de La Croix voyait dans des bas-reliefs de Saint-Florent, qu'on considérait comme chrétiens, des déesses-mères. »

Le président adresse les félicitations de la Société à M. M. Prou, membre résidant, à l'occasion de sa nomination comme directeur de l'École des chartes.

M. H. Martin, membre résidant, présente quelques observations au sujet de la lecture faite par M. le comte Durrieu à la séance précédente de diverses prières singulières transcrites dans un livre d'heures.

« Ces prières sont tirées de l'*Enchiridion* attribué au pape Léon III, contemporain de Charlemagne, qui est encore en usage de nos jours parmi les personnes qui s'adonnent à l'occultisme.

« Souvent des mots inscrits au moyen âge sur des peintures, des objets d'art, des épées, mots dont le sens donne lieu à des interprétations diverses, devraient sans doute être considérés comme de simples formules magiques. »

MM. Prou, Dimier et Buttin présentent quelques observations.

Mgr Batiffol, membre résidant, examine l'opinion qui veut quel a Chandeleur remplace l'ancienne fête des Lupercales.

MM. Durrieu, Toutain, Monceaux et Chénon présentent diverses observations.

Digitized by Google

Séance du 23 Février.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Briquet (C.-M.). *Le symbolisme et les filigranes.* Besançon, 1916, in-8°.

Lefèvre (L.-Eug.). *Le portail royal d'Étampes et la doctrine de saint Irénée sur la Rédemption (II^e et XII^e s.).* Paris, 1915, in-8°, pl.

Michon (E.). *Bibliographie des catalogues du Musée des antiques du Louvre.* Besançon, 1916, in-8°.

— *Rebords de bassins chrétiens ornés de reliefs.* Paris, 1916, in-8°, pl.

Toutain (J.). *Le culte du crocodile dans le Fayoum.* Paris, 1915, in-8°.

— *Les divinités domestiques du pays des Éduens.* Paris, 1915, in-8°, pl.

— *Rapport général sur les fouilles exécutées à Alésia par la Société des sciences de Semur en 1913.* Paris, 1915, in-8°, pl.

Mgr Batiffol, membre résidant, développe sa communication sur la fête de la Chandeleur :

« L'opinion qui considère la fête de la Chandeleur comme la suite de la fête des Lupercales, en ce sens que l'Église aurait substitué la fête chrétienne à la fête païenne, est une opinion que l'on peut dire classique, acceptée aussi bien par les historiens de la religion romaine que par les historiens de la liturgie catholique. Cette opinion ne serait pas nouvelle, s'il était vrai, comme on l'a cru quelquefois, qu'elle ait été énoncée pour la première fois par Bède, et j'avoue que l'autorité de Bède serait grande ici.

« Mais déjà, si l'on veut bien examiner de près le texte de Bède, on conviendra que Bède n'a pas énoncé si fermement l'opinion dont on lui attribue la paternité. Il dit que

Digitized by Google

Numa a voué le mois de février au dieu *Februus*, qui serait le même que Pluton, et que les païens tenaient pour une divinité de lustration : il était nécessaire de procéder à une lustration de la cité en ce mois où l'on s'acquittait envers les dieux Manes. — Ainsi s'exprime Bède, qui a trouvé (est-ce chez Lydus ?) que *februare* signifie purifier par une lustration, qui a trouvé un dieu *Februus* identique à Pluton, et qui enfin, sachant que février était aussi le mois des *Parentalia*, a imaginé une relation entre les devoirs rendus aux morts du 13 au 21 février et la lustration de la cité en ce même mois[1]. Bède ne dit pas le nom de cette lustration, il la connaît sans doute un peu vaguement, mais il a la notion nette que février, qui, pour lui, vient de *februare*, est un mois de lustration de la cité : « *Secundum (mensem Numa) dicavit Februo, id est Plutoni,* « *qui lustrationum potens credebatur, lustrarique eo mense* « *civitatem necesse erat, quo statuit ut iura diis manibus* « *solverentur.* »

« Bède poursuit : La religion chrétienne a opportunément « changé » cette lustration traditionnelle, car, dans le même mois de février, le jour de sainte Marie, tout le peuple et le clergé font une procession au chant des psaumes, d'église en église et par les lieux congrus de la ville, procession où tous portent à la main les cierges allumés que l'évêque a distribués. Au début du VIII^e^ siècle, Bède connaît donc la procession de la Chandeleur comme un usage établi, il ne nous dit pas depuis quand. Cette procession est attachée à la fête de sainte Marie, c'est-à-dire à la fête du 2 février. Elle a pour caractéristique les cierges que portent les fidèles et les clercs et que l'évêque

1. Cf. Lyd., *De mensibus*, IV, 25 (éd. Wuensch, p. 83) : Ὁ δὲ Λαβεὼν ἀπὸ τοῦ πένθους λέγει κληθῆναι τὸν φεβρουάριον..., ἀλλὰ μὴν καὶ φεβρουᾶρε τὸ καθᾶραι τὰ ποντιφικάλια βιβλία καλεῖ, φέβρον τὸν Πλούτωνα. Lydus est contemporain de Justinien et de Justin. Saint Augustin avait dit déjà : « *Terminalia eodem mense Februario celebrari dicunt, cum fit sacrum quod vocant Februum, unde mensis nomen accepit* » (*Civ. Dei*, VII, 7). Et ailleurs : « *Februarius a Februis sacris Lupercorum* » (*Contra Faustum*, XVIII, 5).

Digitized by Google

a distribués à cet effet. La lustration païenne a disparu : « *... hanc lustrandi consuetudinem bene mutavit christiana* « *religio.* »

« Dans ce changement opéré par la religion chrétienne, Bède ne tient plus compte des devoirs rendus aux morts : on sait de reste que notre commémoraison des fidèles trépassés du 2 novembre est une création de Cluny à la fin du x^e^ siècle. Bède n'établit pas davantage de relation entre la fête de la Purification de la Vierge, *dies sanctae Mariae*, et la lustration abolie. Mais Bède voit une relation entre la procession qui se fait ce jour-là (le 2 février) et la *lustrandi consuetudo* que les païens observaient en février (le 15 février) : la procession tient lieu de la *lustratio civitatis* païenne. Voici les termes mêmes de Bède : « *... solverentur. Sed hanc lustrandi consuetudinem bene* « *mutavit christiana religio, cum in mense eodem, die sanc-* « *tae Mariae, plebs universa cum sacerdotibus ac ministris,* « *hymnis modulatae vocis, per ecclesias perque congrua* « *urbis loca procedit, datosque a pontifice cuncti cereos in* « *manibus gestant ardentes*[1]. »

« Le *De ratione temporum*, qui a été achevé par Bède en 727, est d'un temps où la liturgie romaine était devenue la liturgie de l'Église anglo-saxonne : nul doute que la fête du 2 février et sa procession furent introduites en Angleterre avec la liturgie romaine. La liturgie gallicane n'avait pas dans sa tradition de fête de la Vierge, ni au 2 février, ni au 25 mars, ni au 15 août, ni au 8 septembre : elle ne connaissait qu'une fête de la Vierge

1. Bède, *De tempor. ration.*, 12 (*Patr. lat.*, t. XC, p. 351). Le texte de Bède est copié par Amalaire, *De eccl. off.*, III, 43 (t. CIV, p. 1160). Bède ne mentionne pas la bénédiction des cierges. Le texte de Bède est la source dont dépend le sermon attribué (mais contesté) à saint Ildefonse de Tolède, *De purificatione S. Mariae* (*P. L.*, t. XCVI, p. 277). Et c'est peut-être le sermon du faux Ildefonse dont dépend le sermon du faux saint Éloi, *In die purificationis S. Mariae* (*P. L.*, t. LXXXVI, p. 602). — Voir Wissowa, *Religion und Kultur der Roemer* (1902), p. 173; Hild, art. *Lupercalia* du *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, t. III (1904), p. 1400.

Digitized by Google

que Grégoire de Tours, au VI^e^ siècle, place au milieu de janvier, « *mediante mense undecimo*[1] », et qui était fixée, nous le savons d'ailleurs, au 18 janvier. Le Sacramentaire d'Autun de la fin du VII^e^ siècle, désigné sous le nom impropre de *Missale gothicum*, qualifie cette fête d'Assomption et a une *Missa in adsumptione sanctae Mariae* entre l'Épiphanie et la Sainte-Agnès[2]. La liturgie wisigothique ou mozarabe, qui n'a jamais connu la fête gallicane de la Vierge du 18 janvier, avait, dès le VII^e^ siècle, une fête de la Vierge le 18 décembre, et cette fête était consacrée surtout au mystère de l'Annonciation. L'Église wisigothique fêtait au 15 août l'*Adsumptio sanctae Mariae*. Elle n'avait aucune fête de la Vierge au 25 mars, ni au 8 septembre. Aucune trace de la fête du 2 février avant le XI^e^ siècle[3].

« On voit à ce rapide inventaire que la fête du 2 février est propre à la liturgie romaine et s'est avec elle et par elle propagée de Rome en Occident.

« A Rome même, les quatre fêtes de la Vierge (2 février, 25 mars, 15 août, 8 septembre) étaient des fêtes d'importation byzantine. Au début du VII^e^ siècle, le pape saint Grégoire ne les connaît pas[4]. Mais le Sacramentaire gélasien, qui représente la liturgie romaine au début de son introduction en pays gallican, au cours du VII^e^ siècle, a les quatre fêtes de la Vierge[5]. Détail qui a son prix, le Sacramentaire gélasien n'a aucun indice de la procession du 2 février, pas davantage de procession aux trois autres fêtes. Ce trait confirme une information décisive du *Liber*

1. Gregor. Turonen., *In glor. mart.*, 9 (*P. L.*, t. LXXI, p. 713).

2. Mabillon, *De liturgia gallicana* (1729), p. 211. Sur cette fête gallicane de la Vierge, *Ibid.*, p. 118-119, et Duchesne, *Origines du culte chrétien* (1898), p. 258.

3. Dom Férotin, *Le liber ordinum* (1904), p. 454, 458 (fête de la *Conceptio sanctae Mariae*, 20 mars, XI^e^ siècle), 474, 478, 490.

4. Duchesne, p. 259.

5. H.-A. Wilson, *Lib. sacram. Rom. Ecclesiae* (1894), p. 165, 169, 193, 197. M. Wilson (p. LXXV) reconnaît que le Sacramentaire gélasien, dans son ms. le plus ancien (VII^e^ siècle), contient certainement des éléments postérieurs à saint Grégoire. Cf. A. Ebner, *Quellen und Forschungen* (1896), p. 238-239.

Digitized by Google

pontificalis, où on lit dans la notice du pape Sergius (687-701) : « *Constituit autem ut diebus Adnuntiationis Domini,* « *Dormitionis et Nativitatis sanctae Dei genetricis semper-* « *que virginis Mariae, ac sancti Symeonis quod Ypapanti* « *Greci appellant, letania exeat a sancto Hadriano et ad* « *sanctam Mariam populus occurrat*[1]. »

« Les quatre fêtes byzantines de la mère de Dieu existaient donc déjà à Rome[2] et n'ont pas été instituées par le pape Sergius à l'extrême fin du VII^e^ siècle ; le pape Sergius n'a fait que leur donner à toutes les quatre une procession, qui partait de la basilique de Saint-Hadrien, au Forum, pour gagner la basilique Libérienne, où ces jours-là était célébrée la messe papale. Il va de soi que les processions, communes aux fêtes du 25 mars, du 15 août, du 8 septembre, n'ont aucune relation avec les *Lupercales* antiques du 15 février.

« Cependant, il devait arriver que la procession du 2 février serait un jour seule à subsister. C'était, en effet, un trait liturgique très voyant et très symbolique que cette procession où fidèles et clercs portaient tous un cierge allumé à la main, en précédant le pontife. Ce trait était lui-même un emprunt à l'Orient et une marque d'origine de la fête de l'*Ypapanti*, comme dit le pape Sergius en lui donnant son nom byzantin.

« L'*Ypapanti* était une création de l'Église de Jérusalem, où elle est attestée à la fin du IV^e^ siècle par la *Peregrinatio* d'Etheria : c'était la fête de la rencontre du vieillard Siméon et de Marie présentant l'Enfant au temple de Jérusalem quarante jours après sa naissance[3], selon les prescriptions du Lévitique. Etheria décrit la messe qui se célèbre à la basilique de l'Anastasis ; il semble bien que la messe soit précédée d'une procession, mais, comme pareilles processions à Jérusalem précèdent toutes les messes de dimanches

1. *Lib. pontif.*, éd. Duchesne, t. I, p. 376.

2. *Ibid.*, p. 381.

3. Etheria fixe l'*Ypapanti* au quarantième jour après l'Épiphanie, c'est-à-dire au 14 février : Jérusalem ne connaissait pas à cette époque notre fête du 25 décembre (Duchesne, *Origines*, p. 248).

Digitized by Google

et fêtes, on ne saurait en faire un trait distinctif de l'*Ypapanti*. Etheria observe que ce jour-là l'usage veut que le sermon soit fait sur la présentation du Sauveur au Temple et sur les paroles prononcées par le vieillard Siméon. Etheria, attentive pourtant d'ordinaire à ces détails, ne note pas que, à pareil jour, le luminaire joue un rôle dans la solennité[1].

« Au v^e^ siècle, on peut constater que les paroles du vieillard Siméon, prononçant que ses yeux voient le salut et « la lumière qui se révèle aux nations », ont inspiré d'introduire dans la solennité de l'*Ypapanti* un luminaire qui devient caractéristique de cette fête. Ainsi l'entend saint Cyrille d'Alexandrie, prêchant à ses fidèles, et leur disant : « Fêtons brillamment avec des lampes brillantes « le mystère de ce jour », allusion à la parabole des vierges sages, allusion aussi sans doute au luminaire plus éclatant de la fête de l'*Ypapanti*[2]. Expressions semblables dans un discours, prononcé apparemment à Jérusalem, et que l'on conjecture être un sermon de la fin du v^e^ siècle : Soyons brillants, s'écrie l'orateur, et que nos lampes soient brillantes : fils de la lumière offrons les cierges à la lumière véritable qui est le Christ : οὕτως ὡς υἱοὶ φωτὸς τοὺς κηροὺς τῷ φωτὶ τῷ ἀληθινῷ Χριστῷ προσαγάγωμεν[3]. Offrons les cierges : c'est le geste de la Chandeleur apparaissant pour la première fois à Jérusalem.

« Au vi^e^ siècle, la fête de l'*Ypapanti* s'installe à Constantinople. On a même la date dans la chronique de Théophane : « Cette année-là, dit-il, à l'année 534 au mois d'oc- « tobre sévit à Byzance une mortalité grande : en ce même « temps l'*Ypapanti* du Seigneur commença d'être célé-

1. *Itinera hierosolymitana* (éd. Geyer), p. 77 : « *Nam eadem die processio est in Anastase et omnes procedunt...* » *Ibid.*, p. 75 : « *Et cum toto anno semper dominica die in ecclesia maiore procedatur...* » Sur le sens de *procedere*, aller en procession, *Ibid.*, p. 375.

2. Cyrill. Al., *Homil. divers.*, XII (*Patr. graec.*, t. LXXVII, p. 1040-1041).

3. Pseudo-Cyrill. Hierosol., *Orat. in occursum Domini* (*Patr. graec.*, t. XXXIII, p. 1201).

Digitized by Google

« brée à Byzance le deux du mois de février[1]. » Mgr Duchesne entend ce texte d'un édit de Justinien prescrivant de solenniser l'*Ypapanti* à Constantinople, ce qui suppose qu'on ne la solennisait pas antérieurement[2].

« Il faut conclure des faits allégués que la fête de l'*Ypapanti*, quarante jours après la naissance du Sauveur, est un anniversaire institué dans l'Église de Jérusalem, adopté par l'Église byzantine au temps de Justinien, caractérisé par le symbolisme des cierges ardents, passé à Rome, avec sa date, sa signification, son symbolisme, au cours du VII^e^ siècle.

« Nous ne voulons pas nier que plus d'une institution liturgique est le prolongement de tel ou tel usage antique[3]. Pareille perpétuité est souvent fortuite, quelquefois intentionnelle : on a voulu substituer une pratique chrétienne à une pratique païenne pour supprimer plus efficacement cette dernière. Il arrive même que cette intention soit exprimée dans les textes mêmes de la liturgie[4]. Cependant, pour qu'il y ait présomption d'une substitution intentionnelle, il faut qu'il y ait similitude de rite ou analogie d'effet attendu, il faut qu'il y ait continuité de temps, car on ne remplace que ce qui existe, il faut enfin qu'il y ait exacte coïncidence de date. Des observations que je vais présenter montreront que ces conditions ne sont pas réalisées dans le cas de la prétendue substitution de la Chandeleur aux Lupercales.

« Première observation : entre la disparition des Lupercales et l'institution de la procession de la Chandeleur à

1. Theophan., *Chronogr.*, A. C. 534 (éd. de Bonn, p. 345) : Καὶ τῷ αὐτῷ χρόνῳ ἡ ὑπαπαντὴ τοῦ κυρίου ἔλαβεν ἀρχὴν ἐπιτελεῖσθαι ἐν τῷ Βυζαντίῳ τῇ δευτέρᾳ τοῦ φεβρουαρίου μηνός.

2. Duchesne, *Origines*, p. 261.

3. H. Grisar, *Histoire de Rome au moyen âge*, trad. Ledos (1906); t. II, p. 330 : fêtes qui se rattachent à des usages païens. Voir encore H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques* (1906), p. 190 et suiv.

4. Tel est le cas de la fête païenne du 1^er^ janvier, à laquelle le Sacramentaire gélasien doit la messe *Prohibendum ab idolis* assignée à ce jour et tombée bientôt en désuétude. Éd. Wilson, p. 10.

Digitized by Google

Rome par le pape Sergius, il y a solution de continuité, j'entends un intervalle considérable de temps dans lequel l'usage païen s'est perdu.

« Les Lupercales n'avaient pas disparu avec la prohibition générale du culte païen, elles survécurent un siècle encore. Nous avons à leur sujet un curieux traité du pape Gélase (492-496), *Adversus Andromachum senatorem*, où le pape réfute un sénateur de Rome qui protestait contre l'interdiction des Lupercales, interdiction qui ne pouvait, croyait-il, que porter malheur à la ville. Un mot du pape donne à entendre que l'interdiction est de lui : « ... *ecce antequam meis temporibus tollerentur.* » Des papes avant lui ont sollicité de l'autorité impériale l'abolition des Lupercales, mais les empereurs ont fait la sourde oreille. Gélase a donc pris sur lui de les supprimer : « *Quia auditos esse non constat, dum haec mala hodieque* « *perdurant... Et ideo nunc ea removenda suadeo...* » Toutefois, il n'est pas le maître absolu dans Rome : il ne peut interdire que la participation des chrétiens à cette cérémonie païenne : « *Postremo quod ad me pertinet, nullus* « *baptizatus, nullus christianus hoc celebret, et soli hoc* « *pagani quorum ritus est exsequantur*[1]. » Nous sommes sous le règne de Théodoric (493-526); il s'en faut que Rome soit à son évêque, elle a son sénat, elle a ses fonctionnaires, elle a son *praefectus Urbi* : l'évêque de Rome n'a autorité que sur ses clercs et ses fidèles. L'interdiction des Lupercales prononcée par Gélase n'implique pas qu'elles aient été abolies du coup ; elles purent lui survivre, tant que Rome compta assez de païens ou de mauvais chrétiens pour s'intéresser à ce que l'évêque de Rome considérait comme un mal et un scandale; en fait cependant, l'*Adversus Andromachum* est l'ultime trace que l'on connaît des Lupercales.

« Seconde observation : entre les Lupercales et la Chandeleur pas de similitude de rite. On sait que primitivement la fête du 15 février était une lustration de la cité enclose

1. *P. L.*, t. LIX, p. 110-116.

Digitized by Google

dans le Palatin : on commençait par sacrifier un bouc et un chien dans la grotte de *Lupercal*, puis les *Luperci* nus faisaient le tour du Palatin, ayant à la main une lanière de cuir (*februa*) dont ils frappaient sur le dos des femmes qu'ils rencontraient, ce coup de lanière étant supposé donner la fécondité aux femmes stériles[1]. Il est à peine besoin de dire que rien de pareil ne se retrouve dans la procession de la Chandeleur.

« On a supposé cependant que l'itinéraire des deux cortèges pouvait être identique. On a fait valoir que, au début du v^e^ siècle, le cortège des *Luperci* avait pour itinéraire principal la *via sacra* : ils la montaient et la descendaient, apparemment dans la longueur du Forum[2]. La procession du 2 février qui va de la basilique de Saint-Hadrien à Sainte-Marie-Majeure ne suivait-elle pas aussi à travers le Forum la *via sacra?* Non, nous connaissons l'itinéraire de la procession grâce à l'*Ordo romanus* du chanoine Benoît, au xii^e^ siècle. Le pape arrive à la basilique de Sainte-Martine, contiguë à la basilique de Saint-Hadrien; il entre de là à Saint-Hadrien d'où part la procession. Elle passe d'abord devant l'arc de Nerva (*ante arcum Nervæ*), elle traverse le *forum Traiani* (du moins ce qu'on appelait de ce nom au moyen âge, en réalité le *forum transitorium*), elle sort *ad arcum Aureae*, elle monte *per clivum iuxta Eudoxiam* (Saint-Pierre-aux-Liens), elle passe *per silicem iuxta domum Orphei* (?), puis elle gagne la basilique de Sainte-Praxède et arrive ainsi à Sainte-Marie-Majeure[3].

« Troisième observation : les Lupercales du temps du pape Gélase étaient-elles bien encore les Lupercales

1. Marquardt, *Le culte chez les Romains*, trad. Brissaud (1890), t. II, p. 179-181.

2. Aug., *Civ. Dei*, XVIII, 12 (éd. Hoffmann, p. 281) : « *Nam et lupercorum per sacram viam adscensum atque descensum sic interpretantur...* »

3. *Ordo roman.*, XI, 29 (*P. L.*, t. LXXVIII, p. 1037); Urlichs, *Codex urbis Romae topographicus* (1871), p. 81. Voir R. Lanciani, *Forma Urbis Romae*, pl. XXII et XXIII. Pour l'identification du *forum Traiani* et du *forum transitorium* (ou forum de Nerva), Duchesne, *Lib. pontif.*, t. II, p. 346.

Digitized by Google

antiques? Il semble qu'elles étaient devenues moins une cérémonie cultuelle qu'un divertissement. Le pape remontre ironiquement au sénateur Andromachus que ses Lupercales ne sont plus qu'une ombre des Lupercales de jadis, les vieilles, les vraies, qu'il ne s'agit plus que d'une parade de figurants recrutés dans la lie de la population, et de chansons malpropres : « *Dicite, Lupercaliorum pa-* « *troni, ... et cantilenarum turpium defensores.* » C'est vous-mêmes, leur dit un peu sarcastiquement Gélase, qui avez péché contre vos Lupercales en acceptant de les célébrer d'une façon si peu authentique : « *Vos ergo primi* « *in Lupercalia commisistis : satius fuerat non agere quam* « *ea cum iniuria celebrare.* »

« Si mitigées que fussent les Lupercales de la fin du v^e^ siècle, elles n'en demeuraient pas moins pour des païens comme Andromachus un rite de préservation contre la peste d'abord, et, ceci est plus inattendu, contre la stérilité des champs. On ne pense plus à la stérilité féminine! On pense surtout au péril de la peste. A quoi le pape riposte : « *Quando Anthemius imperator Romam venit,* « *Lupercalia utique gerebantur, et tamen pestilentia tanta* « *subrepsit ut toleranda vix fuerit.* » La venue d'Anthemius à Rome est de 472. La dévotion aux Lupercales n'était donc plus que la fidélité à un rite prétendu efficace à garantir des épidémies. Ici encore entre les Lupercales et la Chandeleur on ne peut instituer de relation.

« On objectera que les cierges de la Chandeleur, par l'effet de la bénédiction qu'ils reçoivent, ont été regardés comme ayant une vertu, et c'est vrai. Cependant, la bénédiction de ces cierges apparaît pour la première fois au xii^e^ siècle, dans les *Ordines romani*, et elle est inconnue des liturgistes carolingiens, Amalaire en première ligne. On croit que les cinq oraisons qui dans le Missel la concernent remontent au x^e^-xi^e^ siècle. La première de ces oraisons, *Domine sancte Pater ... qui omnia ex nihilo creasti*, atteste la croyance à une vertu du cierge pour « la santé des corps et des « âmes, soit sur terre, soit sur l'eau ». Cette croyance s'est

Digitized by Google

fort affermie et répandue au moyen âge[1]. Elle pourrait suggérer que la procession de la Chandeleur est une lustration préservatrice des épidémies, n'était que précisément cette bénédiction n'est pas contemporaine de l'institution de la procession romaine du VIIIe siècle et n'est pas davantage romaine. Ce qui est romain, c'est l'oraison que le pape prononce à Saint-Hadrien avant de partir en procession, oraison qui se lit au Sacramentaire Grégorien déjà : « *Erudi (Exaudi) quaesumus Domine plebem tuam, « et quae extrinsecus annua tribuis devotione venerari, inte- « rius assequi gratiae tuae luce concede, per*[2]. »

« Cette oraison n'a pas le moindre indice d'allusion à une vertu soit du cierge, soit de la procession : par cette fête annuelle, le peuple de Dieu vénère extérieurement, *extrinsecus*, un mystère et demande à Dieu de le réaliser intérieurement par la lumière de la grâce, *interius*, *gratiæ tuæ luce*, allusion au cierge, symbole d'illumination intérieure. Par là, notre procession de la Chandeleur se raccorde au symbolisme que la liturgie byzantine avait aimé dans la fête de l'*Ypapanti*.

« Quatrième observation : la fête des Lupercales se célébrait le 15 février, tandis que notre fête de la Purification se célèbre le 2. Donc pas de coïncidence de date. Or, quand il y a prolongement d'une fête païenne dans une fête chrétienne, ce que le christianisme garde et doit garder, c'est la date : « La coïncidence des dates est un « élément de démonstration de premier ordre pour qui « cherche à rattacher au paganisme, par un lien de con- « tinuité, la fête d'un saint[3]. » La procession romaine du 2 février a été d'abord, c'est-à-dire dans l'intention du pape Sergius, commune aux trois autres fêtes de la Vierge.

1. Thalhofer-Eisenhofer, *Handbuch der kath. Liturgik* (1912), t. I, p. 688.

2. Wilson, *Gregorian Sacramentary* (1915), p. 22.

3. Delehaye, p. 203. *Ibid.*, p. 205, H. Delehaye se prononce pour cette seule raison contre l'hypothèse du prolongement des Lupercales dans notre Chandeleur.

Digitized by Google

La procession du 15 août disparut à Rome au XII^e^ siècle. Les processions du 25 mars et du 8 septembre existaient encore à la fin du XII^e^ siècle, mais le pape les suivait à cheval, ce qui implique une diminution de solennité. Seule, au XII^e^ siècle, la procession du 2 février gardait son appareil traditionnel. Ce cérémonial du XII^e^ siècle nous est connu par les *Ordines romani* XI et XII de Mabillon, le premier qui a pour auteur le chanoine Benoît et a été rédigé entre 1140 et 1143, le second qui a pour auteur Cencius Camerarius et date de la période 1192-1198.

« Le chanoine Benoît nous montre le pape arrivant de Sainte-Martine à Saint-Hadrien avec les cardinaux, les évêques et toute la curie : « ... *vadit ad Sanctum Adria-* « *num, ubi est crux stationalis.* » On part de Saint-Hadrien pour Sainte-Marie-Majeure, avec, en tête, la croix stationale : « *Tunc subdiaconus regionarius levat crucem statio-* « *nalem de altari, ... quam fert ante pontificem in proces-* « *sione usque ad Sanctam Mariam Maiorem.* » On chante au cours de la procession l'antienne *Adorna thalamum*. Le pape et son cortège disent les psaumes : il marche *discalceatus*. En arrivant à Sainte-Marie-Majeure, on répète l'antienne, le sous-diacre porte la croix à l'autel, et la messe papale commence : « ... *finita antiphona a schola,* « *subdiaconus regionarius more solito portat crucem ad* « *altare ... et dominus Papa cantat Missam*[1]. »

« Un trait distinctif de la procession, au XII^e^ siècle, est qu'elle est précédée de la bénédiction des cierges. Le chanoine Benoît place cette bénédiction à Sainte-Martine, basilique, nous l'avons dit, contiguë à celle de Saint-Hadrien. De même Cencius Camerarius. Ce dernier note que les cierges sont bénis à Sainte-Martine (par le dernier des cardinaux-prêtres) et qu'ils sont distribués là par le pape au peuple : « *Ascendit sedem quæ est præ foribus* « *illius ecclesiæ* (de Sainte-Martine) *et manu propria populo* « *cereos porrigit.* » La distribution des cierges aux cardinaux et au reste du clergé est faite par les mains du pape

1. *Ordo roman.*, XI, 29 (*P. L.*, t. LXXVIII, p. 1036-1037); *Ibid.*, XII, 10-12 (p. 1068-1069).

Digitized by Google

à Saint-Hadrien. Cencius note comme Benoît que le pape suit la procession nu-pieds, et qu'il en est ainsi de toutes les processions où le pape va à pied[1]. Cencius ne nous dit pas de quelle couleur sont les vêtements du pape à la procession; il marque seulement que, pour la messe à Sainte-Marie-Majeure, il prend une chasuble blanche et la mitre précieuse, « *induit planetam albam et aurifrigia-* « *tam mitram* ».

« Tel est l'usage au XII^e^ siècle pour la procession du 2 février. Nous avons une description de cette même procession dans un *Ordo romanus* qui remonte au VIII^e^ siècle, l'*Ordo romanus* de Saint-Amand publié par Mgr Duchesne[2]. Le jour de la Purification, à l'aurore, le clergé et le peuple viennent de toutes les églises (diaconies et titres) de Rome à l'église de Saint-Hadrien : « *Procedunt omnes de uni-* « *versas ecclesias sive de titulis cum letania vel antiphonas* « *psallendo, et cerea accensa portantes omnes in manibus,* « *per turmas suas.* » Le pape est dans le *sacrarium* de Saint-Hadrien, où il se revêt de vêtements noirs, et les diacres pareillement se revêtent de planètes noires : « (*Pon-* « *tifex*) *induit se vestimentis nigris, et diaconi similiter* « *planitas induunt nigras.* » Tous (les clercs) entrent alors dans le *sacrarium* et reçoivent du pontife chacun un cierge. La distribution finie, au chant de l'antienne *Ex surge Domine*, le pape sort du *sacrarium* et va à l'autel de la basilique de Saint-Hadrien, où il prononce l'oraison. La procession sort alors de Saint-Hadrien : en tête sont portées sept croix, chacune portée par son *stauroforos*, et le peuple marche avec elles. Puis viennent les prêtres, les sous-diacres, et, avec les diacres, le pontife, « *et duo cerea* « *accensa ante eum porta(n)tur ... et duæ cruces ante* « *ipsum* ». Derrière le pontife, la *scola (cantorum)*. On s'achemine ainsi vers Sainte-Marie-Majeure.

1. *Ordo roman.*, XII, 12 : « *Sciendum tamen quod Dominus Papa in omnibus processionibus in quibus pedes vadit, pedibus discalceatis incedit, una tantum excepta in Exaltatione sanctae Crucis.* »

2. Duchesne, *Origines*, p. 462-463.

Digitized by Google

antiques? Il semble qu'elles étaient devenues moins une cérémonie cultuelle qu'un divertissement. Le pape remontre ironiquement au sénateur Andromachus que ses Lupercales ne sont plus qu'une ombre des Lupercales de jadis, les vieilles, les vraies, qu'il ne s'agit plus que d'une parade de figurants recrutés dans la lie de la population, et de chansons malpropres : « *Dicite, Lupercaliorum pa-* « *troni, ... et cantilenarum turpium defensores.* » C'est vous-mêmes, leur dit un peu sarcastiquement Gélase, qui avez péché contre vos Lupercales en acceptant de les célébrer d'une façon si peu authentique : « *Vos ergo primi* « *in Lupercalia commisistis : satius fuerat non agere quam* « *ea cum iniuria celebrare.* »

« Si mitigées que fussent les Lupercales de la fin du v^e^ siècle, elles n'en demeuraient pas moins pour des païens comme Andromachus un rite de préservation contre la peste d'abord, et, ceci est plus inattendu, contre la stérilité des champs. On ne pense plus à la stérilité féminine! On pense surtout au péril de la peste. A quoi le pape riposte : « *Quando Anthemius imperator Romam venit,* « *Lupercalia utique gerebantur, et tamen pestilentia tanta* « *subrepsit ut toleranda vix fuerit.* » La venue d'Anthemius à Rome est de 472. La dévotion aux Lupercales n'était donc plus que la fidélité à un rite prétendu efficace à garantir des épidémies. Ici encore entre les Lupercales et la Chandeleur on ne peut instituer de relation.

« On objectera que les cierges de la Chandeleur, par l'effet de la bénédiction qu'ils reçoivent, ont été regardés comme ayant une vertu, et c'est vrai. Cependant, la bénédiction de ces cierges apparaît pour la première fois au XII^e^ siècle, dans les *Ordines romani*, et elle est inconnue des liturgistes carolingiens, Amalaire en première ligne. On croit que les cinq oraisons qui dans le Missel la concernent remontent au X^e^-XI^e^ siècle. La première de ces oraisons, *Domine sancte Pater ... qui omnia ex nihilo creasti*, atteste la croyance à une vertu du cierge pour « la santé des corps et des « âmes, soit sur terre, soit sur l'eau ». Cette croyance s'est

Digitized by Google

fort affermie et répandue au moyen âge[1]. Elle pourrait suggérer que la procession de la Chandeleur est une lustration préservatrice des épidémies, n'était que précisément cette bénédiction n'est pas contemporaine de l'institution de la procession romaine du VIIIe siècle et n'est pas davantage romaine. Ce qui est romain, c'est l'oraison que le pape prononce à Saint-Hadrien avant de partir en procession, oraison qui se lit au Sacramentaire Grégorien déjà : « *Erudi (Exaudi) quaesumus Domine plebem tuam, « et quae extrinsecus annua tribuis devotione venerari, inte- « rius assequi gratiae tuae luce concede, per*[2]. »

« Cette oraison n'a pas le moindre indice d'allusion à une vertu soit du cierge, soit de la procession : par cette fête annuelle, le peuple de Dieu vénère extérieurement, *extrinsecus*, un mystère et demande à Dieu de le réaliser intérieurement par la lumière de la grâce, *interius*, *gratiæ tuæ luce*, allusion au cierge, symbole d'illumination intérieure. Par là, notre procession de la Chandeleur se raccorde au symbolisme que la liturgie byzantine avait aimé dans la fête de l'*Ypapanti*.

« Quatrième observation : la fête des Lupercales se célébrait le 15 février, tandis que notre fête de la Purification se célèbre le 2. Donc pas de coïncidence de date. Or, quand il y a prolongement d'une fête païenne dans une fête chrétienne, ce que le christianisme garde et doit garder, c'est la date : « La coïncidence des dates est un « élément de démonstration de premier ordre pour qui « cherche à rattacher au paganisme, par un lien de con- « tinuité, la fête d'un saint[3]. » La procession romaine du 2 février a été d'abord, c'est-à-dire dans l'intention du pape Sergius, commune aux trois autres fêtes de la Vierge.

1. Thalhofer-Eisenhofer, *Handbuch der kath. Liturgik* (1912), t. I, p. 688.

2. Wilson, *Gregorian Sacramentary* (1915), p. 22.

3. Delehaye, p. 203. *Ibid.*, p. 205, H. Delehaye se prononce pour cette seule raison contre l'hypothèse du prolongement des Lupercales dans notre Chandeleur.

Digitized by Google

« Entre le VIII^e^ siècle et le XII^e^ donc a été instituée la bénédiction des cierges à Sainte-Martine[1]. Au VIII^e^ siècle tout le peuple porte déjà à la main un cierge et le pape et ses diacres sont vêtus de noir.

« Les cierges du peuple et du clergé sont un rappel du rôle que les lumières jouent dans la solennité de l'*Ypapanti* byzantine. Ils empruntent, je crois, à un vieil usage romain une signification accessoire qui n'est pas négligeable.

« Il serait hors de propos de traiter ici de l'emploi des cierges à Rome; on peut toutefois rappeler brièvement que les cierges servaient dans les églises d'abord à les éclairer, concurremment avec les lampes à huile : de là les lustres à cierges dans les basiliques romaines dont le *Liber pontificalis* décrit le mobilier[2]. Le cierge a eu aussi un emploi funéraire, aussi bien païen que chrétien : il était placé sur un tombeau à droite et à gauche de l'image du défunt. L'image d'un martyr sera honorée de même, et dès lors l'emploi funéraire se transforme en signe de gloire[3]. Les cierges étaient aussi un signe de dignité, au début du V^e^ siècle, en usage dans l'étiquette impériale : un exemple classique est fourni par la *Notitia dignitatum*, où l'on voit, parmi les « *Insignia virorum* « *illustrium praefectorum praetorio per Illyricum* » posés sur une table drapée, l'image de l'empereur : sur la table sont deux cierges à droite de l'image, deux cierges à gauche, cierges allumés et posés chacun sur un chandelier à trépied[4]. Cet emploi du cierge, qui remontait très

1. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 130, signale une « *Consecratio cereorum in Ypapanti* », du IX^e^-X^e^ siècle, dans un Sacramentaire de la bibliothèque capitulaire de Padoue.

2. *Lib. pontif.*, *passim*, et notamment t. I, p. 170-187, notice du pape Silvestre : *canthara cereostata*, *cereostata aurocalca*, etc.

3. Ainsi le martyr représenté sur la boîte à reliques du V^e^ siècle, étudiée par De Rossi, *La capsella argentea africana* (Rome, 1889), p. 22 et pl. I.

4. *Notitia dignitatum*, éd. Bœcking, t. I, p. 12. Cf. Duchesne, *Origines*, p. 155.

Digitized by Google

haut dans l'étiquette des magistratures romaines, puisqu'on en trouve mention dans la *Lex coloniae Genetivae* en Espagne (43 avant notre ère), devint sous l'empire une distinction réservée à l'empereur [1].

« Il se perpétua sous les empereurs chrétiens. Le *Chronicon alexandrinum*, à l'année 330, rapporte que Constantin, s'étant fait élever une statue dorée qui avait à la main une effigie de la τύχη de Constantinople, édicta que, le jour du *natale* de Constantinople (11 mai), la statue impériale serait portée en procession par des soldats tenant tous à la main des cierges blancs (χηροὺς λευκούς) [2].

« La liturgie romaine emprunta à l'étiquette impériale l'usage des cierges honorifiques. Dans la liturgie du VIII^e^ siècle, on peut citer en exemple la rubrique qui veut que, à la messe, quand le diacre va à l'ambon lire l'Évangile, deux acolytes le précèdent avec deux cierges allumés, « *duo acolythi portantes ante ipsum duo caereostata* », lisons-nous dans l'*Ordo romanus* de Saint-Amand [3]. Une rubrique du même *Ordo* prescrit que, quand le pape se rend pour célébrer la messe du *secretarium* à l'autel, on portera devant lui deux cierges allumés qui, pendant la messe, seront placés sur deux chandeliers, l'un à droite, l'autre à gauche, derrière l'autel (entre l'autel donc et le peuple) : « *Oblationarius inluminat duos cereos ante secretario pro* « *luminaria pontificis, quod est consuetudo omni tempore,* « *et antecaedit ante pontificem, et ponit eos retro altare in* « *duo candelabra dextra levaque* [4]. »

1. *Lex col. Genetiv.*, LXII : « *II viris aedilibusque, dum eum magistratum habebunt, togas praetextatas funalia cereos habere ius potestasque esto.* » Sous les Antonins, le cierge devint un privilège de l'empereur, et l'on note qu'Antonin le Pieux le concède à Marc-Aurèle. Dio. Cass., LXXI, 35 (éd. Dindorf, t. IV, p. 193) : καὶ τῷ φωτὶ τῷ προηγουμένῳ οὐκ ἔστιν ὅτε καθ' ἑαυτὸν ἐχρήσατο. Cf. Mommsen, *Droit public romain*, trad. F. Girard, t. II (1892), p. 61-62.

2. *Chronicon paschale*, A. C. 330 (éd. de Bonn, p. 529).

3. *Ordo S. Amand.*, ap. Duchesne, p. 442.

4. *Ibid.*, p. 440-441.

Digitized by Google

« Deux cierges pour l'Évangile, deux cierges pour le pontife. On en avait bientôt donné davantage au pontife, car ce même *Ordo* a une rubrique, qui semble faire double emploi avec la précédente, et qui suggère que la rubrique précédente est plus ancienne : c'est la nouvelle rubrique qui survivra. Avant donc que le pontife ne sorte du *secretarium*, les acolytes allument sept cierges, et, quand le pontife s'avancera, ils le précéderont avec ces sept cierges : « *Inluminant acolythi cereostata ante secr(et)a-* « *rium, et aegreditur pontifex de secr(et)ario cum diaconi-* « *bus... et VII caereostata procaedunt ante eum*[1]. » Je ne puis m'arrêter comme je le voudrais à ces sept cierges qui, pendant la messe, seront placés derrière l'autel, « ... *et* « *ponunt ea retro altare seu et reliqua caereostata*[2] », et qui sont les sept cierges encore aujourd'hui en usage pour la messe pontificale. Je veux seulement noter que, dans la liturgie du VIII^e^ siècle, ils sont toujours portés ou posés devant le pontife : ce sont des cierges qui ont pour raison d'être d'honorer la dignité du pontife[3].

« Un ivoire du trésor de Trèves, ivoire attribué au V^e^ siècle, représente deux évêques portant des reliques vers une basilique qu'ils vont apparemment consacrer. C'est une procession. Les deux évêques sont assis sur un char traîné par deux chevaux : les deux évêques portent ensemble la *capsa* ou châsse contenant les reliques. Le char est précédé d'un cortège de personnages vêtus de chlamydes et portant chacun un cierge à la main. En tête du cortège est un empereur au visage glabre, vêtu lui

1. *Ordo S. Amand.*, p. 441.

2. *Ibid.*, p. 443. Voir Edm. Bishop, *Of six candles on the altar, an inquiry*, dans *The Downside Review*, 1906, juillet, p. 188-203.

3. Voir l'*Ordo* d'Einsiedeln publié par de Rossi et reproduit par Duchesne (p. 464) : « ... *ante domnum Apostolicum VII acoliti cum VII candelabris.* » Voir *Ordo roman.*, I, de Mabillon, n. 8 : « *Et VII acolythi illius regionis cuius dies fuerit portantes VII cereostata accensa praecedunt ante pontificem usque ante altare.* » Cf. *Ordo roman.*, I, 3 : « ... *cereostata aurea et argentea de ecclesia Salvatoris* (le Latran) *per manum primi mansionarii sumunt.* »

Digitized by Google

aussi de la chlamyde, le front ceint du bandeau appelé *tenia* et portant lui aussi un cierge à la main. Le peuple contemple la procession qui passe. Sur le seuil de la basilique se tient une impératrice, avec une croix sur l'épaule gauche, et faisant de la main droite un geste d'accueil ou de donation[1]. Cet empereur est-il l'empereur Marcien (450-457)? Serait-ce même Constantin et sainte Hélène? On ne sait, et il ne nous importe présentement pas. Nous ne voulons retenir que le trait des cierges portés par l'empereur et par sa suite de nobles personnages *devant* des reliques processionnantes[2].

« Si telle est, dans la liturgie romaine du VIII^e^ siècle, la signification du cierge ainsi porté, nous sommes autorisés à conjecturer que les cierges portés par le peuple à la procession romaine du 2 février sont un hommage qu'il rend à un personnage plus auguste évidemment que le pape, personnage invisible, mais à qui tous pensent, et qui ne sera autre que la Vierge Marie portant au Temple l'Enfant-Jésus.

« Cette interprétation trouve une confirmation saisissante dans le fait que, au VIII^e^ siècle, le pontife est vêtu

1. Une reproduction de cet ivoire dans Grisar, t. II, p. 189. Cf. de Rossi, *Capsella*, p. 32-33.

2. De Rossi, *Ibid.*, rappelle à ce propos *De miracul. sancti Stephani*, I, 2 (*P. L.*, t. XLI, p. 835) : « *Per hanc* (*viam*) *videt* (*in somnio*) *adventare innumeros populos gaudentes sane atque psallentes, et cereos et luminaria cum grandi celebritate gestantes, et quasi quemdam candidatum parvulum comitantes, eique iteratis vocibus inclamantes : Confessor Christi, Confessor Christi! Quem cum ad ecclesiam perduxissent, atque supra pulpitum elevassent, videt eumdem parvulum subito manus extendisse et ore proximo populis dixisse : Ecce habetis martyrem.* » On découvre les reliques du martyr, elles sont portées processionnellement à l'église : « *Portabantur sancti episcopi gremio residentis vehiculo sanctae reliquiae..., cereis luminaribusque fulgebant.* » Cf. Hieronym., *Epistula*, CVIII, 29 (funérailles de sainte Paule) : « *Translata episcoporum manibus et cervicem feretro subicientibus, cum alii pontifices lampadas cereosque praeferrent.* »

Digitized by Google

de noir[1]. Pourquoi, en effet, ce vêtement noir? Simplement pour cette raison que Marie vient au Temple pour sa purification : elle est impure de son impureté légale, jusqu'au moment où elle offrira son fils nouveau-né au Temple. Le vêtement noir du pontife représentera cette impureté; de même les vêtements blancs que le pontife revêtira pour la messe à Sainte-Marie-Majeure seront un signe que la purification de Marie est accomplie[2].

« Si je me suis tant étendu sur la procession romaine du 2 février pour en venir à ce dernier trait, c'est que précisément ce dernier trait a été exploité par des liturgistes allemands, qui ont voulu y reconnaître un souvenir des Lupercales! MM. Thalhofer et Eisenhofer, convaincus que la procession de la Chandeleur a pour origine la lustration que l'on sait, écrivent intrépidement : « Pour une « telle origine de la procession plaide l'usage aujourd'hui « encore existant de porter des vêtements violets à la « *Lichterprozession*[3]. » Ils ont pris pour une réminiscence païenne ce qui est simplement la mise en scène de l'Évangile du jour. »

M. Fournier fait remarquer que la fête de la Purification ne pouvait se placer que quarante jours après le 25 décembre, c'est-à-dire le 2 février. Il n'y a donc aucune conséquence à tirer du fait que la Purification tombe en février.

MM. Babelon et Monceaux présentent quelques observations.

M. É. Chénon, membre résidant, entretient la Société de l'apparition du mot *archiepiscopus* dans les textes franks :

« Dans son *Manuel de diplomatique*, M. Giry enseigne

1. L'officiant porte aujourd'hui la chappe violette.

2. Rapprochez Augustin, *Enarr. in psalm.* CIII, *serm.* I, 6 : « *Accedit gratia illuminans et dealbans : primo nigra fuisti, sed facta es alba ex gratia illius.* » Cette apostrophe s'adresse à l'Église.

3. *Handbuch der kathol. Liturgik.*, t. I, p. 687.

Digitized by Google

que le titre *d'archiepiscopus* n'est pas usité dans la Gaule franke avant la date de 859[1]. D'autre part, Fustel de Coulanges, sans donner aucune référence, déclare qu'on l'y emploie à la fin du VII[e] siècle[2]. Le mot *archiepiscopus* jouant un certain rôle dans la critique des textes d'origine franke, j'ai essayé de résoudre cette énigme. Des recherches auxquelles je me suis livré, il ressort que la vérité est *in medio*.

« Le titre *d'archiepiscopus*, usité depuis longtemps dans l'Église d'Orient et en Italie, ne se rencontre pas en Gaule avant la tentative de réforme de la hiérarchie épiscopale due à saint Boniface[3]. En 742, Boniface, qui était légat du Saint-Siège, écrivait au pape Zacharie : « Car-« loman, duc des Franks, m'a prié de réunir un synode « dans la partie du royaume des Franks qui se trouve « sous sa puissance [Austrasie] ; et il m'a promis d'essayer

1. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, in-8°, p. 336 : « Le terme *archiepiscopus* ne devint qu'au cours du IX[e] siècle le titre ordinaire des métropolitains ; » et en note : « Le titre d'archevêque apparait en 859 au concile de Savonnières dans les souscriptions de Remy de Lyon et de Raoul de Bourges. »

2. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, La monarchie franque*, Paris, 1888, in-8°, p. 513 : « Le titre d'archevêque ne fut usité en Gaule qu'à partir de la fin du VII[e] siècle. » En note, l'auteur ajoute : « Je trouve pourtant le terme *archiepiscopus* dans les canons du concile de Mâcon de 581, art. 6, Sirmond, t. I, p. 371. » Il s'agit ici du premier concile de Mâcon, que l'on date maintenant du 1[er] nov. 583. Dans l'édition Sirmond, on lit en effet le mot *archiepiscopus ;* mais les trois meilleurs manuscrits (sur quatre), comme il fallait s'y attendre, portent *episcopus :* il n'y a donc pas à faire état de ce texte. Pour les détails, cf. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, Strasbourg, 1878, in-8°, t. II, p. 94, note 1 ; Hefele et dom Leclercq, *Histoire des Conciles*, Paris, in-8°, t. III, 1[re] partie (1909), p. 202, note 1, et p. 203, note 6.

3. C'est seulement dans des textes d'origine étrangère que les métropolitains de la Gaule mérovingienne sont parfois qualifiés d'*archevêques ;* cf. une lettre des évêques italiens, de 591, dans les *Monumenta Germ. histor., Epistolae*, t. I, p. 20 : « Sed quia Galliarum archiepiscopi vicini sunt... »

Digitized by Google

« de corriger et d'amender quelque chose dans la hiérar-
« chie ecclésiastique, qui, depuis longtemps, c'est-à-dire
« au moins depuis 60 ou 70 ans, est foulée aux pieds et
« détruite[1]. » On sait en effet qu'à cette époque l'institution des provinces ecclésiastiques et des évêques métropolitains, que la Gaule romaine avait léguée à la Gaule mérovingienne, était tombée en décadence[2]. Aussi Boniface ajoute-t-il : « Les Francs, à ce que disent les Anciens, « depuis plus de 80 ans n'ont pas tenu de synode et n'ont « pas eu d'archevêque[3]. »

« Boniface, en sa qualité d'Anglo-Saxon, pouvait employer ce titre d'archevêque jusqu'alors inconnu en Gaule ; car en Angleterre, il était porté depuis de longues années par l'archevêque de Cantorbéry, et lui-même en était revêtu depuis dix ans, sans avoir toutefois de siège déterminé. La dignité archiépiscopale donnait d'ailleurs à l'archevêque de Cantorbéry des prérogatives que n'avait jamais eues l'évêque métropolitain sous les Mérovingiens. Celui-ci n'était qu'un *primus inter pares;* l'archevêque de Cantorbéry était véritablement pour tous les évêques anglais un supérieur. Il en était de même pour Boniface dans toute la Germanie[4]. L'année suivante, le 21 avril

1. Boniface, *Ep.* 50, dans les *Monumenta Germ. histor.*, *ibid.*, t. III, p. 299 : « ... *Carlomannus dux Francorum me arcessitum ad se rogavit, ut in parte regni Francorum quae in sua est potestate, synodum cepere congregare. Et promisit se de ecclesiastica religione, quae jam longo tempore, id est non minus quam per sexaginta vel septuaginta annos, calcata et dissipata fuit, aliquid corrigere et emendare velle.* »

2. Cf. sur ce point : abbé Jérôme, *La question métropolitaine dans l'Église franque au temps de Charlemagne*, dans la *Revue canonique*, années 1897-1898, p. 67-71 ; et surtout : abbé Lesne, *La hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie de 742 à 882*, Lille et Paris, 1905, in-8°, p. 8-28.

3. Boniface, *loc. cit. :* « *Franci enim, ut seniores dicunt, plus quam per tempus octuginta annorum synodum non fecerunt, nec archiepiscopum habuerunt...* »

4. Sur tous ces points, cf. les développements très complets et documentés donnés par l'abbé Lesne, *op. cit.*, p. 31-37. — Au synode romain de 745, Boniface est appelé « *sanctissimus archie-*

Digitized by Google

743[1], Boniface assiste, en qualité de légat du pape (*missus sci Petri*), au concile réuni par Carloman[2], et le duc des Francs, sous son inspiration, « établit des évêques dans « chaque cité, et au-dessus d'eux (*super eos*) l'archevêque « Boniface, envoyé de saint Pierre[3] ». A cette date, il n'y a encore dans l'empire frank qu'un seul archevêque, Boniface, et lui seul y pouvait user du pallium, qui était alors regardé comme le signe de l'investiture pontificale et le symbole de l'autorité de l'archevêque. Mais il n'avait pas de siège déterminé; il n'était pas un archevêque métropolitain.

« En 744, il ne sera plus seul. Pépin le Bref a suivi l'exemple de son frère et réuni à son tour un synode à Soissons. Là, dans les mêmes termes, il déclare « établir « des évêques légitimes dans chaque cité et constituer « au-dessus d'eux comme archevêques Abel et Hartbert », dont le premier était évêque de Reims et le second de Sens[4]. Peu après le concile, il nomma un troisième archevêque, Grimon, pour le siège de Rouen; et Boniface demanda au pape le pallium pour les trois nouveaux prélats, qui sont les premiers archevêques métropolitains

piscopus provinciae Germaniae » [dans Werminghoff, *Concilia aevi carolini*, 1906, in-4°, p. 38, *Monumenta Germ. histor., Leges*].

1. D'après l'abbé Lesne, *op. cit.*, p. 38, note 2; — ou le 21 avril 742, d'après Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, Leipzig, 1898, in-8°, t. I, p. 503, note 1, et Werminghoff, *loc. cit.*, p. 2.

2. On l'appelle généralement le concile germanique; on ferait mieux de l'appeler le concile austrasien.

3. Concile de 743, canon 1 : « *Et per consilium sacerdotum et optimatum meorum, ordinavimus per civitates episcopos, et constituimus super eos archiepiscopum Bonifatium, qui est missus sci Petri* » [Werminghoff, *loc. cit.*, p. 3]. — Cf. abbé Lesne, *op. cit.*, p. 39-40.

4. Concile de Soissons, de 744, canon 3 : « *Idcirco constituimus per consilio sacerdotum et optimatum meorum et ordinavimus per civitates legitimus episcopus, et idcirco constituemus super eos archiepiscopus Abel et Ardobertum, ut...* » [Werminghoff, *loc. cit.*, p. 34].

Digitized by Google

que la Gaule franke ait connus[1]. Il y avait là un commencement de rétablissement de l'ancienne hiérarchie, avec une différence toutefois : c'est que l'archevêque n'était plus simplement *primus inter pares;* il était un supérieur. Pépin le Bref ajoute en effet que s'il établit des archevêques, « c'est pour que les évêques et le peuple puissent « recourir à leur jugement dans toutes les affaires ecclé- « siastiques[2] ». Un autre concile frank de 747 indique que les métropolitains, honorés du pallium, doivent s'occuper des autres églises, exhorter et surveiller les évêques qui leur sont subordonnés; dans le cas où l'un d'eux ne parviendrait pas à réprimer quelque abus dans son diocèse, il devrait au synode provincial soumettre l'affaire à l'archevêque et la traiter devant tous. Bref, conclut la lettre de Boniface qui rapporte ces détails : les évêques doivent s'adresser aux métropolitains, et ceux-ci au souverain pontife[3].

« C'était donc bien une réforme qu'avait tentée Boniface. Elle ne réussit pas[4]. Pendant quelque temps, on ne trouve pas d'autre archevêque que ceux que nous avons nommés, et qui, à leur mort, ne sont pas remplacés : en 748, le successeur de Grimon sur le siège de Rouen n'a que le titre d'évêque; il en est de même, en 760, des successeurs d'Abel et d'Hartbert[5]. L'année qui suivit le martyre de

1. Cette demande du pallium passa par diverses péripéties qu'on trouvera clairement indiquées dans : abbé Lesne, *op. cit.*, p. 44-46.

2. Concile de Soissons, ibid. : « ... *ut ad ipsius vel judicia eorum de omne necessitate ecclesiastica recurrerent tam episcopi quam alius populus.* »

3. Boniface, *Epist.* 78, *loc. cit.*, p. 351 : « ... *Sic enim, nisi fallor, omnes episcopi debent metropolitano et ipse romano pontifici, si quid de corrigendis populis apud eos impossibile est, notum facere.* » — Sur tous ces points, cf. abbé Lesne, *op. cit.*, p. 41-44, 47-50; et dom Leclercq, *op. cit.*, t. III, 2e partie (1910), p. 895-897.

4. Cf. abbé Lesne, *op. cit.*, p. 50 et suiv.

5. Boniface, *Ep.* 82, *loc. cit.*, p. 362; — Synode d'Attigny, 760-762 : « ... *Lupus episcopus civitas Senonis... Remedius vocatus episcopus civitas Rodoma* » [Boretius, *Capitularia regum Fran-*

Digitized by Google

saint Boniface, c'est-à-dire en 755, Pépin le Bref, roi depuis quatre ans, parle encore « d'évêques qui tiendront « la place des métropolitains », mais il ne parle plus d'archevêques[1]. C'est qu'en réalité, il n'y a plus d'archevêques métropolitains. Ils ne renaîtront que sous Charlemagne, après un quart de siècle d'interruption.

« Le titre cependant n'avait pas entièrement disparu. Il est en effet donné dès 754 au célèbre évêque de Metz, Chrodegang. Le pape Étienne II, dit le *Liber Pontificalis*, « se trouvant en France, donna le pallium à Chrodegang « et l'ordonna archevêque[2] » ; il en fit en même temps son légat en Gaule. Cela revient à dire que Chrodegang avait hérité des pouvoirs spéciaux de saint Boniface, parti pour la Frise ; mais il n'était pas archevêque métropolitain (car Metz n'était pas une métropole), et autour de lui on ne voit jamais figurer d'autre archevêque. Chrodegang seul porte ce titre dans le royaume des Franks. Après sa mort, arrivée en 766, il en est encore de même. Il n'y a jusqu'à 780 environ qu'un seul archevêque, qui est Wilchaire, évêque de Sens. Mais ce dernier, bien qu'il eût pour siège épiscopal une ancienne métropole, ne doit pas être regardé comme un archevêque métropolitain. Il figure au synode romain de 769, à la tête de l'épiscopat frank, avec le titre de *archiepiscopus provinciae Galliarum, civitatis Senensis*[3]. Il dut garder ce titre jusqu'à sa mort ; car le pape Adrien le lui donne encore en 782 dans sa lettre à l'évêque Égila,

corum, Monumenta Germ. histor., Hanovre, in-4°, t. I (1883), p. 221].

1. Synode de Vern, 755, cap. 2 : « *Episcopos, quos in vicem metropolitanorum constituimus, ut caeteri episcopi ipsis in omnibus oboediant secundum canonicam institutionem*, etc... » [Boretius, *ibid.*, p. 33 ; ou Werminghoff, *loc. cit.*, p. 54]. — Cf. abbé Lesne, *op. cit.*, p. 53-54.

2. *Liber pontificalis*, *Stephanus II*, éd. Duchesne, t. I, p. 456 : « *Et dum in Francia esset positus, Rodigango... pallium tribuit, et archiepiscopum ordinavit.* »

3. Concile romain de 769 : « ... *Vulchario, archiepiscopo provinciae Galliarum civitatis Senensis... Wilcharius, Deo amabilis archiepiscopus Galliarum* » [Werminghoff, *loc. cit.*, p. 80 et 82].

Digitized by Google

et vers 785 dans sa lettre aux évêques espagnols[1]. En 786, Wilchaire était remplacé sur le siège de Sens. Nulle part il n'est dit qu'il était « *missus sei Petri* », comme Boniface; mais le fait est très probable[2].

« Quand Wilchaire mourut, il n'était plus le seul archevêque de l'empire frank. Depuis quelques années en effet, Charlemagne et le pape s'étaient entendus pour reconstituer l'ancienne hiérarchie épiscopale et rétablir les métropoles déchues. L'œuvre entreprise, « sans grand zèle de « part et d'autre[3] », avança lentement. En 779, dans le capitulaire d'Herstall, Charlemagne dit bien que « les « évêques suffragants (c'est la première fois que ce mot « apparaît) doivent être soumis aux métropolitains et « corriger volontiers ce que ceux-ci leur diront de cor- « riger[4] »; mais à cette date, il ne devait pas y avoir beaucoup de métropolitains en titre. Ce n'est qu'un peu avant 782 que Tilpin, évêque de Reims, reçut le pallium; en 782, que Lul, évêque de Mayence, et vers 790 ou 795, qu'Ermembert, évêque de Bourges, furent élevés à la dignité d'archevêques par le pape Adrien[5]. En 794, au

1. *Codex carolinus*, n° 96 : « *Frater noster Wilcharius archiepiscopus provinciae Galliarum;* » n° 95 : « ... *quod Wilcharius archiepiscopus Galliarum;* » — dans les *Monumenta Germ. histor., Epistolae*, in-4°, t. III, p. 644, 637.

2. Sur Wilchaire de Sens, cf. Mgr Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 482, note 29, et *Wilchaire de Sens, archevêque des Gaules*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVII (année 1898); — abbé Jérôme, *loc. cit.*, p. 75; — abbé Lesne, *op. cit.*, p. 57-61.

3. Abbé Lesne, *ibid.*, p. 61 : « De part et d'autre, le zèle fait défaut. »

4. *Capit. de Herstall*, 779, cap. 1 : « *De metropolitanis, ut suffraganii episcopi eis secundum canones subjecti sint; et ea quae erga ministerium illorum emendanda cognoscunt, libenti animo emendent atque corrigant* » [Boretius, *op. cit.*, p. 47].

5. Pour Tilpin et Lul, cf. Flodoard, *Hist. ecclesiae Remensis*, II, 17, lettre du pape Adrien : « *Adrianus... confratri nostro Tilpino ecclesiae Remensis archiepiscopo;* » *in fine :* « ... *ut pallium illi* [Lul] *secundum consuetudinem transmittamus et ordinationem illius firmam judicemus, et in eadem sancta ecclesia*

Digitized by Google

synode de Francfort, l'œuvre paraît plus avancée. Dans le capitulaire promulgué à la suite, Charlemagne établit trois degrés de juridiction ecclésiastique; en première instance l'évêque, en appel le métropolitain, en dernier ressort le roi[1]; mais il ne se décide pas encore à appeler les métropolitains *archiepiscopi* : ceux d'Arles et de Vienne, dont il détermine les suffragants, sont encore nommés *episcopi*[2].

« En 802, dans le capitulaire destiné aux *missi dominici*, il n'en est plus de même : Charlemagne s'adresse dès le début aux « archevêques[3] »; il recommande aux évêques de prendre leur avis en certaines circonstances[4]; et enfin, fait significatif, dans un article qui rappelle la disposition précitée du capitulaire de 794, les mots *episcopus metropolitanus* ont disparu et sont remplacés par le mot *archiepiscopus*[5]. Désormais, ce titre a conquis droit de cité. En 811, l'empereur, dans son « testament », donne les noms

Mogontina archiepiscopum constitutum esse faciamus » [*Monumenta Germ. histor., Scriptores*, t. XIII, p. 463 et 464; — pour Ermembert, cf. *Codex carol.*, ép. 91 [*loc. cit.*, p. 628].

1. *Capit. de Francfort*, 794, cap. 6 : « *... Si non obsedierit aliqua persona episcopo suo... in ejus parrochia, venient ad metropolitanum suum, et ille dijudicet causam cum suffraganeis suis... Et si aliquid est quod episcopus metropolitanus non possit corrigere vel pacificare, tunc tandem veniant accusatores cum accusatu cum litteris metropolitano, ut sciamus veritatem rei* » [Boretius, *ibid.*, p. 74-75].

2. *Ibid.*, cap. 8 : « *... Ursionis Viennensis episcopi... Elifanti Arelatensis episcopi...* »

3. *Capitul. missorum*, 802, cap. 1 : « *Serenissimus igitur et christianissimus domnus imperator Karolus elegit ex optimatibus suis prudentissimis et sapientissimos viros, tam archiepiscopis quam et reliqui episcopis*, etc. » [Boretius, *ibid.*, p. 91-92].

4. *Ibid.*, cap. 20 : « *Et quod salubrius vel utilius fieri disponat, episcopi archiepiscopo annuntient, et cum ejus consilio quae agenda sunt perficiantur* » [Boretius, *ibid.*, p. 95].

5. *Ibid.*, cap. 15 : « *Et monachi ab episcopo provinciae ipsius corripiantur; quod si se non emendent, tunc archiepiscopus eos ad sinodum convocet; et si neque sic se correxerint, tunc ad nostra praesentiam simul cum episcopo suo veniant* » [Boretius, *ibid.*, p. 94].

Digitized by Google

de quatorze métropoles sises en Gaule[1]. A ce moment, la restauration des anciennes provinces ecclésiastiques est donc en voie d'achèvement. Elle se terminera sous Louis le Débonnaire qui, plus que son père, se servira des archevêques pour l'aider à gouverner son empire[2].

« En 829, il se tint par son ordre quatre conciles à Mayence, Paris, Lyon, Toulouse. A Mayence, figuraient quatre archevêques : ceux de Mayence, Cologne, Trèves, Besançon; à Paris, quatre : ceux de Reims, Rouen, Tours, Sens; à Lyon, cinq : ceux de Lyon, Vienne, Tarentaise, Aix, Embrun; à Toulouse, quatre : ceux d'Arles, Narbonne, Bordeaux, Bourges, tous « *cum eorum suffraganeis*[3] » : cela faisait donc dix-sept archevêques francs. Ces archevêques siégeaient dans les dix-sept anciennes métropoles de la Gaule romaine et mérovingienne[4], mais avec des pouvoirs accrus. L'idée de saint Boniface n'avait pas été abandonnée : les archevêques carolingiens ne sont pas simplement, comme les métropolitains mérovingiens, les premiers évêques de leurs provinces; ils en étaient véritablement les chefs, et le pape leur envoie à tous le pallium comme insigne de leur dignité[5].

« Nous croyons, par ce qui précède, avoir démontré : 1° que le mot *archiepiscopus* n'a pas été employé dans

1. *Breviarium divisionis thesaurorum Karoli magni*, 811, dans Walter, *Corpus juris germanici*, t. II, p. 247.

2. Cf. abbé Lesne, *op. cit.*, p. 81-82.

3. *Constitutio de synodis*, déc. 828 : « ... *conventus episcoporum debet fieri in quatuor locis, id est Magontiaco, in quo isti archiepiscopi cum eorum suffraganeis convenire debent : Autcarius, Hadebaldus, Heti, Bernoinus. In Parisio : Ebo, Ragnomardus, Lantramnus, archiepiscopus Senonis qui fuerit, cum eorum suffraganeis. In Lugduno : Agobardus, Bernardus, Andreas, Benedictus, Agaricus, cum eorum suffraganeis. In Tolosa : Noto, Bartolomaeus, Adalelmus, Agiulfus, cum eorum suffraganeis* » [Boretius, *ibid.*, t. II (1897), p. 2].

4. Sauf sur deux points : Eauze est rattachée à Bordeaux, et Arles démembrée de Vienne.

5. Cf. abbé Lesne, *op. cit.*, p. 76-78; — et contrà : abbé Jérôme, *loc. cit.*, p. 80, 81.

Digitized by Google

les textes francs avant l'arrivée de saint Boniface en Austrasie, en 742; — 2° que de 742 à 780 environ, il ne s'est appliqué qu'à six personnages : d'une part, Boniface, Chrodegang et Wilchaire, qui étaient des archevêques « pontificaux », des sortes de vicaires apostoliques en Gaule; d'autre part, Grimon, Abel et Hartbert, qui font seuls figure d'archevêques « métropolitains »; — 3° qu'à partir de 780, Charlemagne rétablit des métropoles, dont les évêques commencent à prendre le nom *d'archiepiscopi*; — 4° enfin que ce titre, encore assez rare jusqu'à l'an 800, se généralise alors dans l'empire frank, devenu l'empire d'Occident. A partir de ce moment, on le trouve employé partout, dans les actes des conciles[1], les capitulaires[2], les lettres des empereurs[3], les formules[4], les vies de saints[5]; etc. Il devient dès lors inutile d'en poursuivre l'histoire. »

1. Cf. Conciles : d'Arles, mai 813, canon 3 : « *Ut unusquisque archiepiscopus suos suffraganeos diligenter studioseque admonere curet;* » — de Reims, mai 813; — de Mayence, juin 813, canon 22 : « *... ad juditium archiepiscopi regionis illius* » [Werminghoff, *loc. cit.*, p. 250, 254, 267]; etc.

2. Cf. *Capitul.* de 802, *suprà cit.*; — de 813, cap. 1 : « *Ut unusquisque archiepiscopus suos suffraganeos diligenter studioseque ammonere studeat ut...;* » — de 818, cap. 6 : « *... archiepiscopi per singulas provincias constituti;* » — de 823-825, cap. 26 : « *... archiepiscopi et comites eorum de propriis civitatibus...;* » — de 825, cap. 1, où huit archevêques sont désignés par leurs noms [Boretius, *ibid.*, p. 91 et suiv., 173, 277, 307, 308]; etc.

3. *Breviarium divisionis*, de 811, *suprà cit.*; — *Epist.* de Louis le Débonnaire, 816, à l'archevêque de Sens; 816, à l'archevêque de Bordeaux; 819, à l'archevêque de Trèves; — *Ep.* de 828, *suprà cit.* [Boretius, *ibid.*, t. I, p. 338, 355].

4. *Formules* de Sens, n°s 14 (9 oct. 810), 15 (même année); — de Bourges, n°s 16 et 17 (sous Charlemagne, empereur); — *Form. ecclesiast.*, n°s 13 (avant 813), 14 (entre 811-819); — *Form. extravag.*, n° 20 (de 814?); — *Form. imperiales*, n°s 9, 18, 19, 20, 21, 26 (sous Louis le Débonnaire); [dans Zeumer, *Formulae merowing. et karol. aevi*, Hanovre, 1886, in-4°, *Monumenta Germ. histor.*, *Leges*, p. 218, 219, 176, 177, 559, 546, 293, 299, 300-301, 305].

5. *Vita Ansberti*, évêque de Rouen, et *Vita Vulframni*, archevêque de Sens, vies écrites sous Charlemagne, avant 811; — la

Digitized by Google

Séance du 1er Mars.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président.

Ouvrages offerts :

Gauckler (P.). *Basiliques chrétiennes en Tunisie (1892-1904).* Paris, 1913, in-fol., pl.

— *Nécropoles puniques en Tunisie.* Paris, 1915, 2 vol. in-8°, pl.

M. P. Monceaux, membre résidant, offre à la Société, de la part de Mlle Gauckler, les deux ouvrages suivants de Paul Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage* et *Basiliques chrétiennes de Tunisie.*

« Dans une série de beaux volumes, pleins de choses et richement illustrés, Mlle Gauckler a entrepris de réunir les œuvres inédites ou dispersées de son frère Paul Gauckler, ancien directeur du Service des Antiquités et Arts de la Tunisie, notre associé correspondant national, dont on n'a pas oublié les nombreuses et intéressantes communications. Un premier volume, que j'ai eu l'honneur de présenter précédemment, était consacré au *Sanctuaire syrien du Janicule.* Les nouveaux volumes se rapportent à l'archéologie punique et à l'archéologie chrétienne d'Afrique.

« L'ouvrage sur les *Nécropoles puniques* se compose de deux parties. Dans la première, dont tous les éléments sont inédits, sont reproduits avec une scrupuleuse exactitude les carnets de fouilles de Paul Gauckler, qui, pendant bien des années, a méthodiquement exploré plusieurs cimetières puniques de Carthage. La seconde partie contient le recueil des mémoires, des notes ou notices, des articles qui ont été publiés au jour le jour par l'auteur sur diverses

Vita Nivardi, évêque de Reims, écrite au IXe siècle, emploie l'expression équivalente *archipraesul* [*Monumenta Germ. histor., Scriptores rerum meron.*, t. V, p. 629, 631, 661, 160, 162, 166]; etc.

Digitized by Google

antiquités puniques de Tunisie ou d'Algérie. On doit signaler, dans les deux parties de l'ouvrage, la richesse exceptionnelle de l'illustration documentaire : 340 planches, sans parler des figures dans le texte. On notera spécialement la série des planches qui donnent la reproduction photographique des pages mêmes du carnet de fouilles. Il y a là une véritable mine de documents, très précieux pour l'histoire des fouilles de Carthage et pour les études d'archéologie punique.

« L'autre ouvrage est intitulé *Basiliques chrétiennes de Tunisie*. Avec quelques pages inédites, il renferme trente-deux belles planches : relevés, plans, vues et détails, essais de restauration, d'une cinquantaine d'édifices chrétiens, basiliques, chapelles, baptistères ou autres dépendances, qui ont été fouillés et étudiés sous la direction de Paul Gauckler par le Service des Antiquités de la Tunisie. C'est là une importante contribution à l'histoire de l'architecture chrétienne en Afrique, du IVe au VIe siècle. Ces vieux monuments chrétiens de Tunisie, comme ceux d'Algérie, ont une physionomie à part. Peut-être fourniraient-ils des données neuves et intéressantes pour l'étude des origines de l'architecture romane. »

Sur le rapport de M. M. Prinet, M. le baron de Barante, présenté par le comte Durrieu et M. H. Omont, est élu associé correspondant national.

M. le comte Durrieu, membre résidant, à propos des prières curieuses qui se rencontrent parfois dans les livres d'heures des XIVe, XVe et XVIe siècles et dont il a donné des exemples dans une des précédentes séances, entretient la Société d'une paraphrase en français du psaume XXVI : *Illuminatio mea Dominus*.

« Cette paraphrase a été composée au début de l'année 1516, à l'instigation de Louise de Savoie, mère du roi François Ier, peu de temps après que ce monarque fut rentré en France, revenant de sa campagne de Lombardie, au cours de laquelle il avait remporté, le 14 septembre

Digitized by Google

1515, la victoire de Marignan. Elle a pour objet d'appliquer successivement chacun des vingt versets de ce psaume à un acte déjà fait par le roi, principalement durant la bataille de Marignan, ou à une action qu'il pourrait avoir encore l'occasion d'exécuter dans l'avenir, les versets traduits en français étant généralement mis dans la bouche de François Ier lui-même, comme autant de courtes oraisons. »

M. le comte de Loisne, membre résidant, fait la communication suivante :

« Les communiqués du ministère de la Guerre ont, à maintes reprises, parlé des combats sanglants et glorieux pour nos troupes qui se sont livrés au bois et au château de *Carleul*. L' « *Illustration* », dans son numéro du 19 février, reproduit deux vues de cet écart ruiné de la commune de Souchez[1], en lui donnant la même appellation. Il y a lieu de restituer à ce lieu, désormais célèbre, son véritable nom : *le Carieul*, que porte la carte de Cassini; la carte de l'État-major ayant omis de le mentionner.

« C'était un fief mouvant du château de Carency qui, à partir du XIIIe siècle, figure dans les actes sous les formes toponymiques suivantes : *Kariolum*, *Cariol*, *Carioel*, *Carioeul*, *Caryeul*, *le Carieul;* cette dernière ayant prévalu à partir du XVIIe siècle. *Gerardus de Kariolo* vend, par acte du mois de novembre 1200, le tiers de la dîme d'Ablain-Saint-Nazaire au chapitre d'Arras[2]. Le même personnage, *Gerardus de Cariol*, figure comme témoin dans une charte du seigneur de Carency, du mois de décembre de la même année[3]. Par acte du 11 mars 1357, *Miquiel de Carioel*, chevalier, vend à l'hôpital de Saint-Jean-en-l'Estrée, d'Arras, six mencaudées de terre à Oppy[4]. Jean de Carieul,

1. Cant. de Vimy (Pas-de-Calais).

2. Bibl. nat., Cartulaire des chapellenies d'Arras, ms. lat. 17737, fol. 15 v°.

3. Du Chesne, *Hist. de la Maison de Béthune*, preuves, p. 370.

4. Cartulaire de Saint-Jean-en-l'Estrée, dans *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, p. 397. Un autre, Michel du Carieul,

Digitized by Google

Johannes du Carioeul, figure en 1479 sur une liste des chanoines du chapitre d'Arras[1]. Il fut inhumé dans la cathédrale, où se voyait sa sépulture accompagnée de son épitaphe[2]. *Le Carioeul* et *Caryeul* sont mentionnés en 1407 dans les comptes de la baillie de Lens[3] et dans les registres de la Chambre des comptes de Lille, en 1529[4]. Saugrain enfin, en 1720, fait figurer *Carieul* dans son « Nouveau dénombrement du royaume[5] ». Une ancienne famille d'Artois portait le nom de cette terre et avait pour armes : « d'argent, au sautoir de gueules[6] ». Elle reçut des lettres de chevalerie le 27 mars 1632[7]. »

Séance du 8 Mars.

Présidence de M. H. Martin, vice-président, et de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Baye (baron de). *Enseignements de la guerre*. Moscou, 1915, in-8°.

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante :

« En 1906, M. le chanoine U. Chevalier publiait son

décédé en 1420, fut chapelain de la cathédrale d'Arras (Le Sez, Bibl. nat., ms. fr. 8239, fol. 112).

1. Cartulaire des chapellenies d'Arras, fol. 144 v°.
2. Bibl. d'Arras, ms. 328, fol. 23 v°.
3. Arch. du Nord, Comptes de la baillie de Lens.
4. *Ibid.*, Chambre des comptes, L 10.
5. P. 340. Lire : *Carieul* au lieu de *Carreul*.
6. Cf. de Loisne, *Épigraphie ancienne de la ville d'Arras*, n°s 24, 112, 348, 388, 407, 563 et 712.
7. Arch. du Pas-de-Calais, reg. de l'élect. d'Artois de 1613 à 1639, p. 203. — *Carieul* paraît avoir pour étymologie le mot *Cario* que Du Cange définit : « *Jus cariatoris seu illius qui decimas colligebat easque cariebat in horreum decimatoris.* » Le *Carieul* serait le lieu où se percevait la dîme de la dîme.

Digitized by Google

savant travail sur *La sainte Maison de Lorette et la légende de son transport en Italie*, qu'il ne croyait pas pouvoir admettre. Au nombre des arguments que firent valoir contre lui les tenants de la tradition, Mgr Faloci-Pulignani publia, expliqua et commenta une fresque de Gubbio, datant de la fin du XIV^e^ siècle, sur laquelle il voyait le transport par les anges de la Santa Casa de Nazareth à Fiume (en Dalmatie) ou sa translation de Fiume à Recanati, car il déclare ne pas oser préciser.

« A ce moment, je n'avais aucun motif de prendre part à la discussion. Mais, comme tout dernièrement, le P. A. Eschbach imprimait[1] : « Un pèlerinage de plus de « deux mois en Terre-Sainte (1895) et un double voyage « plus récent à Tersat près de Fiume, en Dalmatie, nous « ont mis en mesure, non seulement de confirmer que la « fresque de Gubbio représente une des deux translations « de la Santa Casa, mais de préciser que le peintre a « entendu y reproduire la seconde de ses translations, « non par conséquent celle de Terre-Sainte en Dalmatie, « mais celle de Dalmatie en Italie », je ne crois pas inutile de présenter à mon tour une hypothèse qui doit laisser, tout au moins, planer quelque doute sur l'iconographie de la fresque de Gubbio, regardée aujourd'hui comme un document authentique, indiscutablement acquis à l'histoire.

« La très copieuse illustration de la brochure de Mgr Faloci-Pulignani se compose de quarante-huit gravures, dont douze sont consacrées à la fresque. Mais les historiens, en réalité, ne doivent s'occuper que des photographies, quatre et cinq, l'une faite en 1895, l'autre en 1899, avant toute restauration[2]. Car, sans incriminer en rien le restaurateur, il semble bien que les reproductions « après restauration » accusent certains détails, très

1. *Lorette et l'Ultimatum de M. U. Chevalier. La Santa Casa d'après la critique et une nouvelle pétrographie de ses murs*, avec deux appendices, Paris, Desclée, 1915, in-8°.

2. Je veux remercier ici Mgr Faloci-Pulignani d'avoir bien voulu m'autoriser à reproduire d'après son travail la fresque de Gubbio.

Digitized by Google

vagues sur l'original, qui, involontairement assurément,

Fresque de Gubbio avant sa restauration (1899).

(D'après Mgr Faloci-Pulignani, *La sainte Maison de Lorette*, Rome, Desclée, 1907, in-8°.)

se trouvent alors préciser les hypothèses proposées par l'auteur.

Digitized by Google

« Si nous résumons en quelques lignes les pages de la description, au texte même de laquelle nous engageons d'ailleurs à se reporter, voici ce qu'on trouvait sur la muraille : en haut, une Vierge dans un arc-en-ciel ; plus bas, une chapelle avec campanile, encore en l'air, entourée de sept anges, qui ont sous leurs pieds des ossements ; enfin au bas, sur la terre, d'un côté une maison, des chèvres dans un enclos, un berger, du feu, et de l'autre une grande ville, non loin un rocher surmonté d'une forteresse, dans le fond, la mer de couleur rouge.

« Cependant, s'il est des détails qui paraissent très naturels à Mgr Faloci-Pulignani, la grande ville qui est Nazareth ou Fiume, le château sur le rocher qui est Fiume ou Recanati, il en est d'autres dont il trouve l'explication plus embarrassante. Il ne peut dire si les anges soulèvent ou déposent la maison ; il constate qu'ils font la chaîne en se tenant par la main ; le feu indique que c'est la nuit ; la mer est rouge parce que c'est la nuit, quoique les peintres n'aient jamais ainsi représenté la mer, se hâte-t-il d'ajouter ; les ossements rappellent la triste réputation de Lorette ; quant aux chèvres, au berger, ce sont « des riens », mais qui coïncident avec les détails que chacun, au cours des siècles, est venu ajouter au noyau primitif de la légende.

« Tous ceux qui ont étudié la fresque de Gubbio sont loin d'être convaincus. Le Dr Lapponi a cru y voir la légende de la Portioncule ; mais il paraît que le campanile est absolument caractéristique de Lorette. Mgr Victor Pagliari estime que la fresque est une peinture allégorique qui symbolise l'origine céleste de l'ordre de Saint-François, sous l'inspiration de la Vierge immaculée.

« Néanmoins, Mgr Faloci-Pulignani conclut en affirmant que, grâce à cette fresque, « on peut considérer comme « repoussé l'assaut donné au roc Lorétan ».

« Sans prendre parti, je crois que les « riens » que nous rencontrons dans les lignes de l'auteur lui-même trouveraient une explication naturelle si, au lieu de la translation de la Santa Casa, nous voyons là, simplement, une des scènes de l'*Apocalypse*.

Digitized by Google

« Il faut remarquer, d'abord, qu'autour de la chapelle il y a sept anges, que les deux qui sont devant la porte paraissent tenir quelque chose dans leur main droite, un objet rond, comme un fond de vase, le reste étant écaillé. N'aurions-nous pas là les sept anges des chapitres xv et xvi :

« § 1. *Et vidi aliud signum in cœlo, magnum et admirabile, angelos septem, habentes plagas septem novissimas.*

« § 5. *Et post hæc vidi, et ecce apertum est templum tabernaculi testimonii in cœlo.*

« § 6. *Et exierunt septem angeli habentes septem plagas de templo.*

« Si nous continuons le chapitre xvi :

« § 2. *Et abiit primus et effudit phialam suam in terram; et factum est vulnus sœvum et pessimum in homines.*

« Est-ce que ce ne sont pas les ossements et la tête de mort?

« § 3. *Et secundus angelus effudit phialam suam in mare et factus est sanguis tanquam mortui.*

« N'est-ce pas la mer de couleur rouge que ne peut expliquer Mgr Faloci-Pulignani?

« § 8 : *Et quartus angelus effudit phialam in solem et datum est illi aestu affligere homines et igni.*

« C'est le feu près de la cabane.

« Quant à la Vierge dans le ciel, c'est la *Mulier amicta sole* du chapitre xii, qui, dans les *Apocalypses* xylographiques, est précisément représentée sur le feuillet qui fait face à la scène des sept anges sortant du tabernacle.

« Il est certain que cette explication inattendue de la fresque de Gubbio ne semble pas devoir être acceptée sans discussion. Aussi me serais-je bien gardé de la proposer, si elle ne m'avait été fournie par l'illustration de la célèbre *Apocalypse* de l'Escurial, enluminée par Jean Bapteur, Perronet Lamy et Jean Colombe, étudiée en 1905 par M. Max Petit-Delchet dans le *Moyen âge*.

« Lorsque cette page m'était passée sous les yeux, j'avais cru, au premier abord, qu'il s'agissait précisément

Digitized by Google

de la translation de la Santa Casa. Il semble en effet que la description de la fresque de Gubbio par Mgr Faloci-Pulignani soit celle de la miniature de l'*Apocalypse* de l'Escurial; nous trouvons là une église en l'air avec sept anges; plus bas, une cabane, un berger, des chèvres dans un parc, une petite chapelle, avec le campanile qu'on affirme caractéristique de Lorette; au milieu d'un bois, dans le fond, une ville et un peu à droite un rocher surmonté d'une forteresse. Ce sont précisément les détails

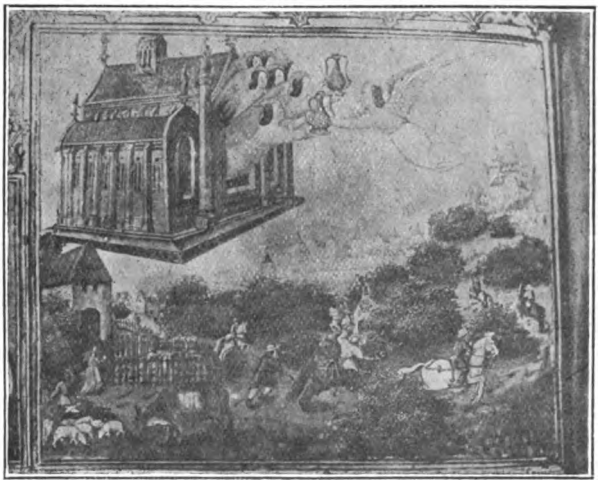

Les Sept Anges de l'Apocalypse versant les Sept plaids sur le Monde.
(Apocalypse de l'Escurial.)

que nous avons lus plus haut. Seule manque la Vierge, la *Mulier amicta sole;* mais elle est, dans l'*Apocalypse* xylographique, sur un autre feuillet.

« Dès lors, sans prétendre rien affirmer, il nous semble que ce n'est pas, sans hésitation, qu'il convient d'apporter comme un document des plus probants de l'authenticité de la translation de la Santa Casa de Lorette la fresque, si intéressante soit-elle, de Gubbio. »

Digitized by Google

M. A. Dieudonné, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Quand on étudie la suite des monnaies royales françaises, — je veux parler des petites espèces d'argent saucé du moyen âge dites « monnaies noires », — on est frappé de rencontrer en légende sur ce numéraire des appellations bizarres : *Parvus turonus*, pour petit tournois, comme si *Turonus* voulait dire « tournois » (c'est *Turonensis* qu'il convient de traduire ainsi) ; — *Duplex turonus Francie;* — *Turonus civis Francie;* — *Obolus civis*. Mon dessein est de montrer que ces expressions ne sont pas aussi inattendues qu'elles paraissent au premier abord et qu'elles procèdent au fond d'une certaine logique. Je choisis comme exemple : *Duplex turonus Francie*.

« Le système monétaire des Capétiens comprenait, depuis Philippe-Auguste : 1° le denier parisis, légendes : *N*... (nom du roi) *rex* et, dans le champ, *Franco; Parisius civis* et croix au revers ; — 2° le denier tournois, légendes : *N*... (nom du roi) *rex*, avec croix, et, au revers, *Turonus civis*[1], type du châtel. A part le nom du roi, les types et intitulés de l'ancien denier de Paris, de l'ancien denier de Tours, frappés l'un et l'autre dans des ateliers variés, étaient conservés. Ce qui était inscrit sur ces monnaies, ce n'était d'ailleurs pas leur nom, mais une légende ancienne, passée à l'état de formule, « Cité de « Paris », « Cité de Tours », qui continuait à les distinguer et qui passa sur les gros.

« Cependant, il paraît certain que le peuple, habitué à compter par denier tournois, denier parisis, et ayant chaque jour sous les yeux ces termes constants de *Turonus* et de *Parisius*, s'habitua à les traduire dans son langage : Tournois, Parisis. Ce qui l'y engageait, c'est qu'à la même époque il voyait le mot *Duplex* sur les doubles

1. Sur ce mot *Civis*, équivalent de *Civitas*, ainsi que sur les locatifs *Turonus* et *Parisius*, voir mon article dans *Revue numismatique*, 1908, p. 505-507, et mon récent *Manuel de numismatique*, p. 229.

Digitized by Google

(depuis 1295), *Burgensis* sur les bourgeois (1311 à 1313), bref que la tendance générale portait à introduire le nom de la monnaie sur les petites espèces destinées aux échanges quotidiens.

« Dès le début du XIV^e^ siècle, les ducs de Lorraine et de Bretagne spéculent sur cette erreur en créant des gros à la légende *Turonus ducis* (tournois du duc ?), légende en trompe-l'œil destinée à couvrir l'imitation.

« Le pouvoir royal, de son côté, fait une concession à l'état d'esprit populaire quand, sous Philippe VI, il met en circulation un denier intitulé *Parvus turonus*. Je suppose que, dans la confusion des espèces alors en cours, on voulut préciser la nature de la pièce et que substituer à *Turonus Turonensis* pour la correction du langage n'aurait eu d'autre effet que de dérouter le public ; on se résigna donc au barbarisme. D'ailleurs, le *Parvus turonus* ne s'appliquait qu'à une émission isolée, et toujours les textes, quels qu'ils soient, disent correctement *Turonensis, Parisiensis*.

« Une seconde infraction à la grammaire eut lieu beaucoup plus tard, sous Charles VI, avec le *Grossus turonus*[1]. Chose curieuse, le gros tournois, de saint Louis à Charles VI, n'avait jamais porté que la légende *Turonus civis*, et c'est à une date où il ne se frappait plus de gros tournois depuis trente ans, en 1413, qu'on imagina d'accoler ce nom à la pièce nouvelle, sans doute pour la faire bénéficier du bon renom qui restait attaché aux gros tournois en circulation. Le *Grossus turonus* ne fut frappé que quelques mois.

« Enfin, c'est le *Niquet*, du 11 août 1421, qui porte la légende *Duplex turonus Francie*. Pourquoi *Duplex* et pourquoi *Francie ?*

« Lorsque Philippe le Bel créa les doubles, ces doubles ne furent pas intitulés *Duplex parisiensis*, *Duplex turonensis* et pas davantage *Duplex turonus : Moneta*

1. Exactement *Grosus Turonus*. Nous l'appelons le gros dit *Grossus*.

Digitized by Google

duplex regalis, voilà ce qu'on lit sur les pièces. C'est qu'en effet ces doubles, s'ils valaient en valeur de cours, l'un deux deniers parisis, l'autre deux deniers tournois, n'étaient, ni pour la loi, ni pour le type, le double de l'ancien denier parisis, de l'ancien denier tournois. C'était une monnaie nouvelle, placée à l'origine par son titre entre le denier et ce qui aurait pu être le double denier, caractérisée par des types genre parisis et genre tournois, mais nouveaux et destinés à inaugurer la monnaie affaiblie[1]; aussi l'appelle-t-on monnaie double, sans associer son nom à ceux de *Parisius* ou de *Turonus*, et on l'appelle « royale » pour indiquer que le roi se réservait le privilège de cette innovation, c'est-à-dire des affaiblissements[2].

« L'expression *Moneta duplex*[3] fut restaurée sur les espèces à maintes reprises au cours du XIV^e^ siècle. Sans doute, la pure doctrine, — de la première émission de Philippe le Bel, — ne se maintint pas intégrale; tout de suite, le peuple qualifia les doubles de « doubles parisis » et « doubles tournois », les ordonnances et les mandements firent de même; néanmoins, Charles IV le Bel se gardait d'accoler les deux termes quand il disait : « On « fera un denier double qui courra pour deux deniers « tournois petits; *item* l'on fera un petit denier dont les « deux vaudront un d'iceux justement. — L'on fera une

1. Le choix du double comme type de monnaie faible permettait au pouvoir de se donner du jeu pour les altérations, une plus petite unité risquant de s'avilir trop vite. Le demi-double (*mite* sous Philippe IV, *Moneta nova* sous Charles IV, deniers faibles ensuite) n'était frappé qu'à titre secondaire : c'est sur le double que se modelaient les prix dans les périodes d'affaiblissement.

2. Cette remarque est due à M. de Marchéville.

3. Le mot *simplex* fut-il employé? Pas sur la monnaie, mais quelquefois dans les textes. Les *denarii simplices* sont les deniers forts traditionnels par opposition à la monnaie double (Saulcy, *Doc.*, t. I, p. 156); il y a aussi des cas particuliers (*Rev. num.*, 1908, *Procès-verbaux*, p. XII). On trouve l'expression « Monnaie sengle » (*singula*) pour désigner le demi-double (Saulcy, *Doc.*, t. I, p. 200 et 201).

Digitized by Google

« monnaie qui courra pour deux parisis petits et un petit « denier qui courra pour un parisis. »

« Philippe VI et Jean II le Bon eurent beau altérer les deniers, le numéraire, dans son intitulé, restait fidèle à cette distinction : *Moneta duplex*, d'une part, *Turonus civis*, de l'autre. D'ailleurs, s'il arriva aux deniers de déchoir de leur qualité de monnaie forte, on ne voit pas que par contre le double soit jamais sorti de son rôle de monnaie faible dans cette période. Charles V ne fit que des deniers. Il en alla autrement sous Charles VI; ici les doubles sont de bon titre et accompagnent normalement le denier; ils ne jouent aucun rôle dans la crise des florettes, jusqu'à ce que même le double tournois dit *Niquet* (11 août 1421) fût émis dans une intention de renforcement[1]. Le malheur du *Niquet*, ce qui lui fit sa mauvaise réputation, est qu'il tenait lieu des espèces supérieures, mais, en tant que monnaie noire ou comme monnaie d'attente, il était irréprochable.

« Voilà pourquoi les conseillers de Charles VI, en préparant la réforme, jugèrent le moment venu d'accoler sur le numéraire deux appellations provenant des points opposés de l'horizon monétaire, *Duplex* et *Turonus*, pour couper court à une distinction surannée; il est très vrai que le *Niquet* était un double et, pour la première fois, le double du *Turonus* traditionnel. La Chambre des monnaies savait très bien que *Turonus* ne veut pas dire tournois, mais elle n'a pas été jusqu'à introduire un mot, *Turonensis*, dont l'apparition sur la monnaie aurait fait échec à la fusion projetée. Avec beaucoup de prudence, on s'est contenté de rapprocher deux termes qu'on trouvait dans la circulation, d'autant plus qu'à la faveur de ces termes consacrés il s'agissait de faire accepter une petite innovation.

« Je veux parler de l'addition du mot *Francie*, contem-

1. Titre : 1 denier 12 grains; taille : 112 au marc. C'était un pied de monnaie, le 30e, satisfaisant eu égard à la valeur qui pouvait être attribuée à la livre tournois à cette époque.

Digitized by Google

porain de l'époque où Henri V s'intitulait en Normandie *heres Francie;* c'était, je pense, une machine de guerre dirigée contre le régent, le futur Charles VII, qu'on prétendait exclure de la *Francia* avec sa mauvaise monnaie. Sous le règne de Charles VII, les légendes *Duplex turonus Francie* ou *Francor.* sont passées dans l'usage courant.

« Pour conclure, les appellations les plus bizarres ne se produisent pas tout d'un coup par un caprice du sort; dans l'ordre monétaire du moins, elles résultent d'un oubli progressif des origines et des causes, et en même temps de la nécessité où l'on est de conserver à la monnaie l'ensemble de sa physionomie, même lorsque les termes qui se survivent ne répondent pas littéralement à la signification cherchée. »

M. M. Prinet, membre résidant, étudie les armoiries du siège épiscopal d'Autun.

« Les sceaux épiscopaux montrent, d'un côté, les armes de l'évêché, de l'autre, les armes de l'évêque. Les armes de l'évêché sont une crosse et une épée en pal sur un écu. Ce sont les symboles du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel de l'évêque. L'inscription parle des deux glaives, *ecce gladii duo hic*, la crosse étant assimilée à un glaive. »

Séance du 25 Mars.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Amardel (G.). *Questions controversées de numismatique narbonnaise.* S. l., s. d., in-8°.

Demaison (L.). *Académie de Reims. Séance tenue à Paris le 10 décembre 1915. Allocution de M. L. Demaison, président.* Reims, 1915, in-8°.

Plat (G.). *L'omphalos gallique. Quelques considérations sur son emplacement probable.* Paris, 1915, in-8°.

Digitized by Google

Le président fait part d'un avis du ministre de la Guerre invitant les Sociétés savantes à ne rien publier qui puisse livrer au public quelque secret intéressant la défense nationale.

Il est décidé, à la demande du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, que les derniers volumes du *Bulletin* et des *Mémoires* et le volume du *Centenaire* lui seront adressés pour l'Exposition de Barcelone.

M. M. Prinet, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de M. G. Amardel, associé correspondant national, d'une brochure intitulée *Questions controversées de numismatique narbonnaise*.

M. H. Martin, membre résidant, communique un manuscrit de l' « Instruction d'un jeune prince » exécuté pour Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et dont l'illustration avait été attribuée à un peintre connu, nommé Jean Hennecart.

« D'après la quittance de Jean Hennecart relative à l'enluminure de ce manuscrit, il semblerait que le volume dût contenir deux miniatures seulement : il en renferme trois. Mais la contradiction n'est qu'apparente et résulte d'une simple omission de Jean Hennecart dans la rédaction de sa quittance. Il suffit de faire l'addition des chiffres indiqués par Jean Hennecart pour rendre évidente l'existence de cette omission.

« Les trois miniatures dont il s'agit doivent donc être considérées sans hésitation comme une œuvre de Jean Hennecart et elles ont été exécutées vraisemblablement en 1468.

« Cet artiste, qui paraît avoir été le peintre préféré de Charles le Téméraire, est assez connu pour qu'on ait songé à lui attribuer le retable de Saint-Bertin, mais sans qu'on ait eu jusqu'ici à juger son talent sur une œuvre certaine. »

M. Durrieu présente quelques observations.

Digitized by Google

M. H. Omont, membre résidant, communique le texte du testament fait vers le milieu du XIII^e^ siècle par un seigneur picard, Godin de Merval, en faveur de l'abbaye de Vauclair et d'autres établissements religieux du diocèse de Laon.

« Le testament de Godin de Merval est conservé au fol. 85 d'un recueil de pièces originales, provenant des collections du baronnet anglais sir Thomas Phillipps et inscrit aujourd'hui sous le n° 2590 des nouvelles acquisitions des manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Entre tant d'autres testaments en faveur d'églises et d'abbayes, le testament de ce seigneur picard, écrit sur une petite feuille de parchemin qui mesure 14 centimètres sur 16[1], n'offre d'autre intérêt spécial que de rappeler les noms de monuments et de localités dévastés par la guerre présente dans la région qui s'étend entre Laon, Soissons et Reims.

« L'abbaye de Vauclair, de l'Ordre de Cîteaux, principale bénéficiaire du testament de Godin de Merval, qui y avait choisi sa sépulture, avait été fondée en 1134, du vivant de saint Bernard[2]. La *Gallia christiana* nous apprend que l'abbé Gilles I^er^ fit édifier une nouvelle église, qui fut consacrée en 1257 par Itier de Mauni, évêque de Laon[3]. C'est sans doute à la même époque qu'il faut rapporter le testament de Godin de Merval, qui n'est pas daté et dans lequel on remarque encore des libéralités nombreuses en faveur de la cathédrale de Reims, des églises de Merval et de Saint-Gervais de Soissons, des hôpitaux de Pontavert, d'Arcy-Sainte-Restitue,

1. On y peut noter deux particularités paléographiques : *méé* et *Róuroi*, mots dans lesquels l'accent a été ainsi ajouté pour indiquer la prononciation.

2. Deux petits cartulaires de l'abbaye de Vauclair, le premier du XII^e^ siècle, le second du XIII^e^ siècle, sont conservés à la Bibliothèque nationale sous les n^os^ 11073-11075 du fonds des manuscrits latins. Le testament de Godin de Merval n'a pas été transcrit dans le second de ces cartulaires.

3. T. IX, col. 634.

Digitized by Google

de Bazoches, de Mont-Notre-Dame, des léproseries du même lieu, de Missy-sur-Aisne, etc. »

Ego Godinus de Marval in extrema voluntate lego ecclesie Vallis Clare[1], *in qua meam eligo sepulturam, totam partem meam furni de Jumegni*[2], *si eam pacifice tenere potuerit; si quis autem jure hereditario reclamare voluerit, quadraginta libras Laudunensium pro eadem parte predicti clibani dabit ecclesie supradicte.*

Lego etiam XXXa libras Pruvinensium super managium meum de Marval[3] *fratribus ejusdem ecclesie ad faciendam pitantiam in anniversario meo annis singulis in conventu. Item centum solidos Laudunensium ad opus basilice, centum etiam solidos Laudunensium ad pitanciam in die sepulture mee conventui faciendam, centum quoque solidos Laudunensium ad portam pauperibus erogandos.*

Item ad opus beate Marie Remensis XL. solidos Pruvinensium. Ad opus ecclesie de Marval XXti solidos Pruvinensium. Presbitero meo X. solidos Pruvinensium. Ad luminaria de Marvali portionem terre mee sitam apud Rovroi[4], *quam patrinus meus Godefridus dedit mihi.*

Item X. solidos Pruvinensium ad opus ecclesie sancti Gervasii Suessionensis.

Item culcitram unam et pulvinar hospitali Pontis Avarie[5], *et III. solidos et I. sextarium bladi.*

Item sorori mee vidue de Glenne VI. oves; sorori mee de Longa valle VI. oves; nepti mee de Brueglet VI. oves; sorori mee de Sanci VI. oves; nepti mee Maroth XXti solidos, et unam vaccam, et VI. oves et II. sextaria de blado ipsi et matri ejus.

Item Rainaldo, fratri meo, lego vineam meam de Fimes[6].

1. Abbaye de Vauclair, Ordre de Cîteaux, diocèse de Laon, fondée en 1134 (*Gallia christiana*, t. IX, p. 633-636).
2. Jumigny, Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne.
3. Merval, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne.
4. Rouvroy, Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin.
5. Pontavert, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.
6. Fismes, Marne, arr. de Reims, chef-lieu de cant.

Digitized by Google

Item ad Longam Aquam[1] *XX. solidos Pruvinensium; hospitali de Arsi*[2] *II. solidos Pruvinensium; hospitali de Basoches*[3] *II. solidos Pruvinensium; hospitali Montis Beate Marie Magdalene*[4] *II. solidos.*

Item leprosis ejusdem loci II. solidos; leprosis de Maisi[5] *II. solidos.*

Item Rossello famulo meo XX[ti] *solidos, sellam unam, unum wambison*[6]*, et I. chappellum ferreum et tunicam meam.*

Item sorori mee de Longa Valle supertunicale et capucium meum; Petro Pieuchet I. minam bladi; fratri ejus I. quartallum; Aceline uxori Paris I. minam (sic)*, I. minam vicie et I. minam bladi; Rainaldo Le Coc I. sextarium bladi et I. sextarium vicie; Boyrino I. quartallum bladi; Everardo sutori I. minam vicie; filie Auberti I. quartallum pisarum; cuidam mulieri Sambliere, de Rains, X. solidos Pruvinensium.*

Hujus testamenti mei exsequtores eligo super periculum animarum suarum viros fideles abbatem Vallis Clare, dominum Ferricum de Paissi[7]*, dominum Theodoricum militem de Marval et Willelmum fratrem meum super terciam partem totius hereditatis mee, tam ex patre quam matre.*

Debita que mihi debentur : Dominus Theodericus, VI. libras Pruvinensium; Boyrins (sic)*, XXI. solidos; Gerardus de Molins, famulus meus, XXVII. solidos; Renaldus de Villa Savoir, XLVI. solidos. Plegii : Galterus de Roci, Michael de Chaldardia.*

Debita que debeo : Ellebaudo, civi Remensi, XXX. soli-

1. Longueau, ou Longuedeau, maison isolée, comm. d'Aulnois, cant. de Laon.
2. Arcy-Sainte-Restitue, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne.
3. Bazoches, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne.
4. Mont-Notre-Dame, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne.
5. Missy-sur-Aisne, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly.
6. *Wambison*, ou *gambison*, pourpoint rembourré qui se portait par-dessous la cotte de mailles.
7. Paissy, Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne.

Digitized by Google

dos Pruvinensium; Johanni de Sancto Quintino sellario VI. solidos et VIII. denarios; Symoni de Gugnicort XXX. solidos; cuidam militi de Bria XL. solidos; hospiti meo Remensi quod legitime probare potuerit.

(Au dos :) *Legatum Godini.*

Séance du 22 Mars.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Mély (F. de). *Le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle.* Paris, 1915, in-8°.

Le président annonce la mort de MM. J. d'Arbaumont, le Dr R. Brulard, E. Thélier et le comte de Charencey, associés correspondants nationaux, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. H. Martin, membre résidant, commente une série de photographies de miniatures du xve siècle se rapportant aux guerres d'autrefois.

« Ces miniatures montrent la convocation des grands vassaux, le rassemblement des cavaliers et divers combats. Certaines permettent de suivre l'évolution de l'armure. D'autres font comprendre comment les armées se ravitaillaient, comment les blessés étaient soignés. Dans d'autres enfin, on peut étudier la forme des canons et du trait à poudre, ancêtre du fusil.

M. L. Demaison, associé correspondant national, présente quelques remarques nouvelles au sujet des statues du portail de gauche de la cathédrale de Reims.

« Tous les archéologues qui ont étudié la cathédrale de Reims ont pensé que les belles statues de la porte de gauche du grand portail, si affreusement mutilées à la suite de l'incendie allumé par les bombes allemandes le

Digitized by Google

19 septembre 1914, représentent des saints honorés d'un culte particulier dans la ville et le diocèse. Cette opinion, à première vue, paraît être très bien fondée; elle peut s'autoriser de divers exemples qui lui prêtent un très sérieux appui. A la cathédrale d'Amiens, la porte Saint-Firmin, située aussi à gauche de la façade occidentale, offre les figures de saints locaux dont les corps étaient conservés dans l'église[1]. La porte de la Vierge, qui occupe la même place à Notre-Dame de Paris, est ornée des statues de saint Denis et sainte Geneviève. Enfin, à la cathédrale de Meaux, une inscription en caractères gothiques, gravée sur un contrefort à droite de la porte principale, nous apprend qu'on y voyait autrefois les images des « saincts evesques de l'eglise de ceans[2] ». Nous sommes donc en présence d'un usage très répandu qui a pu être adopté également à Reims.

« En partant de ce point de vue, on a voulu reconnaître, dans notre portail de gauche, exclusivement des saints rémois. La première statue qui se présente près de la porte, à la gauche du spectateur, celle d'un saint décapité, escorté de deux anges, ne pouvait être que l'évêque saint Nicaise, le fondateur de la cathédrale, qui fut égorgé par les Vandales sur le seuil de son église. A la suite est une figure de femme qui a passé pour représenter sainte Cilinie, la mère de saint Remi, mais certainement à tort, car elle a la tête ceinte d'une couronne, encore visible malgré les mutilations accomplies à l'époque révolutionnaire. On a proposé, avec un peu plus de vraisemblance, d'y voir sainte Clotilde. A côté d'elle se trouvait un évêque coiffé d'une mitre enrichie de pierreries, portant une crosse de la main gauche et bénissant de la main droite. Ce serait, suivant l'avis général, saint Remi, dont la place est tout indiquée ici auprès de saint Nicaise. Il faut observer toutefois qu'il n'a pas, comme le saint Remi

1. G. Durand, *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, t. I, p. 411.

2. Mgr Allou, *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Meaux*, 2e édit., 1871, p. 20.

Digitized by Google

du portail septentrional, l'attribut de la sainte Ampoule, qui enlèverait toute incertitude à son identification. A sa droite est un clerc portant un livre, qui serait, dit-on, saint Thierry, son disciple. Ces deux dernières statues ont beaucoup souffert de l'incendie; la seconde est entièrement calcinée.

« En regard de saint Nicaise, sur l'ébrasement de droite, on a prétendu que les statues figurent les compagnons de son martyre : le diacre saint Florent et le lecteur saint Jocond, dont les chefs étaient jadis placés dans la cathédrale, derrière le maître-autel[1], puis la sœur du prélat, sainte Eutropie, qui avait été immolée en même temps que lui par les Barbares et qui l'accompagne aussi dans le groupe de statues du portail du nord. Vient ensuite un personnage imberbe, les pieds nus, tenant un livre à la main et auquel on a, sans aucune preuve, donné le nom de saint Maur, martyr rémois. Enfin, la série de ces statues est close par un évêque, peut-être saint Sixte, qui occupa le premier le siège de Reims.

« La plupart de ces attributions sont assez discutables et restent dans le domaine des conjectures. Mais pour la statue de saint Nicaise, l'opinion des écrivains rémois, depuis Marlot jusqu'aux plus récents historiens de Notre-Dame, a toujours été unanime; elle n'a jamais été contestée et l'on n'a soulevé contre elle aucune objection. Je dois avouer qu'après l'avoir acceptée moi-même, j'éprouve aujourd'hui quelque doute.

« Le saint que représente la statue en question n'a pas le cou tranché, mais seulement la partie supérieure de la tête; il portait entre ses mains sa calotte crânienne qu'une brisure déjà ancienne a fait disparaître. Or, cette façon d'exprimer le supplice d'un martyr décapité est tout à fait insolite pour saint Nicaise et je n'en connais pas d'autre exemple. Saint Nicaise est toujours figuré avec le cou coupé, tenant de ses deux mains sa tête entière coiffée d'une mitre. Telles sont, à la cathédrale de Reims, la sta-

1. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 114.

Digitized by Google

tue du portail septentrional et celle qui surmonte, à l'intérieur, dans la nef, le trumeau de la grande porte de la façade occidentale. Telle était, à l'église Saint-Nicaise, détruite à la suite de la Révolution, la statue qui était adossée au trumeau de la porte principale et qui remontait au XIII^e^ siècle comme les précédentes. Une belle statue du XV^e^ siècle, provenant de Reims et conservée actuellement au Musée du Louvre, est conforme à la tradition; mais le visage du saint est rasé, tandis qu'il est barbu dans les représentations plus anciennes. Il existe, dit-on, dans l'église de Louvergny (Ardennes) une statue semblable et à peu près de la même époque[1].

« C'était du reste une habitude constante de représenter les saints céphalophores avec leur tête complète entre les mains. Il en est ainsi pour saint Ache et saint Acheul que l'on voit au grand portail de la cathédrale d'Amiens, à gauche de la porte Saint-Firmin[2], et l'on pourrait ajouter bien d'autres exemples. Au contraire, la section du sommet du crâne est une particularité qui caractérise surtout saint Denis, l'apôtre de Paris; il a été fréquemment traité de cette manière par les artistes du moyen âge. L'historien rémois D. Marlot en a fait déjà l'observation. Tout en reconnaissant saint Nicaise dans la statue du portail de Reims, il remarque avec raison que la façon dont celui-ci porte son crâne fait penser aux images de saint Denis : « *In tertio* « [*vestibulo*] *ad lævam, visitur sanctus Nicasius, cranium* « *gestans manibus (ut alicubi beatus Dionysius depingi-* « *tur)*[3]. » Cette bizarre représentation a peut-être son origine et son explication dans la possession par le chapitre

1. Ch. Givelet, *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*. Reims, 1897, p. 163-167. La statue du Musée du Louvre est figurée p. 165 et 166.

2. Voir les reproductions de cette porte dans l'ouvrage déjà cité de G. Durand, pl. XLIII et XLIV.

3. *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 472. Cf. *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 522. Marlot se borne très prudemment à l'identification de saint Nicaise; parmi les autres personnages, il ne voit que des « prélats inconnus ».

Digitized by Google

de Notre-Dame de Paris du sommet d'un crâne qu'il attribuait au saint martyr parisien et qu'il devait à la libéralité du roi Philippe-Auguste. C'est par allusion à cette relique que se serait introduite la singulière coutume de nous montrer saint Denis avec la tête nettement tranchée au-dessus des sourcils[1].

« Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis avaient, de leur côté, la prétention de conserver le chef entier du saint, et ils contestaient l'authenticité du fragment que revendiquait le chapitre. Cette question a fait l'objet en 1410 d'une vive discussion entre les deux corps et a donné lieu à un procès dont les pièces sont conservées aux Archives nationales. Les mémoires contradictoires, produits à cette occasion par les parties en présence, nous fournissent des détails fort intéressants pour l'iconographie de saint Denis, aussi bien que pour l'archéologie et l'histoire de Notre-Dame et d'autres églises parisiennes. De longs extraits de ces pièces ont été publiés, il y a trente ans, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, par notre confrère M. Delaborde, qui les a fait précéder d'un commentaire très complet et très approfondi[2]. Nous

1. On connaît d'ailleurs des exemples d'autres saints ainsi figurés, peut-être parce que leur test. séparé du reste du crâne, était conservé parmi les reliques de certaines églises. On peut admettre aussi que les images de saint Denis n'ont pas été ici sans influence. D'après le P. Cahier, « saint Chrysole, saint Piat et autres, ont été peints parfois ayant encore la tête sur les épaules et ne portant sur leurs mains que le sommet du crâne, détaché par le glaive ou la hache du bourreau, comme si une dérision barbare eût prétendu enlever leur tonsure » (*Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, t. II, p. 761, note 5). Pour saint Piat, martyr, dont les reliques avaient été déposées en l'église de Séclin, au diocèse de Tournai (et qui passait, remarquons-le, pour avoir été compagnon de saint Denis), la manière dont on le représentait avait donné naissance à l'opinion qu'il avait porté le sommet de sa tête après son supplice (*AA. SS. Boll.*, oct., t. I, p. 16 et 19). Quant à saint Chrysole, patron de Commines en Flandre, il aurait été *vertice truncatus*, suivant ses actes : ... *Pretiosa corona cum cerebro crudeliter amputatur* (*AA. SS. Boll.*, febr., t. II, p. 9 et 11).

2. *Le procès du chef de saint Denis en 1410*, par H.-François

Digitized by Google

y trouvons d'utiles renseignements pour le sujet qui nous occupe.

« Le rédacteur d'un mémoire présenté en faveur du chapitre de Paris s'efforce d'expliquer et de justifier l'usage des sculpteurs et des peintres de nous présenter saint Denis avec la tête mutilée à la partie supérieure. Ce serait, d'après lui, la représentation exacte de la torture que le saint a soufferte : « ... Quant saint Denis fut décollé « avec ses compaignons, on li copa le test par dessus « comme une coronne, et peut estre que ce fut pour li « faire plus de tourmens,... ou ce fut ou contempt de « l'ordre de prestrise...; et qu'il soit vray, il appert par « pluseurs painctures et ymages, lesquelx furent ordon- « nées par grans clers et par saiges gens, non pas seule- « ment en la dyocèse de Paris, mais alleurs par toute la « France et dehors; et n'est point à croire que telle « manière de paindre ait esté trouvée sans cause et sans « y ensuir la vérité des ystoires par ycelles painctures « réputées[1]. » C'est à tort sans doute que l'on voit ici dans cette « manière de peindre » le témoignage d'une tradition ancienne. Les documents hagiographiques les plus autorisés ne permettent pas de supposer que saint Denis ait été décapité autrement que par le procédé habituel. Mais on sait que les sujets figurés ont joué un grand rôle dans la formation des légendes populaires.

« Le chapitre, à l'appui de sa thèse et pour fournir la preuve de l'authenticité de sa relique, nous donne une curieuse énumération de ces images de saint Denis répandues, d'après lui, dans la France entière et à l'étranger[2].

Delaborde (*Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XI, 1884-1885, p. 297-409).

1. *Ibid.*, p. 325.

2. Il faut observer toutefois que l'usage le plus général a toujours été de placer entre les mains de saint Denis sa tête complète. On le voit ainsi sur un sceau du prieuré de Saint-Denis de la Châtre, de Paris, attaché à une pièce de 1408 (Douet-d'Arcq, *Inventaire de la collection des sceaux des Archives de l'Empire*, t. III, p. 183, n° 9422), et sur un sceau d'un théologal du xv^e^ siècle,

Digitized by Google

C'était d'abord au portail de gauche de l'église de Paris, saint Denis entre deux anges, portant son chef à demi tranché[1]. Cette statue n'existe plus; détruite à la Révolution, elle a été remplacée de nos jours, sous la direction de Viollet-le-Duc, par une œuvre moderne, qui, à la différence de la statue primitive, nous figure le saint soutenant son chef entier. Il y avait aussi en la même cathédrale, au portail Saint-Marcel, des statues de saint Denis et de ses compagnons de martyre, portant les sommets de leurs crânes[2]. Celle de saint Denis a échappé en partie à la destruction et est conservée actuellement au Musée de Cluny[3]. Des représentations analogues sont signalées sur la porte Saint-Denis de la ville de Paris, à Saint-Étienne-des-Grès, au collège de Navarre, à l'église paroissiale d'Arcueil, enfin en l'abbaye de Saint-Denis de Reims et même sur le sceau de ce monastère[4].

« Les chanoines de Paris produisaient une lettre qu'ils avaient reçue à ce sujet de l'abbé de Saint-Denis de Reims : « Et contiennent les dites lettres que le dit abbé tient « qu'il ait une dent de saint Denis; secondement, que les « ymaiges du païs sont figurées au chief tranchié par des- « sus[5]. » Parmi ces « ymaiges du païs », je dois recon-

Jean de Saint-Denis, figuré par le P. Cahier (*Caractéristiques des saints*, t. II, p. 761).

1. « ... Que la porcion du chief monseigneur saint Denis qui est en l'église de Paris soit du chief monseigneur saint Denis, apostre de France et premier évesque de Paris, il appert par le portail senestre de l'église de Paris, vers Saint Jehan le Rond..., lequel monstre l'imaige de monseigneur saint Denis portant son chief demi trenchié... Deux anges le conduisent... » (*Ibid.*, p. 363).

2. *Ibid.*, p. 367.

3. Elle a été retrouvée très mutilée, rue de la Santé, avec d'autres statues du même portail. On peut y reconnaître encore le geste du saint tenant son test entre ses mains. La statue qui la remplace à Notre-Dame, œuvre d'Elmerich, restituée sous la direction de Viollet-le-Duc, est imitée d'elle et porte aussi la calotte du crâne (Marcel Aubert, *La cathédrale Notre-Dame de Paris*, p. 129).

4. *Ibid.*, p. 369.

5. *Ibid.*, p. 370.

Digitized by Google

naître que la statue du portail de la cathédrale de Reims n'est pas mentionnée spécialement; il est possible qu'à cette époque elle passait déjà pour représenter saint Nicaise. Quant à la dent de saint Denis, Marlot nous rapporte qu'elle était placée dans un reliquaire fait à l'image du saint martyr, offrant toujours la même section du crâne[1].

« J'ajouterai que l'on trouve également des exemples à l'étranger, ainsi que le chapitre de Paris l'avançait en 1410. Un tableau du xv^e^ siècle de l'école de Cologne, que j'ai vu autrefois au Musée de cette ville, nous présente un saint Denis dans la même attitude, avec la moitié supérieure de la tête tranchée par le milieu du front[2].

« Le sceau de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, cité par les chanoines, mérite particulièrement d'attirer notre attention. Il nous fournit, en effet, un excellent type de cette image de saint Denis, si fréquemment reproduite au moyen âge. J'ai communiqué jadis à M. Delaborde la description et le moulage d'un exemplaire incomplet, appendu à un acte de l'année 1340, conservé aux archives de Reims. Ces archives ont, depuis, fait l'acquisition d'un spécimen intact, détaché d'une pièce datant aussi sans doute du xiv^e^ siècle[3]. Le sceau est en forme de navette; on y voit la figure de saint Denis, debout, en costume épiscopal, accosté à sa gauche d'une étoile et à sa droite d'un croissant; la tête, nimbée, est tranchée au-dessus des sourcils; le saint porte sa crosse appuyée contre son bras droit et le sommet de son crâne entre ses deux mains[4]. Quand on

1. « *Dentem sancti Dionysii in imagine prædicti Martyris cranium a Tyranno serra secatum sustinente, ut alibi etiam in præfata Ecclesia representatur...* » (*Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 151).

2. Il portait le n° 69 en 1884.

3. On possède un autre fragment scellant un acte de 1327. Ce sceau a été longtemps en usage; on le retrouve avec de légères variantes au bas d'une pièce de 1643.

4. *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XI, p. 369. Un sceau du chapitre de l'abbaye de Montmartre, dont M. Prinet a

Digitized by Google

compare cette image avec la statue de la cathédrale de Reims, on est frappé de leur extrême ressemblance, jusque dans les moindres détails; il semble qu'elles dérivent d'un modèle commun, et, pour l'identification de cette statue, on se prononcerait sans hésiter en faveur de saint Denis, si on la considérait simplement en elle-même et sans tenir compte des difficultés soulevées par la place qu'elle occupe et qui paraît mieux convenir à saint Nicaise.

« Saint Denis, il faut le dire, a bien aussi quelques titres à figurer en notre portail, et sa présence en cet endroit n'aurait rien qui pût nous surprendre. L'église placée sous son vocable était située en face et à peu de distance de Notre-Dame, — *extra muros urbis, pro foribus majoris ecclesiæ... ostio contra ostium posito,* nous dit la *Chronique* de Mouzon, — et elle se rattachait au chapitre par des liens étroits. Elle était à l'origine sous sa dépendance; les chanoines y avaient leur sépulture[1] et la rebâtirent à leurs frais en 902[2], lorsque les nécessités de la défense de la ville avaient forcé l'archevêque Foulques à la faire démolir pour en employer les matériaux à la reconstruction des remparts. L'archevêque Gervais la restaura au XI^e^ siècle et y installa des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. Dans la charte qu'il donna à cette occasion en 1067, il constate qu'elle appartenait jusque-là à la mense des chanoines de Notre-Dame[3]; il l'en affranchit

présenté des moulages à la Société des Antiquaires de France, offre avec celui-ci une très grande analogie. On y retrouve le même type de saint Denis. L'exemplaire le plus ancien scelle une charte du mois de juin 1216. C'est la date la plus reculée que j'aie pu constater jusqu'ici pour ces figures de saint Denis amputé du sommet du crâne. D'autres spécimens de ce sceau, avec la légende : *S. capituli S. Dyonisii de Montemartirum*, sont attachés à des pièces de 1239 et 1280 (Douet-d'Arcq, *op. cit.*, t. III, p. 48 et 49, n^os^ 8466 à 8468).

1. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, l. II, ch. xv.

2. *Canonicorum Remensium studio sumptibusque restructa* (Flodoard, l. I, ch. IV; cf. Marlot, *Metr. Remensis hist.*, t. II, p. 138).

3. *Ad mensam canonicorum Domine mee Sancte Dei genitricis pertinebat* (Marlot, *ibid.*, p. 140).

Digitized by Google

moyennant un cens de six sous, en conservant à ceux-ci le droit d'y faire inhumer leurs sergents. Plus tard, on voit qu'une association avait été formée entre les chanoines et les religieux de Saint-Denis. Ces religieux venaient, à certaines fêtes, dîner dans le réfectoire du chapitre ; ils paraissaient au chœur et se joignaient aux chanoines dans les processions[1]. Un ancien coutumier les nomme *confratres*, *conchoriales*, *et ecclesiæ Remensis fideles amici*[2]. Il ne serait donc pas étonnant que le chapitre ait tenu à réserver, au portail de sa cathédrale, une place d'honneur au patron d'une église importante, voisine de la sienne, et qui lui était unie par de très anciennes et très intimes relations. L'abbé Lebeuf a fait pour Notre-Dame de Paris une observation analogue. D'après lui, les statues de saint Jean-Baptiste et de saint Denis, que l'on voit au portail de gauche, « paroissent avoir été réunies en cet « endroit comme un mémorial des deux petites églises « adjacentes, Saint-Jean et Saint-Denis, dont ces saints « étoient les patrons[3] ».

« Que deviennent, dans notre hypothèse, les autres statues du portail de gauche de la cathédrale de Reims? La première, à l'ébrasement de droite, représentant un diacre jeune et imberbe portant la palme du martyre, offre les traits que l'art du moyen âge donnait à saint Étienne. Ce serait lui peut-être, plutôt que saint Florent, le compagnon de saint Nicaise. Remarquons qu'avant la date fatale du mois de septembre 1914, l'histoire du martyre de saint Étienne se développait le long des linteaux intérieurs des portes latérales du grand portail. Ce saint est, du reste, souvent représenté dans nos cathédrales, dont plusieurs même sont placées sous son patronage ; on le retrouve à la porte de la Vierge de Notre-Dame de Paris.

« Quant à la statue de femme à laquelle on attribuait le

1. Marlot, *Metr. Remensis hist.*, t. II, p. 147.

2. Marlot, *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 391.

3. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. de 1883, t. I, p. 8.

Digitized by Google

nom de sainte Eutropie, sœur de saint Nicaise, ne serait-ce pas tout aussi bien sainte Balsamie, patronne d'une église collégiale de Reims qui faisait partie du domaine du chapitre[1] ?

« A la suite, l'admirable statue d'un personnage au visage jeune et plein de noblesse, aux pieds nus qui caractérisent les apôtres, n'est certainement pas le martyr rémois saint Maur, comme on a pu le supposer. Avec l'abbé Cerf, j'y reconnais saint Jean l'Évangéliste, traité ici conformément aux traditions des sculpteurs du XIII^e^ s.[2]. Saint Jean tient d'ailleurs une large place dans l'iconographie de notre cathédrale et sa vie est retracée dans les bas-reliefs du contrefort du grand portail, en retour, du côté de l'archevêché.

« De l'autre côté, sur l'ébrasement de gauche, la femme couronnée est sûrement une reine ou une impératrice. Elle semblait porter dans ses deux mains tendues un objet qui a disparu depuis longtemps et qui, peut-être, eût permis de l'identifier avec quelque certitude[3]. Je suis porté maintenant à ne plus proposer sainte Clotilde et à donner la préférence à sainte Hélène, qui était particulièrement vénérée dans le diocèse de Reims et dont les reliques, conservées en l'abbaye d'Hautvillers, attiraient de nombreux fidèles. A l'appui de cette opinion, on peut invoquer la présence, sur le contrefort voisin de notre statue, d'un bas-relief consacré au principal épisode de la vie de sainte Hélène, l'invention de la Croix. Ce n'est là qu'un simple indice, mais il ne me paraît pas être dénué de toute valeur.

1. « *Cum tam ecclesia quam locus ipsi proxime adjacens, dominii essent Remensis capituli...* » (Marlot, *Metr. Remensis hist.*, t. II, p. 414).

2. J'ai déjà émis cette opinion dans ma *Monographie de la cathédrale de Reims* (p. 88). Cf. Cerf, *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, t. II, p. 99.

3. J'ai examiné la gravure très consciencieuse et très fidèle du portail de la cathédrale, exécutée par N. Deson en 1625; mais on ne peut rien en tirer pour l'étude de cette statue.

Digitized by Google

« Les conclusions que je viens d'exposer sont loin d'avoir un caractère décisif et je n'ose les présenter qu'avec de grandes réserves. Si l'on persiste à voir saint Nicaise dans notre saint amputé de la partie supérieure de son crâne, si l'on apporte surtout de nouvelles preuves à l'appui de l'opinion traditionnelle, il faudra bien admettre que l'artiste, auteur de cette statue, a subi l'influence des figures de saint Denis, très répandues de son temps, et qu'il s'en est directement inspiré. Peut-être y aurait-il lieu de préciser davantage et de chercher son modèle dans le saint Denis entre deux anges de la cathédrale de Paris. Cette statue, exécutée au commencement du XIII^e^ siècle, était notablement antérieure à celle de Reims et a pu lui fournir un sujet d'imitation. Malheureusement, la statue primitive a péri et a été remplacée par une restitution moderne peu fidèle; aussi les points de comparaison nous font-ils défaut.

« Nous avons plus de chance avec la cathédrale d'Amiens et nous sommes en mesure de constater la très grande ressemblance, l'air de parenté existant entre les deux anges qui accompagnent saint Ache et saint Acheul au portail de cette église et les anges escortant le saint décapité de Reims. L'ange placé à gauche des martyrs d'Amiens correspond à la fois, par son attitude, son expression et la position qu'il occupe, à l'ange au sourire de Reims, dont la tête a été, hélas! brisée lors du bombardement de 1914. Comme lui, il a une « physionomie souriante, douce « et suave, un maintien plein de grâce[1] ». L'ange opposé, à Reims comme à Amiens, un peu inférieur comme mérite artistique, a l'air calme et grave et porte une longue chevelure[2]. Ces œuvres d'art ont entre elles d'étroites relations, mais on ne saurait dire s'il y a eu une imitation directe ou si elles reproduisent un modèle commun.

« Ce rapprochement nous montre une fois de plus com-

1. G. Durand, *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, t. I, p. 409.

2. *Ibid.*, p. 410.

Digitized by Google

bien il est nécessaire, quand on se livre à des recherches sur la statuaire des cathédrales, d'établir des comparaisons rigoureuses et d'élargir le champ de ses études. »

MM. Mâle et Prinet présentent quelques observations.

Séance du 29 Mars.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Breuil (abbé H.), Obermaier (Dr H.) et Verner (colonel W.). *La Pileta a Benaojan (Malaga).* Monaco, 1915, in-4°, pl.

M. M. Prinet, membre résidant, à l'appui de la thèse soutenue par M. Demaison dans la dernière séance, montre deux sceaux du XIIIe siècle de l'abbaye Saint-Denis de Montmartre. On y voit saint Denis portant, non pas sa tête, mais le haut de son crâne. A la Bibliothèque de l'Arsenal, une miniature représente également saint Denis portant la calotte de son crâne.

M. Delaborde rappelle qu'il y avait à Notre-Dame de Paris une relique venant de Saint-Étienne-des-Grès qui était le haut du crâne de saint Denis. C'est pour cela qu'au portail de Notre-Dame de Paris, saint Denis portait seulement le haut de son crâne.

M. F. Deshoulières, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Les dates de la construction de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre[1] soulèvent un problème archéologique assez troublant : diverses pièces d'archives, entre autres une bulle du pape Grégoire VII, semblent attribuer l'édifice au milieu du XIe siècle et, cependant, le visiteur demeure perplexe devant certains caractères qui devraient le faire classer parmi les monuments du XIIe siècle.

1. Neuvy-Saint-Sépulcre, chef-lieu de canton du département de l'Indre.

Digitized by Google

« Cette église, devenue collégiale au XIIIe siècle, se compose en réalité de deux parties très distinctes. La première est formée d'une nef accostée de collatéraux et terminée vers l'orient par un mur droit. Du côté occidental, et séparée de la nef par une grande arcade en plein cintre ouverte dans un gros mur, s'élève une très belle rotonde à deux étages. Elle est portée, au rez-de-chaussée, par onze colonnes en pierres d'appareil, décrivant un cercle de neuf mètres de diamètre, et elle est entourée d'un déambulatoire recouvert d'un berceau annulaire dans lequel entrent en pénétration les culs-de-four de quatre absidioles. L'étage supérieur est délimité par quatorze colonnes monolythes, façonnées au tour et cerclées de légers cavets. Les arcades qu'elles soutiennent s'ouvrent sur des tribunes, ajourées de six fenêtres, sur lesquelles régnait un plafond de bois qui a été remplacé par une voûte moderne. Le comble est surmonté d'une coupole en poteries, œuvre de Viollet-le-Duc.

« La première partie de l'édifice que nous venons de décrire semble être assez ancienne malgré les réparations postérieures qui en rajeunissent l'aspect, comme le mur du fond, remplaçant l'abside et dont la date est donnée par la fenêtre gothique dont il est ajouré. Nous la croyons volontiers contemporaine du milieu du XIe siècle, avec ses grandes arcades fourrées, c'est-à-dire formées d'un blocage central, renfermé entre des arêtes vives en pierres d'appareil, et les simples impostes qui les reçoivent au-dessus des piles cruciformes. Le vaisseau central, il est vrai, a été couvert au XIIe siècle d'un berceau brisé qui, vers 1200, a été transformé en une voûte d'ogives, travail accompagné d'une ornementation dans le même style.

« Néanmoins, si l'on dépouille l'ensemble de cette nef des modifications qu'elle a subies, elle conserve un caractère d'archaïsme mal dissimulé.

« La rotonde, au contraire, est d'un aspect beaucoup plus jeune : les chapiteaux du rez-de-chaussée sont revêtus d'animaux fantastiques, de monstres dont la bouche laisse échapper des entrelacs ou des palmettes, comme

Digitized by Google

nous en avons signalés en Berry[1] et dans le Centre sur beaucoup de corbeilles du XII^e siècle[2]; d'autres sont décorés de crosses de fougère plus ou moins épanouies, mais disposés sur deux étages suivant un procédé que l'on retrouve souvent au XI^e siècle[3]; la forme ici demeure archaïque sous une ornementation d'un art plus avancé. Les tailloirs sont également d'un style relativement jeune : quelques-uns sont formés d'une série de fins cavets; d'autres surtout sont déjà moulurés d'une baguette mal dégagée, prototype du profil torique, que, même dans les régions précoces comme l'Ile-de-France, on ne rencontre pas avant le premier tiers du XII^e siècle[4].

« L'étage supérieur est encore plus jeune : les colonnes, il est vrai, sont surmontées de chapiteaux frustes, ou plutôt lisses, car leurs corbeilles, simplement épannelées, attendent visiblement le sculpteur; l'un d'eux, en effet, a déjà reçu une fine décoration de rinceaux et de feuillages très artistement entremêlés; les tailloirs sont savants, formés de deux tores presque parfaits; enfin, les fûts ont été habilement tournés avec un instrument plein de précision.

« Et cependant, dans la construction même de cette église ronde, si élégante et si riche, il y a des défaillances et des inégalités, principalement au rez-de-chaussée. Le berceau annulaire du déambulatoire est sectionné par de larges doubleaux qui, au lieu de prendre un point d'appui naturel sur les chapiteaux des colonnes, y sont reçus, par l'intermédiaire de ressauts moulurés, avec une maladresse qui surprend auprès de l'habileté de la sculpture voisine; les bases sont en forme de glacis, profil qui persiste au XII^e siècle, mais que nous avons souvent signalé au

1. F. Deshoulières, *Les églises romanes du Berry*, dans le *Bulletin monumental* de 1909.

2. Cf. Chezal-Benoît, Lignières, Souvigny, Yzeur, etc.

3. Cf. Crypte de Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

4. F. Deshoulières, *Essai sur les tailloirs romans*, dans le *Bull. mon.*, 1914.

Digitized by Google

XI^e siècle[1]. Enfin, les arcades sont fourrées, suivant le procédé que nous venons de décrire dans la nef.

« Devant ce mélange surprenant, que disent les textes auxquels nous avons fait allusion en tête de ces notes?

« Le premier en date est la bulle du pape Grégoire VII donnée, le 28 juin 1079[2], pour protéger l'église du Saint-Sépulcre de Neuvy contre les envahissements de Boson de Cluis. Nous y lisons : *Gregorius episcopus, servus servorum Dei, Bosoni, Ecclesiam S. Sepulcri de Novovico, quæ juris ecclesiæ Hierosolymitanæ et censualis ejus esse dicitur, huic nostro clerico Simoni regendam commendavimus... Quapropter te præsenti pagina commovemus... ut dictum est libera ab omni perturbatione secura sanctæ Hierosolymitanæ Ecclesiæ... ex nostra auctoritate in perpetuum conservetur... Data Lateranis IV calendas Julias, Indictione II.*

« D'autre part, la fondation de cette église est mentionnée dans quatre chroniques : la chronique Saint-Martial de Limoges, écrite vers 1173; la chronique d'Anjou, vers 1192; la chronique d'Auxerre, vers 1200; la chronique de Tours, vers 1225.

« On lit dans la chronique de Limoges : *Anno Domini MXLII ecclesia S. Sepulcri fundata est in Bituria ad formam S. Sepulcri Yerosolimasi, præsente Odone Ruffo, Dolensis castri domino et Bosoni viro illustri de Closis; in cujus dominio situs est locus jam dictus Novicus qui quondam erat de jure Girardi Viennensis*[3].

« La chronique d'Anjou est plus brève : *Anno Domini*

1. F. Deshoulières, *Essai sur les bases romanes*, dans le *Bull. mon.*, 1911. Cf. Saint-Martin d'Angers, croisillon nord de Notre-Dame-de-la-Couture au Mans, etc.

2. D. Bouquet, t. XIV, p. 636, et Hubert, *Recueil historique des chartes intéressant le département de l'Indre*, dans la *Revue archéologique du Berry*, 1895, p. 202.

3. *Ex chron. Villelmi Godelli monaci S. Martialis Lemovicensis*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XI, p. 282.

Digitized by Google

M XLV constructa est ecclesia S. Sepulcri in Bituria a Gaufrido[1].

« Dans la chronique d'Auxerre, le frère Robert écrit : *Hoc tempore* (entre 1034 et 1049) *ecclesia S. Sepulcri in Bituria constructa est ad formam S. Sepulcri Yerosolymæ*[2].

« Enfin, la chronique de Tours fait une mention à peu près identique : *Anno Henrici imperatoris VI et Henrici regis XV* (1046) *constructa est ecclesia Sancti Sepulcri Bituria ad formam sepulcri Yerosolymæ*[3].

« L'impression qui se dégage de la lecture de ces textes serait que, vers 1042, 1045 ou 1046, l'église de Neuvy eût été construite sur le plan du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Mais une première objection se pose : ne sait-on pas que les trois sanctuaires, qui entouraient le tombeau du Christ, furent détruits en 1009 par le sultan Hakem? Trente ans plus tard seulement, l'empereur Michel V le Paphlagonien entreprit la reconstruction de l'église ronde, l'*Anastasis*, qui était rendue au culte en 1047, sinon terminée, puisque les Croisés y travaillaient de nouveau en 1095 et y ajoutaient un monument composé d'une abside et de deux travées droites. Il était difficile de reproduire le plan de cette église, en Berry, dès 1046.

« Cependant, si le plus ancien en date des documents que nous venons d'invoquer, la bulle de Grégoire VII, écrite une trentaine d'années après la fondation de l'édifice, nous fait connaître que celui-ci dépend de l'église de Jérusalem, à laquelle elle paye le cens, il ne nous donne aucun détail sur sa forme. Elle ne nous est révélée que par les chroniques de Limoges, d'Auxerre et de Tours, dont la rédaction est postérieure de 125, 150 et 180 ans à cet événement.

« Ces chroniques tardives ne sont d'ailleurs pas

1. *Ex chron. Andegavensi*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XI, p. 169.

2. *Ex chron. Roberti monachi S. Mariani Antissiodor*, *Ibid.*, t. XI, p. 308.

3. *Chronicon Turronense*, *Ibid.*, t. XI, p. 347.

Digitized by Google

exemptes d'obscurités et de contradiction. Le moine de Limoges nous dit que celui qui présida à sa fondation fut Eudes le Roux, seigneur de Deols. L'identité de ce personnage est difficile à établir. Faut-il y voir Eudes l'Ancien que les auteurs font généralement mourir vers 1037 et qui aurait eu pour successeur Raoul III jusqu'en 1052[1] ? D'après la chronique d'Anjou, au contraire, c'est Geoffroy le Noble, vicomte de Bourges, qui serait l'auteur de cette construction.

« Néanmoins, il est certain que le pape nomme cette église : *ecclesiam S. Sepulcri de Novovico*, ce qui, à la rigueur, pourrait faire présumer de son plan, mais surtout le Pontife s'attache à indiquer les liens qui la rattachent à l'église de Jérusalem et qui peuvent suffisamment expliquer sa dénomination. Eudes de Deols avait entrepris aux lieux saints un pèlerinage demeuré célèbre; il n'est pas surprenant qu'il ait voulu unir par le vocable et par une attache matérielle l'église de Jérusalem avec la fondation qu'il créa ou qu'il inspira à son successeur. Peut-être même avait-il rapporté de Palestine le plan des ruines qu'il avait pu visiter et dont la restauration pouvait être en cours d'exécution.

« C'est ainsi qu'il serait possible d'accorder les textes avec le caractère architectural de l'église ronde dont nous persistons à placer les parties basses au commencement du XII^e^ siècle et le rez-de-chaussée vers 1125. Suivant la coutume assez générale d'alors, la construction dut commencer par l'abside, dont la première pierre aurait été posée vers 1045. Les travaux se seraient alors poursuivis dans la nef et se seraient terminés par la rotonde, tracée peut-être déjà à la fin du XI^e^ siècle, mais dont l'achèvement, sans doute interrompu durant quelques années, si l'on en juge par les maladresses que nous avons signalées, se continua pendant le premier quart du XII^e^ siècle sans

1. Voir Thaumas de La Thaumassière, *Histoire du Berry*, l. VII, § XIII, et *Chronic Dolensis cœnobii*, dans R. P. Labbe, *L'abrégé royal de l'alliance*, Paris, 1651. Hâtons-nous d'ajouter qu'il existe une certaine obscurité dans la généalogie des seigneurs de Deols.

Digitized by Google

être jamais terminée. On en trouve la preuve dans les chapiteaux des parties hautes restés épannelés et dans la coupole qui n'a pas existé avant celle que fit construire Viollet-le-Duc.

« Il est dès lors facile de comprendre pourquoi, si la bulle de 1079 donne à l'église de Neuvy le nom de Saint-Sépulcre, ce ne sont que les chroniqueurs de la fin du XII^e^ siècle qui décrivent son plan, que seuls ils ont pu voir exécuté.

« Nous estimons qu'il était utile de préciser ces observations. Viollet-le-Duc [1], et à sa suite beaucoup d'archéologues, sur la foi des textes, ont donné une date certaine à la rotonde de Neuvy et ils l'ont prise comme point de comparaison pour classer dans le XI^e^ siècle un certain nombre d'édifices du centre de la France qu'ils ont ainsi considérablement vieillis.

« Nous espérons avoir démontré que ce monument n'est que du XII^e^ siècle et que l'interprétation des textes ne saurait s'opposer à cette affirmation. »

MM. Prou et Chénon présentent quelques observations.

M. M. Prou, membre résidant, entretient la Société d'un compte de la maison de l'Aumône de Saint-Pierre de Rome (1285-1286).

« Ce compte est de maître Albert de Parme, aumônier. La singularité de ce document est que la somme reversée aux pauvres est très minime. Mais il est probable qu'un autre compte existait.

« Le compte permet de fixer la valeur de certaines monnaies. Les aumônes étaient faites en argent, rarement en or; on offrait parfois, semble-t-il, des anneaux de mariage.

« On trouve, en outre, d'intéressants détails sur la nourriture à Rome et sur le jardin du Vatican. »

1. *Dictionnaire de l'architecture*, t. I, p. 216.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1916.

Séance du 5 Avril.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Espérandieu (E.). *Les monuments antiques figurés du musée archéologique de Milan.* I : *Marbres.* Paris, 1916, in-8°.

Sur les rapports de MM. H. Martin, M. Prinet et le comte de Loisne, MM. L. Lécureux, présenté par MM. Omont et Lefèvre-Pontalis, J. Virey, présenté par MM. Lefèvre-Pontalis et Enlart, et A. Levé, présenté par MM. Enlart et Serbat, sont élus associés correspondants nationaux.

M. M. Prou, membre résidant, poursuit sa communication sur un compte de l'Aumône de Saint-Pierre de Rome.

« Il y est entre autres fait mention d'un fronton de l'église Sainte-Marie *de Turribus* fait de planches décorées de peinture. C'était sans doute une façon économique de remplacer la mosaïque.

« Il est également question de réparations faites à la fontaine de l'atrium de Saint-Pierre de Rome.

« Quelques détails concernent aussi le palais du Latran. Un passage mentionne le *speculum* du palais, qui est une

Digitized by Google

terrasse. C'est la terrasse dont parle la vie de saint François d'Assise par saint Bonaventure.

« Un certain nombre de termes techniques offrent un intérêt particulier. »

Séance du 12 Avril.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Cantarelli (L.). *Il monte Testaccio e la Gallia.* Rome, 1916, in-8°.

— *Studi romani e bizantini.* Rome, 1915, in-8°.

Chauvet (G.). *Sol et luna. Notes d'iconographie religieuse.* Angoulême, 1916, in-8°.

Le président envoie un témoignage de sympathie et d'admiration à M. H. Pirenne, correspondant étranger honoraire, professeur à l'Université de Gand, qui s'est refusé à s'associer au projet allemand de transformation de l'Université de Gand et a été interné en Allemagne.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 3e fascicule du *Bulletin* de 1915.

M. M. Prinet étudie un écusson de marbre blanc, conservé actuellement au Musée du Louvre, qui provient du tombeau de Renée d'Orléans-Longueville, autrefois placé en l'église des Célestins à Paris.

« Les armoiries de cet écusson sont celles de Claude de France et non, comme on l'a cru, celles d'Anne de Bretagne. »

M. E. Michon, membre résidant, revenant sur une communication précédemment faite par lui[1], communique à

1. *Bulletin*, 1914, p. 300, et *Statues antiques de la Cyrénaïque*, *Mémoires*, t. LXXIV.

Digitized by Google

la Société les reproductions d'une statue découverte dans les fouilles italiennes de Cyrène.

« Il s'agit du fameux *Alexandre le Grand*, si vanté, auquel M. le professeur L. Mariani vient de consacrer une notice accompagnée de deux planches dans les *Rendiconti* de l'Académie royale des Lincei[1].

« Le savant italien est d'avis que la tête offre bien les caractères des portraits d'Alexandre, avec la certaine asymétrie et le caractère léonin, τὸ λεοντῶδες, qu'on lui attribuait, alors que, pour le corps, on n'a fait que recourir au type traditionnel des Dioscures.

« Il semble, d'autre part, que l'œuvre se rattache à l'école péloponésienne, et l'on pourrait par exemple songer à un *Alexandre* d'Euphranor. Mais, remarquant avec raison combien nous savons peu de chose de précis sur cet artiste, M. Mariani, sagement, préfère s'en tenir à la conclusion suivante : la statue de Cyrène serait une réplique d'une statue de Dioscure, de style polyclétéen tardif, qu'on aurait pour ainsi dire fait revivre avec une tête d'Alexandre. »

Séance du 19 Avril.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Dimier (L.). *La protection allemande des monuments de l'art pendant la guerre, traduit et commenté.* Paris, 1915, in-8°.

M. C. Enlart, membre résidant, offre à la Société une brochure de M. L. Dimier, associé correspondant national, intitulée *La protection allemande des monuments de l'art pendant la guerre.*

1. *Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, t. XXIV, fasc. 2, séance du 21 février 1915.

Digitized by Google

« C'est une traduction, avec commentaire, d'un factum retentissant de M. le professeur Clemen. »

M. Enlart ajoute qu'il vient lui-même de recevoir de ce dernier un nouveau factum sur le même sujet.

M. P. Monceaux, membre résidant, communique une note de M. A. Merlin, associé correspondant national, directeur du Service des Antiquités de la Tunisie, sur une série de poids antiques, qui ont été récemment trouvés à Carthage et qui sont aujourd'hui au Musée du Bardo :

« 1. — Tablette de bronze carrée (côtés : 0m027; épaisseur : 0m007); la tranche présente une entaille horizon-

Poids byzantin de deux onces.
Musée du Bardo à Tunis.

tale qui fait tout le tour de la plaque. Sur une des grandes faces se détache en faible saillie un médaillon circulaire; on y voit au milieu une grande croix latine pattée, dont le pied est flanqué à gauche d'un Γo, à droite d'un B; ces divers dessins sont faits de traits profondément incisés, qui étaient destinés à recevoir des incrustations d'argent, aujourd'hui disparues, et qui sont entourés de lignes beaucoup moins accentuées. Au pourtour, une couronne de chevrons, si finement tracée qu'on la distingue à peine, et une ligne de globules en creux. Dans chacun des écoinçons, qui ont été obtenus par l'enlèvement sur une faible épaisseur de la surface du métal autour du médaillon circulaire, croix faite de lignes pointillées en creux. — Poids : 53 grammes 1/2.

Digitized by Google

« Ὀγ(κίαι) δύο; poids de deux onces.

« Carthage. — Musée du Bardo (offert par M. Borély).

« Trois exemplaires, deux ronds et un octogonal, connus en Afrique : *C. I. L.*, VIII, 22655, 20; cf. Monceaux, *Bull. des Antiquaires*, 1903, p. 226.

« 2. — Disque en bronze (diamètre : 0m033; épaisseur : 0m005), portant sur chaque face, — à une distance de 0m0055 du centre qui est indiqué par une petite dépression ceinte d'un bourrelet, — une circonférence légèrement tracée. D'un côté, en traits également très grêles : N I séparés par le cercle dont nous venons de parler. De l'autre, en traits fortement accusés, au-dessous de la circonférence, L I. — Poids : 45 grammes.

« N(ομίσματα) δέκα; poids de dix *nomismata* ou sous d'or de 4 grammes 55.

« Carthage. — Musée du Bardo.

« Deux exemplaires connus en Afrique : *C. I. L.*, VIII, 10482, 6 (pesant 43 gr.), et 22655, 22; cf. Delattre, *Revue tunisienne*, 1900, p. 415, n° 8; Monceaux, *Bull. des Antiquaires*, 1903, p. 227, n° 3, 3e alinéa (tablette carrée pesant 39 gr. 8, marquée des lettres N I séparées, comme sur l'autre, par une croix latine).

« 3. — Disque en bronze (diamètre : 0m019; épaisseur : 0m004), portant, sur chaque face, au centre, une dépression entourée d'un petit bourrelet et à la périphérie une légère saillie. Sur une des faces, N B séparés par la dépression médiane. — Poids : 8 grammes 5.

« Νο(μίσματα) δύο.

« Carthage. — Musée du Bardo.

« Rapprocher de *C. I. L.*, VIII, 10482, 4; 22655, 27.

« 4. — Tablette mesurant 0m012 sur 0m014 de côté; épaisseur, un peu plus de 0m001; une des faces porte N. — Poids : un peu plus de 3 grammes.

« Νό(μισμα).

« Carthage. — Musée du Bardo.

« Rapprocher de *C. I. L.*, VIII, 22655, 28; cf. Monceaux, *Bull. des Antiquaires*, 1904, p. 172.

« 5. — Tablette de bronze carrée (côtés : 0m016; épais-

Digitized by Google

seur : 0m003-0m004); sur une de ses grandes faces, en doubles traits gravés en creux :

S II

« *S*(*olidi*) *duo.*
« Poids : 7 grammes.
« Carthage. — Musée du Bardo. »

M. Michon fait observer que ces variétés sont représentées dans la collection des poids du Louvre et se trouvent décrites dans le t. II du *Catalogue des bronzes antiques* de notre confrère M. A. de Ridder[1].

M. C. Enlart, membre résidant, à propos de la prise de Trébizonde par les Russes, signale qu'une église de cette ville, Sainte-Sophie, présente un motif sculptural tout pareil à un autre qui se voit sur la façade de Notre-Dame de Paris et qui est certainement dû à un architecte français égaré là-bas.

Séance du 26 Avril.

Présidence de M. H. Martin, vice-président.

Ouvrage offert :

Foote (R. B.). *Madras Government Museum. The Foote collection of Indian prehistoric and protohistoric antiquities. Notes on their ages and distribution.* Madras, 1916, in-8°, pl.

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Stilicon est représenté généralement comme ayant exercé, après la mort de Théodose, la tutelle d'Honorius et la régence en Occident; comme ayant même réclamé la régence de tout l'Empire, durant la minorité d'Arcadius

1. Voy. aussi l'article *Pondus* du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg-Saglio-Pottier.

Digitized by Google

et d'Honorius. Cette façon de comprendre la nature du pouvoir exercé par Stilicon consiste à prendre au sens propre et juridique du terme l'expression employée par deux auteurs dont nous n'avons que des fragments. Eunapius définit dans les termes suivants l'état des choses en Orient et en Occident après la mort de Théodose : « Les « fils de Théodose avaient succédé à leur père. Mais, à « vrai dire, ce qui est le but de l'histoire, ils n'étaient « souverains que de nom. En réalité, Rufin, en Orient, « Stilicon, en Occident, avaient la puissance suprême. De « sorte que (les empereurs) eux-mêmes étaient primés par « ceux qui avaient la tutelle des autorités; et ceux qui « avaient la tutelle étaient sans cesse en conflit entre eux « comme des souverains[1]. »

« Un autre auteur, Olympiodore, usant de la même expression, dit que « Stilicon était parvenu à une grande « puissance, ayant été établi tuteur d'Arcadius et d'Ho- « norius par leur père Théodose le Grand[2] ».

« Y a-t-il lieu d'entendre ces termes « tutelle » et « tuteur » au sens juridique? C'est fort douteux, car dans ces deux textes il s'agit également d'Arcadius et d'Honorius; or, Arcadius, âgé d'environ dix-huit ans, n'était point mineur et ne pouvait être mis sous tutelle[3]. Aussi l'historien Zosime, qui s'est inspiré évidemment de ces textes, les corrige-t-il, en supprimant la mention d'Arcadius.

1. Ὅτι οἱ παῖδες Θεοδοσίου ἐπὶ τῆς βασιλείας αὐτοῦ ἔστησαν. Εἰ δὲ τὸ ἀληθέστερον, ὅπερ ἐστὶ σκοπὸς ἱστορίας, προστιθέναι δεῖ τοῖς γεγενημένοις, τὸ μὲν ὄνομα ἦν τῶν βασιλέων, τὸ δὲ ἔργον τῶν μὲν κατὰ τὴν ἑῴαν Ῥουφίνου, τὰ δὲ ἑσπέρια Στελίχωνος εἰς ἅπασαν ἐξουσίαν. Οὕτω γοῦν οἱ μὲν βασιλεῖς ἐπετάττοντο παρὰ τῶν ἐπιτροπευόντων τὰς ἀρχάς, οἱ δὲ ἐπιτροπεύοντες ἀεὶ πρὸς ἀλλήλους ἐπολέμουν ὥσπερ βασιλεύοντες (Eunapius, *Excerpta*, 52; *Corp. script. hist. byzant.*, édit. de Bonn, p. 86).

2. Διαλαμβάνει τοίνυν περὶ Στελίχωνος, ὅσην τε περιεβέβλητο δύναμιν, καταστὰς ἐπίτροπος τῶν παίδων Ἀρκαδίου καὶ Ὀνωρίου ὑπ' αὐτοῦ τοῦ πατρὸς αὐτῶν Θεοδοσίου τοῦ μεγάλου (Olympiodore, *Excerpta; Ibid.*, p. 448).

3. Cf. Éd. Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, t. II, p. 153 et suiv.

Digitized by Google

« Théodose, dit-il, proclama Honorius empereur, créa Sti-
« licon chef de l'armée et le laissa à son fils comme tuteur[1]. »
Mais Honorius avait été proclamé Auguste avant la mort de Théodose, et du vivant de son père il ne pouvait être question de lui nommer un tuteur. Il n'est donc nullement établi que Stilicon ait été tuteur d'Honorius. D'ailleurs, cette qualité ne lui eût donné aucune fonction dans l'État. La notion de régence, étrangère au droit public romain et contraire au principe de la souveraineté collective[2], était sans objet, alors que la souveraineté était commune à deux princes, dont l'un avait dépassé l'âge de la puberté[3]. Claudien se borne à dire que Théodose avait recommandé ses fils à Stilicon[4]. Il ne marque point que cette recommandation ait attribué à Stilicon une charge spéciale dans l'Empire et lui ait donné aucun droit d'y exercer le pouvoir souverain au nom du jeune Honorius. Stilicon n'eut donc après la mort de Théodose d'autre situation officiellement que celle qui lui avait été confiée lorsque, après la défaite d'Eugène, Honorius avait été appelé à Milan et destiné à demeurer en Occident pour y régner.

« Stilicon avait été alors créé chef des armées de l'Occident[5]. Il cumula et ne cessa de conserver réunies les deux grandes charges de maître de l'infanterie et de maître de la cavalerie attaché à la cour, *magister militum praesentalis* ou *in praesenti*. Dans les constitutions qui lui sont adressées, il est qualifié *comes et magister utrius-*

1. Zosime, IV, 59; *Corp. script. hist. byzant.*, p. 244-245.

2. Mommsen et Marquardt, *Droit public romain*, trad. Frédéric Girard, t. V, p. 51, note 4, p. 456, 485.

3. On ne connaît point la date précise de la naissance d'Arcadius; mais on sait qu'à sa mort, le 1er mai 408, il était âgé de trente et un ans. Il en avait donc environ dix-huit à la mort de son père. Honorius, né à Constantinople le 9 septembre 384, avait à cette époque dix ans et quatre mois. Arcadius avait été proclamé Auguste le 16 ou le 19 janvier 383, Honorius en 393.

4. Claudien, *In Rufinum*, lib. II, v. 5 et 6; — *De tertio consulatu Honorii*, v. 152-154.

5. Zosime, IV, 59, p. 244-245.

Digitized by Google

que militiae[1], *magister militum*[2], ou *comes et magister militum*[3]. Aucune de ces constitutions ne le qualifie de *praesentalis*, mais leur texte ne permet aucun doute à cet égard, puisque de leurs dispositions il résulte qu'il a pleine autorité sur tous les comtes et ducs[4] et notamment sur le comte d'Afrique[5] qui dépendait du *magister praesentalis*[6]. Ces deux charges réunies faisaient de lui le généralissime de toutes les armées de l'Occident. Il fut ainsi, en fait, tout-puissant et le maître de l'État. Il ne l'était pas en droit.

« Son autorité s'accrut par son influence personnelle et par l'influence de Serena à laquelle avait été confié le soin de la personne du jeune empereur lorsqu'il avait été appelé en Italie par son père. Mais, pour faire valoir et conserver ces moyens d'influence, Stilicon dut faire preuve d'une grande habileté, d'autant plus que sa réputation militaire n'était point encore ce qu'elle devint après ses victoires sur Alaric et sur Radagaise.

« Selon Orose, il était d'origine vandale[7]. Son père avait servi sous Valens dans les armées impériales, à la tête d'une troupe de barbares. Lui-même, enrôlé à Byzance, s'éleva rapidement. Zosime dit, en effet, qu'à l'époque de sa chute il commandait les armées romaines depuis vingt-trois ans, c'est-à-dire depuis l'an 385, année mémorable par les succès des lieutenants de Théodose[8]. C'est à ce moment, sans doute, qu'il fut envoyé en Perse pour traiter de la paix, car ce fut en 384 que Sapor prit

1. *Cod. Theod.*, VII, XXII, 12 (26 septembre 398); — VII, V, 1 (13 septembre 399); VII, XX, 12 (30 janvier 400); VII, XX, 13 (22 mars 409 [407]).
2. *Ibid.*, I, VII, 3 (13 septembre 398); — VII, I, 18 (19 mars 400).
3. *Ibid.*, VII, XIII, 18.
4. *Ibid.*, VII, I, 18.
5. *Ibid.*, I, VII, 3.
6. *Notitia Dignitatum, Occ.*, V, [VI, § 1].
7. Orose, *Hist.*, VII, 38 (Migne, *Patr. lat.*, t. XXXI, p. 1161).
8. Marcellinus comes, *Chron.*, édit. Mommsen, p. 61.

Digitized by Google

initiative d'envoyer une ambassade à Théodose[1]. Claudien dit que cette légation pour la paix fut donc confiée à un jeune homme à peine au printemps de la vie[2]. Ces expressions ne se peuvent guère appliquer à un homme de plus d'une trentaine d'années et permettent ainsi de discerner d'une façon approximative l'âge de Stilicon aux différentes époques de sa carrière. Cette indication relative à son âge correspond assez au portrait que, dans son poème sur les Noces d'Honorius et de Marie, en 398, Claudien trace de lui : « Pour ajouter, dit-il, au respect « qu'inspirent tes traits, le temps s'est hâté de blanchir « ta chevelure. Ainsi, contrairement aux lois naturelles, « tu réunis la gravité de la vieillesse et la vigueur de la « jeunesse[3]. » Ce trait marque un homme de quarante à quarante-cinq ans.

« Après son mariage avec Serena, il avait d'abord été nommé *comes stabuli sacri*[4], fonction donnant le titre de clarissime[5]. Il fut ensuite *comes domesticorum, equitum et peditum*[6]. Lors de l'expédition contre Eugène, il fut adjoint à Timasius dans le commandement des troupes, avec rang de *magister utriusque militiae*[7]. »

1. Idace, *Chron.*, n° 11 (édit. Mommsen, p. 15); — Marcell. comes, *Chron.*, ann. 384, 1 (p. 61); — *Consularia constantinop.*, ann. 384, 1 (édit. Mommsen, p. 244); — *Chron. pasch.* (*Corp. script. hist. byz.*, p. 563); — Orose, *Hist.*, VII, 34 (Migne, *Patr. lat.*, t. XXXI, p. 1149); — Socrate, *Hist. eccles.*, V, 12 (*Patr. graec.*, t. LXVII, p. 597); — Claudien, *Nupt. Honorii et Mariae*, v. 225-226.
2. Claudien, *De laudibus Stiliconis*, I, v. 52-54.
3. *Ibid.*, v. 325-328.
4. Claudien, *Laus Serenae*, v. 191-194.
5. *Cod. Theod.*, XI, XVII, 3.
6. Claudien, *Laus Serenae*, v. 194.
7. Zosime, IV, 57; — *Cod. Theod.*, VII, IV, 18, et VII, IX, 3.

Digitized by Google

Séance du 3 Mai.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Ridder (A. de). *Protogène.* Paris, 1915, in-8°.

M. V. Chapot, membre résidant, donne lecture d'une notice nécrologique sur M. le comte R. Mowat, membre honoraire.

M. le comte Durrieu, membre résidant, fait connaître une prière rédigée par le baron Pichon pour tous les anciens possesseurs des objets de sa collection.

Le baron Pichon faisait même dire des messes pour quelques-uns de ces personnages.

M. Durrieu, s'autorisant de cet exemple, se propose de faire dire cette année une messe pour le duc de Berry, à l'occasion du cinq-centième anniversaire de sa mort.

Séance du 10 Mai.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Leblond (V.). *La topographie romaine de Beauvais et son enceinte au IV^e^ siècle.* Paris, 1915, in-8°.

Lespinasse (R. de). *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers.* Nevers-Paris, 1916, in-8°, pl.

Mareuse (E.). *La chapelle de Saint-Vincent de Lador.* Bordeaux, 1915, in-8°, pl.

— *Les obélisques astronomiques et le méridien de Paris.* Paris, [1916], in-8°.

Montandon (R.). *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques. France,* I. Genève, 1916, in-8°.

Digitized by Google

Le président souhaite la bienvenue à M. Héron de Villefosse, qui revient assister aux séances de la Société après une longue maladie et un deuil cruel.

M. le comte Durrieu, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans un de ses cours si attachants qu'il professe cette année à l'Institut catholique sur l'histoire des cérémonies de la messe, notre confrère Mgr Batiffol a signalé le problème que pose le nom de *secreta* appliqué depuis très longtemps déjà à une des oraisons de la messe qui se dit avant le commencement du canon.

« L'opinion commune est que cette désignation vient de ce que l'oraison en question se dit à voix basse, par conséquent « secrètement ». Cependant, notre éminent confrère estime que cette oraison n'est pas plus particulièrement « secrète » que d'autres. Il a constaté en outre que le vocable n'a pas été appliqué de toute ancienneté. Autrefois, on appelait cette prière la prière prononcée *super oblata*, c'est-à-dire sur les offrandes apportées par les fidèles et bénies à ce moment de la messe. D'où vient donc ce nom de *secreta ?*

« En entendant à son cours Mgr Batiffol soulever la question, ma pensée s'est reportée vers mes travaux de jeunesse, alors que, membre de l'École française de Rome, je consacrais de longs mois, finissant par se totaliser en années, à étudier les archives angevines de Naples. Ces archives m'ont appris qu'un des agents financiers des rois angevins, qui percevait, à titre de fermier, une portion des revenus de l'État, s'appelait le *secretus*, que l'ensemble même de ces revenus publics constituait ce qu'on nommait la *secretia*[1]. Voilà donc un lien existant, dans le vocabulaire du moyen âge, entre des qualificatifs dérivant de l'adjectif *secretus* et des redevances à recevoir.

1. Cf. Paul Durrieu, *Les archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles I^er^*, Paris, 1886-1888, 2 vol. in-8°, t. I, p. 54 et suiv.

Digitized by Google

« En examinant les choses de plus près, je n'ai pas eu de peine à reconnaître en outre que l'adjectif, devenu un substantif féminin sous la forme latine *secreta* et la forme française « secrète », signifie l'endroit où l'on serre les choses précieuses, le « trésor » non seulement d'un roi ou d'un particulier, mais aussi d'une église. Du Cange donne plusieurs exemples de l'emploi, dans ce sens, du mot *secreta*. Un de ces exemples, tiré par Du Cange d'une constitution d'Hélie, archevêque de Nicosie, de l'année 1251, peut toucher spécialement un chanoine de Notre-Dame comme notre cher confrère Mgr Batiffol, car il y est question, en sus de la *secreta*, de ces aumusses de fourrures qui sont l'insigne de la dignité de chanoine : « *Nec aumucias deferre de vario seu pro festis duplicibus* « *de secreta nostra, vel aliunde, vel exenia aliqua reci-* « *pere* », etc. Or, où devaient être déposés les *oblata* apportées à la messe, sinon dans cet endroit qui constituait la *secreta?* Ne serait-ce pas cette resserre où l'on allait verser les *oblata* qui aurait, par extension, fait attacher son nom à l'oraison prononcée quelques instants auparavant sur les mêmes *oblata*.

« Nous aurions là un phénomène de sémantique, de ce que James Darmesteter a appelé « la vie des mots ».

« Et ce qui me paraîtrait autoriser une pareille conjecture, c'est que je puis citer, pour l'appuyer, un exemple analogue tiré de notre langue française, qui nous montre un mot changeant de sens pour passer d'une chose à une autre, l'une de ces choses étant, comme pour les *oblata*, destinées à être mises dans la *secreta*, précisément un objet qui est donné.

« Qu'est-ce qu'un cadeau? Aujourd'hui nul n'hésitera à penser d'abord à un don fait par quelqu'un à autrui. Mais, il y a trois siècles, le mot cadeau avait une signification toute différente et qui était alors la seule qui fût en usage. Les « cadeaux », suivant les définitions historiques de Littré, c'étaient « les traits de plume dont les maîtres « d'écriture ornaient leurs exemples », ou bien les

Digitized by Google

« grandes lettres placées en tête des actes ou des cha-
« pitres dans les manuscrits en écriture cursive ». Et, je le répète, l'expression n'avait pas d'autre sens en bon français. Puis, peu à peu, comme l'ont constaté tous ceux qui ont parlé des transformations de la langue française, le mot cadeau a servi successivement à désigner des paroles superflues; par nouvelle extension, des dépenses de luxe, des amusements, un divertissement donné en l'honneur d'une personne et, finalement, mais seulement après toute une longue filière suivie, un présent offert à une personne. Certes la distance eût été moins grande pour faire passer la désignation de *secreta* du lieu où l'on déposait les *oblata* à la prière se rapportant à ces *oblata*, que pour arriver à transformer un simple trait de plume enjolivé, tel que le fut le primitif « cadeau », chose de bien peu de valeur, en un présent qui peut être de très grand prix et surtout ne plus présenter aucun rapport avec l'art de la calligraphie.

« Je donne l'hypothèse pour ce qu'elle vaut et sans m'y attacher plus que de raison. »

Mgr Batiffol présente quelques observations.

M. F. Martroye, associé correspondant national, entretient la Société d'un passage de saint Augustin :

« Saint Augustin, au premier livre de son traité du sermon de J.-C. sur la montagne, traité écrit en 393 ou 394[1], rapporte en ces termes une intéressante anecdote :

« A Antioche, il y a un peu plus d'une cinquantaine d'années, au temps de Constance, il advint qu'Acyndinus, alors préfet et qui fut aussi consul, eut à poursuivre un débiteur du fisc, redevable d'une livre d'or. Irrité, je ne sais pourquoi, c'est le danger de ces situations où on peut tout ce qu'on veut, ou plutôt où on se figure le pouvoir, il s'emporta en menaces, jurant et affirmant avec violence que, si à une date fixée la somme n'était pas payée, le

1. Migne, *Patrologie latine*, t. XXXIV, p. 1254, note *a*; Tillemont, *Mémoires*, t. XIII, p. 189.

Digitized by Google

débiteur serait mis à mort. Le malheureux tenu rigoureusement en prison ne se pouvait acquitter, et cependant le jour à redouter commençait à approcher, était imminent. Cet homme avait une femme d'une très grande beauté, mais sans argent pour lui venir en aide. La beauté de cette femme avait enflammé un certain riche. Celui-ci apprit la position critique du mari; il envoya promettre à la femme que pour une nuit, si elle consentait à s'abandonner, il donnerait une livre d'or. Elle, qui savait bien qu'elle ne pouvait disposer de son corps, qu'il était à son mari, en référa à lui, se disant prête même à cela pour le servir, si toutefois lui, le maître de son corps, à qui était due toute fidélité, il entendait en disposer comme de sa chose pour sauver sa vie. Le mari rendit grâces et ordonna qu'il en fût ainsi, n'estimant adultère en aucune façon une complaisance consentie, sans volupté aucune, sur son ordre et suivant sa volonté, par un grand dévouement à son égard. La femme se rendit donc à la villa de ce riche et se prêta à ce que voulut cet homme impudique, ne donnant son corps qu'à son mari désireux, en ce moment, non de la posséder, mais de vivre. Elle reçut l'or promis; mais, après le lui avoir remis, celui-là même qui le lui avait donné trouva moyen de le lui soustraire et de remplacer la bourse par une autre semblable contenant de la terre. Quand la femme, rentrée chez elle, s'aperçut du subterfuge, animée du même dévouement pour son mari, elle se précipita dehors, clamant ce qu'elle avait fait, ce qu'elle avait été contrainte de faire. Elle interpelle le préfet, avoue tout, montre la fraude dont elle est victime. Alors le préfet, se jugeant le premier coupable, car ses menaces avaient été cause de tout, prononça une sentence, comme s'il s'agissait d'un autre, et dit : « Des biens d'Acyndinus une livre d'or sera versée « au fisc; quant à cette femme, elle sera mise en posses- « sion, à titre de propriétaire, du fonds d'où a été tirée la « terre qu'elle a reçue en place d'or [1]. »

1. Saint Augustin, *De sermone Domini in monte secundum*

Digitized by Google

« A première vue, cette amusante anecdote semble une sorte de conte moral se terminant par un jugement de fantaisie. A la réflexion, on y reconnaît une exactitude, une précision de détails propres à ne point permettre de doutes sur son authenticité ; et le jugement qui la termine, faisant application des règles du droit romain, apparaît un curieux exemple de jurisprudence ancienne.

« Septimius Acyndinus qui, sous Constantin, probablement en 326, avait géré en Espagne les fonctions de vice-préfet du prétoire des Gaules[1], fut préfet du prétoire d'Orient, sous Constance, de 338 à 340. Il remplissait cette charge dès le 27 décembre 338 et l'occupait encore le 14 août 340[2]. En 340, il était consul[3]. Diverses lois attestent la présence de la cour impériale à Antioche au cours de ces années[4], et une loi du 27 décembre 338, adressée à Acyndinus, préfet du prétoire, fut donnée et promulguée dans cette ville[5]. Un peu plus d'une cinquantaine d'années avant l'époque où saint Augustin écrivait son traité, Acyndinus était donc, comme il le dit, en fonction de préfet et en résidence à Antioche.

« Reste le jugement relaté par saint Augustin. Il est en tous points fondé en droit. Par ses menaces et par l'emprisonnement du débiteur, Acyndinus avait commis un abus de pouvoir spécialement prévu et réprimé par une constitution de Constantin du 1er février (31 janvier) 320[6].

Matthaeum libri duo, lib. I, cap. XVI, n° 50 (*Patrol. lat.*, t. XXXIV-XXXV, p. 1254).

1. Borghesi, *Œuvres*, t. X, p. 675, *Praefecti Praetorio Galliarum*, I *bis*.

2. *Ibid.*, p. 205-206, *Praefecti Praetorio Orientis*, IX.

3. « Dans les inscriptions chrétiennes de Rome de l'année 340, son nom apparaît sous les formes Acyndino, Acinduno, Aquindino » (Héron de Villefosse, *Ibid.*, p. 205, note 5).

4. *Cod. Theod.*, XII, I, 23 (11 octobre 338) ; VI, IV, 5 et 6 (9 septembre 340).

5. *Ibid.*, II, VI, 4.

6. IMP. CONSTANTINUS A. AD POPULUM. *Nemo carcerem plumbatarumque verbera aut pondera aliaque ab insolentia judicum repperta supplicia in debitorum solutionibus vel a perversis vel*

Digitized by Google

En se condamnant à une réparation, il fait justice et donne un salutaire exemple. Quant à l'attribution à la femme de la propriété du fonds d'où a été tirée la terre reçue par elle, la décision du préfet applique strictement les règles du droit. Elle considère, en effet, cette terre remise à la femme comme la représentation d'un fonds donné et accepté au lieu et place de l'or promis. De sorte qu'il a été fait une tradition régulière de ce fonds qui en a transféré la propriété. C'est ainsi qu'on remettait la clef d'une maison pour en opérer la tradition ou pour livrer à l'acheteur ce qui y était renfermé[1]. Peu importe le dol qui avait accompagné cette tradition, car la tradition d'une chose motivée par des manœuvres frauduleuses n'en transfère pas moins la propriété[2]. La sentence du préfet, constatant le fait de la tradition accomplie et en donnant acte, supplée d'autre part aux conditions exigées pour les donations par la loi de Constantin du 3 février 316, la rédaction d'un acte et l'enregistrement ou insinuation[3]. Ces formalités paraissent d'ailleurs avoir été alors mal observées, puisqu'en 341 une loi de Constance dut les rappeler et en prescrire l'observation[4]. Mais, pourrait-on objecter, cette donation motivée par un acte contraire à la loi et aux bonnes mœurs, par un adultère, était nulle et, même accomplie, donnait lieu à restitution. Nullement; la tradition déterminée par une cause légalement réprouvée n'en opère pas moins le transfert de la propriété[5] et il ne peut y avoir lieu à répétition dans le cas

ab iratis judicibus expavescat. Carcer poenalium, carcer hominum noxiorum est officialium et cum denotatione eorum judicum, quorum de officio cohercitiores esse debebunt, qui contra hanc legem admiserint... DAT. KAL. FEB. CONSTANTINO A. VI ET CONSTANTIO CAES. CONSS. (1er février [janv. 31] 320). *Ibid.*, XI, VII, 3.

1. *Dig.*, XLI, I, fr. 9, § 6.

2. *Cod. Just.*, IV, XLIV, 10. Cf. Mainz, *Cours de droit romain*, t. II, p. 146.

3. *Cod. Theod.*, VIII, XII, 1.

4. *Ibid.*, VIII, XII, 6.

5. La loi interdit au propriétaire la vente de la chose qu'il a

Digitized by Google

où, comme dans celui dont il s'agit, il y a quelque chose de honteux pour celui qui a donné ou à la fois pour l'une et l'autre partie[1].

« La spirituelle sentence d'Acyndinus est donc légale. Elle ne recherche pas trop, il est vrai, la véritable intention du donateur et admet complaisamment l'intention de donner qu'il est de règle d'admettre, jusqu'à preuve contraire, comme résultant de la tradition. Là est son point faible; c'est le jugement d'un juge qui ne craint pas l'appel. »

M. É. Chénon, membre résidant, étudie les origines de la ville de Neuvy-Saint-Sépulcre en Berry :

« A la séance du 29 mars 1916, M. Deshoulières a recherché, avec beaucoup de sagacité, la date qu'il convient d'attribuer à l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), église formée en réalité de deux édifices distincts : l'un rectangulaire au sud-est, l'autre circulaire au nord-ouest. C'est ce dernier édifice, construit *ad formam Sci Sepulcri Jerosolymae*, selon l'expression des chroniqueurs du XII^e^ siècle, qui a fait la célébrité de cette petite ville du Bas-Berry et lui a valu son surnom. Je n'ai pas l'intention de revenir sur les conclusions que l'étude archéologique du monument a inspirées à M. Deshoulières, conclusions auxquelles je me rallie entièrement; je voudrais seulement les corroborer par quelques hypothèses sur les origines historiques de Neuvy.

donnée en gage et la frappe même des peines du vol, cependant la tradition faite en exécution d'une pareille vente transfère la propriété de la chose vendue (*Dig.*, IX, IV, fr. 36). Il en est de même de l'enjeu remis à la suite de jeux non autorisés et d'autres cas de dation *ex injusta causa*.

1. PAULUS LIBRO X AD SABINUM. *Ubi autem et dantis et accipientis turpitudo versatur, non posse repeti dicimus, veluti si pecunia detur, ut male judicetur* (*Dig.*, XII, V, fr. 3). — ULPIANUS LIBRO XXVI AD EDICTUM. *Idem, si ob stuprum datum sit, vel si quis in adulterio deprehensus redemerit se, cessat enim repetitio, idque Sabinus et Pegasus responderunt* (*Dig.*, XII, V, 4).

Digitized by Google

« Neuvy se compose de deux parties séparées : l'une, dite le « bourg », sur la rive gauche de la Bouzanne, affluent de la Creuse; l'autre, dite le « château », sur la rive droite. De ces deux parties, la première est certainement la plus ancienne; mais, à l'époque où Neuvy est mentionné pour la première fois dans les textes, c'est-à-dire en 1079, dans une lettre du pape Grégoire VII, sous le nom de *Novus Vicus*, les deux parties existaient. Pour deviner leurs origines, il faut faire appel à la topographie, à l'onomastique, aux analogies que fournit l'histoire locale.

« Un premier fait important à relever, c'est que Neuvy se trouve sur la grande voie romaine d'Argenton à Néris. En effet, du Bois-Gros, où M. Lenseigne l'a constatée, jusqu'à La Chaussée, où on la retrouve[1], la voie romaine ne pouvait faire autrement que de traverser la Bouzanne au gué même de Neuvy[2], ce gué qui servit longtemps, avec une simple passerelle en bois pour les piétons, de communication entre le bourg et le château[3]. Étant donnée cette circonstance favorable, il n'est pas surprenant qu'un village se soit créé un jour, à l'époque gallo-romaine, près de cette voie et de ce gué, dans une région qui devait être alors déserte, à en juger par les noms de lieux environnants qui sont presque tous modernes. Ce bourg nouveau, *Novus Vicus*, devint une paroisse sous le vocable de saint Pierre[4]. Dans le Berry, un tel vocable

1. Le [illegible]ne, *Rapport sur les voies romaines aux environs d'Argento[illegible]*, dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de France à Châteauroux en 1873*, Paris et Tours, 1874, in-8°, p. 276.

2. Je ne sais pourquoi M. Lenseigne, dont les recherches n'ont pas dépassé le Bois-Gros, croyait que la voie romaine « laissait Neuvy-Saint-Sépulcre à droite » (*loc. cit.*).

3. Cf. Massereau, *Étude sur Neuvy-Saint-Sépulcre*, La Châtre, 1900, gr. in-8°, p. 140.

4. En 1547, Jean Philippe était « curé recteur de l'église parrochalle de Saint-Pierre » de Neuvy-Saint-Sépulcre (Arch. de l'Indre, G, 848).

Digitized by Google

indique presque toujours un premier courant d'évangélisation : les villes ou villages nombreux dans lesquels on le retrouve sont pour la plupart d'origine ancienne, comme Champillé, Montlevic, Bomiers, Etrechy, Sarzay, Fougerolles, Méobec, etc., pour ne citer que quelques localités voisines de Neuvy[1]. Par la suite, le bourg de Neuvy s'étant étendu vers l'ouest, une seconde église fut bâtie, plus loin de la Bouzanne, sous le vocable de saint Étienne, et devint également paroissiale[2]. Ces deux églises de Saint-Pierre et de Saint-Étienne n'existent plus. La première avait été interdite dès 1765, en sorte que le *Pouillé* du diocèse de 1772 n'indique plus qu'une seule paroisse à Neuvy, à savoir Saint-Étienne. L'église Saint-Étienne fut fermée et vendue nationalement sous la Révolution[3]. Au moment du Concordat, le culte fut transporté dans l'église du « château », la seule qui subsiste à Neuvy.

« Celle-ci, qui ne fut jamais paroissiale, mais seulement collégiale, est visée dans la lettre précitée du pape Grégoire VII. Cette lettre, adressée en 1079 à un seigneur voisin nommé Boson, nous apprend que l'église en question dépendait de celle de Jérusalem, à laquelle elle payait un cens; aussi le pape l'appelle-t-il « l'église du Saint-Sépulcre de Neuvy[4] ». En réalité, elle était placée

1. Il y avait aussi une chapelle de Saint-Pierre à Châteaumeillant, et c'était peut-être la paroisse primitive (É. Chénon, *Notice historique sur Châteaumeillant (Cher)*, dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, année 1878, p. 58).

2. En 1541, messire Thabaud, et en 1547, Simon Blondeau, étaient « curéz de l'église paroissiale de Saint-Étienne » de Neuvy (Arch. de l'Indre, G, 847 et 846).

3. Cf. Massereau, *op. cit.*, p. 87-88, texte et notes.

4. Grégoire VII, *Epist.*, liv. VI, ep. 40, 28 juin 1079 : « *Gregorius episcopus, servus servorum Dei, Bosoni. Ecclesiam S. Sepulcri de Novo-vico, quae juris ecclesiae Hierosolymitanae et censualis ejus esse dicitur...* » [*Historiens de France*, t. XIV, p. 636; Jaffé, *Monum. Gregoriana*, Berlin, 1865, in-8°, p. 378; Eug. Hubert, *Recueil des chartes intéressant l'Indre*, dans la *Revue du Berry*, année 1899, p. 202].

Digitized by Google

sous le vocable de saint Jacques le Majeur, patron des pèlerins[1]. Cette double circonstance donne à penser qu'à la fondation de l'église du Saint-Sépulcre de Neuvy a dû prendre part quelque seigneur du Berry ayant fait le pèlerinage de Jérusalem. Mais lequel et à quelle date? Il serait facile de le savoir si les titres du chapitre de Saint-Jacques n'avaient pas été incendiés, le 22 juin 1524, par une bande d'aventuriers qui attaquèrent ce jour-là le « château » de Neuvy[2]. A défaut des titres de fondation, que La Thaumassière, et pour cause, n'avait pu se procurer[3], il nous reste quelques passages de ces chroniques universelles qui, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, étaient si en honneur.

« Quatre d'entre elles mentionnent l'événement avec plus ou moins de détails; mais elles ont le tort de venir longtemps après lui et de plus d'être étrangères au Berry. La plus ancienne est celle de Guillaume Godel, qui s'arrête à 1173, date probable de la mort de l'auteur. C'est aussi pour nous la plus importante; car, bien qu'il fût d'origine anglaise et que sa chronique soit d'inspiration sénonaise, Guillaume Godel, ordonné prêtre par Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges († 1173), a vécu longtemps en Berry, où il a pu recueillir quelques détails précis pour sa chronique[4]. Après lui, se placent le célèbre Robert d'Auxerre, moine de Saint-Marien, mort en 1212, mais dont la *Chronologie* fut transcrite sous ses yeux vers 1181 et complétée ensuite[5]; puis une *Chronique ano-*

1. Arch. de l'Indre, G, 165-181, *passim;* — La Thaumassière, *Hist. de Berry*, Bourges, 1689, in-fol., p. 596.

2. Arch. de l'Indre, G, 166, procès-verbal (21 août 1549) de l'incendie des titres du chapitre le 22 juin 1524 [publié par Massereau, *op. cit.*, p. 198-201]. — Cf. de Raynal, *Hist. du Berry*, Bourges, 1844-1847, in-8°, t. III, p. 295.

3. Cf. La Thaumassière, *op. cit.*, p. 596.

4. *Chronique de G. Godel*, Bibl. nat., ms. latin, 4893. Le fragment qui nous intéresse a été imprimé dans les *Historiens de France*, t. XI, p. 282. — Cf. Aug. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, Paris, in-8°, t. II (1902), n° 2203.

5. *Chronologia de Robert d'Auxerre*, publiée par Nicolas Camu-

Digitized by Google

nyme d'Anjou, courtes annales rédigées à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, qui vont jusqu'à l'année 1192 et dont les éditeurs ont connu deux manuscrits qui, sur le point qui nous occupe, ne sont pas concordants[1]; et enfin la *Chronique de Saint-Martin de Tours* qui va jusqu'à 1227, mais dont le fond, jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, est emprunté à Robert d'Auxerre[2].

« Ces quatre chroniques s'accordent sur deux points : 1° d'abord sur la forme de l'église qui, d'après trois d'entre elles, serait semblable à celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem; mais cette énonciation n'est pas à retenir et ne peut valoir, comme l'a bien montré M. Deshoulières, que pour l'époque à laquelle écrivaient les chroniqueurs, c'est-à-dire pour la seconde moitié du XII^e^ siècle[3]; 2° ensuite sur la date de la fondation, qui varie peu : d'après G. Godel, la fondation aurait eu lieu en 1042; d'après Robert d'Auxerre, sous le pontificat d'Héribert II, évêque d'Auxerre, et avant les conciles tenus en Germanie et à Reims par le pape Léon IX, par conséquent entre

zat, Troyes, 1608, in-4°, et d'après lui dans les *Historiens de France*, t. XI, p. 308. — Cf. Aug. Molinier, *op. cit.*, t. III (1903), n° 2514.

1. *Chronique anonyme d'Anjou*, publiée par dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, p. 1380, et dans les *Historiens de France*, t. XI, p. 169. — Cf. Aug. Molinier, *op. cit.*, t. II, n° 1282.

2. *Chronique de Saint-Martin de Tours*, dans dom Martène, *Amplissima collectio*, t. V, p. 1000, et dans les *Historiens de France*, t. XI, p. 347. — Cf. Aug. Molinier, *op. cit.*, t. III, n° 2515.

3. *Chron. de G. Godel* : « *Hoc eodem anno, ecclesia S. Sepulchri fundata est in Bituria ad formam S. Sepulchri Jerosolimitani...* » (*loc. cit.*); — *Chron. de Robert d'Auxerre* : « *Hoc tempore, ecclesia S. Sepulchri in Bituria constructa est ad formam S. Sepulchri Jerosolymae* » (*loc. cit.*); — *Chron. de Tours* : « *Anno Henrici imperatoris VI et Henrici regis XV, constructa est ecclesia S. Sepulcri in Bituria ad formam Sepulcri Jerosolymae* » (*loc. cit.*). — La *Chronique d'Anjou* se borne à dire : « *Constructa est ecclesia S. Sepulchri in Bituria a Gaufrido* » (*loc. cit.*).

Digitized by Google

1040 et 1049; d'après la *Chronique d'Anjou* en 1045; d'après la *Chronique de Tours* en 1045 ou 1046[1]. On peut donc accepter 1042 ou 1045 comme date approchée.

« Robert d'Auxerre et son imitateur de Tours ne disent rien de plus; mais (et ici les difficultés commencent) Guillaume Godel ajoute « que l'église fut fondée en pré- « sence d'Eude le Roux, seigneur du château de Déols, et « de Boson, homme illustre de Cluis, dans le domaine « duquel était situé le lieu déjà appelé *Novicus*, lequel lieu « avait auparavant appartenu à Girard de Vienne[2] ». La *Chronique d'Anjou*, d'après l'édition donnée par dom Martène, affirme de son côté « que l'église a été construite « par Geofroy[3] ». Cela fait donc trois seigneurs différents indiqués comme ayant participé à la fondation de l'église du Saint-Sépulcre de Neuvy : leur rôle n'est pas aisé à préciser. M. de Raynal, pour concilier les deux documents, a émis une hypothèse très ingénieuse, qui a séduit les auteurs venus après lui[4], mais qu'il est impossible d'accepter autrement que sous bénéfice d'inventaire. L'inventaire doit porter sur les trois seigneurs nommés.

« Le plus qualifié paraît être Boson, seigneur de Cluis.

1. Godel, avant de dire : « *Hoc eodem anno* », écrit : « *Anno Domini MXLII, Gaufridus Martellus...* »; — Robert d'Auxerre, avant de dire : « *Hoc tempore* », mentionne l'épiscopat d'Héribert II (1040-1050); et après *Jerosolymae* ajoute : « *Anno MXLIX, Leo papa...* »; — la *Chronique d'Anjou* porte : « *MXLV* »; — enfin, dans la *Chronique de Tours*, la sixième année de l'empereur Henri correspond à 1045 et la quinzième du roi Henri à 1046.

2. *Chron. de G. Godel* : « ... *praesente Odone Ruffo, Dolensis castri domino, et Bosone viro illustri de Closis, in cujus dominio situs est locus jam dictus Novicus, qui quondam erat de jure Girardi Viennensis.* »

3. *Chron. d'Anjou, supra cit.*

4. De Raynal, *op. cit.*, t. I, p. 384; — de la Villegille, dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, 1re éd., 1854 (2e éd., 1882, p. 146); — Fauconneau-Dufresne, *Hist. de Déols et de Châteauroux*, Châteauroux, 1873, in-8°, t. I, p. 186; — Massereau, *op. cit.*, p. 78.

Digitized by Google

Il est indiqué comme ayant le lieu de Neuvy « dans son « domaine »; et, en effet, nous savons par d'autres textes que la paroisse de Neuvy était comprise, au moins en partie, dans la châtellenie de Cluis[1]. Quant à Girard de Vienne, qui l'aurait auparavant possédée, il est inconnu, à moins qu'il ne faille l'identifier avec le second de ces deux frères Acfred et Girard, qui, en janvier 841, donnèrent à l'abbaye de Saint-Sulpice de la Nef, à Bourges, « la *villa* de Fougerolles, avec la chapelle de Saint-« Pierre », qu'ils tenaient en alleu, plus toutes ses dépendances et un certain nombre de serfs[2]. La paroisse de Saint-Pierre de Fougerolles est limitrophe de Neuvy.

« Le second seigneur nommé est Eude, seigneur de Déols. Malgré le surnom de Le Roux, qui n'est pas habituel, il est certain qu'il faut l'identifier avec Eude l'Ancien, qui fut un prince célèbre en son temps[3]. Il est connu comme ayant été « le vassal très fidèle et très « familier » du duc d'Aquitaine Guillaume le Grand. Il fit avec lui, en 1024, un voyage à Rome, auquel Hildegaire, écolâtre de Poitiers, fait allusion dans une lettre à l'évêque Fulbert de Chartres : il lui recommande, « s'il passe par

1. Arch. de l'Indre, A, 103, inv. p. 166 : « 1292. *Feodum Humberti Amielh, domicelli, in castellania de Closis inferioribus : ... casale de Pisseloux in parrochia de Novovico.* »

2. *Cartul. A de Saint-Sulpice*, fol. 76-77, janvier 841 : « *Igitur ego in Dei nomine Acfredus ac frater meus Girardus,... cedimus Deo et sco Sulpicio suoque monasterio monachisque ibidem manentibus Deoque servientibus, cessumque donatumque in perpetuo esse volumus villam nostram nomine Falgerolas, que est sita in pago Biturico, in vicaria Ulnacense* (lire *Ainacense*), *cum ipsa capella que est in honore sci Petri apostolorum principis, cum vineis, etc. ... Facta donatio ista mense januario anno primo regnante Karolo rege. Adalbertus scripsit* » [de Raynal, *op. cit.*, t. I, p. 465; Eug. Hubert, *loc. cit.*, p. 97, et Louis de Kersers, *Essai de reconstitution du cartulaire. A de Saint-Sulpice de Bourges*, dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, t. XXXV, n° 113].

3. Cf. sa biographie dans La Thaumassière, *op. cit.*, p. 508-509; — et Fauconneau-Dufresne, *op. cit.*, p. 178-188.

Digitized by Google

« le Berry, de converser amicalement avec Eude de Déols, « homme de grande sagesse[1] ». Peu après, en 1026, ce dernier repartait en pèlerinage pour Jérusalem, avec le comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer, et une nombreuse suite « pour voir le saint sépulcre du Seigneur ». Les pèlerins passèrent par la Bavière, visitèrent en chemin saint Étienne, roi des Madgyars, et arrivèrent à Jérusalem au mois de mars 1027[2]. C'est sans doute pendant ce voyage « qu'ayant été surpris en mer par une furieuse « tempête, il crut en avoir été préservé par l'intercession « des saints qui reposoient et étoient honorés aux églises « que ses prédécesseurs avoient fondées; ce qui fit « qu'étant de retour à Châteauroux, il alla rendre grâces « à Dieu en l'abbaye de Saint-Gildas et accorda aux reli- « gieux de nouveaux privilèges[3] ». En 1038, à propos de la construction du château de Châteauneuf sur le Cher, il eut une guerre violente avec son beau-frère Geofroy, vicomte de Bourges, qui avait tué de sa main l'un de ses fils, Ebbe de Déols, et dont néanmoins l'archevêque Aymon de Bourbon crut devoir prendre le parti : Geofroy fut vaincu dans un combat donné près du Cher[4]. En 1040,

1. Fulbert, *Epist.* 128 (*olim* 123), anno 1024 : « *Si transieritis Bituricas, cum Odone de Dolis amice loquimini. Inveni illum in Romano itinere prudentem virum, et spero vobis obsequentissimum fore, si quid obsequii vultis ab eo; est etiam comiti nostro Guillelmo satelles fidelissimus et familiarissimus* » [dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLI, col. 272].

2. Adhémar de Chabannes, III, 65 (éd. Chavanon, Paris, 1897, in-8°, p. 189) : « *Eo tempore* (1026), *Willelmus Egolismensis comes, per Bajoariam iter egit ad Sepulchrum Domini. Comitati sunt eum Odo Biturícus, princeps Dolensis, Ricardus, abbas Verdunensis, etc...* »

3. La Thaumassière, *ibid.*

4. *Chronicon Dolensis coenobii* : « *Anno MXXXIII* (lire *MXXXVII*) ... *Ebbo filius Odonis senioris Dolensis a vicecomite Gaufrido Biturícensium interfectus est. Et ipso anno necdum finito, mense januario, XVIII die ipsius, hoc est XIV kalendas februarii, bellum cruentissimum fuit actum inter eundem Odonem seniorem ducem Dolensem, et episcopum Aymonem et vicecomitem Gaufridum Biturícensem; sed, Domino pro eodem*

Digitized by Google

Eude l'Ancien fut présent à la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité à Vendôme[1]. Il était naturel qu'il assistât à la fondation de l'église du Saint-Sépulcre de Neuvy, étant suzerain du seigneur local et ancien pèlerin de Jérusalem[2]. Il est plus que probable que c'est sous son inspiration que la nouvelle église de Neuvy fut rattachée à l'église de Jérusalem et placée sous le vocable de saint Jacques le Majeur, patron des pèlerins, vocable extrêmement rare en Berry, où on ne le trouve que deux ou trois fois.

« Reste le troisième seigneur, indiqué par la *Chronique d'Anjou* et nommé Geofroy. Ici la critique du texte doit intervenir. Le manuscrit utilisé par dom Martène (ms. Colbert 2578) portait bien les mots : *a Gaufrido;* mais dom Bouquet a connu un autre manuscrit (ms. du Roi 4955) où ces mots ne figurent pas. La présence d'un seigneur nommé Geofroy à la fondation de l'église Saint-Jacques de Neuvy n'est donc pas certaine[3]. A supposer qu'elle le fût, quel était ce seigneur? Dom Bouquet n'a pas hésité à ajouter, entre crochets, au texte emprunté par lui à dom Martène, les mots : *vicecomite Bituricensi.* Cette identification paraît en effet très vraisemblable, à la condition de faire observer que le vicomte visé doit être, non pas Geofroy le Noble, meurtrier d'Ebbe de Déols, mais son fils et successeur Geofroy Meschin[4] : nous ne

Odone seniore mirabiliter pugnante, eos stravit... Castrum quod vocatur Castellus-novus, captum a Radulpho filio Odonis senioris, pro quo ejus frater interfectus fuerat Ebbo » [*Historiens de France*, t. XI, p. 387].

1. Mansi, *Conciles*, t. XIX, col. 592 : « *Anno MXL... Odo Dolensis...* »

2. Eude, en 1012, avait déjà assisté au rétablissement de l'abbaye de Saint-Ambroix, à Bourges, par sa sœur Eldeburge et Geofroy le Noble, vicomte de Bourges, son mari; lui-même avait fondé la même année le chapitre de Levroux [cf. La Thaumassière, *op. cit.*, p. 21, 120, 300, 508, 509].

3. Cf. dom Martène, *Thesaurus*, t. III, col. 1381; — et *Histor. de France*, t. XI, p. 169.

4. Il pourrait se faire d'ailleurs, comme l'insinue M. de Raynal, *op. cit.*, t. I, p. 382, que Geofroy le Meschin eût déjà succédé à

Digitized by Google

savons malheureusement pas exactement à quelle date le fils a succédé au père. En tout cas, ce qu'il est impossible d'admettre, c'est que ce vicomte Geofroy ait été le fondateur du chapitre de Neuvy. Les vicomtes de Bourges n'avaient en effet sur Neuvy aucun droit de propriété, ni aucun droit de juridiction. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérerons le seigneur du lieu, c'est-à-dire Boson de Cluis, comme le véritable fondateur du chapitre de Saint-Jacques, d'accord avec son suzerain Eude de Déols, le puissant et pieux pèlerin de Jérusalem. C'est ce qui ressort en somme de la *Chronique de G. Godel*, la plus sûre, avons-nous dit, en ce qui concerne le Berry.

« On peut encore tirer argument dans le même sens de la lettre de Grégoire VII à Boson de Cluis (28 juin 1079). Il résulte de cette lettre que, dès 1077, Boson « avait « envahi tyranniquement l'église du Saint-Sépulcre de « Neuvy, dépendant de l'église de Jérusalem », « qu'il « apportait des vexations au clerc Simon, recteur de « l'église, et aux autres clercs qui y servaient Dieu[1] ». Cité pour ce fait par l'énergique légat Hugue de Die devant le concile de Poitiers (janvier 1078, n. st.), il n'avait pas donné satisfaction et avait été excommunié[2]. L'affaire ayant été soumise à Grégoire VII, le grand pape écrit à Boson « qu'il a confié l'église du Saint-Sépulcre de « Neuvy à Simon pour la gouverner, qu'il veut qu'elle « soit préservée de tout mauvais traitement et de tout « trouble de la part des hommes, qu'en conséquence il la « prend sous sa protection, afin de la conserver en sûreté

son père en 1038; il serait alors l'instigateur de la guerre et le meurtrier de son cousin Ebbe de Déols.

1. Grégoire VII, *Épitres*, liv. 6, ep. 40 : « *Quapropter quoniam te illam tyrannice invasisse audivimus, te praesenti pagina commonemus : ut, si Deum et sanctos apostolos tibi vis habere propitios, ab invasione praedictae ecclesiae de caetero cessare penitus debeas, nullamque ulterius praefato Symoni molestiam vel clericis ibi Deo servientibus inferre praesumas* » (*loc. cit.*).

2. *Ibid.* : « *... excommunicationem, quam in te pro ipsa ecclesia legatus noster Hugo Diensis episcopus in concilio Pictavensi jaculatus est...* »

Digitized by Google

« à la sainte Église de Jérusalem, à laquelle l'a dévouée « l'intention des fidèles; si donc Boson persévérait dans « ses attaques, il serait obligé de confirmer l'excommuni- « cation prononcée par son légat[1] ». Mais le pape ajoute, et ceci est très important, « que si Boson croit avoir « quelques droits sur l'église de Neuvy, il devra se pré- « senter, pour les faire valoir, devant le légat Hugue de « Die au concile qu'il va bientôt célébrer », c'est-à-dire au concile de Lyon, tenu au début de 1080, « le pape ne « voulant pas grever Boson contre la justice[2] ». Quels droits pouvait faire valoir le seigneur de Cluis, sinon ceux résultant du titre de fondateur ou de patron? C'est un indice de plus à ajouter à celui qui résulte du texte de Guillaume Godel. Nous ignorons ce que fit Boson; mais il est probable qu'il se soumit : il n'était pas de force à résister à la fois au pape Grégoire VII et à l'archevêque de Bourges Richard II[3].

« Ce dernier devait venir à Neuvy quelques années plus tard, en 1087. Lors de son passage, il investit l'abbé de Marmoutiers de biens importants dont un prêtre de Crozon[4], nommé Durand, lui faisait don. Or, la charte de Richard II porte expressément que l'investiture fut faite « devant l'autel du Saint-Sépulcre[5] » : il est donc pro-

1. *Ibid.* : « ... *huic nostro clerico Simoni regendam commendavimus : quam ab omni molestia et calumniosa omnium hominum infestatione liberam esse volentes, sub tutela nostra esse decernimus; ... sed, ut dictum est libera ab omni perturbatione, secura sanctae Hierosolymitanae ecclesiae, cui fidelium illam devovit intentio, Deo propitio, ex nostra auctoritate in perpetuum conservetur.* »

2. *Ibid.* : « *Quodsi aliquid justitiae in supradictam ecclesia te habere confidis, ante legatum nostrum Diensem episcopum in concilio, quod proxime celebraturus est, te praesentare debebis, sciens hoc, quod in nullo contra justitiam te volumus praegravare.* »

3. Sur ce dernier, cf. É. Chénon, *Histoire et coutumes du prieuré de la Chapelle-Aude*, Paris, 1915, in-8°, p. 28 et *passim*.

4. Crozon, cant. d'Aigurande, Indre.

5. *Charte de Richard II*, 1087 : « *Haec autem revestitio facta est apud Novum-Vicum ante altare Sci Sepulcri... Anno ab incarnatione Domini M LXXXVII* » [Eug. Hubert, *loc. cit.*, p. 214].

Digitized by Google

bable qu'il y avait déjà à Neuvy quelque relique du Saint Sépulcre, rapportée par Eude de Déols ou quelque autre pèlerin de Jérusalem.

« En 1087, il est à peu près certain que Boson de Cluis était mort. Il avait laissé, semble-t-il, un fils pour lui succéder; mais ce dernier ne dut avoir que deux filles ou même aucun héritier direct. Toujours est-il que la châtellenie de Cluis se partagea alors en deux moitiés : la châtellenie de Cluis-Dessus (*de Closis superioribus*), qui échut à un seigneur de la maison de Linières, nommé Eude, et la châtellenie de Cluis-Dessous (*de Closis inferioribus*), qui échut aux seigneurs de Gargilesse[1]. Le démembrement est antérieur à 1115; car une bulle du pape Pascal II, rendue à cette date, mentionne les églises « des « deux Cluis[2] ». Il dut avoir lieu vers 1090; car une charte de l'archevêque Richard II († 1092), rapportant la donation faite à l'abbaye de Bénévent de l'église de Maillet, « distante de 3,000 pas du château de Cluis (*a Clo-* « *gilo castro*) », signale le consentement donné « par « Eude de Linières, honorable homme et chevalier, et « par les hommes consulaires (*sic*) de Gargilesse, Hage- « neric, Seguin et Pierre, frères, sous la puissance des- « quels semble être cette église[3] » : or, la paroisse de

1. Linières, chef-lieu de canton, Cher; — Gargilesse, cant. d'Éguzon, Indre.

2. *Bulle de Pascal II*, confirmative des biens de l'abbaye de Déols, 1115 : « *Ecclesias et capellas omnes utriusque Closis* » [Eug. Hubert, *op. cit., Revue du Berry*, année 1901, p. 140].

3. Arch. de l'Indre, G, 781, *Charte de Richard II* (1071-1092) : « ... *concedentibus Odone de Lineriis, honorabili et militari viro, et consularibus viris de Garjalessa, Hagenerico scilicet, et Seguino atque Petro fratribus, in quorum potestate ecclesia videtur fuisse* » [publiée par Eug. Hubert, *loc. cit.*, p. 82]. — Cf. une autre charte de la même époque, par laquelle Eude de Linières donne à l'abbaye de Bénévent toutes les « coutumes » qu'il possède dans la ville de Maillet, autour de laquelle on place des croix (Arch. de l'Indre, G, 781, publiée *ibid.*, p. 84). — Bénévent, chef-lieu de canton, Creuse; Maillet, cant. de Neuvy-Saint-Sépulcre, Indre.

Digitized by Google

Maillet faisait partie de la châtellenie de Cluis. Peut-être à cette date le partage n'était-il pas encore effectué, puisque la charte nomme à la fois les deux groupes d'héritiers. Quand il fut fait, la paroisse de Maillet se trouva comprise dans la châtellenie de Cluis-Dessus, tandis que celle de Neuvy-Saint-Sépulcre était rattachée à la châtellenie de Cluis-Dessous : c'est donc de cette dernière seulement que nous avons à nous occuper.

« Elle ne resta pas longtemps dans la famille de Gargilesse; car, en 1102, elle appartenait à Adalard ou Alard Guillebaud, seigneur de Saint-Chartier et de Châteaumeillant, qui en avait cédé « tout le chasement » à Pierre Achard[1]. Elle passa à sa mort, arrivée peu après 1117, avec Saint-Chartier et probablement Châteaumeillant, par une voie restée obscure jusqu'à présent, sans doute par mariage, aux mains de Raoul le Vieil, prince de Déols. Ce dernier, mort en 1141, la transmit à son fils Ebbe II[2], qui accorda aux religieux de l'abbaye de Varennes (paroisse de Fougerolles), dont il se disait fondateur, des droits d'usage dans les forêts de Cluis, par une charte qui malheureusement n'est pas datée[3]. Raoul le Vieil et Ebbe II ont été de grands bienfaiteurs d'abbayes et de prieurés : l'abbaye des Pierres, qui les regardait comme fondateurs, le prieuré d'Orsan, que Raoul a doté avec Adalard Guillebaud, l'abbaye de Saint-Gildas-lès-Châteauroux, qu'il fit consacrer par l'archevêque de Bourges, Vulgrin, l'abbaye de Déols, les religieux de Villedieu, l'abbaye de Varennes,

1. G. de Senneville, *Cartulaire d'Aureil en Limousin*, Limoges, 1900, in-8°, p. 162, charte 227, de 1102 : « *Hoc donum concessit Petrus Achart, cui domnus Adalardus dederat totum casamentum de castro Cloiensi.* » — Sur Adalard ou Alard Guillebaud, cf. Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, (x°-xiii° siècles), Moulins, Desrosiers, 1865, in-8°, 2° partie, p. 171-174; — É. Chénon, *Notice historique sur Châteaumeillant*, dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, t. VII (1878), p. 45-51; et *Les anciennes possessions en Bas-Berry du prieuré d'Aureil en Limousin*, n° 2, dans les mêmes *Mémoires*, t. XXXVII (1916).

2. Cf. La Thaumassière, *op. cit.*, p. 510.

3. *Ibid.*, p. 511 et 806.

Digitized by Google

le chapitre de Saint-Germain de la Châtre, etc., éprouvèrent tour à tour des effets de leur libéralité[1]. Il est à penser que c'est à eux que l'église collégiale de Neuvy-Saint-Sépulcre doit sa magnifique rotonde, que nous savons être antérieure à 1173, puisque sa forme est visée dans la *Chronique de Guillaume Godel*. Si cette hypothèse est exacte, c'est donc entre 1120 environ et 1160 qu'elle aurait été construite.

« C'est aux mêmes seigneurs qu'il convient d'attribuer la construction du « château » de Neuvy, c'est-à-dire de la « forteresse » qui entourait l'église du Saint-Sépulcre et qui, avec sa « grosse muraille » et ses larges fossés, servait aussi de protection à la ville[2]. C'est qu'en effet, depuis la réunion de la châtellenie de Cluis-Dessous à la terre déoloise, Neuvy se trouvait à une extrémité de cette terre, non loin d'un vassal indocile, le seigneur de Cluis-Dessus, qui, en 1152, prit parti pour le roi contre son suzerain[3]. Or, pour « couvrir » leur principauté, on a remarqué que les princes de Déols avaient soin de bâtir des châteaux forts à la périphérie : Boussac et La Châtre peuvent être cités comme exemples[4]. Il n'est pas téméraire de penser qu'à la mort d'Ebbe II de Déols en 1160, Neuvy-Saint-Sépulcre avait pris sa forme définitive, avec son église circulaire et son château fort, et cela grâce aux princes de Déols. Ainsi s'explique qu'on les ait par la suite regardés comme les fondateurs effectifs du chapitre de Saint-Jacques de Neuvy[5], alors qu'ils n'avaient ce titre que comme héritiers de Boson de Cluis.

1. Sur tous ces points, *ibid.*, p. 510 et 511.

2. Expressions empruntées à des actes de 1447 et 1548 (Arch. de l'Indre, G, 180, 172).

3. Cf. sur ce point, É. Chénon, *Notice historique sur Châteaumeillant*, *loc. cit.*, p. 61-62.

4. Cf. É. Chénon, *Les origines de La Châtre en Berry*, § 6, dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, t. XXIX, p. 59-60; et *Les seigneurs de Boussac et l'abbaye de Prébenoît*, § 2, dans les mêmes *Mémoires*, t. XXXII.

5. La Thaumassière, *ibid.*, p. 504, 596.

Digitized by Google

« Il y a lieu de s'étonner en revanche qu'à la fin du XII^e^ siècle, Cluis-Dessous et Neuvy aient cessé de faire partie de la terre déoloise pour entrer dans la mouvance de l'abbaye de Saint-Sulpice de la Nef à Bourges, déjà propriétaire de la paroisse voisine de Fougerolles. Dans un texte du *Cartulaire A* de Saint-Sulpice, dont M. Louis de Kersers a tenté récemment la restitution, il est dit en effet que le seigneur de Châteauroux tient en fief de l'abbaye, entre autres choses, « la ville appelée le Saint-« Sépulcre de Neuvy... et le château de Cluis-Dessous, « etc.[1] ». A ce texte, non daté, M. Louis de Kersers attribue la date « vers 1190? », ce qui paraît assez plausible. Il est certain en effet que l'abbaye de Saint-Sulpice ne possédait pas Neuvy et Cluis-Dessous en 1163[2], preuve que le transfert de mouvance n'avait pas encore eu lieu. On peut attribuer ce transfert à Philippe-Auguste qui, au cours de sa guerre contre Henri II Plantagenet, s'était emparé de la majeure partie de la principauté déoloise. Désireux d'affaiblir ce grand fief aquitain, le roi de France l'avait démembré moralement en forçant Denise de Déols, héritière unique de la principauté, à en faire hommage à plusieurs suzerains, notamment au comte de Blois pour Levroux et la rue d'Indre[3], à l'abbé de Saint-Sulpice pour Vouillon, Neuvy-Saint-Sépulcre, Cluis-Dessous, Neuvy-Pailloux, Azerable[4], etc. Le seigneur de

1. Louis de Kersers, *loc. cit.*, n° 71 (*feoda*) : « *In primis dominus Castri Radulfi habet in feodum de Sco Sulpitio : Voilonem,... villa que vocatur Scum Sepulcrum de Novic, et totus boseus consularis cum omnibus pertinentiis suis, et Novic paludosum, et inferius castrum de Cluis, et vicum quemdam qui dicitur Adarabulum* (Azerable). »

2. *Ibid.*, n° 48, bulle de Calixte II (1123); *Suppl.*, n° 13, bulle d'Alexandre III (1163) : l'église de Fougerolles (*de Fulgerolas*) figure dans ces bulles, mais il n'y est question ni de Neuvy, ni de Cluis.

3. Cf. É. Chénon, *Le pays de Berry et le détroit de sa Coutume*, n° 9, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, année 1916.

4. L. de Kersers, *loc. cit.*, n° 71, *supra cit.*; — Arch. de l'Indre, A, inv. p. 112, *aveu* de 1301; — La Thaumassière, *ibid.*, p. 120.

Digitized by Google

Châteauroux conservait toutefois parmi ses droits sur Neuvy le droit de « fondation » de l'église collégiale de Saint-Jacques, avec le droit de nomination du prieur[1] qui lui venait par hérédité de Boson de Cluis.

« Telles nous semblent avoir été les origines de Neuvy-Saint-Sépulcre et de ses divers accroissements. On reconnaîtra qu'elles concordent absolument avec les conclusions que M. Deshoulières a tirées de l'étude archéologique des monuments. »

Séance du 17 Mai.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Espérandieu (E.). *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine.* T. VI : *Belgique*, 2e partie. Paris, 1915, in-4°.

Toutain (J.). *Le culte du taureau Apis à Memphis sous l'Empire romain.* S. l., s. d., in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, au nom de M. le Dr V. Leblond, président de la Société archéologique de l'Oise, associé correspondant national, un mémoire intitulé *La topographie romaine de Beauvais et son enceinte au IVe siècle* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1915).

« En coordonnant les découvertes concernant les antiquités romaines de Beauvais, notre confrère le Dr Leblond a retracé l'histoire de la formation de cette ville et composé un mémoire plein d'intérêt, illustré de plusieurs plans, grâce auxquels on peut constater les transformations subies par la cité au cours des siècles écoulés. Dans les manuscrits du comte de Troussures relatifs au Beauvaisis, dont il s'est rendu acquéreur en 1914, notre confrère a trouvé de précieuses notes qui l'ont aidé à mener

1. Cf. Arch. de l'Indre, A, inv. p. 224, *aveu* du 12 mai 1588.

Digitized by Google

à bien son travail, notamment un plan du temple du mont Capron dressé par un érudit du XVII^e siècle, le chanoine Léonor Foy, abbé de Saint-Hilaire. Après l'invasion des Barbares, au début du IV^e siècle, la cité avait été reconstruite et entourée d'une enceinte ayant la forme d'un quadrilatère assez régulier, flanqué de tours rondes et carrées, dont il a soigneusement étudié et relevé les vestiges au-dessus et au-dessous du sol. »

M. G. Lafaye, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai déjà entretenu la Société des notes et croquis de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit français n° 9530[1].

« Ce recueil contient, avec des essais d'explication et des théories qui n'ont plus grande valeur aujourd'hui, des renseignements parfois fort utiles sur la provenance et les vicissitudes de nos antiquités nationales. Pour avoir une idée exacte des services que peuvent encore rendre ces papiers, il nous faudrait une étude d'ensemble sur Peiresc antiquaire et elle ne sera possible que quand la publication de sa correspondance, si malheureusement interrompue par la mort de M. Tamizey de Larroque, aura été conduite à son terme; car si les croquis de Peiresc ou, comme il disait, ses « griffonnemens » servent d'illustration à certaines de ses lettres, ces mêmes lettres facilitent singulièrement l'interprétation des croquis[2]. Mais il faut avoir soin de noter avant tout que, si les papiers personnels de Peiresc forment le fonds primitif du ms. 9530, ce recueil a été grossi plus tard non seulement par Louis de Mazaugues, conseiller au parlement de Provence, mais même par son fils, le président Henri-Joseph de Mazaugues,

1. *Bulletin*, 1914, p. 292.

2. Ce rapprochement n'a jamais été fait dans le commentaire de la correspondance. Il faudrait aussi établir la concordance avec l'inventaire du cabinet de Peiresc (Bibl. nat., ms. fr. 9534, et à Carpentras, ms. 1869; cf. Chapard, *Fabriciani cimelarchii promptuarium*, Aix, 1647).

Digitized by Google

l'un et l'autre curieux d'art et d'antiquités[1]. Nous en avons une preuve dans le folio 49, où est reproduit à la plume un bas-relief bien connu, aujourd'hui conservé au musée d'Aix en Provence; il a été découvert en 1724, douze ans après la mort de Louis de Mazaugues[2]. Nous avons donc là un dossier formé par trois personnes pendant une centaine d'années au moins; certains papiers non signés peuvent même provenir de leurs amis; à côté des correspondants que nous sommes en mesure d'identifier, par exemple M. de Montrivel, de Besançon[3], il y a à faire la part des anonymes. Enfin n'oublions pas que Peiresc, comme tout antiquaire, a pu être trompé soit sur la provenance, soit même sur l'authenticité des pièces qu'il recueillait. Ce n'est pas qu'il manquât de défiance envers les faussaires; certains passages de ses lettres prouvent qu'il était constamment sur ses gardes et qu'il avait un coup d'œil exercé avec quoi il fallait compter[4]. Cependant, nous savons aussi qu'on a réussi, dans certains cas, à surprendre sa bonne foi[5]. Sous ces réserves, il y a encore à glaner dans les documents réunis par lui et par les acquéreurs de ses papiers. M. Espérandieu, avec juste raison, les a utilisés dans ses *Bas-reliefs de la Gaule* et plus récemment encore M. l'abbé Chaillan leur empruntait le croquis d'un sarcophage trouvé à la Gayole (Var)[6].

« Voici un nouvel exemple des services que l'on peut

1. Lafaye, *Bulletin*, *loc. cit.* Le président avait épousé la nièce de Peiresc, Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. II, p. 214.

2. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*, t. I, n. 104.

3. Folios 157 à 174. Cf. *Lettres de Peiresc*, t. V, p. 632 et 665, où il est question précisément de ses dessins, que nous avons.

4. *Ibid.*, t. V, p. 511, 526, 538, 544, 550, 595, 610, 615, 617, 621, 625.

5. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n. 1064, p. 461.

6. Espérandieu, *loc. cit.*, n. 41; Chaillan, *Bulletin archéologique du Comité*, 1913, p. 317, pl. XXV, XXVI.

Digitized by Google

attendre de ce recueil. Le bas-relief du Musée d'Aix que j'ai cité plus haut a été généralement considéré depuis Millin comme une enseigne de vétérinaire. Mais le dessin d'Henri de Mazaugues, plus ancien en date que toutes les reproductions jusqu'ici connues[1], montre que le bas-relief formait la partie supérieure d'une grande stèle ou dalle de marbre, ornée d'un fleuron au milieu. La partie

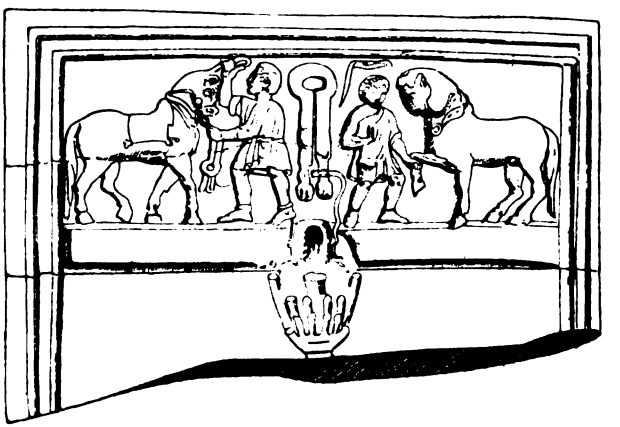

Bas-relief antique du Musée d'Aix.
Dessin de Louis de Mazaugues.

inférieure, brisée en biseau quand on découvrit le monument, présentait un aspect disgracieux; alors on recoupa la pierre sous la moulure horizontale qui ferme le bas-relief, et c'est seulement après ce travail de mutilation que le monument entra dans le cabinet d'Henri de Mazaugues[2]. L'extrémité supérieure du fleuron se voit encore

1. A ajouter par conséquent à la bibliographie d'Espérandieu, *loc. cit.*

2. Il passa ensuite dans celui de Fauris de Saint-Vincens, le jeune, où Millin le vit. Mme de Saint-Vincens était la petite-nièce du président de Mazaugues : Millin, *Voyage*, t. II, p. 213 et 233.

Digitized by Google

au milieu du bas-relief. Des feuilles d'acanthes, qui s'en détachaient au-dessous, il ne restait plus, au moment de la découverte, que les tiges brisées, mais la forme du bouquet est très reconnaissable dans le dessin. Il faut aussi prolonger par la pensée la double moulure de l'encadrement. On peut se demander à bon droit si une dalle de marbre, mesurant 0m89 de largeur et couverte de sculptures si élégantes, a jamais été une enseigne. A supposer que le nom de vétérinaire convienne bien au personnage de droite, on ne peut voir dans celui de gauche qu'un valet d'écurie occupé à tondre une crinière. Enfin un fleuron couronne ordinairement un ensemble décoratif et n'en forme point la base, ce qui nous oblige à admettre que la hauteur de la partie inférieure était assez considérable. Bref, j'inclinerais à croire que cette stèle provient soit d'un monument funèbre, soit de l'écurie de quelque riche personnage, amateur de chevaux. Quoique le territoire d'Aix n'ait jamais pu être très favorable à leur élevage, on n'avait pas à s'adresser bien loin pour s'en procurer, puisque des courses de char se célébraient à Arles, au moins depuis le temps des Flaviens[1]. »

Séance du 24 Mai.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Esdouhard d'Anisy (P.). *Le polyptyque de l'Hôtel-Dieu de Beaune*. Bruxelles-Paris, 1916, in-4°.

M. le comte Durrieu, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. P. Esdouhard d'Anizy, associé correspondant national, un travail que celui-ci vient de publier sur le polyptyque de l'Hôtel-Dieu de

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 670; Ammien Marcell., XIV, 5, 1. Sur le cirque de cette ville, Bazin, *Arles gallo-romain* (1896), p. 57.

Digitized by Google

Beaune et où il propose une théorie nouvelle sur la date approximative de cette célèbre peinture.

M. C. Enlart, membre résidant, signale les dégâts causés par les hostilités aux villes de Loo et de Furnes : l'église et l'hôtel de ville de Loo ont beaucoup souffert.

M. le comte de Loisne, membre résidant, étudie la diplomatique des actes du comte d'Artois Robert II (1267-1302), diplomatique particulièrement intéressante, parce qu'elle varie, suivant qu'il s'agit d'actes émanés du prince, soit pendant des séjours en France[1], soit pendant son vicariat et sa régence de Sicile[2], ou de ceux donnés en son nom, en son absence, par ses lieutenants[3].

« Pendant la première période, ce sont les usages ordinaires des chancelleries féodales du nord de la France qui sont suivis.

« Comme régent de Sicile, Robert adopte ceux de la monarchie angevine. C'est ainsi qu'en dehors de diverses modifications dans l'intitulé des actes, nous voyons intervenir l'indiction comme élément principal de la date, usage qui persista fréquemment, après le retour en France de Robert II, jusqu'en 1297.. Cette indiction est

1. Voir C^te^ de Loisne, *Itinéraire de Robert II, comte d'Artois* (*Bull. histor. du ministère de l'Instruction publique*, 1915).

2. On sait que Charles d'Anjou, après avoir, par acte du 12 août 1284, nommé Robert II son vicaire général en Sicile, avec pleins pouvoirs, pour commander en son nom, confia à son neveu, par testament, la régence du royaume et que le légat du pape lui fut adjoint. A son tour Charles II ayant été forcé de se réfugier en France, en 1289, nomma, le 11 septembre, son fils, vicaire général en Sicile, avec Robert II, comme lieutenant.

3. Robert II s'étant croisé en 1270, confia l'administration de son comté d'Artois à trois lieutenants, pour la reprendre au mois d'avril 1271. En juin 1274, s'étant rendu en Sicile, à l'appel de son oncle, il investit de nouveau les « maitres d'Artois » jusqu'à son retour, en 1277. Enfin, rappelé en Sicile, après les Vêpres Siciliennes, il confia, pour la troisième fois, l'administration de son comté à deux lieutenants et ceux-ci restèrent en fonctions jusqu'au mois d'octobre 1299.

Digitized by Google

celle de Constantinople, c'est-à-dire que chacune de ces années commence le 1er septembre, pour se terminer le 31 août suivant. Quant au millésime de l'année, qui n'est pas toujours indiqué, il change, tantôt au 1er janvier, tantôt au 25 décembre, sans qu'il soit possible, en présence de documents contradictoires, de fixer une règle prècise à ce sujet. Parfois aussi l'année du règne du pape est mentionnée. Il est à remarquer, toutefois, que les actes rendus en Sicile par Robert II, exclusivement comme comte d'Artois, ne portent pas, le plus souvent, mention de l'indiction.

« Quant aux actes émanés des « lieutenants », ils sont scellés du sceau spécial que créa le comte, à leur usage, en quittant la France en 1274[1] et qu'il modifia en 1282 par l'addition d'une fleur de lis sur le contre-sceau. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, lit, au nom de M. J. Formigé, associé correspondant national, une note sur le mot *basilica*.

« Les jeux scéniques étaient si en faveur chez les Romains que les textes nous en parlent souvent; leurs indications sont très utilement complétées par la lecture de nombreuses inscriptions et par l'étude des édifices qui nous sont parvenus. Nous connaissons donc assez bien les théâtres romains et nous savons le nom de chacun de leurs éléments, même de ceux de la moindre dimension.

« Cependant, dans cette nomenclature, il existe une lacune surprenante : les grandes salles que comportent la plupart des théâtres, aux deux extrémités de la scène et qui servaient de foyers, ne semblent jamais être citées.

« Ce silence paraît en lui-même difficile à expliquer. Aussi croyons-nous au contraire[2] que ces salles sont souvent nommées, mais que leur nom qui s'applique généralement à d'autres édifices n'a pas été traduit exactement lorsqu'il les concerne. Ce nom serait *basilica*.

1. Vienne, 12 juin 1274 (Ch. d'Artois, 22, n° 17).

2. Cette remarque nous a été suggérée par M. Héron de Villefosse.

Digitized by Google

« Examinons quelques exemples. Au théâtre de Dougga, en Tunisie, une inscription mentionne : ... *theatrum cum basilicis et porticu et xystis et scaena cum siparis et ornamentis...*[1]. Le théâtre de Dougga comporte deux grandes salles. Il n'est donc pas surprenant de trouver le mot *basilica* au pluriel. Ce mot s'applique bien à une partie du théâtre puisqu'il figure au milieu d'autres termes désignant des dépendances du théâtre; il indique une partie importante puisqu'il figure en tête de la liste. Il y a lieu de remarquer en outre qu'il se rattache à un portique qui, dans notre hypothèse, serait situé derrière la scène et relierait précisément les deux grandes salles.

« Dans une lettre à Trajan, Pline le jeune s'exprime ainsi : « *Theatrum, domine, Niceae maxima jam parte* « *constructum, imperfectum tamen, sestertium, ut, audio* « *(neque enim ratio plus excussa est), amplius centies hau-* « *sit : vereor ne frustra... Huic theatro ex privatorum pol-* « *licitationibus multa debentur, ut basilicae circa, ut por-* « *ticus supra caveam...*[2]. »

« On remarque, dans ce texte comme dans le précédent, que le mot *basilica* est employé au pluriel, qu'il figure parmi les termes désignant les dépendances du théâtre et qu'il est en tête de l'énumération. Le mot *circa* ne veut pas dire qu'il y avait des *basilicae* au voisinage du théâtre, mais bien qu'elles en dépendaient. Nous retrouvons du reste le même sens de *circa* dans Vitruve[3] : « *ceterisque civitatibus quae diligentes habuerunt archi-* « *tectos, circa theatra sunt porticus...* ». Il est bien clair que le portique est une dépendance du théâtre.

« Il est probable que le mot *basilica* fut employé d'une façon plus générale pour désigner de grandes salles.

« Dans l'inscription suivante[4], de Narbonne, relative à la reconstruction des thermes par l'empereur Antonin après l'incendie de la ville, vers l'année 149, il désigne

1. Dr Carton, *Thugga. Ruines de Dougga*, in-8°, p. 69.
2. Pline le jeune, *Lettres*, livre X, lettre 48.
3. Vitruve, livre V, chapitre IX.
4. *Corp. inscr. lat.*, XII, 4342.

Digitized by Google

des constructions accessoires faisant partie des thermes : *ther*[*mas incendio*] *consumptas cum por*[*ticibus et...*] *et basilicis et omni* [*apparatu*].

« De même à Périgueux, il indique des dépendances d'un temple[1] : *consaeptum omne circa templum itemque circa templum basilicas duas cum ceteris ornamentis ac munimentis faciendum curavit.*

« En résumé, nous croyons que le mot *basilica* ne s'applique pas seulement aux basiliques proprement dites, mais plus généralement à toutes sortes de grandes salles, en particulier à celles qui servaient de foyers dans les théâtres et se trouvaient placées le plus souvent aux extrémités opposées des bâtiments de la scène. »

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« J'ai à signaler quelques nouvelles douilles en bronze, de l'époque romaine, flanquées de deux supports, qui rentrent dans la série de celles dont j'ai donné la description en 1907 dans nos *Mémoires*[2]. A ce premier article, j'ai ajouté un supplément qui a été inséré dans le *Bulletin* de 1909[3]. Les douilles ainsi décrites, et dans lesquelles je reconnais des *porte-guides*, étaient au nombre de vingt-deux :

23. — *Musée archéologique de Reims.* Trouvé en 1894, à Reims, rue Gosset, dans les travaux de la ville[4].

Je reproduis la description de M. Th. Habert :

« N. 3115. — Bronze, porte-guides de chevaux attelés, formé par

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 950 à 954. — On peut encore citer une *basilica exercitatoria*, manège couvert construit par une cohorte en garnison en Bretagne (*ibid.*, VII, 965) et une autre basilique construite par une cohorte en Egypte (*ibid.*, III, 6025).

2. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXVII (1907), p. 144-147.

3. *Bulletin* de 1909, p. 143-147; cf. p. 186.

4. Mon confrère M. Ét. Michon a bien voulu me signaler cet exemplaire qui m'avait échappé et qui a été décrit par Th. Habert, *Catal. du Musée archéol. de Reims*, p. 91, n. 3115.

Digitized by Google

deux cous de cygnes adossés, et assujetti sur une tige à douille, avec patte d'attache. »

Pour les hauteurs et poids, voir plus loin.

« L'auteur de cette description n'a pas hésité à reconnaître un « porte-guides » dans la pièce en question qui présente plusieurs particularités la distinguant des autres pièces analogues. La douille, de forme arrondie, coiffée d'une sorte de champignon assez saillant, se termine à la

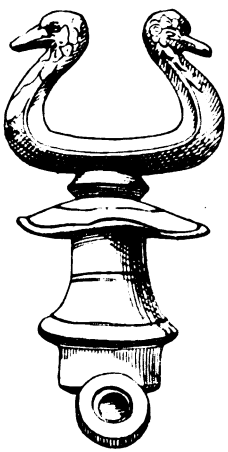

Porte-guides en bronze trouvé à Reims.
Musée archéologique de Reims.

partie inférieure par un évasement au-dessous duquel on remarque une emboîture flanquée d'un anneau rigide; un second anneau, aujourd'hui brisé, faisait pendant au premier de l'autre côté. D'autre part, les deux cols de cygnes au lieu de sortir à droite et à gauche du pied de la douille prennent naissance l'un dans l'autre et sont placés au-dessus du champignon, dont ils forment le couronnement; ils constituent un seul support assez large ressemblant aux cornes d'une lyre.

Digitized by Google

« Une photographie que je dois à l'amabilité de M. G. Beausseron montre bien cette disposition particulière dont je n'ai pas encore rencontré d'autres exemples[1]. Notre très obligeant confrère, M. H. Jadart, m'écrit que le duvet sur les cols des oiseaux est indiqué au trait et, avec sa bonne grâce habituelle, il me fournit les renseignements suivants :

« Hauteur : 0m10. Largeur à la hauteur des anses : 0m055. Poids approximatif[2] : 390 grammes :

24. — *Musée de Budapest.*

Exemplaire tout à fait semblable à celui qui provient du musée Campana et que j'ai décrit sous le n. 12 (fig. 4). Il est aussi surmonté d'un fruit arrondi, probablement une pomme avec une touffe de petites feuilles; une guirlande décore également la face principale de la douille. Les supports fermés ne sont pas arrondis comme des anneaux, mais polygonaux.

Dessin dans *Académie de Hongrie, Archeologiai Ertesitö*, 1882, t. II, p. 74, 4.

25. — *Musée de Budapest.*

Douille en tronc de pyramide hexagonale avec moulure haut et bas. Elle est surmontée d'un motif de forme ovale et flanquée à droite et à gauche d'un support ouvert, en col de cygne; le bec des oiseaux est absolument appliqué sur le jabot.

Dessin dans *Académie de Hongrie, Archeologiai Ertesitö*, t. II, p. 74, 1.

26. — *Musée de Budapest.*

Douille en tronc de pyramide carrée, s'évasant à la base, avec moulure haut et bas. Elle est surmontée d'un motif de forme ovale et flanquée à droite et à gauche d'un support ouvert, en col de cygne; la tête des oiseaux est très ronde, l'œil est découpé à jour et l'extrémité du bec se détache légèrement du jabot.

Dessin dans *Académie de Hongrie, Archeologiai Ertesitö*, t. II, p. 74, 2.

1. Tout porte à croire que ce petit monument n'existe plus. Il a dû être anéanti, comme tout le musée archéologique de Reims, par le bombardement que l'État-Major de l'armée allemande dirige sur la cathédrale de Reims et sur ses abords depuis le 19 septembre 1914. On sait que ce Musée venait d'être installé dans les bâtiments de l'ancien archevêché attenant à la cathédrale.

2. L'objet a été pesé avec son support; la pesée a donné 400 grammes.

Digitized by Google

27. — *Musée de Budapest.*

Douille ronde, courte, évasée, surmontée d'un masque imberbe, joufflu, coiffé d'une abondante chevelure et posé à plat comme un bouton. Elle est flanquée à droite et à gauche d'un support ouvert, en col de cygne; les têtes des oiseaux sont relevées et les becs sont détachés du jabot. Moulure à la base; un tenon en fer est visible à la partie inférieure.

Dessin dans : *Académie de Hongrie, Archeologiai Ertesitö*, t. II, p. 71.

« Je ne connais ni les provenances exactes, ni les dimensions, ni le poids de ces quatre dernières pièces que M. Anton Hekler, conservateur au Musée de Budapest, a bien voulu me signaler en juillet 1909. Je ne puis m'étendre davantage, ni donner d'autres renseignements sur ces objets que M. Hampel, directeur de la partie archéologique du Musée de Budapest, se réserve de publier. Il est probable qu'elles ont été recueillies dans les régions arrosées par le Danube, vraisemblablement en Pannonie. On remarquera que trois d'entre elles sont munis d'anses en forme de col de cygne, ce qui porte à quinze les exemplaires décorés de cette façon. De plus, ces anses constituent des supports ouverts (et non des anneaux) de sorte que les douilles de cette catégorie, dont je n'avais pu tout d'abord réunir que deux exemplaires, sont maintenant au nombre de sept (nos 1, 15, 21, 25, 26, 27 et le n° 30 décrit plus loin) :

28. — *Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.* Sans provenance connue.

Douille large et profonde, dissimulée sous le buste d'un Triton, nu et imberbe, les cheveux relevés autour du front et serrés par une bandelette. Le buste se termine au-dessous des hanches par une ceinture de feuilles aquatiques faisant saillie et remplaçant la petite base carrée ordinairement apparente à l'entrée de la douille. Une queue de poisson, relevée en forme d'anneau et dont l'extrémité repose sur l'épaule du Triton, émerge de chaque côté des hanches. Avec sa main gauche, le monstre supporte une de ces queues; avec sa main droite et à l'aide d'une conque marine qu'il tient par le petit bout, il maintient en place l'autre queue. Bon travail romain.

Hauteur : 0m13.

Digitized by Google

Dessin dans Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n. 68.

29. — *Proposé au Musée du Louvre, en août 1913, par M. R. Priem-Gevaert, domicilié à Deinze (Flandre-Belgique).* Trouvé probablement aux environs de cette localité.

Douille en tronc de pyramide hexagonale, ornée à sa base d'une moulure plate et saillante. Elle est surmontée d'un buste d'enfant sortant d'une touffe de feuillage, disposée en coquille. La chevelure de l'enfant, traitée avec soin, est ornée de feuilles; son épaule droite est couverte d'un manteau bordé d'une frange. La douille est flanquée à droite et à gauche d'un support fermé en manière d'anneau, avec un renflement garni d'une rosace à huit pétales.

Hauteur totale : 0m20. Largeur prise à la hauteur du milieu des anneaux : 0m185. Hauteur du buste : 0m125. Largeur de l'ouverture de la douille : 0m08.

30. — *Proposé au Musée du Louvre, en décembre 1909, par M. Enrique de Tuya.* Trouvé à Sillanes près de Burgos (Espagne) en construisant une maison.

Douille octogonale en forme de pyramide tronquée. Elle se termine par une petite moulure arrondie d'où émerge une tête d'aigle au bec accentué; les yeux de l'oiseau sont indiquées au trait ainsi que les plumes de son cou. De part et d'autre de la base, s'élance un support ouvert en forme de crochet dont l'extrémité est garnie, comme le haut de la douille, d'une petite moulure d'où sort le bout d'une queue d'animal (?). Au bas de la douille, entre les deux supports, du côté où est tourné le bec de l'aigle, on remarque un motif en forme d'équerre.

Hauteur : 0m17. Largeur, compris les deux supports : 0m135. Poids : 1 kil. 810 gr.

« On remarquera l'analogie qui existe entre cette pièce et la douille provenant des environs de Nicomédie (n° 15 de mon catalogue), également décorée d'une tête d'aigle dans la même position. Sur le n° 15, les supports sont plus écartés, la tête d'aigle n'a pas tout à fait le même caractère; elle est plus courte et les plumes sont en relief.

31. — *Collection du Dr Fouquet au Caire.* Memphis (Égypte).

Douille ronde, forte et pesante, reposant sur une base carrée en saillie. Elle est flanquée de deux anneaux en forme de col de

Digitized by Google

cygne et surmontée d'un fruit arrondi avec une touffe de petites feuilles. Les becs des cygnes sont étroitement repliés sur les cols des deux oiseaux dont le duvet est rendu par de légers traits vermiculés. Un clou en fer traversait d'outre en outre le fruit placé à la partie supérieure.

Hauteur : 0m92.

Photogravure dans *Bronzes grecs d'Égypte de la collection Fouquet*, expliqués par Paul Perdrizet, n. 147, pl. XXXIX.

« Sur les autres porte-guides, les cols des cygnes sont ordinairement lisses; cependant, sur le n° 23 trouvé à Reims, le duvet des cols de cygnes est rendu par de petits traits.

32. — Notre confrère, M. de Ridder, me signale un bronze très brièvement décrit de la façon qui suit dans *Vente de la galerie Pourtalès. Catalogue des objets d'art*, p. 126, n. 657 :

« Sur un objet qui paraît avoir garni le timon d'un char. Tête ailée de l'un des vents. »

Hauteur : 0m10.

« Je n'ose pas affirmer que ce bronze appartient à la série dont je me suis occupé; je ne sais pas d'ailleurs ce qu'il est devenu et n'en ai jamais vu la représentation. Je me borne à le mentionner en remerciant M. de Ridder de sa communication. Il fut payé 150 francs à la vente Pourtalès, en février 1865.

« Il n'est pas dans mes intentions de chercher à poursuivre cette énumération. Sans aucun doute, les musées d'Italie, de Grande-Bretagne ou des États du centre de l'Europe possède d'autres exemplaires qui me sont restés inconnus. Les documents que j'ai réunis forment un dossier suffisant pour reconnaître ces douilles en bronze, flanquées de supports et que je considère comme des porte-guides. A cette explication proposée pour la première fois par M. H. Lechat, soutenue ensuite par notre confrère M. F. Cumont, j'apporte mon adhésion complète par cette petite contribution.

Digitized by Google

« Les provenances de ces douilles ne sont pas sans intérêt; le relevé qui suit les rappellera :

1. Derderwindeke (Belgique).
2. Nimy, près de Mons (Belgique).
3. Environs de Lyon (Rhône).
4. France?
5. Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
6. Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne).
7. Cherchell (Algérie).
8. Kasrin (Tunisie).
9. Le Cerro de Montemolin, près de Marchena (Espagne).
10. Saragosse (Espagne).
11. Milan (Italie).

12 et 12 *bis*. Italie.

13. Athènes (Grèce).
14. Vallée du Vardar, près de Salonique (Grèce).
15. Environs de Nicomédie (Bithynie).
16. Syrie?
17. Midi de la France?
18. Provenance inconnue.
19. (Voir le 12 *bis*).
20. Égypte.
21. Provenance inconnue.
22. Département de la Sarthe?
23. Reims (Marne).

24 à 27. Hongrie?

28. Provenance inconnue.
29. Environs de Deinze (Belgique).
30. Environs de Burgos (Espagne).
31. Memphis (Égypte).

« L'ornementation de ces douilles offre une certaine variété. Le motif dominant est parfois très simple : tantôt c'est un bouton, un fruit, une boule ou un balustre, tantôt c'est une tête d'animal, panthère ou aigle; quelquefois un buste de divinité ou d'enfant bachique. Au point de vue décoratif, les exemplaires espagnols, celui des environs de Marchena (n° 9) représentant le combat d'un Grec et d'une Amazone (Achille et Penthésilée), aujourd'hui conservé dans la collection Ch. Mège à Paris [1], celui de Saragosse (n° 10), avec la louve allaitant Romulus

1 Ce bel exemplaire a été reproduit en phototypie dans le *Bulletin* de 1909, p. 186.

Digitized by Google

et Rémus, l'exemplaire de Milan offrant un groupe de trois hommes drapés et assis, tenant des tablettes et un volume, occupent le premier rang. »

M. É. Chénon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans un arrêt de la *Curia regis*, rendu au parlement de l'octave de la Chandeleur 1263 (n. st.), au profit du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Étienne de Bourges, il est dit que les chanoines avait prouvé leur bon droit, en produisant « une charte du roi Louis, à laquelle étaient « suspendus deux anneaux d'or[1] ». La charte visée par cet arrêt est une charte du roi Louis VII, rendue à Bourges même, en l'année 1174 (a. st.), par conséquent entre le 24 mars 1174 et le 12 avril 1175. Cette charte, dont l'original est aujourd'hui perdu, a été copiée dans le *Cartulaire* de Saint-Étienne de Bourges[2] et imprimée plusieurs fois depuis 1618, notamment dans les *Ordonnances du Louvre*[3]. L'éditeur des *Olim* se contente de faire observer, d'après les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*[4], que les exemples d'anneaux d'or suspendus aux chartes sont rares, à cause de la valeur du métal[5]; il ne recherche pas ce qu'ils signifient. M. Giry, qui connaît le texte des *Olim*, considère les anneaux, non pas comme remplaçant les sceaux pendants, dont l'usage s'est précisément généralisé sous Louis VII, mais comme étant « pro-

1. *Olim*, t. I, p. 550, n° XVII : « ... *per cartam regis Ludovici quam super hoc pretendebant, in qua pendebant duo anuli aurei, per quam concessa erat eisdem justicia suorum hominum, ut dicebant.* »

2. *Cartulaire de Saint-Étienne*, fol. 31 r°, à la Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1274.

3. *Ord. du Louvre*, t. XI, p. 206-207 : « *Actum publicè Biturici, anno ab incarnatione Domini millesimo centensimo septuagesimo quarto.* »

4. *Nouveau traité de diplomatique*, par deux religieux bénédictins (dom Toustain et dom Tassin), Paris, 1750-1765, in-4°, t. IV, p. 16 et 17.

5. *Olim*, Notes, p. 1039, note 48.

Digitized by Google

« bablement » l'objet symbolique employé pour opérer l'investiture et attaché ensuite à la charte pour en conserver le souvenir : le fait se produisait souvent, par exemple pour les pièces de monnaie qui pouvaient servir au même usage[1]. Un texte intéressant de La Thaumassière vient à l'appui de cette hypothèse. Vers 1685, à l'époque où l'érudit berruyer rédigeait son *Histoire de Berry*, l'original de la charte de 1174 (a. st.) existait toujours à Bourges et portait encore suspendu un anneau d'or, dont La Thaumassière explique ainsi la présence : « Louis VII investit l'église de la liberté [qu'il lui accor- « doit] par l'oblation de l'anneau royal qu'il portoit au « doigt, qu'il offrit et déposa sur l'autel, lequel est depuis « demeuré attaché à sa charte, qui se voit encore aujour- « d'hui dans les archives de l'église[2] ». Cette explication est évidemment exacte. On sait par ailleurs que, sans être très fréquente, l'investiture par un anneau d'or se pratiquait parfois[3].

« Une difficulté subsiste. La Thaumassière n'a vu qu'un seul anneau d'or pendu à la charte; or, d'après le texte des *Olim*, il y en avait deux. L'un s'était perdu, ce qui n'est pas surprenant; mais pourquoi à l'origine y en avait-il deux? On peut, semble-t-il, expliquer le fait en remarquant que la charte de 1174 (a. st.) concédait des privilèges à deux personnes distinctes, l'archevêque de Bourges et le chapitre de Saint-Étienne : une double tradition était donc nécessaire pour investir de leurs droits, d'une part l'archevêque, et, d'autre part, le chapitre[4]. M. Luchaire

1. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 657, note 3.

2. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, Bourges, 1689, in-fol., p. 112.

3. Cf. Du Cange, *Glossaire*, v° *Investitura*, éd. Favre, t. IV, p. 413, col. 1-2, où il cite notamment deux exemples intéressants, de 1249, extraits du *Cartulaire* de l'évêché de Paris.

4. Dans les deux exemples de 1249 cités par Du Cange, il s'agit précisément d'une double investiture portant sur un même fief, le fief de Tournon. Comme ce fief était possédé par deux frères, l'évêque de Paris, leur suzerain, a été obligé de faire deux traditions et d'employer deux anneaux d'or : « *Anno 1249, fecit Ansel-*

Digitized by Google

prétend, il est vrai, que la charte de 1174 (a. st.) a dû être octroyée pendant la vacance du siège épiscopal, après la mort de l'archevêque Étienne de la Chapelle, arrivée le 13 février 1173 (n. st.)[1]. Mais, sur ce point, le savant auteur a dû être induit en erreur par la *Chronique* de Sigebert de Gembloux, qui fixe l'élection de Guérin de Galardon, successeur d'Étienne de la Chapelle, à l'an 1176, ou par le P. Labbe, qui prétend que la vacance du siège a duré deux ans et neuf mois[2]. Divers documents permettent de rectifier cette indication : 1° ce sont d'abord trois chartes de l'archevêque Guérin, qu'a vues La Thaumassière; l'une était datée de 1176 et de la troisième année de son pontificat; les deux autres de 1178 et de la quatrième année de son pontificat[3]. La fête de Pâques ayant eu lieu en 1177 le 23 avril et en 1179 le 31 mars, un calcul très simple montre que l'archevêque Guérin a dû être élu entre le 23 avril 1174 et le 31 mars 1175, ce qui correspond tout à fait à l'année 1174 (a. st.), laquelle a commencé le 24 mars 1174 pour finir le 12 avril 1175; 2° le fameux diptyque de Saint-Étienne de Bourges offre un moyen de préciser davantage[4] : il indique que l'archevêque Guérin a siégé pendant cinq ans trois mois neuf jours[5].

lus, miles, dominus Turnonii, homagium ligium de castro de Turnonio,... et investivit eum episcopus per annulum aureum »; « *Anno 1249, Johannes frater Anselli, militis, d. Turnonii, fecit homagium dicto episcopo de illa parte quam tenebat in dicto castro; ... ad quod homagium admisit eundem D. episcopus* (conformément à l'ordonnance de Philippe-Auguste de 1209), *volens ipsum investire per baculum vel festucam, prout moris est; quam investituram noluit recipere dictus Joannes, dicens quod ipsam non reciperet, nisi per annulum aureum investiretur* » (Du Cange, *loc. cit.*).

1. A. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, in-4°, p. 306-307.

2. Cf. La Thaumassière, *op. cit.*, p. 307, 308.

3. *Ibid.*, p. 308.

4. Sur ce diptyque, actuellement au Cabinet des médailles, cf. Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, in-8°, t. II (1900), p. 21.

5. *Ibid.*, p. 23 : « *Garinus V annos menses III dies IX.* »

Digitized by Google

Or, il est mort le 20 mars 1180 (n. st.). Son élection, ou plutôt sa consécration, a donc dû avoir lieu le 11 décembre 1174. Il résulte de là que la charte de Louis VII a très bien pu être octroyée alors que le siège n'était pas vacant, comme le texte d'ailleurs le fait entrevoir : il suffit de supposer qu'elle a été rendue entre le 11 décembre 1174 et le 12 avril 1175 (n. st.), très probablement à l'occasion de la consécration du nouvel archevêque. »

Séance du 31 Mai.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

La Société s'associe à la protestation du Touring-Club, contre l'exploitation du mont d'Uzore dans le Forez.

« Le mont d'Uzore, aussi intéressant par ses souvenirs littéraires que par ses restes gallo-romains, ne saurait être transformé en carrière de basalte. »

M. M. Prinet, membre résidant, étudie un sceau équestre que l'on attribue à Rotrou III, comte du Perche, et que l'on a daté de 1122.

Il montre que ce sceau a été gravé à l'usage d'un seigneur du pays chartrain, Évrard de Levéville, qui l'a fait apposer à une charte de 1222.

M. le comte Durrieu, membre résidant, fait connaître une miniature flamande du xv^e^ siècle, qui semble représenter la Trinité d'une façon insolite, le Saint-Esprit y étant figuré par un ange.

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Les constitutions impériales du iv^e^ et du v^e^ siècle et les historiens de cette époque énoncent des sommes énumérées en livres d'or. Dans les textes juridiques, l'expression *auri libra* a nécessairement le sens légal de livre

Digitized by Google

romaine d'or, correspondant au poids de 327 gr. 45[1]. A-t-elle le même sens dans les textes des historiens?

« Des mentions de sommes qui, si il s'agit vraiment d'or au poids, donnent, estime-t-on, l'impression d'une énorme abondance de numéraire, ont amené à supposer que l'expression livre d'or pourrait être une dénomination désignant la monnaie d'or type, l'*aureus* ou *solidus*, dont le poids de 4 gr. 55 est la 72e partie de la livre romaine[2].

« Des textes très explicites semblent exclure une pareille interprétation. Zosime, énumérant les contributions exigées par Alaric à la fin du premier siège de Rome, puis la rançon d'un délégué du Sénat romain fait prisonnier par les Goths à son retour de Ravenne[3], Priscus, en trois extraits distincts des *Légations*, relatant les conditions de trois accords successifs conclus avec Attila, en 433, en 447, en 448[4], emploient, l'un et l'autre, dans chacun de ces passages, les termes livres d'or et *aurei*, non comme synonymes ou équivalents, mais en les opposant pour exprimer des valeurs différentes.

« D'autre part, Zosime, à propos de la contribution imposée à Rome par Alaric, Priscus, à propos de l'accord de 447, indiquent que de grandes quantités d'or furent effectivement déplacées pour le paiement des sommes qu'ils énoncent en livres d'or; et ces quantités ne peuvent correspondre qu'au poids de livres romaines. De même, dans une anecdote rapportée par saint Augustin et qui a fait l'objet d'une précédente communication[5], on voit

1. *Cod. Theod.*, VII, XXIV, 1 : « *Quando votis communibus felix annus aperitur, in una libra auri solidi septuaginta duo obryziaci principibus offerendi devotionem animo libenti suscipimus...* » (5 mars 395).

2. E. Babelon, *Solidus*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. IV, 2e part., p. 1390.

3. Zosime, V, 41, 45 (*Corpus scriptor. historiae byzantinae*, éd. de Bonn, p. 305-306, 310).

4. Priscus, *Excerpta de legationibus Romanorum ad Gentes*, 1; *De legation. Gentium ad Romanos*, 3 (*Ibid.*, p. 167-168, 142, 150, 207).

5. Séance du 10 mai 1916.

Digitized by Google

livrer, pour la tradition d'une livre d'or, une bourse dont le volume est en rapport avec celui de 327 gr. 45 de métal et n'est aucunement en rapport avec le volume d'une seule pièce de 4 gr. 55.

« Enfin, en ce qui concerne l'abondance de numéraire au v[e] siècle, les exemples tirés de Zosime et de Priscus montrent, d'une part, que 5000 livres ou 1637 kil. 250 gr. et 8100 livres ou 2652 kil. 345 gr. d'or étaient considérées comme des quantités énormes; et, d'autre part, dans un texte de Priscus, il est dit en propres termes que 50 livres d'or était estimées une somme minime[1].

« De données si précises, il paraît légitime de conclure qu'au IV[e] et au V[e] siècle l'expression livre d'or désigne, dans les historiens comme dans les lois, une valeur égale à celle d'une livre romaine ou de 327 gr. 45 d'or. »

M. Babelon présente quelques observations.

Séance du 7 Juin.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse (A.). *Le griffon de l'Henchir-Bou-Gornine (Tunisie).* Paris, 1915, in-8°, pl.

Martin (H.). *La guerre au XV[e] siècle.* Paris, 1916, in-4°.

Nettancourt (J. de). *Le bas-relief d'Ibriz en Lycaonie.* Bordeaux-Paris, [1917], in-8°, pl.

Sur le rapport de M. Stein, M. le duc de la Roche-Guyon, présenté par MM. Lefèvre-Pontalis et le comte de Loisne, est élu associé correspondant national.

M. É. Eude, associé correspondant national, entretient la Société d'une question intéressant l'histoire de Paris au XV[e] siècle.

1. Priscus, *Exc. de legation. Gent. ad Roman.*, 5, p. 148-149.

Digitized by Google

« Il s'agit d'un ancien hôtel de la rue des Poulies, la rue du Louvre actuelle, qui contenait une verrière aux armes de Jeanne d'Arc, et qui, d'après des documents des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, était « appelé jadis hostel de Vaucou- « leurs, à cause que c'estoit la maison et hostel de la « Pucelle, qui estoit de Vaucouleurs ». Cependant jamais Jeanne d'Arc n'a pénétré dans le quartier de Paris où se trouvait la rue des Poulies.

« Il faudrait expliquer, à la fois, cette légende et la présence des armes de Jeanne sur une verrière de l'hôtel. Il résulte, de pièces découvertes tout récemment aux Archives nationales, que cet hôtel a appartenu, au XIV^e^ siècle, c'est-à-dire bien avant Jeanne d'Arc, à une famille bretonne appelée de Vaucouleurs; mais cela ne rend compte ni des armoiries de Jeanne, ni de cette assertion, que l'hôtel était appelée de Vaucouleurs, « à cause « que c'étoit la maison et hostel de la Pucelle ».

« J'ai émis l'hypothèse pour expliquer et la légende courante et les armoiries que la fameuse dame des Armoises, la fausse Jeanne d'Arc, laquelle, après sa réception triomphale à Orléans, vint à Paris en 1440, aurait été hébergée dans une maison que son nom semblait désigner pour cette honneur et à laquelle le souvenir de l'héroïne serait resté attaché. Mais plusieurs de nos confrères pensent que mon hypothèse est un peu hasardée. Ils préfèrent croire qu'un des propriétaires de l'hôtel aura eu simplement la fantaisie d'y mettre les armoiries de Jeanne d'Arc. »

Séance du 14 Juin.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

M. F. Pasquier, associé correspondant national, présente les photographies d'un certain nombre de fragments antiques acquis récemment par le Musée de Toulouse, couronnement de stèle et chapiteaux provenant de Comminges.

Digitized by Google

Quelques-uns de ces fragments sont difficiles à dater et sont peut-être du moyen âge.

M. Pasquier montre également la photographie de deux objets trouvés récemment au cours des travaux exécutés à la cathédrale de Toulouse, une dalle couverte de rosaces, qui semble remonter à l'époque carolingienne, et une pierre à reliques décorée de croix patées.

M. H. Martin, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans les livres d'heures de composition classique, on trouve d'abord, immédiatement après le calendrier, des passages des quatre évangiles, passages toujours les mêmes; puis viennent deux oraisons à la Vierge, la première commençant par les mots : *Obsecro te, Domina*; la seconde par les mots : *O intemerata*. L'illustration de ces deux prières n'a pas été soumise à des règles aussi inflexibles que l'illustration des autres parties des livres d'heures. Je n'entends parler que des livres d'heures communs, non de ceux qui furent exécutés avec grand luxe : les décorateurs de ces derniers se sont, en effet, montrés beaucoup plus indépendants.

« Laissant de côté la prière *O intemerata*, je ne m'occuperai que de celle qui commence par les mots : *Obsecro te, Domina*. En tête de cette oraison, on trouve toujours une miniature représentant un épisode de la vie de la Vierge; mais cet épisode peut être emprunté à la vie de Notre-Dame, soit au moment de la passion du Christ, soit à l'époque de l'enfance de Jésus. Souvent c'est une *Pietà*. Tantôt la Vierge contemple avec douleur son fils mort et posé sur ses genoux, quelquefois entre saint Jean et la Madeleine; tantôt après la descente de croix, le Christ est étendu à terre, et la Vierge, accompagnée de la Madeleine et de saint Jean, est penchée sur lui. Mais c'est aussi assez souvent l'Enfant Jésus que la Vierge tient dans ses bras; fréquemment, elle joue avec lui. Dans certains manuscrits, saint Joseph assiste à cette scène; dans d'autres, un personnage, homme ou femme, est agenouillé devant l'enfant

Digitized by Google

et sa mère. Mais la Vierge tient toujours son fils sur ses genoux ou dans ses bras.

« Tels sont donc les thèmes les plus ordinaires.

« Or, dans un livre d'heures du xv^e^ siècle, livre d'heures qui est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 655, le miniaturiste a représenté, en tête de l'oraison *Obsecro te, Domina* (fol. 20), une scène tout à fait inusitée. On y voit la Vierge assise sur une chaire monumentale et lisant dans un grand livre posé sur ses genoux. Devant elle, l'Enfant Jésus, accompagné ou plutôt soutenu par deux anges de sa taille, s'essaie à marcher en s'appuyant des deux mains sur la barre d'une sorte de petit chariot à roulettes, nommé alloire, qui fut d'un usage général au moyen âge et dont on se sert encore en certaines provinces pour faire faire aux enfants leurs premiers pas. L'Enfant Jésus se dirige vers une reine agenouillée qui lui tend les bras pour l'encourager à marcher, tandis qu'une sainte, debout à côté d'elle, présente au Sauveur un fruit, une poire autant qu'on en peut juger. Dans le bord relevé de sa robe, sainte porte plusieurs autres fruits semblables.

« Quelle est cette reine? A quel événement ou à quelle légende fait allusion cette miniature? Il semble difficile de voir là un tableau rappelant ceux des donateurs en adoration présentés par leur saint patron. La femme agenouillée devant l'Enfant est bien une reine, semble-t-il; la couronne qui ceint sa tête ne permet guère d'en douter, et le manuscrit n'a certainement pas été fait pour une reine, la médiocrité de l'exécution nous en est un sûr garant. Or, ni dans les évangiles apocryphes, notamment dans l'Évangile de l'Enfance, ni dans la Légende dorée, on ne trouve aucun fait auquel puisse s'appliquer une semblable illustration.

« Il est bien vrai que certaines saintes, comme sainte Catherine et sainte Barbe, par exemple, sont le plus souvent représentées avec la couronne; mais la tête est ornée en même temps du nimbe. Le personnage féminin qui tend ici les bras à l'Enfant-Jésus est couronné et non nimbé. Il y a donc là un petit problème iconographique que je ne puis que signaler sans en apporter la solution.

Digitized by Google

« Le manuscrit, d'ailleurs, si peu intéressant qu'il soit au point de vue purement artistique, comporte une illustration qui témoigne chez l'enlumineur d'une certaine originalité d'esprit et d'une certaine recherche. A cette même page, où est peinte la miniature qui vient d'être signalée, se trouve, dans la grande initiale, une curieuse représentation du renard gardeur de poules. Le renard, debout, est, suivant la tradition, couvert d'un manteau de moine; des coqs et des poules sont groupés autour de lui et, de ses pattes de devant, il soulève un coq qu'il va emporter. Enfin, ce peintre possédait le rare talent de donner un relief extraordinaire aux statues dont il décore la façade de ses monuments, ainsi qu'on peut le voir au fol. 72.

« Lorsqu'on se trouve en face d'une œuvre d'art qui se présente sous une forme hors de la tradition, il n'est pas indifférent de s'efforcer d'en déterminer l'origine. A défaut d'une localité précise, on peut sans doute indiquer du moins la région où le livre d'heures dont il s'agit a été exécuté. Dans une notice que j'en publiais en 1885, j'avais cru pouvoir dire qu'il avait été fait à Lyon ou à l'usage du diocèse de Lyon. Peut-être avais-je été alors trop affirmatif. Ce qui est incontestable, c'est que les saints locaux mentionnés au calendrier et dans les litanies sont des saints lyonnais, francs-comtois et bourguignons. C'est ainsi que dans le calendrier j'ai relevé les noms de saint Baldomer, de Lyon, saint Claude, de Besançon, saint Donat, de Besançon, saint Just, de Lyon, saint Sacerdos, de Lyon, saint Annemond, de Lyon, saint Philibert, de Tournus, saint Viateur, de Franche-Comté, saint Didier, de Chalon-sur-Saône, saint Marcel, de Chalon-sur-Saône. Dans les litanies, on trouve aussi les noms de saint Just, de Lyon, saint Nicet, de Besançon, saint Alpin, de Lyon, saint Elpide, de Lyon. Du reste, sur cette question d'origine, notre savant confrère M. Prinet, qui a bien voulu examiner le livre à un autre point de vue, pourra certainement apporter plus de précision en nous faisant connaître les armoiries qui sont peintes en plusieurs endroits du volume. »

MM. Durrieu et Mâle pensent qu'il s'agit d'une scène

Digitized by Google

semblable à celles qu'on voit dans les tableaux de l'école de Cologne ou dans les tableaux de Memling, où de jeunes saintes jouent avec l'Enfant dans un jardin.

M. M. Prinet, membre résidant, complète en ces termes la communication de M. Martin :

« Le livre d'heures dont l'illustration présente les curieuses particularités que M. H. Martin vient de signaler, porte, aux folios 133 et 149, les armoiries d'un ancien propriétaire. Ce sont des écus mi-partis. La première section est « de gueules à une coquille et demie (pour trois) « d'or ». La deuxième section est coupée : le quartier du chef est « d'or à la croix ancrée de gueules » ; le quartier de la pointe est « échiqueté d'argent et de sable ». L'ensemble de la seconde section représente la moitié d'un blason qui, complet, serait « écartelé aux 1er et 4e, d'or à « la croix ancrée de gueules ; aux 2e et 3e, échiqueté d'ar- « gent et de sable ». Cette marque de propriété n'a pas, que je sache, été identifiée jusqu'ici.

« Le blason « de gueules à trois coquilles d'or » est celui de la famille d'Amanzé[1], maison féodale du Mâconnais[2]. La croix ancrée de gueules en champ d'or constitue

1. Cette famille tirait son nom du village d'Amanzé, Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de la Clayette.

2. Voir *La généalogie et les alliances de la maison d'Amanzé, au comté de Masconnois, dans le gouvernement du duché de Bourgongne, dressée ... par le sieur d'Hozier, ... avec les preuves et quelques additions mises par Pierre Palliot, ...* Dijon, Palliot, 1659, in-fol. — Charles d'Hozier, fils de celui dont le nom figure sur ce titre, a protesté contre l'attribution de l'ouvrage à son père. Dans une note de sa main, inscrite sur un exemplaire de la *Généalogie*, conservé à la Bibliothèque nationale (Réserve, Lm³ 14), on lit ce qui suit : « Je ne sais point certainement si feu mon père avoit autrefois dressé, selon le goût d'alors et l'ignorance où l'on étoit, quelque généalogie, bien ou mal, de cette maison d'Amanzé... Je sais bien que mon père n'a point eu de part à l'impression de cet ouvrage qui est celui du feu sr Paliot qui a cru aparemment lui donner cours en le faisant paroître sous le nom de mon père, car si lui-mesme l'avoit fait, assurément, dans le temps qu'il l'a été, c'est-à-dire un an avant sa mort, plus éclairé qu'il ne le devoit être dans les temps précedens, il n'auroit pas laissé

Digitized by Google

les armes de la famille Damas[1] ; l'échiqueté d'argent et de sable appartenait aux Digoine[2] dont la branche aînée s'est éteinte chez les Damas[3].

« Les Damas, seigneurs de Digoine, ont écartelé leurs armes de celles des Digoine, comme le prouvent les sceaux de Jean et d'Antoine Damas (1549, 1569, 1570[4]).

« Il y a donc lieu de penser que les armes deux fois représentées sur le livre d'heures rappellent l'alliance d'un Amanzé et d'une Damas de Digoine.

« Or, nous savons que Jacques d'Amanzé, seigneur d'Amanzé, de Chauffailles[5] et de Virey-lez-Chalon[6], a épousé, par contrat du 31 décembre 1477, Philippe Damas, fille de Robert Damas, seigneur de Digoine, et de Catherine de la Guiche[7]. C'est ce mariage qui explique l'écu mi-parti d'Amanzé et de Damas-Digoine[8].

mettre entre autres, dans le discours et dans les preuves, l'anoblissement des Jaquot, accordé l'an 1008 par le roi Robert, et cela seul suffit pour détromper le public... »

1. P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VIII, p. 316; Lainé, article *Damas*, dans les *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, t. V, p. 11-13, pl.

2. Sceaux de Guillaume de Digoine, 1257, de Huguenin de Digoine, 1340, de Jean de Digoine, 1364, de Louis de Digoine 1380 (sceaux de la Bourgogne, n^os^ 277, 278, et sceaux de la collection Clairambault, n^os^ 3179, 3180, aux Archives nationales), etc. Voir Steyert, *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 33; comte de Soultrait, *Armorial du Nivernais*, t. I, p. 256.

3. Robert Damas épousa, en 1390, Marie de Digoine, fille et héritière de Jean, seigneur de Digoine (Bibl. nat., Pièces originales 964, dossier 21314, fol. 241, 283, 283 v°; P. Anselme, *op. cit.*, t. VIII, p. 330).

4. Bibl. nat., Pièces originales 963, dossier 21314, p. 68, 82, 83, fol. 240. Cf. Steyert, *op. cit.*, p. 31.

5. Saône-et-Loire, arr. de Charolles, chef-lieu de canton.

6. Saône-et-Loire, arr. et cant. de Chalon-sur-Saône.

7. Jacques d'Amanzé était fils de Guillaume, seigneur d'Amanzé, et de Marguerite de Semur. Philippe Damas était veuve de Charles Damas, seigneur de Brèves et de Crux (Bibl. nat., Dossiers bleus 15, dossier 372, fol. 41; Cabinet d'Hozier 8, dossier 161, fol. 2 v°; ms. fr. 20241, fol. 4; ms. fr. 31886, fol. 2; P. d'Hozier, *op. cit.*, p. 20-24, Pr., p. 13-14; P. Anselme, *op. cit.*, t. VIII, p. 330). Lainé (*loc. cit.*) date par erreur le mariage de l'année 1427.

8. En présence d'un blason mi-parti d'Amanzé et de Damas, on

Digitized by Google

« Les peintures héraldiques que nous trouvons dans le manuscrit n'ont pu, par conséquent, être exécutées qu'après 1477. La confection du manuscrit lui-même doit-elle être considérée comme postérieure à cette date?

« Si nous examinons par transparence le folio 133, nous voyons que la portion senestre de l'écu qui y figure, — celle qui renferme les armes de Philippe Damas, — a été repeinte. Les deux quartiers qui portent la croix ancrée et l'échiqueté ont été substitués à deux autres quartiers dont la décoration a laissé des traces. En chef, on voit nettement un sautoir; en pointe, on reconnaît deux fasces accompagnées de menus objets indistincts. La partie dextre de l'écu a été conservée telle qu'elle était primitivement : on ne découvre, sous les coquilles d'or en champ de gueules, aucun vestige d'armoiries différentes.

« Il semble bien que l'écu était primitivement mi-parti : au 1er, d'Amanzé, et au 2^{e}, d'un blason écartelé d'un sautoir et de deux fasces accompagnées de meubles quelconques, de petites dimensions.

« Or, Jacques d'Amanzé, lorsqu'il épousa Philippe Damas, était veuf d'Étiennette de Chantemerle, qu'il avait épousée vers 1468[1]. Les Chantemerle portaient « écar-« telé aux 1er et 4^{e}, d'argent au sautoir de sable (ou d'azur); « aux 2^{e} et 3^{e}, d'or à deux fasces de gueules accompagnées « de neuf merlettes du même en orle ». Je serais assez disposé à croire que ce sont les armes des Chantemerle qui étaient primitivement jointes à celles de la maison d'Amanzé, dans l'écu peint au folio 133[2].

pourrait penser à l'alliance, contractée le 19 octobre 1450, de Guillaume d'Amanzé et de Marie Damas, fille de Philibert, seigneur de la Bazolle (Bibl. nat., ms. fr. 31886, fol. 2; P. d'Hozier, *op. cit.*, p. 17, Pr., p. 8-10; P. Anselme, *op. cit.*, t. VIII, p. 333). Mais les Damas de la branche de la Bazolle n'écartelaient pas leurs armes de celles des Digoine.

1. Voir les textes cités plus haut à propos du second mariage de Jacques d'Amanzé. Étiennette de Chantemerle était fille de Louis, seigneur de Chantemerle et de la Clayette, bailli de Mâcon, et de Françoise de Châtelus.

2. Les quartiers sont parfois intervertis. Voir les sceaux de Louis de Chantemerle (que l'on a pris à tort pour un seigneur normand),

Digitized by Google

« Au folio 149, les armoiries ne paraisssent pas avoir été repeintes.

« Il est possible que le manuscrit ait été commencé durant le mariage de Jacques d'Amanzé avec Étiennette de Chantemerle, et terminé alors que ce seigneur était remarié à Philippe Damas. On a pu, après le second mariage, peindre, au folio 149, les armes des époux, et surcharger, au folio 133, la portion de l'écu qui avait été primitivement blasonnée des armoiries de la première femme du seigneur d'Amanzé.

« Les traces des armes recouvertes ne sont pas assez nettes pour que l'on puisse tirer de leur présence un argument sans réplique. Ce que je tiens pour certain, c'est que l'écu mi-parti, deux fois représenté dans le manuscrit, est aux armoiries de Jacques d'Amanzé et de Philippe Damas, sa femme.

« Le mode de combinaison qui a été employé pour réunir les deux blasons est celui qui était généralement adopté pour représenter les armes d'une femme mariée. Il est à croire que nous avons ici la marque de propriété, l'*ex libris*, de Philippe Damas, dame d'Amanzé. On peut conjecturer, sans l'affirmer, que Jacques d'Amanzé avait fait commencer le livre d'heures dans l'intention de le donner à Étiennette de Chantemerle et que, devenu veuf et s'étant remarié, il l'a fait terminer pour l'offrir à sa seconde femme. »

de Hugues de Chantemerle, 1482, d'Aymar de Chantemerle, 1522 et 1526 (Bibl. nat., Pièces originales 671, dossier 15713, p. 6, 50; 772, dossier 17615, p. 2, 4, 5; nouv. acq. fr. 22020, fol. 11). Cf. Géliot et Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, p. 448, 586; comte de Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, 2e éd., t. I, p. 176; L.-P. Gras, *Répertoire héraldique ou armorial général du Forez*, p. 61, 62.

Digitized by Google

Séance du 21 Juin.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Marre (E.). *Carantomag, Carantomagus (Cranton).* Rodez, in-8°, pl.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. E. Marre, membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, un mémoire intitulé *Carantomag, Carantomagus (Cranton)*, Rodez, 115 p., in-8°, 1915, extrait des *Mémoires de la Société de l'Aveyron*, t. XVIII.

« La Carte de Peutinger, sur le parcours de la voie romaine de Lyon à Bordeaux, indique entre *Segodunum* (Rodez) et *Divona* (Cahors) une station appelée *Carantomagus*, que d'Anville, suivi par un grand nombre d'auteurs, plaçait aux environs de Villefranche. M. le baron de Gaujal, après avoir partagé cet avis, adopta une autre manière de voir et identifia cette station avec le village de Cranton, commune de Compolibat. La Commission de la topographie des Gaules se rangea à cette opinion vers 1862; elle inscrivit le nom de Cranton sur la feuille sud-ouest de sa grande carte de la Gaule. C'est pour soutenir et corroborer cette identification que M. Marre a écrit ce mémoire, dans lequel, après avoir consciencieusement rappelé toutes les opinions émises jusqu'à ce jour sur la position de *Carantomagus*, il ajoute de nouveaux arguments à ceux qui ont été déjà développés. Les documents manuscrits dont il fait usage et les renseignements archéologiques qu'il a réunis, notamment au sujet des fouilles de M. l'abbé Cabaniols, sont tout à fait péremptoires. »

M. H. Jadart, associé correspondant national, fait savoir à la Société qu'il a pu sauver les documents qui lui permettront de continuer le *Répertoire archéologique de la Marne*.

Digitized by Google

M. Jadart entretient ensuite la Société des inscriptions de dédicace de trois églises de l'ancien diocèse de Paris.

« A l'intérêt historique et archéologique des inscriptions relatant la dédicace et la consécration des églises s'ajoute maintenant un vif intérêt liturgique. En effet, de récentes décisions ont supprimé, dans nos propres diocésains, la fête de l' « Anniversaire de la dédicace de « toutes les églises de France », instituée après le Concordat de 1801 et qui se célébrait le dimanche après l'octave de la Toussaint. Désormais, les églises métropolitaines et cathédrales célèbreront cette fête à l'anniversaire de leur consécration avec toutes les églises du diocèse. Les églises consacrées, autres que les cathédrales, auront uniformément leur fête de dédicace au 6 novembre de chaque année[1]. Il est donc essentiel de savoir pour chaque église si elle a été consacrée et à quelle date elle le fut pour chaque cathédrale.

« Les inscriptions sont les témoignages les plus authentiques de cette cérémonie, mais elles sont très rares à notre connaissance, du moins dans le nord de la France. Aussi avons-nous été surpris agréablement de rencontrer trois de ces inscriptions dans trois églises voisines l'une de l'autre dans la banlieue de Paris et ayant appartenu à son ancien diocèse, celle de Noisy-le-Grand en 1484, celle de Villiers-sur-Marne en 1501 et celle de Bry-sur-Marne en 1617. Nous avons été plus surpris encore de ne rencontrer dans le recueil des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris* par MM. de Guilhermy et de Lasteyrie, que celle de Villiers-sur-Marne[2]. Nous expliquerons plus loin pour quelle cause, en ce qui concerne Noisy-le-Grand, cette omission existe, et nous rapprocherons les trois textes qui sont tous les trois curieux et dont les deux plus anciens offrent entre eux une frappante analogie.

1. Décisions fixées d'après la constitution *Divino afflatu* du 1er novembre 1911. Cf. *La semaine religieuse de Paris* des 22 mai et 6 novembre 1915 qui annonce ces modifications et rappelle que la consécration de Notre-Dame de Paris eut lieu seulement le 31 mai 1862 par l'archevêque Mgr Darboy.

2. T. IV, p. 571, 576 et 584.

Digitized by Google

« § 1. — Église de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

« L'église date en majeure partie des XI^e^ et XIII^e^ siècles, « dit M. de Guilhermy. Elle possède quelques beaux chapi- « teaux à feuillages et un clocher remarquable. L'inscrip- « tion qui constatait la célébration de la dédicace en 1484 « par l'évêque de Paris, Louis de la Forêt, n'existe plus. » Puis il renvoie pour ce texte à la copie qu'en avait prise l'abbé Lebeuf et qu'il a publiée[1]. Il ne manque à la copie de cet érudit historien que les deux dernières lignes de l'inscription, en partie frustes, mais que nous pouvons restituer presque en entier avec certitude.

« M. de Guilhermy avait bien pu croire que la pierre n'existait plus; elle avait, en effet, été enlevée de l'église à une date que nous ignorons, mais nous tenons du zélé curé actuel de Noisy-le-Grand, M. l'abbé Fossard, du clergé de Versailles, qu'elle se trouvait, avant son arrivée dans la paroisse, dans une cour du village où elle servait à boucher l'orifice d'un puisard. Il la récupéra, la replaça dans l'église et la fixa sur la face du premier pilier de la nef du côté du chœur, en regard du bas côté sud[2]. C'est là que nous avons transcrit le texte conforme à celui de l'abbé Lebeuf, sauf d'insignifiantes variantes et les deux lignes du bas. Le voici, sans les abréviations, en quinze lignes d'écriture gothique :

Bonnes gens plaise vous savoir que
ceste présente église de notre dame et de Saint
Souplice fut dédiée le deuzième
dimenche de may lan mil quatre cens
quatre vings et quatre par la main
de Révérend père en Dieu maitre louys
de la foures évesque de Paris et sera

1. *Histoire du diocèse de Paris*, t. XV, p. 277, et nouvelle édition, 1883, t. IV, p. 621.

2. Il en donna une copie dans son ouvrage *Le Raincy dans le passé et le présent, essai de monographie cantonale*, illustration de A. Hurtret, impr. Gabrielli, Bry-sur-Marne, 1914, petit in-8° de 180 p.; voir p. 117 et 118.

Digitized by Google

à tousiours la feste de la saincte dédicace le second dimenche de may. Et vous plaise y venir gaigner les grans pardons et priez Dieu pour Jehan Groignet et Rauline sa feue femme lesquelz de leurs biens ensemble ont fait dédier ceste présente église [priez] Dieu pour tous les bienfaicteurs de céans [et pour tous les] trespasses. pour euz. Ave. Maria.

(Hauteur : 0m64; largeur : 0m44; épaisseur : 0m05).

« Sur le haut de la pierre, on a gravé une figure de la Vierge assise, sans couronne, tenant l'Enfant sur ses genoux et, en face d'elle, les donateurs agenouillés, en costumes rustiques du XVe siècle.

« L'évêque de Paris, Louis de la Forêt, qui consacra l'église, devint archevêque de Rouen. Comment se fait-il que cette cérémonie n'ait eu lieu qu'à la fin du XVe siècle, alors que l'édifice date des XIIe et XIIIe, sans portions refaites en style flamboyant? Le bas côté sud paraît avoir été rebâtie en partie au XVIIe siècle. Il faut vraisemblablement supposer que l'église aurait été ruinée durant la guerre de Cent ans et fut seulement remise en état après un retour de prospérité.

« § 2. — Église de Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise).

« L'inscription de dédicace de cette église, datée de 1501 et encastrée à l'intérieur dans le pilier qui soutient un des angles du clocher près de la porte latérale, ne serait pas non plus contemporaine de l'édifice actuel. D'après M. de Guilhermy, celui-ci aurait été reconstruit vers le milieu du même siècle et, chose singulière, une seconde dédicace par l'évêque de Coutances en 1690 est relatée par l'abbé Lebeuf[1]. Il n'existe plus de traces de cette dernière, mais nous reproduisons l'ancienne à cause de sa rédaction naïve, presque semblable à celle de Noisy-le-Grand, et qui ferait croire à une sorte de formulaire

1. *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. IV, p. 576 et 577.

Digitized by Google

usité à la veille de la Renaissance dans le diocèse de Paris. On y lit en quatorze lignes d'un caractère gothique :

Bonnes gens plaise vous savoir que ceste présente esglise fut dédiée de Saint Jaques. et. S^t Xptiffle[1] *et fut dédiée le dimanche devant la saint Jehan lan de grâce mil · V^c. et ung*[2] *par la main de Révérend père en dieu monseigneur lévesque de Paris*[3] *et sera à tousjours la feste de ladite dédicace le dimenche devant la saint Jehan et vous plaise y venir guainer les grans pardons et priez dieu pour thomas paillart et Jehanne sa femme lesquelz de leurs biens ensemble ont fait dédier ceste présente esglise. Priez dieu pour tous les biens faicteurs de ceans et pour tous les trespassés. Amen. Pater noster Ave maria pour toutes les âmes des trespassés.*

(Hauteur : 0^m59; largeur : 0^m50; épaisseur : 0^m05).

« Au sommet de la pierre, toujours comme à Noisy, est figurée la Vierge assise, couronnée et nimbée, tenant son Enfant nu, nimbé sans croix; devant eux, les donateurs sont à genoux en prière, comme les a fidèlement reproduits le recueil de M. de Guilhermy dans le fac-similé de l'inscription.

« § 3. — Bry-sur-Marne (Seine).

« L'inscription de dédicace en 1617 de l'église actuelle de Bry, fixé aujourd'hui sur la face du premier pilier de la nef voisin du portail, était sans doute hors de l'église lorsque M. de Guilhermy en recueillit les nombreux textes gravés. Il donne seulement la copie de l'inscription de reconstruction de l'église en 1610, qui se lit encore main-

1. *Christiphle*, erreur pour *Christophle*, selon l'annotation du temps. Saint Jacques et saint Christophe ont leur fête le même jour, 25 juillet.

2. Le 20 juin 1501.

3. Jean V Simon, 103^e évêque, de 1492 à 1502.

Digitized by Google

tenant à côté de la porte latérale au nord, et déclare que « l'inscription de dédicace ne se retrouve plus », renvoyant pour ses mentions à l'histoire de l'abbé Lebeuf[1].

« Nous n'avons pas non plus trouvé le texte de 1617 dans la description historique de l'église par Fernand Bournon, qui en reproduit deux autres[2]. Nous jugeons donc intéressant de donner les deux textes de 1610 et de 1617 pour permettre leur comparaison avec ceux des XV^e^ et XVI^e^ siècles, et il nous semble utile de les donner aussi ligne pour ligne, en lettres majuscules romaines, afin d'en assurer le souvenir au cas où ces pierres viendraient à disparaître. Voici la première, en bon état au-dessus du bénitier de la petite porte, le texte encadré dans une guirlande ovale de laurier et d'olivier :

CESTE EGLISE
A ESTE REEDIFIÉE
ET REBASTIE L'AN MIL
SIX CENS DIX A LA DILI-
GENCE LA PLVS GRANDE
PARTIE DES DENIERS DE M^E^
IEHAN TONNELIER M^E^ ÈS
ARS (*sic*) ET CVRÉ DE LADICTE
EGLISE NATIF DE GVOR-
GVILLEROY[3] PRES MON-
TARGIS EN GASTINOYS
LAN DE SON AAGE
5o^E^

(Hauteur : 0^m^78; largeur : 0^m^55; épaisseur : 0^m^05).

1. *Histoire du diocèse de Paris*, t. XV, p. 295; t. IV, p. 630-635; *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. IV, p. 584.

2. *Département de la Seine, État des communes à la fin du XIX^e^ siècle*, fascicule de Bry-sur-Marne, 1901, p. 11 et 24. On y trouve l'épitaphe d'Etienne de Silhouette, le célèbre financier, conservée dans l'église et non reproduite par M. de Guilhermy.

3. Corquilleroi (Loiret).

Digitized by Google

« Voici le second texte, spécial à la consécration et gravé sur une pierre blanche, cintrée du haut, avec un simple filet d'encadrement, très lisible sur le premier pilier à droite en entrant par le portail :

L'AN MIL
SIX CENS DIX
SEPT LE DIMACHE (*sic*),
XVIIIe JOr DE JVIN[1] Rus PÈRE EN
DIEV MESSIRE GASPART DINET[2],
EVESQVE DE MASCON, CONer ET
PRÉDICATEVR ORDINAIRE DU ROY,
PAR LA PERMISSION DV Rar Dus PÈRE ET
SEIGNEVR Mar HENRY DE GONDI EVES-
QVE DE PARIS ET A LA REQVESTE DE
M. IEHAN TONNELIER CVRÉ DE CE LIEV
A BÉNI, CONSACRÉ ET DÉDIE LA
PRÉSENTE ESGLISE REBASTIE ET
ACCRVE PAR LEDICT CVRÉ ENSEMBLE
LES TROIS AUTELS, QVI SONT EN
ICELLE ESQELS IL MIT ET REPOSA
PLVSIEVRS SAINCTES RELIQVES
ET OCTROYA A TOVS CEVLX QVI ATEL
JOUR PAR CHASQUE ANNÉE VISITERONT
DEVOTEMENT LADICTE ESGLISE QUARANTE
JOURS D'INDULGENCE ET REMISSION DE
LEURS PÈCHES, EN LA FORME ACCOVSTVMEE
DE LA SAINCTE ESGLISE.

AMEN.

(Hauteur : 0m89; largeur : 0m55; épaisseur : 0m06).

« Cette inscription n'a plus rien de la naïveté des précédentes; elle fut rédigée dans le style qui s'est perpétué jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. »

1. Veille de la fête patronale des saints Gervais et Protais.
2. Gaspard Dinet, 73e évêque de Mâcon, siégea de 1600 à 1619.

Digitized by Google

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Les textes juridiques et les historiens du VI^e^ siècle, de même que ceux du IV^e^ et du V^e^[1], énoncent des sommes énumérées en livres d'or et en livres d'argent[2], distinguent entre les unes et les autres[3], et opposent les livres d'or aux aurei ou solidi[4]. Mais, pour l'énumération des sommes importantes, les auteurs de cette époque usent généralement d'un autre terme, déjà employé au V^e^ siècle[5], le centenaire d'or, *auri centenarium*, χρυσοῦ κεντηνάριον[6], dont Procope donne la définition en ces termes : « Le centenaire est du poids de cent livres, d'où « son nom. Les romains nomment, en effet, le chiffre cent « *centum*[7]. » « *Centenarium numeri nomen est*, dit de

1. Voir séance du 31 mai 1916.

2. Cassiodore, *Variae*, I, 30; II, 26; III, 20, 46; VI, 13; VII, 42; VIII, 24, 25; IX, 2; X, 28; XI, 15; XII, 20 (éd. Mommsen, *Monum. German., Auctores antiquissimi*, t. XII, p. 30, 61, 90, 102, 187, 223, 255, 256, 268, 315, 343-344, 376); Jean Lydus, *De magistratibus populi Romani*, III, 43 (*Corpus scriptorum historiae byzantinae*, éd. de Bonn, p. 237); Procope, *Historia arcana*, XII, 2 (*Ibid.*, p. 78; éd. Haury, p. 78).

3. Jean Lydus, *loc. cit.*

4. Cassiodore, *Variae*, II, 35, 36, p. 66.

5. Olympiodore, *Excerpta* (*Corp. script. hist. byzant.*, p. 457, 470).

6. Procope, *De Bello Persico*, II, 6, 12 (*Ibid.*, p. 180, 205; éd. Haury, p. 177, 204); *Hist. arc.*, XXV, 7; XXVI, 4, 6; XXX, 5 (*Corp. script. hist. byzant.*, p. 141, 144, 145, 164; éd. Haury, p. 156, 159, 161, 184); Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, V, 30 (éd. Arndt, p. 223); Paul Diacre, III, 12. Le terme *centenarium* est usité également pour énoncer des quantités de bronze (*Cod. Theod.*, XI, XXI, *de conlatione aeris*, l. 3) ou d'argent (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, V, 19, p. 217). Employé seul, sans indication du métal, il a le sens de *centenarium auri*, comme le prouve l'exemple suivant : Alaric, dit Olympiodore, reçut, du vivant de Stilicon, pour servir l'Empire, quarante centenaires, τεσσαράκοντα κεντηνάρια ; et Zosime dit qu'il reçut quatre mille livres d'or, χρυσίου τετραχισχιλίας λίτρας (Olympiodore, p. 449; Zosime, V, 29, *Corp. script. hist. byzant.*, p. 288).

7. Procope, *De Bello persico*, I, 22 : ἔλκει δὲ λίτρας τὸ κεντηνάριον

Digitized by Google

« même saint Isidore, *eo quod centum librarum ponderis* « *sit. Quod pondus propter perfectionem centenarii numeri* « *Romani instituerunt*[1]. » Un exemple qui prouve l'exactitude de cette définition montre clairement quelle valeur exprimaient les termes *auri centenarium* et *auri libra*. Les frais de l'armement destiné à l'expédition de 468 contre Genséric, dont le commandement fut confié à Basiliscus, épuisèrent, rapporte Jean Lydus, les ressources du trésor public et du trésor privé de l'empereur. « Ils s'élevèrent, « précise-t-il, à 65000 livres d'or et 700000 livres d'ar- « gent[2] »; et l'évaluation en or de la valeur de ces deux sommes réunies nous est donnée par l'estimation suivante, reproduite dans la *Chronographie* de Théophane : « Il « est dit que l'empereur dépensa pour cet armement « 1300 centenaires d'or[3]. » Il est aisé de vérifier la concordance de ce dernier total avec les éléments de compte fournis par Jean Lydus.

« 1300 centenaires ou 130000 livres de 327 gr. 45 font	42568 kil. 500 gr.
« Ce total comprend 65000 l. d'or, soit	21284 kil. 250 gr.
« Reste pour 700000 l. argent, 65000 l. d'or pesant	21284 kil. 250 gr.
« Si on compte la valeur en or de la livre d'argent, non plus au taux de	

ἑκατὸν, ἀφ' οὗ δὴ καὶ ὠνόμασται· κέντον γὰρ τὸ ἑκατὸν καλοῦσι Ῥωμαῖοι (*Ibid.*, p. 114; éd. Haury, p. 115).

1. Saint Isidore, *Etymologiae*, lib. XVI, cap. xxv, 23 (Migne, *Patrologie latine*, t. LXXXII, col. 593). Cf. Godefroy, *Cod. Theod.*, IX, XXIII, *Si quis pecunias conflaverit*, l. 2, Commentarius, éd. Ritter, t. III, p. 209, col. 1; — Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, v° *Centenarium*.

2. Jean Lydus, *De magistratibus populi Romani*, III, 43, p. 237 : χρυσίου μὲν λιτρῶν μυριάδες ἓξ πρὸς πεντακισχιλίαις, ἀργύρου δὲ χιλιάδες λιτρῶν ἑπτακόσιαι.

3. Théophane, *Chronographia*, a. m. 5961. *Corp. script. hist. byzant.*, p. 179 : φασὶ γὰρ αὐτὸν χτ' κεντηνάρια δεδαπανηκέναι χρυσίου ἐν τούτῳ τῷ στόλῳ.

Digitized by Google

Report.	21284 kil. 250 gr.

5 solidi qu'en l'année 397 avait fixé une loi d'Arcadius[1], mais au taux de 6 solidi et 2 trientes, et il n'y a rien d'étonnant à ce que la valeur de l'argent par rapport à l'or ait changé durant la période de 397 à 468, c'est-à-dire en soixante et onze ans de grands bouleversements, on obtient le résultat suivant, puisque 700000 l. d'argent à 6 solidi et 2 trientes par livre équivalent à 4200000 solidi et 1400000 trientes :

« 4200000 solidi de 4 gr. 55[2] =	19110 kil. 000 gr.	
« 1400000 tr. de 1 gr. 52[3] =	2128 kil. 000 gr.	
	21238 kil. 000 gr.	21238 kil. 000 gr.
« Donc différence dans l'évaluation reproduite par Théophane		46 kil. 250 gr.
« Le compte exact serait :		
« 65000 livres d'or ou, en centaines de livres		650 cent.
« 700000 l. d'argent valant 64858 l. d'or ou		648 cent. 58 l.
« Ensemble		1298 cent. 58 l.

« Pour arriver au chiffre rond de 1300 centenaires, le total n'a été forcé que de 1 centenaire 42 livres.

« Ce calcul montre clairement que l'expression livre d'or désigne une valeur égale à celle du poids d'une livre romaine ou de 327 gr. 45 d'or, puisque c'est en livres pesant d'or que l'évaluation reproduite dans la chrono-

1. *Cod. Theod.*, XIII, II, 1.
2. E. Babelon, *Solidus*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. IV, 2e part., p. 1390, col. 1.
3. Babelon, *ouvr. cité*, p. 1390, col. 2.

Digitized by Google

graphie de Théophane traduit la somme en argent notée par Jean Lydus. On en peut tirer d'autres renseignements : c'est la livre d'or qui, au v^e^ et au vi^e^ siècle, sert de monnaie de compte, puisqu'au lieu d'évaluer les livres d'or en livres d'argent on évalue au contraire celles-ci en livres d'or; et dans la seconde moitié du v^e^ siècle, époque à laquelle paraît remonter l'estimation que nous fait connaître Théophane, la valeur de l'argent, par rapport à l'or, ressort à 6 solidi et 2 trientes par livre d'argent, soit un peu moins du onzième de son poids on or.

« On voit, enfin, que les frais de l'armement de 468 contre Genséric s'élevèrent en tout à 130000 livres romaines ou 42568 kil. 500 gr. d'or dont le poids ferait 146201934 fr. 50 cent. de notre monnaie, et la moitié seulement de ces frais fut soldée en or. Cette somme, la plus forte de toutes celles que mentionnent nos auteurs, n'a rien d'invraisemblable. Elle ne peut donner l'impression d'une énorme abondance de numéraire, car elle épuisa, est-il dit, toutes les ressources de l'empire d'Orient. La même remarque s'applique également aux autres sommes moins importantes qui se trouvent énoncées dans les textes offrant des garanties d'exactitude. »

Séance du 28 Juin.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Delattre (A.-L.). *Inscription de Damous-El-Karita. Nouvelle série.* Tunis, 1914, in-8°.

— *Quelques bulles de plomb trouvées à Carthage (1914-1915).* Tunis, 1916, in-8°.

Gérin-Ricard (H. de). *Les boules calcaires préhistoriques et protohistoriques.* S. l., s. d., in-8°.

— *Le Chatelard de Lardiers.* Marseille, s. d., in-8°.

— *Inscriptions découvertes à Cadenet.* S. l., s. d., in-8°.

Digitized by Google

Merlin (A.). *Note sur un plat à sujet figuré trouvé en Tunisie.* Paris, 1914, in-8°, pl.

— *Supplément au catalogue des lampes du Musée Alaoui 2e série.* Tunis, 1915, in-8°.

Reutter (L.). *Analyse d'une résine carthaginoise entourant le corps momifié d'un prêtre phénicien.* S. l., s. d., in-8°.

Uilkema (K.). *Het frienche Boerenhuis. De Tekst. De Platen.* Leeuwarden, 1916, 2 vol. in-8°, pl.

M. M. Demaison, associé correspondant national, fait une communication au sujet du *Beau Dieu* de Reims.

Il pense que, contrairement à l'opinion qui a été émise en ces derniers temps, la statue n'a jamais été retouchée au XVIIIe siècle.

M. le comte Durrieu signale un livre d'heures du temps de Louis XII et de l'école de Rouen, actuellement chez le libraire Gougy.

« L'illustration des heures de la Vierge y montre quelques dérogations curieuses aux traditions du temps. Au lieu de l'Annonciation, on voit l'ange Gabriel devant la Trinité avec Justice et Miséricorde, Paix et Vérité. Au lieu de la Nativité est figuré le Christ apparaissant à sa mère, accompagné de l'un des patriarches qu'il a tirés des limbes. Au lieu du Couronnement de la Vierge, le Christ montre ses plaies à son Père et la Vierge montre son sein. »

M. F. de Villenoisy, associé correspondant national, communique, de la part de M. J. Roman, membre résidant, une note sur une croix reliquaire qui était portée au cou.

« M. Léon de Mantéyer, oncle de notre confrère M. Georges de Mantéyer, a bien voulu me communiquer un curieux objet qu'il a trouvé dans la succession de son parent M. le comte Prosper de Chevalier de Sinart, mort au commencement de cette année (1915), le dernier d'une ancienne famille du Dauphiné.

Digitized by Google

« C'est une croix en argent à bas titre munie d'un anneau de suspension de forme ovale, ce qui prouve qu'elle était destinée à être suspendue au cou de son possesseur.

« Elle a une épaisseur de 0m004 environ, 0m044 de longueur et 0m041 de largeur, et forme boîte.

« La face supérieure, celle qui s'ouvre, n'est pas ornée de l'effigie du Christ, mais de rinceaux d'un dessin assez élégant. Elle s'ouvre au moyen de charnières ménagées dans la partie supérieure, celle qui est la plus rapprochée

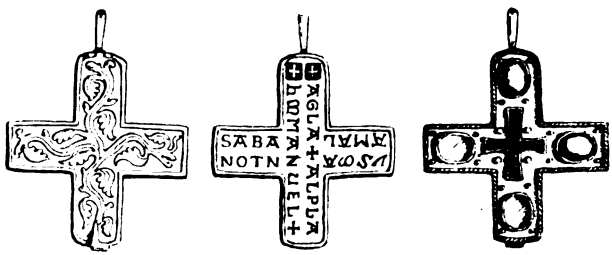

Croix reliquaire en argent.
Collection de Chevalier de Sinart.

de l'anneau de suspension. La fermeture s'opérait probablement par simple pression au moyen d'un petit mécanisme soudé dans la partie inférieure; mais comme la partie qui opérait pression est brisée, cela n'est pas certain.

« La croix ouverte laisse apparaître un reliquaire adossé à la partie qui s'ouvre et est ornée de rinceaux. Ce reliquaire présente au centre une croix et dans chaque bras une cupule ovale, le tout formé par des lamelles d'argent soudées au fond par le procédé de l'émail cloisonné. La croix centrale est remplie d'un mastic noirâtre dans lequel est noyée une mince croix de bois, probablement un fragment de la vraie croix. Deux des cupules sont vides, ce qu'elles contenaient ayant été brisé; les deux

Digitized by Google

autres contiennent encore un petit ossement également noyé dans un mastic noirâtre.

« Le fond est orné de vingt petites perles métalliques destinées à en orner le vide autour des reliques.

« Cet ensemble de reliques était appuyé, quand la croix était fermée, sur une étoffe de laine blanche très fine garnissant le fond adverse. La partie inférieure de cette étoffe a été usée et diminuée sur le côté de la croix qui avoisine le mécanisme de fermeture. En la soulevant, j'ai découvert au-dessous une petite bande de parchemin extrêmement fin qui remplit en entier la barre transversale de la croix et j'ai pu y constater l'existence d'une ligne d'écriture datant de la fin du xv^e^ ou du commencement du xvi^e^ siècle. Quelques lettres, qu'il m'a été impossible d'interpréter, sont seules visibles. Il eut été peut-être possible de rendre, au moyen d'un réactif, à cette écriture sa fraîcheur première et de la déchiffrer, mais il eût fallu pour cela emporter chez moi cet objet précieux et le garder un peu de temps, ce qui ne m'a pas été permis.

« Le revers de la croix est couvert d'une longue inscription; les caractères en sont émaillés de noir et d'une conservation parfaite. En voici la transcription fidèle.

« Sur la partie perpendiculaire et en deux lignes juxtaposées : 1° (un quatrefeuille dans un carré émaillé de noir) AGLA + ALPHA (*agla*, *alpha*). 2° (un quatrefeuille pareil au précédent) HMMANVEL + (*Hmmanuel*).

« Sur le bras gauche de la croix, en deux lignes superposées : 1° SABA (*saba*). 2° NOTN (*notn*).

« Sur le bras droit de la croix, également en deux lignes superposées, mais les lettres tournées la tête en bas de telle sorte qu'il faut renverser la croix pour les lire : 1° VSMA (*usma*). 2° AMAL (*amal*).

« La forme des lettres dénote le début du xv^e^ siècle. On remarquera que les M affectent jusqu'à trois formes différentes et les U deux.

« J'ai cherché vainement à interpréter cette inscription. A part le mot *Hmmanuel*, qui ne fait aucun doute, je ne

Digitized by Google

vois pas que le reste ait aucun sens. Les mots *agla et alpha* ont été déjà signalés dans des monuments talismaniques et gnostiques. Le mot *saba* pourrait rappeler *sabaoth* que l'on trouve sur des monuments du même genre.

« Nous nous trouvons en effet, et sans aucun doute possible, en présence d'un véritable talisman destiné à être porté sur la poitrine et à protéger contre les blessures, peut-être contre celles des armes à feu.

« L'absence de l'effigie du Christ est à remarquer, et la réunion de reliques avec la mystérieuse inscription dénote l'usage auquel on prétendait faire servir cet objet.

« On connaît un petit nombre de monuments du moyen âge dans lesquels sont réunis, comme ici, les caractères religieux et talismanique à la fois. A cette époque, il n'y avait pas entre l'amulette et l'objet de piété une séparation aussi précise que de nos jours. Nous rappellerons en particulier les inscriptions talismaniques de la bague d'Ulger, évêque d'Angers, au XI^e^ siècle, bague trouvée dans son tombeau et communiquée, il y a quelques années, par M. l'abbé Urseau, au Comité archéologique du ministère de l'Instruction publique[1].

« On ne peut, au reste, avoir aucun doute sur l'absolue authenticité de cette croix; la famille de Chevalier de Sinart la possédait depuis plusieurs siècles et se la transmettait soigneusement de génération en génération, mais elle avait perdu la notion de son caractère véritable; elle ne la considérait plus comme une amulette, mais comme un véritable reliquaire.

M. G. Lafaye, membre résidant, fait la communication suivante :

« On admet généralement[2] que les premières lanternes

1. Voir une note de M. Babelon, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1896, p. 519.

2. Toutain, art. *Lanterna* dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités* (1901); Rouquette, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXV (1904-1905), p. 187.

Digitized by Google

antiques connues des modernes sont celles qui furent découvertes à Herculanum et à Pompéi en 1760 et 1787 et que l'on conserve aujourd'hui au Musée de Naples[1]. Cependant, plus d'un siècle auparavant, Peiresc avait déjà tenu entre ses mains un objet tout semblable. Au commencement de 1633, un de ses correspondants de Rome, Claude Ménestrier, lui envoya en communication un lot de bronzes antiques qu'il venait d'acheter dans cette ville. Le 30 juin de la même année, Peiresc recevait à Aix la visite d'un sieur Magis, de Marseille, collectionneur lui-même, qui avait résidé longtemps en Égypte[2]. Peiresc montra à son visiteur les pièces acquises par Ménestrier et Magis l'aida à en déterminer le nom et l'usage. Voici la note encore inédite où Peirese a décrit l'un de ces bronzes[3] :

Supellex aenea antiqua Romae emta. 1633.

Sur les fragmens de bronze antique du s^r^ Menestrier. Le s^r^ Magi de Marseille, reuenu d'Aegypte, estant à Aix le 30 juin 1633, recogneut les fragmens antiques de diuers utensiles, uases et machines semblables à ceux dont les Turcs se servent encore, entr'autres :

PHANAL en uulgaire pour les grosses lanternes, CANADIL[4] pour les petites, pendues en des cordages à leurs testes. — Une LANTERNE de bronze fort ténue et fort desliée, dont le fonds est comme

1. *Antichità di Ercolano*, VI, 27; VIII, 56; *Museo Borbonico*, V, 12; Mongez, *Recueil d'antiquités*, *Encyclopédie méthodique* (1804), IV, pl. 321; Roux et Barré, *Herculanum et Pompéi* (1840), t. VII, p. 90; Rich, *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *Lanterna*; Overbeck, *Pompéi*, 4^e^ éd , 1884, p. 448-449; Toutain, *loc. cit.*, fig. 4337; Gusman, *Pompéi*, p. 19.

2. Bonnaffé (Edmond), *Dictionnaire des amateurs français au XVII^e^ siècle* (1884), p. 199.

3. Bibl. nat., ms. fr. 9530, fol. 101. Cf. fol. 279 : « Le s^r^ Jean Magi de Marseille, qui a esté longtemps en Aegypte et jusques à une vintaine d'années, dict y auoir ueu diuers Vases et Ustensiles en commun Vsage de forme fort semblable ou approchante aux anciens », etc. Cf. *Lettres* de Peiresc, éd. Tamizey de Larroque, t. V, p. 643, 651.

4. Peut-être une corruption du bas latin *canadella*, burette, fiole. Du Cange, *Glossarium*, s. v.

Digitized by Google

le dessoubs d'une boiste à pruneaux et a au centre un tenon à mettre le chandellier pour porter une chandelle comme celui que m'a enuoyé le s^r Menestrier[1], à troys pertuis assez grosses pour porter peult être les trois chainons auxquels il est suspendu et attaché à un couvercle un peu arrondy auquel y a pareillement troys trous, mais ils sont faicts en forme d'un cœur à peu près et semble y avoir un plus grand trou par le mitan pour laisser sortir la fumée de la chandelle. Et y a pareillement un anneau par dessus, en situation aequidistante desdits trous, qui monstre y avoir eu troys anneaux pour porter suspendu tout le corps de la lanterne, soit auec d'autres chaisnons ou auec des cordons de soye, comme font encores les Turcs, qui ne les garnissent pour les deffendre du vent qu'auec de la toile blanche parsemée de fleurs ou animaulx de diverses couleurs, qui rendent un très bel effect et qui n'empeschent pas que la lanterne ne face une grande clarté la nuict suffisante à se voir conduire, comme les fleurs enluminées des chassys des Barbiers.

« Cette note, jetée sur le papier par Peiresc pour son usage personnel, manque un peu de netteté et de précision. Néanmoins sa description concorde si parfaitement avec la forme des lanternes antiques retrouvées depuis qu'on ne peut conserver le moindre doute. Il est facile de reconnaître là les trois parties dont se composent ces luminaires : 1° le plateau inférieur circulaire, avec le tenon au centre et avec ses montants verticaux « fort « ténus et fort desliés »; 2° la calotte supérieure, percée de trous pour l'échappement de la fumée et munie d'un anneau qui permettait de la faire monter et descendre à l'aide d'un crochet sans se brûler les doigts; 3° les chaînons de suspension[2]. Il semble seulement que la lanterne de Ménestrier eût trois montants et trois chaînons, au lieu de deux comme les autres exemplaires connus.

« Peiresc ne conserva certainement pas cet objet curieux; car on n'en retrouve plus trace ni dans l'inventaire de son cabinet[3], ni dans celui du cabinet de Sainte-

1. Ces mots ne peuvent s'appliquer qu'à un autre tenon de bronze, envoyé aussi par Ménestrier et dont il est longuement question dans les *Lettres*, *loc. cit.*, p. 660, 677, 691.

2. Voir notamment la description de Rouquette, *loc. cit.*

3. *Inventaire des médailles, graveures, pierres prétieuses et*

Digitized by Google

Geneviève, où passa une bonne partie de sa collection[1]. Il dut renvoyer à Rome, comme il le faisait souvent, les bronzes que son correspondant lui avait communiqués[2], et ils rentrèrent alors dans le cabinet de Claude Ménestrier[3]. Quand ce savant ecclésiastique mourut, quelques années plus tard, en 1639[4], que devint sa lanterne? Il était bibliothécaire du cardinal Barberini, lequel, élu pape en 1643 sous le nom d'Urbain VIII, lui survécut jusqu'en 1644. C'est peut-être parmi les bronzes du Vatican qu'on aurait le plus de chances de retrouver la pièce que Peiresc a décrite. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, signale, au nom du P. Delattre, associé correspondant national, quelques nouvelles découvertes faites à Carthage :

« Notre cher et laborieux correspondant vient de recueillir, dans les fouilles de la grande basilique dont il s'occupe en ce moment, l'angle d'une plaque de marbre paraissant appartenir à une table de jeu et portant des lignes de petits ronds ; elle ressemble à celle qui fut trouvée à Damous-el-Karita et communiqué par lui à la Société[5]. Les fragments d'inscriptions retrouvés dans les ruines de cette basilique dépassent actuellement le nombre de 5000.

« Le P. Delattre a recueilli dans les mêmes fouilles un rebord fragmenté d'un plat chrétien, en terre cuite rouge, sur lequel apparaît le reste d'une scène de l'histoire de

poidz antiques de feu M^r de Peiresc, Bibl. nat., ms. fr. 9534. Voir à la page 27 les Vases antiques, figures de bronze, etc. Cf. Chapard, *Fabriciani cimelarchii promptuarium*, Aix, 1647.

1. Du Molinet (Claude), *Le cabinet de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, Paris, 1692, avec pl.

2. Voir les *Lettres* de Peiresc, *loc. cit.*, p. 507, 525, 526, 533, 564, 569, 605, 622, 641, 643, 653, etc.

3. Sur ce cabinet voir Tamizey de Larroque dans les *Lettres* de Peiresc, *loc. cit.*, p. 661, note.

4. Tamizey de Larroque, *loc. cit.*, dans la préface, p. IV.

5. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1909, p. 375. Un monument semblable a été trouvé à Bolsena, *Notizie degli scavi*, 1903, p. 373.

Digitized by Google

Jonas. C'est le moment où le prophète est vomi par le monstre marin. Il est reçu par un ange debout, vêtu d'une longue robe et muni de grandes ailes. Comme toujours, Jonas sort de la gueule du monstre, les deux mains tendues en avant; l'ange avance le bras droit vers lui pour l'aider et le soutenir.

« Ces plats de terre cuite étaient une imitation des grands plats de marbre de la même époque, dont les

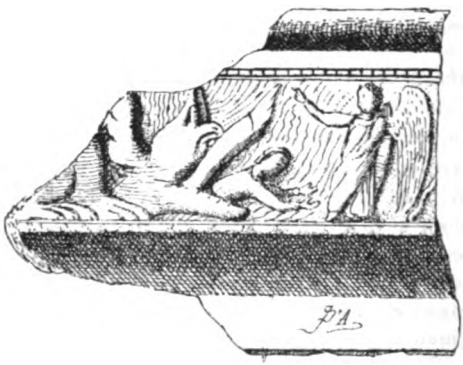

Rebord de plat en terre cuite trouvé à Carthage représentant Jonas sortant de la gueule de la baleine.

bords sont ornés également de sujets chrétiens et dont M. Michon a entretenu la Société à plusieurs reprises. Le relief présente une bordure de perles.

« Le P. Delattre ajoute que l'auteur de ce croquis, le marquis d'Anselme, qui depuis de longues années lui a rendu tant de services en exécutant les dessins des objets découverts dans ses fouilles, vient de quitter Carthage pour rentrer définitivement en France. Il éprouve un profond regret de perdre un collaborateur aussi dévoué.

« Deux copies d'inscriptions et un second dessin sont joints à cette lettre :

« 1° Partie supérieure d'une stèle punique, épaisse de

Digitized by Google

0m05, haute de 0m145, large de 0m16. Calcaire rose. L'ex-voto à Tanit et à Baàl-Hammon que portait primitivement cette pierre a été effacé pour donner place à une épitaphe romaine. Malgré le grattage, quelques caractères puniques apparaissent encore. Deux sont nettement visibles

Stèle punique réemployée comme épitaphe romaine trouvée à Carthage (Sidi-bou-Said).

à la première ligne, à gauche, au-dessous du mot *Annia;* un autre apparaît à la seconde ligne entre les deux X.

« L'épitaphe suivante a remplacé l'inscription votive :

ANNIA · LAIS · VIXSIT
ANNIS LXXV
H · S · E ·

« Hauteur des lettres : 0m018.

Digitized by Google

« Cette stèle votive punique, transformée en monument funéraire romain, a été trouvée à Sidi-bou-Saïd.

« 2° Petite pierre noire de forme ovale, haute de 0m017, large de 0m013, à bord taillé en biseau. Sur la grande face, on voit en creux un personnage à tête de coq, les jambes formées de deux serpents. D'une main, il tient un fouet et, de l'autre, un bouclier, sur lequel sont gravés ces caractères :

ΕΙ
ΑΝ
ΗϚ

« Sur l'autre face, on lit :

ΑΒΛΑ
ΝΑΘΑ
ΝΑΛΒ
Α

« Cette pierre appartient à la série si nombreuse des *abraxas*[1].

1. Sur les abraxas trouvés à Carthage, cf. Louis Poinssot, *Pierres gravées trouvées en Tunisie*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXIX (année 1909), p. 219, note 2; p. 220 à 222.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1916.

Séance du 5 Juillet.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Schlumberger (G.). *Un « boullotirion » byzantin ou appareil à fabriquer les sceaux de plomb de l'époque byzantine.* Paris, 1911, in-8°.

— *Charlotte d'Albret, femme de César Borgia, et le château de La Motte-Feuilly.* Paris, 1913, in-8°, pl.

— *Un empereur de Byzance à Paris et à Londres.* Paris, 1916, in-8°, pl.

— *Fresques du XIVe siècle d'un caveau funéraire de l'église de Notre-Dame de Philérémos (ou Philerme) à Rhodes.* Paris, 1912, in-4°, pl.

— *Une médaille inédite d'André Tiraqueau.* Paris, 1907, in-8°, pl.

— *Monuments byzantins inédits.* S. l., s. d., in-8°.

— *Note sur les Eaux-Bonnes durant les années 1771 et 1772.* Pau, 1908, in-8°.

— *Prise de Saint-Jean-d'Acre en l'an 1291 par l'armée du Soudan d'Égypte.* Paris, 1914, in-8°, pl.

— *Voyage dans les Abruzzes et les Pouilles (3-17 mai 1914).* Paris, 1916, in-8°.

M. le comte Durrieu, membre résidant, revenant sur un livre d'heures dont il avait parlé en 1888 à la Société, fait pour le mari d'une demoiselle Perrette Baudoche, de

Digitized by Google

Metz, morte en 1400, signale que les miniatures offrent cette particularité très curieuse de représenter des scènes de l'Ancien Testament dans l'illustration des heures de la Vierge.

« Il existe quelques autres échantillons de ce genre de scènes, dûs à des miniaturistes d'une excellente école du milieu du XVI^e siècle, qu'il faut peut-être rattacher à Jean Cousin.

« Je me demande s'il n'y aurait pas là une trace d'influence protestante. Ces scènes se retrouvent aussi dans des préfigures, mais celles-ci s'ajoutent, ne se substituent pas à l'illustration habituelle. »

M. É. Eude, associé correspondant national, lit une note, extraite de ses *Études d'architecture au Portugal*, ouvrage en préparation, sur les anciennes constructions portant le nom de *miléus*.

« Il est probable, d'après l'explication de Viterbo, que ce mot désignait « toute chose étrangère et plus spéciale- « ment française ». L'influence française sur la terre portugaise, aux XI^e et XII^e siècles, est prouvée par de nombreux documents; et, pour ce qui regarde les monuments de l'art, quand les textes manqueraient, ces monuments eux-mêmes diraient assez haut d'où leur style tire son origine. »

Séance du 12 Juillet.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrage offert :

Mirot (L.). *Documents relatifs à des révocations de sceaux (Fin XIV^e-début XV^e siècle)*. Paris, s. d., in-8°.

M. M. Prinet, membre résidant, examine un écu d'or à la couronne, frappé pour le dauphin Charles, le futur Charles VII, qui porte, comme différent, une lettre que l'on a prise pour une F.

Digitized by Google

« On en a conclu que cette pièce, qui présente le style propre aux monnaies de La Rochelle, avait été forgée dans l'atelier temporaire de Fouras, supprimé en 1431.

« En réalité, la lettre est une R. On pourrait y voir l'initiale du nom de La Rochelle et penser que l'écu a été frappé en cette ville. »

M. É. Chénon, membre résidant, communique, de la part de M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste-paléographe, la copie d'une charte originale de Charles IV dit le Bel, du 5 novembre 1326. Cette charte, actuellement conservée aux archives départementales de la Manche, à Saint-Lô, est intéressante à divers points de vue. En voici le texte :

Original. Parchemin, scellé de cire jaune sur simple queue : H (fonds du Mont-Saint-Michel, carton des sceaux, n° 1).

« *Karolus Dei gratia Francorum et Navarre rex ... ballivo Constanciensi vel ejus locum tenenti salutem. Sua nobis religiosi viri ... abbas et conventus monasterii Sancti Michaelis in Periculo maris gravi conquestione monstrarunt, quod tu, pretextu cujusdam commissionis per nos de capiendis Englicis tibi facte, omnia bona in prioratu Sancti Germani supra rippariam que dicitur E., qui prioratus est de menbris monasterii predicti, existencia, eo solum quod prior dicti prioratus natus fuit in insula de Gersoy, que in potestate regis Anglie existit, licet dicta insula sit de dyocesi Constanciense, cepisti et ad manum nostram posita tenes, in ipsorum religiosorum prejudicium dampnumque non modicum et gravamen, cum, sicut asserunt, dictus prioratus non sit conventualis nec bona predicta sint dicti prioris, ymo sint religiosorum predictorum, qui dictum priorem instituere et destituere possunt, quociens eis placet. Quare mandamus tibi, quatenus, si ita esse legitime constiterit, non obstante quod prior dicti prioratus in dicta insula natus fuerit, manum nostram a dictis bonis, nisi pro alia causa quam ut predicitur capta vel saisita fuerint, amovens vel amoveri faciens, ipsa bona eisdem*

Digitized by Google

religiosis reddi et restitui facias indilate. Nolumus tamen quod dictus prior seu aliquis alius qui in partibus Anglie vel in potestate regis Anglie traxerit originem, durante guerra nostra, in prioratu predicto seu aliis prioratibus aut locis tue baollie (ballie) contra ordinationes nostras debeant remare. Datum apud Castrum Theoderici die V^a novembris, anno Domini M° CCC° vicesimo sexto. »

« *In requestis hospitii. Aubigny*[1]. »

« Dans cette charte, plusieurs points sont à relever : — 1° Il y est question d'une guerre de Charles IV avec les Anglais : il s'agit de celle qui fut causée par l'affaire dite de Saint-Sardos (destruction par des soldats anglais d'une bastide française sur les confins de la Guyenne), et qui, commencée en 1324, se termina en 1327, après la mort d'Édouard II. — 2° La charte fait allusion à une ordonnance de Charles IV, qui ne nous a pas été conservée, et par laquelle il prescrivait à ses baillis d'expulser les Anglais de leurs circonscriptions et de mettre tous leurs biens « en sa main » : nous avons là un précédent historique intéressant du sequestre judiciaire appliqué actuellement aux biens situés en France des Allemands et de leurs alliés. — 3° Le bailli de Cotentin, en exécution des ordres reçus, s'était empressé de saisir tous les biens du prieuré de Saint-Germain-sur-l'Ay, membre de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, sous prétexte qu'à la tête de ce prieuré se trouvait un prieur né dans l'île de Jersey, qui était bien du diocèse de Coutances, mais appartenait au roi d'Angleterre : ce prieur était donc sujet anglais. Les moines du Mont-Saint-Michel ne contestèrent pas cette qualité; et, en effet, ils ne le pouvaient guère. Le droit de l'époque, en France et en Angleterre, ne s'attachait qu'à la naissance, au *jus soli*, pour déterminer la nationalité. Aussi Charles IV ordonne-t-il d'expulser le prieur et tous ceux qui, comme lui, seraient nés sur

1. Cette charte a été publiée en 1860 dans un recueil peu répandu : Renault, *Monographie du canton de Lessay*, p. 16, dans l'*Annuaire de la Manche*, année 1860.

Digitized by Google

des terres anglaises ou soumises à la domination anglaise. — 4° Mais en ce qui concerne les biens saisis, les moines du Mont-Saint-Michel obtinrent leur restitution au moyen d'une ingénieuse théorie : le prieuré de Saint-Germain n'était pas, d'après eux, un prieuré conventuel; ils avaient le droit de nommer et de révoquer le prieur à leur guise; par conséquent, ce n'était pas à ce dernier, mais à l'abbaye, qu'appartenaient les biens du prieuré. Charles IV admit la distinction, et la charte que nous venons d'analyser a précisément pour but d'ordonner au bailli de Cotentin d'effectuer, après vérification des dires des religieux, la restitution des biens saisis. »

M. Pallu de Lessert, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Hirschfeld signale à trois reprises, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, tome XII, comme très suspecte, l'inscription suivante d'Apt[1] :

D M
L · VOLVS · L · FIL · VOL SEVE
RIANO IIII VIR C · I · APT II
ET · FLAM · ITEM II VIR C · I ·
HAD · AVENN · ET PONTIF
SACERDOT · VRBIS ROM ·
AETERN · VOL · SEVERIANA
PATRI INCOMPARABILI

« L'original est perdu; il ne nous est connu que par une copie de Calvet qui dit l'avoir vu dans les jardins de l'évêché d'Apt. Il venait d'être découvert près de cette ville sur la route de Sisteron.

« Les griefs que M. Hirschfeld fait au texte de Calvet sont les suivants : 1° les gentilices abrégés; 2° la mention du *sacerdos urbis Romae;* 3° l'emploi anormal de la conjonction *et* comme liaison de fonctions. La mention du *sacerdos urbis Romae* lui paraît inspirée par certaines

1. *C. I. L.*, XII, 1120.

Digitized by Google

légendes monétaires. Cependant, conclut-il, comme on a trouvé cette même formule dans une inscription de Turin découverte vingt ans après la mort de Calvet, je n'ai pas osé exclure ce texte.

« Que valent les objections de M. Hirschfeld?

« 1° Abréviation des gentilices. C'était autrefois une règle courante que, en épigraphie, dans le Haut-Empire, les gentilices ne s'abrègent jamais. Or, l'indication de la tribu Voltinia à laquelle appartenait L. Volusius Saturninus établit d'une façon à peu près sûre que le texte n'est pas postérieur à la seconde moitié du IIIe siècle.

« Cette règle n'est pas aussi absolue qu'on l'a dit. Nombreuses sont les inscriptions où les gentilices sont abrégés, surtout en Gaule. Il suffit pour le constater de parcourir les tomes XII et XIII du *Corpus*. Les exemples abondent à Lyon notamment. Il y en a à Nyon (Equestris) à Avenches (Aventicum), chez les Lingons, comme à Lausanne. C'est un usage qui tend à transformer peu à peu les vieux gentilices en simples prénoms. On n'abrège pas seulement les plus fréquents comme ceux de Flavius ou de Julius, de Claudius ou d'Aurelius, mais on écrit Munat pour Munatius, Pompon pour Pomponius, Ael pour Aelius. Je n'insiste pas sur ce point qui est trop facile à vérifier.

« 2° M. Hirschfeld cite en second lieu la mention du *sacerdos urbis Romae*. Le faussaire, d'après lui, se serait inspiré de certains revers de monnaies d'Hadrien qui mentionnent l'*urbs Roma aeterna*. Il en est d'autant plus frappé que l'inscription d'Apt attribue à Avignon le nom de *colonia Julia Hadriana*. Je pense que ses scrupules ne seraient plus aujourd'hui les mêmes car, sur les divers points de l'Empire, on a découvert des textes se rapportant aux *sacerdotes urbis Romae*. Notre confrère, M. Toutain, a montré dans son livre sur les cultes payens[1] comment le culte de la déesse Rome, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Rome et d'Auguste, prit nais-

1. T. II, p. 37 et suiv.

Digitized by Google

sance en Orient, puis s'étendit dans le reste de l'Empire, sans toutefois y prendre une grande importance. Le culte de l'empereur fit tort à celui de Rome; c'est ce qui nous explique la rareté des documents. On constate son existence en Afrique, en Rétie, en Pannonie, en Dacie, en Mésie inférieure et même en Bretagne. Nous avons dit que le seul exemple connu par Hirschfeld provenait de Turin et que c'est lui qui empêcha l'inscription d'Apt d'être classée parmi les inscriptions fausses. On peut donc expliquer aujourd'hui cette mention sans faire intervenir l'expédient d'un revers de monnaie copié par un faussaire.

« 3° Reste l'objection tirée de l'emploi de la conjonction *et* employée comme liaison de fonctions. Il est certain qu'on trouve là un procédé qui n'est pas habituel. Cependant, en y regardant de près, l'anomalie n'est pas aussi choquante. Le mot *et* ne se présente que deux fois et il est imposé, semble-t-il, pour éviter la répétition du mot *item* que l'auteur ne pouvait répéter sans nuire à la clarté de son texte. Celui-ci veut nous apprendre que L. Volusius Saturninus a exercé des fonctions dans deux villes différentes et il nous dit qu'il a été d'une part à Apt : *IIII vir coloniae Juliae Aptensium II et flamen*, d'autre part à Avignon : *item II vir coloniae Juliae Hadrianae Avennionensum et pontifex.* Enfin *sacerdos urbis Romae.*

« L'emploi de *et* ne paraît, dans ces conditions, avoir rien d'irrationnel. Il me semble qu'on est peu fondé à déduire de cette seule particularité l'argument qui mériterait à ce texte l'épithète de *titulus suspicionis fraudis valde obnoxius.*

« En tous cas si ce texte est apocryphe, il est l'œuvre d'un faussaire bien habile et même d'un faussaire de génie puisqu'il y découvre un sacerdoce jusque-là insoupçonné dans les pays de langue latine.

« Je n'aurais pas eu l'idée d'insister sur l'authenticité de l'inscription d'Apt si elle n'apportait un élément important à la solution d'une difficulté que soulève la condition

Digitized by Google

des cités de la Narbonnaise sous l'Empire. C'est cette importance même qui, je n'en doute pas, a rendu M. Hirschfeld aussi méfiant.

« Pline, dans la description de la Narbonnaise, y signale sept colonies de citoyens romains à Arausio, Arelate, Baeterrae, Forum Julii, Narbo Martius, Valentia, Vienna. En regard de ces colonies, il énumère trente-deux cités qu'il qualifie d'*oppida latina*. Or, plusieurs de ces *oppida* prennent dans des inscriptions le nom de *coloniae Juliae* qui semble indiquer qu'elles datent de César ou tout au moins d'Auguste. Une observation analogue doit être faite pour d'autres qui, comme Cabellio ou Nîmes, portent sur leurs monnaies, au temps de ces princes, le titre de colonies.

« Pourquoi Pline ne les place-t-il pas dans la première catégorie?

« On peut répondre d'abord que la nomenclature de Pline s'inspirerait d'un document du milieu du règne d'Auguste; le naturaliste aurait négligé de mettre sa liste au courant.

« Cette explication qui est vraie pour des cas isolés se heurte à de sérieuses objections, car elle n'impliquerait pas moins de huit ou neuf anachronismes. Elle ne donne pas, d'autre part, la raison du qualificatif de colonie porté sur les monnaies antérieures à la liste d'Agrippa.

« Il semble plus raisonnable de dire que ces colonies n'avaient été à l'origine que des colonies latines et que leur transformation en colonies de citoyens date d'une époque postérieure. Leur condition, ou du moins celle du plus grand nombre d'entre elles, n'était pas encore modifiée au temps de Pline qui, ne pouvant les ranger parmi les colonies de citoyens, les a groupées avec les municipes sous la dénomination générale d'*oppida latina*. Cela admis, et l'on y trouverait la confirmation de cette opinion, il ne resterait plus qu'à fixer l'époque où la transformation s'est opérée.

« En ce qui concerne Avennio, il est remarquable que si Pline en fait un simple *oppidum latinum*, elle est quali-

Digitized by Google

fiée colonie au IIe siècle dans Ptolémée. Or, cet auteur ne donne lui aussi ce titre qu'aux colonies de citoyens. Dans l'intervalle, un changement a dû vraisemblablement s'opérer. L'inscription d'Apt nous fournit la solution. Le surnom d'Hadriana porté par la cité est la date que nous recherchons. Avennio, érigée en colonie latine par César, d'où son nom de *colonia Julia*, est devenue, par la faveur d'Hadrien, colonie de citoyens romains. Ses habitants, fiers de son antiquité, n'ont pas voulu sacrifier le nom de leur premier bienfaiteur et ils ont appelé leur cité *colonia Julia Hadriana*.

« Ce fait n'est pas rare. J'y ai insisté ailleurs. J'ai montré que nombre de municipes d'origine césarienne se sont changés semblablement en colonies de citoyens. J'ai cité, entre autres, l'exemple d'Utique qui n'était, avant Hadrien, qu'un *municipium Julium* et qui, devenu colonie sous ce prince, se transforma en *colonia Julia Hadriana*. « Sans « l'anecdote racontée par Aulu Gelle, on n'eût pas man« qué, disais-je, d'ajouter Utique à la liste des colonies « césariennes[1]. » Voilà ce que nous apprend l'inscription d'Apt pour Avennio, si elle est authentique, comme j'ai essayé de le démontrer. »

Séance du 20 Septembre.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Notre délivrance ou notre servitude. Leur puissance mondiale ou leur décadence.* Moscou, 1916.

G. d'E.-A. *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notoires à la fin du XIXe siècle.* T. XIV, des-dug. Évreux, 1915.

1. Cf. *Les colonies attribuées à César dans l'Afrique romaine*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXXI.

Digitized by Google

GRUAZ (J.). *L'archéologie romaine dans le territoire de Vidy et ses environs*. Lausanne, 1914.

— *Le Chasseron et les temples de montagne*. Lausanne, 1913.

— *Les trouvailles de Saint-Sulpice et nos grandes collections locales*. Lausanne, 1916.

— et VIOLLIER (D.). *Le cimetière gaulois de Saint-Sulpice (Vaud)*. Lausanne, 1915, pl.

SCHLUMBERGER (G.). *Récits de Byzance et des croisades*. Paris, 1916.

Le président annonce la mort de M. L. Boutry, associé correspondant national, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. E. Babelon, membre résidant, offre à la Société de la part de M. Julien Gruaz, de Lausanne, diverses brochures concernant des antiquités du canton de Vaud.

M. M. Prinet, membre résidant, présente la reproduction du seing manuel dont faisait usage, en 1405 et 1408, Pierre de Hauteville, dit le « Prince d'amour », et qui est constitué par la devise flamande *Goddanc* (Dieu merci).

Cette devise figurait également sur un signet du même personnage.

M. Prinet donne quelques renseignements biographiques sur Pierre de Hauteville, qui a été le chef de la « Cour amoureuse », société littéraire fondée à Paris, en 1401. Il étudie les divers sceaux qu'a employés ce personnage, ses armoiries et son tombeau.

M. C. Enlart, membre résidant, signale la découverte, dans le château de Boulogne-sur-Mer, d'un pavement historié en terre cuite remontant à 1231 comme le château lui-même.

« Comme un autre pavement de Saint-Omer, il comprend un damier au centre; dans les autres carrés, soit d'autres damiers, soit des sujets véritables, quelques-uns avec figures caricaturales. Un calque et un relevé doivent être faits prochainement. »

Digitized by Google

M. Enlart, revenant de Reims, ajoute que l'état de la cathédrale s'aggrave continuellement.

« A l'intérieur de l'archevêché, l'incendie et l'écroulement ont mis à découvert des témoins de l'ancien palais du XIIIe siècle. C'est dans une seconde cave de l'archevêché, très profonde, qu'ont été murés certains débris de la cathédrale, à l'abri des larcins.

« Saint Rémy a été préservé, mais la riche bibliothèque de l'abbaye, avec ses boiseries, est détruite. »

Séance du 18 Octobre.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président.

Ouvrages offerts :

André-Michel (R.). *Les fresques de la garde-robe au palais des papes à Avignon.* Paris, 1916, in-4°, pl.

Carton (Dr L.). *L'église du prêtre Alexander découverte à Bulla Regia en 1914.* Paris, 1915.

— *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique.* Oran, 1916.

Deshoulières (F.). *Essai sur les tailloirs romans.* Caen, 1914, pl.

— *Les façades des églises romanes charentaises.* Caen, 1914, pl.

Ferree (Barr). *Chronological catalogue of building and associated arts. A proposal and a plan.* New-York, 1916.

Le président annonce la mort de M. A. de Polivanoff, associé correspondant étranger, et de M. le comte A. Couret, associé correspondant national. Il se fait l'interprète des regrets de la Société.

Il adresse les félicitations de la Société à M. R. Cagnat, membre résidant, élu secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

Il souhaite la bienvenue à M. le commandeur Marco Besso, associé correspondant étranger, venu exprès de Rome pour assister à la séance.

M. Durrieu souligne le fait que le commandeur Besso est originaire de Trente, *terra irredenta*.

M. le commandeur M. Besso remercie de ces paroles de bienvenue à lui adressées.

Le président exprime les espérances communes de la France et de l'Italie.

M. É. Michon dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 4e fascicule du *Bulletin* de 1915.

M. É. Michon, membre résidant, offre à la Société, de la part de M. André Michel, une étude de M. Robert André-Michel, associé correspondant national, sur *Les fresques de la garde-robe au Palais des papes à Avignon*.

« L'article que vient de publier la *Gazette des beaux-arts* est le développement d'une communication dont, bien peu de temps avant la déclaration de guerre, dans les séances des 17 et 24 juin 1914, notre jeune et regretté confrère, qui devait si tôt tomber glorieusement au champ d'honneur, avait réservé la primeur à notre Société et vous vous souvenez avec quelle attention vous l'aviez accueillie.

« Il est permis de s'étonner qu'un ensemble aussi capital, découvert en 1906, presque aussitôt l'évacuation du Palais par la troupe, n'eût encore été l'objet d'aucune monographie : pourtant graves étaient les problèmes qu'il soulevait, ne fût-ce que pour sa date et ses auteurs.

« Nul, mieux que M. Robert André-Michel, par sa connaissance spéciale de tout ce qui touche au Palais d'Avignon, n'était à même de les résoudre et l'on sera sans doute d'accord avec lui, lorsque, après en avoir éclairci définitivement les sujets, il conclut que les fresques remontent au début du pontificat de Clément VI, vers l'année 1343, et qu'elles sont vraisemblablement dues à la collaboration des artistes français et italiens qui travail-

Digitized by Google

lèrent en Avignon à cette date sous la direction de Matteo de Viterbe.

« L'art profane, sous les auspices d'un pape grand seigneur, s'insinue au sein de la cour pontificale. Il triomphe dans les appartements de ce chef de l'Église, qui fait déjà songer, en plein XIV^e^ siècle, à ses successeurs de la Renaissance. Et c'est ce qui donne, aussi bien au point de vue de l'histoire de l'art qu'au point de vue purement historique, un intérêt hors de pair aux fresques de la garde-robe. »

M. Michon offre ensuite, au nom de M. le D^r^ L. Carton, associé correspondant national :

« 1° *L'église du prêtre Alexander découverte à Bulla Regia en 1914 :*

« 2° *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique.*

« L'église du prêtre Alexander, parmi les ruines fouillées à Bulla Regia par M. le D^r^ Carton et auxquelles il vient de consacrer un rapport dans le *Bulletin archéologique du ministère de l'Instruction publique*, méritait une place à part. L'auteur insiste particulièrement sur les deux sacristies, *secretaria*, *diaconicum*, *prothesis*, encore reconnaissables avec de nombreux restes des objets qu'elles contenaient. Tant en ce qui touche l'architecture que relativement à plusieurs détails de l'histoire du culte, ses observations, dût-on même attendre du temps la confirmation de certaines conjectures, sont de celles dont on ne devra pas manquer de tenir compte.

« Non moins intéressante est l'étude sur les lampes de l'ancienne Afrique. Il y a là, sur les caractères de ces lampes, sur les lampes libyco-berbères, sur celles de l'époque punique, sur celles de fabrication indigène, sur les ateliers les plus caractéristiques, de judicieuses remarques et surtout, pour l'époque romaine, un relevé méthodique des estampilles qu'il y a des raisons de considérer comme africaines. »

M. Fr. Deshoulières, associé correspondant national,

Digitized by Google

fait la communication suivante sur les deux transepts de l'église de Souvigny (Allier) :

« Dans son état actuel, l'église de Souvigny est composée d'une nef, accostée de chaque côté par deux collatéraux, d'un transept qui ne fait pas saillie à l'extérieur et d'un chœur, avec déambulatoire, paraissant précédé de quatre travées droites.

« Si l'on étudie l'élévation extérieure du monument, on est frappé de constater, sur chacune des faces latérales, deux pignons presque contigüs : les premiers, qui sont à l'ouest, correspondent aux croisillons; les seconds surmontent les chapelles funéraires aménagées pour contenir les célèbres tombeaux des ducs de Bourbon.

« Il faut en effet se souvenir que l'église abbatiale de Souvigny, dont le gros œuvre remonte au commencement du XII^e^ siècle, après avoir subi d'importants remaniements vers 1150, fut l'objet d'importants travaux entrepris au cours du XV^e^ siècle par le prieur dom Chollet et dont nous trouvons le détail dans des marchés que rapporte dom Tripperet[1].

« C'est alors que, suivant l'opinion admise jusqu'ici, aurait été créé le transept actuel destiné à remplacer le transept roman transformé en chapelles funéraires. Nous pensons cependant que les deux transepts ont existé simultanément à l'époque romane.

« Au premier abord, cette opinion peut paraître osée, car on ne cite, en France, que deux églises romanes à double transept : Cluny et Saint-Benoît-sur-Loire. Mais ce sont, il est vrai, deux sanctuaires bénédictins qui ont eu avec l'abbaye bourbonnaise des rapports très intimes et ont pu inspirer son plan. Cependant, notre opinion doit s'appuyer sur des preuves plus matérielles.

« Tous les archéologues admettent que les deux chapelles des Bourbons ont remplacé des croisillons romans : la disposition primitive se retrouve facilement, surtout au sud. Quant au transept actuel, que l'on croyait être une

1. Bibl. nat., ms. fr. 11503.

Digitized by Google

conception de dom Chollet, c'est un large couloir, décoré dans le style flamboyant, coupant la nef et les bas côtés, si bien que le carré ne semble être que le prolongement du vaisseau central.

« Mais par quel procédé l'architecte l'aurait-il établi? En transformant une travée de nef et de bas côtés? Les dimensions sont trop larges pour autoriser une pareille hypothèse. En lui consacrant deux travées comme le fit le maître de l'œuvre de la cathédrale de Senlis? Alors les dimensions deviennent trop exiguës, car les travées accusent une largeur de 4^{m} 50 environ et celle du carré n'atteint pas 7 mètres.

« Reste un détail d'une importance capitale que nous n'avons découvert qu'à la suite d'un minutieux examen et qui n'avait pas été relevé jusqu'ici : si les nervures de la voûte du transept de dom Chollet reposent, au sud, sur des consoles revêtues de feuillages et, au nord, sur des colonnettes prismatiques, les colonnes qui les reçoivent en pénétration, à l'est et à l'ouest, ne sont en réalité que des colonnes romanes transformées; le maître de l'œuvre s'est borné à bûcher les chapiteaux, mais il a respecté les deux bases extrêmes, qui, avec leurs larges scoties, à peine creusées entre deux tores peu saillants, accusent nettement le XII^{e} siècle.

« L'espace se trouve donc ainsi jalonné par des témoins romans qui assignent des dimensions trop vastes pour en faire une seule travée de nef et trop restreintes pour en loger deux. C'était donc, déjà avant le remaniement du XV^{e} siècle, un transept existant simultanément avec l'autre.

« D'ailleurs un texte vient encore fortifier cette hypothèse : « Le marché du 25 mars 1485 », rapporté par dom Tripperet, stipule que parmi les piles que l'entrepreneur Maigron devra transformer se trouvent « les supports des croisées ».

« Le doute n'est donc plus possible : le plan de l'église de Souvigny vient s'ajouter à ceux des édifices bénédictins de Cluny et de Saint-Benoît-sur-Loire que jusqu'à ce

Digitized by Google

jour on croyait, seuls en France, tracés comme une double croix. »

M. le comte Durrieu, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai réimprimé récemment, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*[1], un acte notarié du 19 juillet 1269 découvert dans les archives de Bologne et publié pour la première fois en Italie par M. Malaguzzi-Valeri. Ce document est doublement curieux. D'une part, on y voit figurer, à titre de témoin, l'enlumineur Oderisi da Gubbio, que Dante a immortalisé en le nommant dans la *Divine Comédie*. D'autre part, l'acte, dans son ensemble, se rapporte à un important achat de manuscrits fait pour trois Français, alors étudiants à Bologne, manuscrits que les acheteurs stipulaient devoir être envoyés à l'un d'eux à Paris.

« Le premier de ces Français, celui à qui les livres devaient être expédiés, porte un nom qui, jusqu'ici, a été imprimé : « Johannes de Manduno » ; mais notre confrère M. Maurice Prou m'a fait observer que, paléographiquement, l'*n* et l'*u* étant pareils dans les vieilles écritures, on pourrait lire *Mauduno* avec autant de raison que Manduno. Il en résulte que le vrai nom de l'étudiant français qui était à Bologne en 1269 serait : « *Magister* « *Johannes de Mauduno, Aurelianensis dyocesis* » ; ce qui donne, en notre langue : « Maître Jean de Meun, du dio- « cèse d'Orléans ». Or, c'est là exactement ce que l'on pourrait appeler l'état civil du fameux poète maître Jean de Meun, l'auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*, effectivement né dans le diocèse d'Orléans. En rapprochant toutes les indications fournies par la pièce des archives bolonaises de ce que l'on sait de la vie de Jean de Meun, je suis arrivé à cette conclusion que c'est bien effectivement le poète du *Roman de la Rose* qui se trouvait en Italie en 1269, et ce voyage en Italie, au temps de sa

1. Tome XLII, 1915, p. 158-159.

Digitized by Google

jeunesse, révèle un fait qui était resté, jusqu'à ce jour, totalement ignoré de tous les biographes de Jean de Meun[1]. »

Séance du 25 Octobre.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président.

M. M. Prou, membre résidant, donne lecture de l'étude suivante de M. L. Germain de Maidy, associé correspondant national, sur les repositoires eucharistiques à oculus en Lorraine et dans les pays voisins (xv^e^-xvi^e^ siècles) :

« Vers la fin du moyen âge, il y eut en Allemagne, en France, — et généralement, je crois, dans les pays du Nord, — de grandes modifications relatives au culte des hosties consacrées, ou, suivant l'expression ecclésiastique, de la Réserve eucharistique. Sauf de rares exceptions, le mode habituel en ces contrées était de placer les hosties dans une pyxide, que l'on enfermait dans une boîte métallique en forme de tourelle ou de colombe, ordinairement revêtue d'un voile ou pavillon et que l'on suspendait, par un système à poulie, au-dessus du maître-autel. Mais le culte liturgique du Saint-Sacrement se développa beaucoup à partir de l'institution de la Fête-Dieu, au xiii^e^ siècle. Plus tard, en de nombreuses grandes églises, surtout séculières, on crut probablement qu'il convenait de donner plus d'importance au tabernacle renfermant le pain consacré, et l'on érigea, pour y mettre la pyxide ou le ciboire, des tabernacles en forme de tourelles, parfois fort considérables, disposées dans le chœur, souvent à hauteur de l'autel, mais assez fréquemment aussi en un autre endroit plus en arrière; on en éleva en outre, de moindre

1. Je me permets d'ajouter, en visant un travail de moi paru pendant l'impression du présent *Bulletin*, que l'on pourra trouver des détails plus étendus sur l'objet de cette communication dans mon opuscule intitulé *Jean de Meun et l'Italie*, Paris, 1916, in-8° (extr. des *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1916, p. 436-444).

Digitized by Google

hauteur, au sommet des retables, mode qui existait en Italie, par exemple à la cathédrale de Sienne.

« A la même époque, dans les petites églises de Lorraine et des contrées voisines, Luxembourg, Alsace, Bourgogne, etc.[1], le ciboire fut assez habituellement mis en des niches pratiquées dans le mur du chœur et auxquelles on voit quelquefois appliquer le nom de *repositorium* ou repositoire[2]. Ces tabernacles furent, semble-t-il, délaissés et trop souvent masqués ou détruits, à partir du commencement du XVII^e^ siècle, où l'on adopta l'usage romain du tabernacle sur le gradin de l'autel et où des honneurs beaucoup plus grands furent rendus à l'Eucharistie, bien que non exposée.

« Une particularité très remarquable, c'est qu'au fond de ces niches repositoires s'ouvrait un petit oculus, défendu extérieurement par une armature de barreaux de fer; généralement, il était rond, souvent décoré d'un quadrilobe ou garni de gracieux réseaux flamboyants; parfois, on lui donnait la forme d'une petite fenêtre lancette; à Pont-Saint-Vincent et au village voisin, Chaligny[3], l'oculus, unique au départ de la niche, qui est adossée à un contrefort, bifurque et se divise extérieurement en deux

1. Des tabernacles analogues ont été signalés dans d'autres contrées : la province de Trèves, le Hainaut belge, la Champagne, la Normandie et peut-être l'Angleterre. Sur ce dernier point, voir ma communication à la *Revue de l'art chrétien*, 1906, p. 404. C'est aussi, paraît-il, un tabernacle du même genre (je veux dire ajouré) en forme de petite maison, qui est établi dans un contrefort à l'église de Metz-le-Comte (cant. de Tannay, arr. de Clamecy, Nièvre) et qui serait du commencement du XVI^e^ siècle. J'en dois une photographie (prise en 1899) à la bienveillance de M. de Saint-Venant.

2. Le travail le plus important qui ait paru sur ces tabernacles est l'inventaire de ceux de la Lorraine annexée à l'Allemagne par le traité de Francfort; l'auteur l'a fait précéder d'une ample et intéressante introduction : abbé G. Walbock, *Oculi et armoires eucharistiques en Lorraine*, dans l'*Annuaire de la Société lorraine d'histoire et d'archéologie*, 1906, p. 317, figures.

3. Canton de Nancy.

Digitized by Google

petites lancettes, une de chaque côté du contrefort. Un nombre fort restreint de ces oculus offrent des dates[1]; je n'y ai jamais remarqué d'autre inscription, non plus que des emblèmes ou images symboliques.

« Quelle pouvait être la destination de ces oculus ? Telle est la question controversée que je voudrais proposer de nouveau à l'examen de nos confrères. Aussi bien, est-ce la Société des Antiquaires de France auprès de laquelle, il y a plus de trente ans, j'ai, pour la première fois, entendu parler de ce sujet; je m'y étais attaché ainsi que Léon Maxe-Werly, de Bar-le-Duc, mais il n'avait aucune idée bien arrêtée sur ces monuments, lorsque, à la séance du 2 mai 1883, il en entretint la Société[2]; j'étais présent et je pus exprimer mon opinion, qui depuis s'est précisée. Déjà, j'affirmais, chose encore peu reconnue, que ces niches étaient des tabernacles eucharistiques; de plus, j'entrevoyais un rapport entre l'oculus et le cimetière entourant l'église. J'ai développé la même thèse au congrès tenu à Nancy en 1886 par l'Association française pour l'avancement des sciences, et j'y suis revenu plus d'une fois à propos de monuments analogues que j'ai eu occasion de citer. Ce branle étant donné, plusieurs autres archéologues s'occupèrent de la question et signalèrent de nombreuses niches du même genre. Je crois que tous ceux qui exprimèrent leurs idées ont admis qu'il s'agissait de tabernacles eucharistiques; mais, à leur avis, en ouvrant les oculus, on avait pour but de permettre l'adoration des hosties par les fidèles lorsque l'église était fermée.

« J'ai peine à me ranger à cette opinion, que j'avais d'abord admise en partie; je crois de plus en plus à un rapport entre l'oculus et le cimetière. C'est à la fin du moyen âge que disparaissent les lanternes des morts : on

1. Celui de Munster (anc. cant. d'Albestroff, arr. de Château-Salins, Meurthe) serait daté de 1424; il n'en est pas d'autre que j'oserais faire remonter aussi haut.

2. *Bull. des Antiquaires*, 1883, p. 188-190.

Digitized by Google

a voulu les remplacer par une lumière beaucoup moins forte, il est vrai, parfois presque invisible peut-être, mais combien autrement pieuse : celle qui brûlait devant l'Eucharistie! Tout de suite, je veux répondre à une objection : on m'a signalé, en Bourgogne, une ou deux églises où existent de ces tabernacles et qu'aucun cimetière n'entoura jamais; il y aurait à rechercher si ces repositoires ne sont pas d'époque relativement récente et si l'oculus n'y a pas été pratiqué par habitude, par esprit d'imitation, comme se font tant de choses dont il serait difficile de découvrir la raison [1].

« Les motifs pour lesquels je ne puis adopter l'idée de mes confrères sont divers. Si l'on avait eu en vue de provoquer l'adoration, les oculus auraient reçu une décoration indiquant qu'ils correspondaient au tabernacle; or, je l'ai dit, jamais, à ma connaissance, on n'a rien cité de tel [2]. En second lieu, ces oculus seraient disposés de manière à se trouver en face du lieu le plus fréquenté ou, tout au moins, d'un endroit d'accès facile et assez spacieux; il est possible, et je vais y revenir, de trouver quelques oculus ainsi placés; mais, très souvent, au contraire, comme je l'ai encore constaté assez récemment à Senon [3], ils s'ouvrent au fond du cimetière, en un endroit fort reculé, étroit et incommode. D'ailleurs, je ne serais pas surpris que l'on ait, en plusieurs endroits, disposé l'oculus de telle façon que la lumière pût, dans la nuit, servir de phare en face d'un chemin; je crois même assez probable que, par cette lampe, on a voulu parfois étendre

1. L'un de ces tabernacles est celui d'Orain (Côte-d'Or), vraiment d'époque tardive, 1558 : *Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XV, p. LXXIV-LXXV; cf. *Bull. de la Société historique et archéologique de Langres*, t. VI, p. 53-58.

2. Il a existé des oculus pour la vénération des reliques : J. de Laurière, *Saint-Bertrand de Comminges*, p. 74-75.

3. Cant. de Spincourt, arr. de Montmédy, Meuse. — Voir mon opuscule : *Notes sur l'église de Senon*, p. 56 (extr. du *Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse*, 1910).

Digitized by Google

sur les vivants un signe de la protection eucharistique, et je l'ai dit notamment à propos du repositoire de l'église de Maxéville[1], près de Nancy, lequel était non dans le chœur, mais fort haut vers le milieu de la nef, du côté du village[2]. Cependant, nombre de ces tabernacles à oculus ne répondent nullement à cet emploi symbolique.

« Voici une autre objection. En vue de la prière, la hauteur devrait toujours être à peu près la même, tandis qu'elle varie beaucoup, soit dans l'intérieur de l'église, soit, davantage encore, à l'extérieur, dont souvent le sol se trouvait beaucoup plus haut ou plus bas que celui de l'édifice. Certains de ces oculus, même ceux de Maxéville et de Chaligny, sont trop singulièrement placés pour qu'il puisse venir à la pensée que des personnes pieuses se seraient agenouillées au-devant.

« Enfin, et c'est là le point le plus important à étudier, il me semble que l'adoration de l'Eucharistie reposant dans le tabernacle n'existait pas comme de nos jours[3]; assurément, c'est avec respect et vénération que l'on s'approchait du tabernacle; mais je crois qu'on ne lui rendait pas les honneurs qui lui sont maintenant accordés[4]; c'est

1. Prononcer Machéville. Cette humble, mais très intéressante église a été démolie en 1889.

2. Voir ma brochure : *Excursions épigraphiques. L'église de Maxéville*, 1889, p. 10-11 (extr. des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1889).

3. Je ne me rappelle pas que, dans les Heures et autres livres de dévotion des xv^e^-xvi^e^ siècles que j'ai eu occasion de parcourir, il y ait des oraisons indiquant la coutume d'adorer les hosties réservées (non exposées).

Passée l'antiquité chrétienne, la communion n'a commencé à devenir fréquente que depuis le xvii^e^ siècle, et l'on ne saurait, je crois, faire remonter plus haut les prières devant le tabernacle fermé, non plus que les « visites au Saint-Sacrement », si en usage de nos jours.

4. D'habitude, en nos pays, les catholiques pieux, lorsqu'ils passent devant une croix monumentale ou la porte d'une église, donnent une marque de respect : les hommes se découvrent; les femmes font le signe de la croix. Peut-être autrefois agissaient-ils d'une manière analogue à l'égard des oculus qu'ils savaient corres-

Digitized by Google

pourquoi, au moyen âge, sa présence au-dessus du maître-autel, même dans les cathédrales, n'était pas une gêne pour les cérémonies; la liturgie romaine moderne paraît interdire de l'y garder aux messes solennelles, à cause des honneurs dus au célébrant[1]; dans les cathédrales, il doit y avoir, pour le Saint-Sacrement, une chapelle spéciale.

« Telles sont les difficultés que me paraît présenter l'opinion sur l'adoration pendant la fermeture des églises.

« Mais quelles sont les raisons qui me disposent à croire à une relation entre l'oculus et le cimetière, c'est-à-dire la dévotion envers les morts? Je le répète, c'est toujours dans les petites églises, entourées du champ du repos, que j'ai remarqué des tabernacles à oculus. N'ayant pas encore rencontré des textes de liturgie ou de littérature pieuse qui se rattachent directement à la question, je ne saurais montrer d'une façon rapide et certaine le rapport mystérieux entrevu à la période indiquée entre l'Eucharistie et les défunts. Mais il est bien connu que, — en sou-

poudre à des tabernacles; mais je pense qu'ils ne se croyaient nullement invités à faire la génuflexion ou à prononcer, agenouillés, des prières à l'Eucharistie quand l'église était fermée.

1. Telle me paraît être l'opinion de différents liturgistes, surtout par rapport aux pays du Nord, où les offices paroissiaux du dimanche sont généralement beaucoup plus solennels qu'en Italie. Mgr X. Barbier de Montault, dans son *Traité pratique de la construction... des églises* (t. I, p. 101), restreint l'interdiction aux grandes églises : « Dans les cathédrales, collégiales et autres grandes églises, où l'office, messe et vêpres, se chante solennellement, le Saint-Sacrement ne peut être conservé au grand autel, ni à celui où se fait la fonction, afin de ne rien changer à l'ordre des cérémonies. » — Un prêtre historien du Luxembourg belge, disait, il y a quelques années : « La coutume de placer... le tabernacle au maître-autel, pour y conserver la sainte Eucharistie, n'est devenue générale qu'à la fin du XVII[e] siècle. D'ailleurs, en principe, la messe et les fonctions liturgiques sont défendues à l'autel du Saint-Sacrement, et cela par respect, parce que le prêtre doit souvent se retourner pour les cérémonies ou les allocutions au peuple. » (Abbé Tillière, dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* (Arlon), 1909, p. 264.)

Digitized by Google

venir, pensent quelques-uns, de l'obole à Charon, — des chrétiens plaçaient dans la bouche des morts une hostie bénite, et l'on voit comparer les hosties consacrées à des monnaies[1]; en plusieurs contrées, un abus s'est même produit, contre lequel des conciles ou des évêques ont dû se prononcer : ce sont des hosties consacrées qui servaient au même usage[2]. A la fin du moyen âge, lorsque se développa le culte du Saint-Sacrement, on aima sans doute que sa protection s'étendît d'une manière sensible sur le cimetière[3] et on dut croire qu'à l'onéreuse lanterne des morts, dont la lumière éloignait les démons, il convenait de faire succéder celle de la lampe du Saint-Sacrement, comme une sorte de symbole mystique de Jésus présent dans l'Eucharistie[4]. »

M. Enlart est, lui aussi, d'avis que les tabernacles à oculus ouvrant sur les cimetières, en Lorraine, n'étaient

1. Par leur forme ronde, plate, leur dimension et le monogramme qu'elles représentaient d'habitude, les petites hosties ressemblaient aux monnaies du moyen âge. Un tel rapprochement n'a pas manqué d'être fait par des contemporains, ainsi au XII[e] siècle par Honorius d'Autun et par Ernulphe, évêque de Rochester, en 1124 : le pain eucharistique, dit-il, est donné aux fidèles en forme de monnaie, *in forma nummi* (voir archiprêtre Vincent Ambrosiani, *Le monogramme IHS sur les hosties*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1885, p. 229).

2. L'Eucharistie étant la nourriture spirituelle des chrétiens, il y a lieu de rapprocher ces coutumes de celles de l'antiquité païenne, où l'on portait des aliments sur les tombes des défunts.

3. Il serait facile de citer des faits nombreux sur l'Eucharistie à l'égard des défunts et il en est qui datent de fort loin; l'abbé A. Guillois, *Explication du catéchisme* (4[e] éd., t. IV, 1859, p. 172), rappelle qu'une fois, saint Basile le Grand, après avoir célébré les saints mystères, divisa l'hostie en trois parties : « Il réserva la seconde pour être mise dans son tombeau. » L'auteur cite en note un texte latin, qui est d'Amphilochius.

4. Il y a une quinzaine d'années, M. Louis Régnier, le savant archéologue normand, a exprimé une opinion analogue, indépendante de la mienne, qu'il ne connaissait pas encore (L. Régnier, *La chapelle de la commanderie de Chanu (diocèse d'Évreux)*, Évreux, 1899, gr. in-8°, p. 7).

Digitized by Google

pas seulement destinés à rapprocher l'Eucharistie des morts, mais qu'ils pouvaient servir en même temps de lanternes des morts.

M. H. Stein, membre résidant, entretient la Société de quelques verriers dont il a retrouvé les noms dans des documents du moyen âge :

« On a cité depuis longtemps le nom de Clément de Chartres, *Clemens vitrearius Carnutensis*, qui se lit sur un vitrail du XIII^e^ siècle de la cathédrale de Rouen. Antérieurement, on trouve çà et là, dans des chartes éparses, des noms de verriers, mais le cas est fort rare, et à ce titre ils méritent d'être recueillis.

« Le cartulaire de l'abbaye de Josaphat, près de Chartres, en mentionne deux, qui appartiennent au XIII^e^ siècle : *Robertus vitrearius*, qui, se faisant moine, donne à ce couvent une maison lui appartenant[1], vers 1160; et, environ trente ans plus tôt, *Giraldus vitreator* est témoin d'un échange de moulin entre le même couvent et les moines de Saint-Martin-au-Val[2]. On peut supposer, avec l'éditeur de ce texte[3], que *Giraldus* a pu exécuter à la cathédrale de Chartres le vitrail dit de Notre-Dame-de la-Belle-Verrière, vraisemblablement antérieur à l'année 1137 et l'un des rares qui subsistent de l'ancienne cathédrale incendiée en 1194[4]. Il en était au moins le contemporain, et la preuve d'un atelier de peintre-verrier à Chartres dès la première moitié du XII^e^ siècle est faite.

« A Chartres encore, dans un document qui ne peut être daté qu'approximativement (entre 1132 et 1143), sont nommés trois verriers témoins d'un acte émané de l'évêque Geoffroy, *Lambertus*, *Girinus* et *Regnerdus;* leur

1. *Cartulaire de l'abbaye de Josaphat*, éd. Métais (s. d.), t. I, p. 288.
2. *Ibid.*, t. I, p. 75.
3. *Ibid.*, t. I, p. 124.
4. Abbé Clairval, *Chartres, sa cathédrale, ses monuments* (Chartres, 1896, in-16), p. 98.

Digitized by Google

participation aux travaux de la cathédrale peut être envisagée[1].

« A Vendôme, il est possible de remonter à une époque plus ancienne. A une date difficile à déterminer d'une façon précise, mais oscillant entre 1085 et 1092, *Lisoius vitrearius* paraît comme témoin d'une charte[2] par laquelle Herbert de Cheviré reconnaît toutes les donations faites par son père et le comte Geoffroy au monastère de la Trinité. Il vivait donc à une époque de prospérité et de grandeur pour la ville de Vendôme, qui vit le pape Urbain II dans ses murs en 1096 et qui vit s'élever en même temps les remarquables constructions de la Trinité, de la collégiale Saint-Georges et du château (enceinte, tour de Poitiers, etc.), comme l'attestent les monuments eux-mêmes, encore en partie conservés. La présence d'un atelier de verrier dans cette ville ne peut surprendre.

« Au Mans, à l'époque où vivait le célèbre Hildebert de Lavardin et vers le temps même où eut lieu la dédicace de la cathédrale commencée en 1060, c'est-à-dire dans les premières années du XII^e^ siècle, le chanoine *Guillelmus, vitrearius*, donne au chapitre vingt sous pour faire un passional et une maison; il n'est pas douteux qu'il travailla de son métier aux vitraux de la cathédrale[3].

« Dans une province assez éloignée de la vallée du Loir, on cite un autre verrier aux mêmes dates (entre 1080 et 1093) : *Walterius vitri artifex*, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Molesme en Bourgogne[4]. Sans doute travaillait-il de son métier dans les constructions abbatiales, dont il ne subsiste rien.

« Il est intéressant de constater également la présence

1. *Cartulaire de la léproserie du Grand-Beaulieu*, éd. Merlet et Jusselin (1909), p. 4.

2. *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais (1894), t. II, p. 59.

3. *Liber albus capituli* (1869), p. 105; cf. A. Ledru, *La cathédrale Saint-Julien du Mans* (1900), p. 139.

4. *Cartulaire de l'abbaye de Molesme*, éd. Laurent (1911), t. II, p. 154.

Digitized by Google

d'un verrier à Beauvais, à une époque plus tardive, mais à une date assez rapprochée (1273) de la confection des verrières de la fin du XIII[e] siècle qui ornent la chapelle Saint-Vincent à la cathédrale de Beauvais[1]. Il s'appelle Jean Lecerf, est laïque et vend, d'accord avec sa femme, une maison sise dans cette ville, paroisse Saint-Laurent[2], à l'abbaye de Chaalis[3]. On aime à constater l'existence d'un ancien atelier de verrier dans une ville dont les églises s'enorgueillissent de fort beaux vitraux et où plus tard s'établirent des artistes renommés en ce genre, Enguerrand Le Prince et ses fils Jean et Nicolas Le Prince (XVI[e] siècle). »

Séance du 8 Novembre.

Présidence de M. E. LEFÈVRE-PONTALIS, président.

Ouvrages offerts :

CASTELLANE (comte DE). *Écu d'or au nom de Charles VI frappé par le comte de Fosse en 1419.* Paris, 1915.

DAREMBERG (Ch.) et SAGLIO (É.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 51[e] fasc. (VIA-VOMITORIUM). Paris, 1916, in-4°.

LAFAYE (C.). *Litanie grecque d'Isis.* Paris, 1916.

— *Le modèle de Térence dans l'Hécyre.* Paris, 1916.

MICHON (E.). *L'Apollon de Cherchell.* Paris, 1916, in-4°, pl.

PRINET (M.). *Un écusson de marbre conservé au Musée du Louvre.* Paris, 1916.

Le président se fait l'interprète des regrets qu'inspire

1. Abbé Pihan, *Beauvais* (Beauvais, 1885), p. 31.

2. « *Johannes dictus Cervus, vitrearius, et A. ejus uxor vendiderunt ecclesie quandam masuram sitam in parrochia Sancti Laurentii, inter masuras dicte ecclesie que fuerunt quondam Philippi Milonis* » (Bibl. nat., ms. fr. 11003, fol. 375).

3. Cf. *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1914, p. 389-404.

Digitized by Google

à la Société la mort de M. l'abbé Thédenat, membre honoraire, et rappelle le rôle important qu'il a joué à la Société pendant trente-quatre ans.

M. H. Jadart, associé correspondant national, offre à la Société un recueil de bibliographie rémoise pendant la guerre.

M. G. Lafaye, membre résidant, offre à la Société le 51e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines (Via-Vomitorium)*.

« Il appelle particulièrement l'attention de ses confrères sur quelques articles qui se recommandent par leur étendue et leur importance, tels que *Villa* (Grenier), *Vinum* (Jardé) et *Vitrum* (Morin-Jean).

« L'ouvrage est en bonne voie d'exécution et on peut en prévoir le complet achèvement pour un terme peu éloigné, quoique certains collaborateurs mobilisés paient de leur personne dans différents services de l'armée; l'un d'eux, M. Carcopino, a même combattu aux Dardanelles.

« Le fascicule LI contient un article de bon augure, *Victoria* (Graillot), où les artistes français pourront trouver bientôt, comme tout permet de l'espérer, des inspirations et des modèles. »

M. H. Jadart, associé correspondant national, entretient la Société de l'incendie de l'hôpital civil de Reims par l'armée allemande :

« Sur le désir de M. Anatole de Barthélemy, j'ai publié, en entrant dans la Société, une *Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Remi de Reims, aujourd'hui Hôtel-Dieu* (actuellement hôpital civil[1]). Il me faut, en ce moment,

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLV (1884), p. 155 à 187, notice avec plan et figures. Cf. *Congrès archéologique de France*, 78e session tenue à Reims en 1911 par la Société française d'archéologie, t. I, p. 100 à 106, guide par L. Demaison, avec figures.

Digitized by Google

tracer le triste tableau de l'incendie et de la ruine de ce vénérable monument, causés par les bombes d'avions allemands dans la nuit du 13 au 14 août 1916. Ce désastre désolerait notre honorable et regretté confrère, si attaché aux monuments de sa ville natale, comme il nous désole tous, ainsi que tant d'autres ruines qui s'accumulent, depuis deux ans et deux mois, dans l'infortunée ville des Sacres.

« Après l'incendie de la Cathédrale et du Palais contigu, celui-ci est l'un des plus navrants qui pouvaient nous atteindre encore, car il amène d'irréparables destructions de bâtiments historiques et d'œuvres d'art, particulièrement dans les reconstructions magnifiques de la fin du XVIII^e^ siècle. En effet, un terrible incendie avait déjà ravagé l'abbaye le 15 janvier 1774 et brûlé sa bibliothèque. L'église, accolée au monastère, avait failli, comme cette fois, devenir la proie des flammes; elle vient d'être épargnée de nouveau par le zèle des rémois, ainsi que la salle capitulaire du XIII^e^ siècle servant maintenant de réfectoire et tous les rez-de-chaussée voûtés qui ont résisté à l'embrasement des étages supérieurs. C'est à ces voûtes que l'on doit le salut du Musée lapidaire de la ville, installé sous une portion du cloître et dont le *Tombeau de Jovin* est la pièce de la plus haute valeur. Les anciens appartements du grand prieur et les locaux de l'administration ont été ainsi pareillement préservés avec les tableaux et objets précieux qu'ils contenaient. Les fameuses tables de Jean Godart, taillées en 1530 dans un chêne immense, n'ont pas péri non plus dans le réfectoire qui les abritait depuis 1827, date de la translation de l'Hôtel-Dieu[1]. Ce qui a péri irrémédiablement, ce sont les salles de tous les étages supérieurs et le mobilier provenant des dons et legs, ainsi que les objets, quelques-uns fort curieux, restés sous les combles. Les inventaires et les notes prises pour notre répertoire archéologique feront seuls connaître un jour l'étendue de ces pertes.

1. *Les tables de l'Hôtel-Dieu de Reims* dans le *Bulletin monumental*, t. LIX (1894), avec dessin.

Digitized by Google

« La chapelle, qui avait été installée en 1827 dans un vaste local embelli par les religieux après l'incendie pour contenir leur nouvelle bibliothèque[1], a été totalement incendiée avec son vestibule et son mobilier parce qu'elle n'était pas voûtée. Outre un Christ en croix du moyen âge, des inscriptions et plusieurs tableaux remarquables de Nicolas Wilbault, il faut déplorer l'anéantissement des boiseries, majestueuses dans leur simplicité, qui garnissaient tout le pourtour, montrant encore l'espace réservé aux livres entre de hautes colonnes cannelées. Œuvres d'un sculpteur rémois nommé Blondel, dont il nous reste la chaire de la cathédrale, ces boiseries étaient l'une des plus belles créations de l'art provincial et l'un des plus nobles types des bibliothèques de la congrégation de Saint-Maur.

« Le grand escalier, bâti également après l'incendie par des maîtres rémois, Lecoq et Revel, n'est pas effondré et conserve son immense rampe en fer forgé de style Louis XVI, mais il est mutilé par endroits; plusieurs marches ont éclaté sous l'action du feu et la chute des poutres du plafond a nécessité son étayement.

« Quant au cloître antérieur à l'incendie, datant de 1710 à 1730, et pareillement l'œuvre d'un artiste rémois, Jean Bonhomme, il est resté debout dans la plus grande étendue de ses arcades, sauf à l'entrée où deux travées ont été démolies pour tenter d'arrêter le fléau.

« Enfin la façade principale sur la cour d'honneur reste aussi debout avec son escalier en fer à cheval, œuvre de Duroché, architecte de Soissons, mais les étages supérieurs au dedans et les combles sont anéantis[2].

« Les bâtiments du périmètre de l'hôpital survivent seuls intacts. Les dimensions de la partie centrale dévastée

1. L'ancienne bibliothèque était située dans les combles, la nouvelle fut rétablie au rez-de-chaussée pour faciliter les secours en cas de nouveau péril.

2. Voir les huit photographies prises par M. Lesage, aide-pharmacien de l'hôpital, et les vingt cartes postales éditées par M. G. Dubois, photographe à Reims.

Digitized by Google

sont tellement importantes que « l'on a parlé de 300,000 fr. « pour prix de couvertures provisoires[1] ». Il faut cependant préserver les voûtes, clore et sauver ce qui reste de précieux dans les ruines. »

M. J. Toutain, membre résidant, présente à la Société une tête de panthère en bronze, trouvée sur l'emplacement d'Alesia en juin 1914.

« Cette tête, dans un parfait état de conservation, est remarquable par l'expression farouche de la physionomie, par la sobriété nerveuse du modelé, par la précision rigoureuse de certains détails. La technique présente un mélange adroit de fonte et de ciselure. Ce morceau peut soutenir la comparaison avec les œuvres d'art analogues, les mieux conservées, du Cabinet des Médailles, du Louvre, du Musée de Saint-Germain en Laye.

« Cette tête de panthère mesure 0m07 de long du cou à l'extrémité du mufle; la plus grande hauteur, représentée par le diamètre du cou, est de 0m068. Elle ne peut avoir été ni un orifice de fontaine ni un marteau de porte; il est peu vraisemblable qu'elle ait fait partie d'une anse de vase. Les deux hypothèses auxquelles on peut s'arrêter, c'est qu'elle a servi d'ornement soit à un bras de meuble (fauteuil), soit à un timon de char.

« En terminant, je rappelle que le sol d'Alesia a déjà fourni cinq œuvres d'art en bronze d'une réelle valeur : le Gaulois couché, la tête de Silène formant peson de balance, la tête de Junon diadémée, le buste de Gallo-romaine et cette tête de félin. L'intérêt des fouilles qui y ont été pratiquées et qui s'y poursuivront n'est donc pas seulement historique. Il est hautement archéologique et artistique. »

M. C. Enlart, membre résidant, donne lecture de la note suivante de M. R. Rodière, associé correspondant national :

« Le château de Verteuil (Charente) renferme une

1. Lettre du Dr Pol Gosset, médecin des hôpitaux de Reims, qui a visité les ruines le 22 octobre 1916 et me les a décrites.

Digitized by Google

célèbre série de six tapisseries du xv[e] siècle, dites de la *Chasse à la licorne*. Ces précieuses tentures ont été étudiées par Mgr Barbier de Montault[1], M. Émile Biais[2] et M. L. Serbat[3].

« Elles passent pour avoir été faites en vue d'orner le château de Verteuil, où elles se trouvent encore. Une *Notice sur Verteuil*[4], non signée, dit (p. 14) qu'elles « ont été faites vers 1450[5] pour Jean II, seigneur de « La Rochefoucauld et de Verteuil, et Marguerite de La « Rochefoucauld, dame de Barbezieux, sa femme, et sont « dans la partie du château où elles ont été placées par « eux : 1° Départ pour la chasse; 2° La licorne est choisie « dans la Tremblaye; 3° La licorne traverse la Charente; « 4° La licorne est forcée; 5° La licorne est tuée et amenée « à Jean et à Marguerite; 6° La licorne revit. »

« Que cette fameuse série soit à Verteuil depuis longtemps, ce n'est pas douteux. L'*Inventaire des objets existant dans les châteaux de La Rochefoucauld, Verteuil et La Terne, à la mort de François VIII de La Rochefoucauld, en 1728*[6], mentionne : « Ladite chambre tendue « d'une tapisserie de haute-lisse, en cinq pièces[7], presque « mi-usée, appelée de la licorne, estimée 150 livres[8]. »

1. *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 114.

2. *La tapisserie de la Licorne du château de Verteuil*, dans la *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements*, 1905, p. 669-677.

3. *Guide du congrès d'Angoulême*, 1912, p. 307.

4. Ruffec, impr. L. Picart, sans date ni nom d'auteur.

5. M. Biais (*op. cit.*) établit que ces tapisseries datent de la fin du xv[e] siècle ou du commencement du xvi[e].

6. Publié par P. de Fleury; *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, t. VII, 1886, in-4°, p. 71-209. Extraits dans la *Revue de l'art chrétien*, 1887, p. 227.

7. Il n'y avait donc alors que cinq pièces. « Il est possible qu'on ait découpé la tapisserie lors de sa restauration, pour l'adapter aux panneaux qu'elle occupe; de là deux pièces en plus, dont une, transformée en portière, n'est actuellement qu'un fragment » (X. Barbier de Montault, *op. cit.*).

8. *Inventaire* cité, p. 56, n° 437.

Digitized by Google

« Mais je doute fort, pour ma part, que ces tapisseries aient été faites pour les sires de La Rochefoucauld. D'abord, les initiales gothiques A et E, qui se retrouvent partout[1] et doivent être celles des premiers possesseurs de l'œuvre, ne conviennent nullement à Jean et à Marguerite, ni à aucun des membres connus de leur maison[2].

« Puis, dans l'une des tapisseries, celle qui est placée dans le corridor proche du salon, le collier d'un chien de chasse (dans le coin en bas, à la droite du spectateur) porte un écusson écartelé : 1 et 4, fascé d'or et d'azur, à trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces; 2 et 3, d'or à trois maillets de gueules.

« Ce sont les armes, très caractéristiques et impossibles à confondre avec d'autres, de la maison de La Viefville, en Picardie et en Artois, écartelées de Mailly-Lorsignol.

« Jean Ier, sire et baron de La Viefville, seigneur de Blessy, vicomte d'Aire, gouverneur et capitaine général d'Artois en 1328, épousa Marie de Mailly, dame de Nédon, fille de Jean, chevalier, et d'Isabeau d'Haveskerque[3]. Marie étant l'héritière de sa branche, ses descendants écartelèrent de ses armes.

« Je dois dire, d'ailleurs, que je n'ai pas trouvé jusqu'ici au xve siècle, dans la généalogie de La Viefville,

1. Notamment sur divers colliers de chiens.

2. Voici ce qu'en dit M. Biais (*op. cit.*, p. 675) : « Si les chiffres A E ne nous semblent pas être les initiales de hauts seigneurs de l'illustre maison de La Rochefoucauld, ils rappellent probablement deux de leurs alliés. Il ne m'a pas été possible de les identifier (on ne voit que Antoine de La Rochefoucauld (1537), seigneur de Barbezieux, etc., second fils de François de La Rochefoucauld, premier du nom, qui ait l'initiale A; mais sa femme était Antoinette d'Ambroise, dame de Chaumont-sur-Loire, de Meillan, de Charenton, etc.). Ces monogrammes restent comme une énigme. Évidemment ils veulent proclamer le nom des seigneurs pour qui elles ont été tissées. Voilà pourquoi la découverte d'un document généalogique pourra nous être une heureuse révélation... »

3. P. Anselme, t. VIII, p. 660, et mss. généalog. du prince Eugène de Béthune (bibliothèque G. Sens).

Digitized by Google

deux époux aux initiales A E. Mais l'histoire de cette vieille maison féodale est bien mal connue.

« Ce qui est certain, c'est que la dernière descendante de la branche aînée des La Viefville, Marie, épousa avant le 17 février 1453 Antoine, dit le Grand Bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon; ce prince, fastueux et magnifique comme son père, est très capable d'avoir commandé les belles tapisseries qui nous occupent[1].

« Il est vrai que ses armes, à lui, ne s'y trouvent pas. Mais elles ont pu disparaître dans quelque restauration. Rien n'empêche, d'ailleurs, de supposer que les La Rochefoucauld aient fait supprimer, lorsqu'ils ont acquis ces tapisseries, les armoiries étrangères à leur maison. Le collier de chien, à cause de son exiguïté, aurait passé inaperçu.

« Bref, je ne prétends nullement trancher la question, mais il était utile de verser au dossier des tapisseries de Verteuil la mention du collier aux armes de La Viefville et de Mailly, détail que personne n'avait encore signalé. »

M. Enlart communique également la note suivante de M. Rodière sur une pierre tombale d'Essomes.

« Il est assez rare de rencontrer, au cours des recherches épigraphiques, des pierres tombales dont la même face a servi deux fois à des sépultures différentes ou qui, laissées inachevées, n'ont été employées qu'au bout de plusieurs siècles.

« Un curieux exemple de ce remploi peut se voir dans la belle église abbatiale d'Essomes, près Château-Thierry[2].

« A gauche, en entrant, est relevée contre la muraille une belle pierre tombale fort endommagée, représentant, au trait gravé, un abbé avec sa crosse, sous une architecture du XIV^e^ siècle, et quatre rangées de personnages sous

1. Il est mort en 1504 à Tournehem en Ardrésis.

2. Cf. une bonne phototypie dans le beau recueil de M. Étienne Moreau-Nélaton, *Les églises de chez nous* (arr. de Château-Thierry, t. II), fig. 470.

Digitized by Google

petites niches à droite et à gauche; le tout est du style rayonnant le plus caractérisé. On n'est donc pas peu surpris de lire, au pourtour[1], l'épitaphe qui suit, en capitales romaines fleuries de la Renaissance, malheureusement effacée en partie :

HIC IACET REVERĒDVS IN X̄P̄O PATER DN̄S C · · · · VS GVIL · · RT ABBAS · · · · · · · · · · —— ANNIS REXISSET OBIIT —— DIE MĒSIS —— ANNO DN̄I · M · QV̄IGĒTESIO —— ORA LECTOR PRO EO.

« Les passages suppléés par des tirets n'ont pas été gravés sur la dalle; ceux qui sont remplacés par des points sont effacés.

« Il est évident qu'il faut lire Claudius Guillart, nom d'un abbé d'Essomes qui a beaucoup travaillé pour son église vers le milieu du XVI^e siècle; les belles stalles du chœur, de style renaissance, portent ses armes : un chevron accompagné de deux étoiles et d'une rose, avec sa crosse en pal et sa devise SPES MEA DEVS. Le même écu et la même devise se trouvent encore, avec la date 1540, sur une pierre remployée dans une maison neuve, voisine de l'église[2]. Une inscription moderne nous apprend que ce prélat vivait encore en 1548.

1. Aux angles sont les symboles des quatre évangélistes; ces emblèmes font partie de l'œuvre du tombier du XIV^e siècle.

2. 1538(-1539), 24 mars avant Pâques. — Accord entre « vénérable Père en Dieu monseigneur Claude Guillart, abbé de l'église et abbaye Sainct-Férieulle d'Essomes et messires Ayoul Domenchin, prieur claustral; Pierre Picherel, soubz-prieur; Philippes de Barly, curé de Sainct-Martin lez Chasteau-Thierry; Nicole Charpentier, prieur-curé de Sainct-Remy du Mont de Nully-Saint-Front; Jehan de Laon; Denis Miral, celerier; André Maugin, Laurent de Villers, Anthoine Binart, pitencier; Claude Guillart, tous prebtres; Claude de Sainct-Sigismond, diacre; Pierre de Montrobert et Charles Maddelain, prophetz, tous religieulx d'icelle abbaye, d'une part; et messire Anthoine d'Anglebermer, chevalier, seigneur de Lagnis, Barzy et Passy-sur-Marne (Archives de la seigneurie de Barzy-sur-Marne, communiquées par M. Riomet).

Digitized by Google

« On doit conclure que cette belle pierre du XIVe siècle, restée sans emploi et sans inscription, a été utilisée par le pratique abbé Guillart, qui y fit graver son épitaphe de son vivant. Après sa mort, personne n'a pris soin de compléter les dates laissées en blanc.

« J'ajoute que les recueils de Gaignières[1] nous donnent un exemple analogue : on y voit la pierre tombale d'Élie de Tinténiac, abbé de Saint-Aubin d'Angers, mort en 1535. La dalle, qui paraît dater au plus tard du commencement du XVe siècle, a dû resservir comme celle d'Essomes. »

M. L. Demaison, associé correspondant national, soumet à la Société un couteau antique, se pliant comme les couteaux modernes, trouvé à Reims dans une sépulture.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. le Dr Carton la photographie d'une tête, en marbre blanc, détachée d'une statue, qui a été découverte par des officiers à Fondouk-Djedid, au Ksar-Jemajeur, dans l'intérieur de la citadelle byzantine. Ces ruines, dont le nom antique n'est pas encore parvenu jusqu'à nous, sont situées au pied du Djebel Djemaā, sur un contrefort du versant oriental de la montagne; elles dominent la plaine fertile au centre de laquelle s'élève Grombalia[2].

« Cette tête mesure 0m30 de hauteur. Le nez a été entièrement brisé, le menton porte une éraflure et sur le cou, du côté droit, le marbre est également endommagé : ces différents accidents paraissent anciens. Les oreilles ont perdu chacune une partie du bourrelet qui borde le pavillon; le lobe de l'oreille droite est brisé; un choc malencontreux a déformé l'œil droit en lui enlevant une

1. Éd. Guibert, t. I, pl. LXXVI.

2. Notre confrère le docteur Carton en a donné une description dans le t. LIX de nos *Mémoires* (1900), p. 1-17, sous ce titre : *Les ruines de Ksar Djema-el-Djir* (*Tunisie*). « Jemajeur est une leçon qui n'a pas été adoptée par les auteurs de l'*Atlas archéologique*. »

Digitized by Google

partie des paupières; du même côté, sur le sourcil, on remarque un petit éclat. Ces dommages, sauf celui du nez, paraissent insignifiants, autant que la photographie permet de le constater.

Tête d'homme trouvée au Ksar-Jemajeur.

« Actuellement en la possession du général Dolot, la tête du Ksar-Jemajeur est celle d'un homme en pleine

Digitized by Google

force, au visage encore jeune. Ce qui frappe au premier abord, c'est une chevelure épaisse, formée de grosses boucles disposées par rangées et enveloppant la tête d'une masse lourde dont l'ensemble donne l'impression d'une perruque. Ces boucles débordent sur le front, elles entourent les oreilles qu'elles laissent pourtant à découvert et retombent assez bas sur la partie postérieure du cou. Elles ont fait penser à un type indigène. Cependant, dans le reste du visage, rien ne trahit l'origine africaine; on n'y remarque pas les caractères typiques qui distinguent, par exemple, la magnifique tête de bronze conservée au Musée britannique et provenant des fouilles de Cyrène[1]. D'ailleurs, des boucles analogues se retrouvent sur des têtes romaines connues, comme celles d'Aelius César, de Marc-Aurèle, de Lucius Verus et de Commode; les bustes et les monnaies de ces princes nous montrent leurs têtes surmontées de cheveux touffus à boucles serrées, moins débordantes il est vrai et d'un caractère moins étrange[2]. Il faut faire la part du plus ou moins de soin apporté dans l'exécution d'une sculpture.

« Le Musée de Cherchel possède un buste cuirassé de jeune homme dont l'attribution reste encore incertaine; il porte une chevelure du même genre, mais d'un travail infiniment plus fin et plus soigné[3]. Évidemment, ce n'est pas là cet arrangement minutieux de la coiffure que les auteurs anciens signalent chez les Maures d'Afrique; ce ne sont pas ces mèches frisées et calamistrées qui distinguent les cavaliers Maures de la colonne Trajane[4], que nous retrouvons sur la tête colossale de Cherchel, découverte par V. Waille et maintenant au Louvre[5].

1. O. Rayet, *Les monuments de l'art antique*, t. II.
2. Voir Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II², taf. XLII-LXIII.
3. P. Gauckler, *Le musée de Cherchel*, p. 150-152, pl. XVIII, 1.
4. R. Cagnat, *L'armée d'Afrique*, p. 332, planche en héliogravure reproduisant la cavalerie maure de la colonne Trajane.
5. Waille, *Bulletin archéologique du Comité*, 1895, p. 62-67, pl. V.

Digitized by Google

« Si le praticien a reproduit avec une certaine complaisance l'aspect de ces cheveux bouclés, il faut constater qu'il a traité cette partie de son œuvre d'une manière sommaire et même assez brutale. Il ne s'est pas donné beaucoup plus de peine pour rendre la barbe, se bornant à l'exprimer par de petits traits sans profondeur, assez rapprochés les uns des autres, qui couvrent les joues et le menton.

« Le reste du visage a été l'objet d'un travail moins négligé. Le nez était fort; les lèvres sont épaisses et accentuées, la lèvre inférieure un peu débordante; les yeux dont la pupille est indiquée par un cercle ne s'ouvrent pas largement et leur forme en amande imprime à la physionomie un caractère un peu triste. Deux traits marquent la naissance du nez entre les sourcils, deux autres descendent des narines vers les coins de la bouche. La partie basse du visage est large et arrondie.

« Ces remarques ne peuvent pas nous amener à une identification. Malheureusement, la statue dont l'arrangement aurait pu fournir quelques renseignements utiles n'a pas été photographiée. Peut-être n'a-t-elle pas été retrouvée, ni même recherchée? Il faut donc nous résigner à tout ignorer du personnage représenté, au moins pour le moment. Son portrait est néanmoins intéressant et il paraît utile de le faire connaître. »

M. G.-A. Prevost, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Il y a au Musée de Chantilly, sous le n° 253 du catalogue, un portrait de Montaigne, en haut duquel on lit, en lettres capitales peu visibles, LE SEIGNEUR DE MONTAIGNE, et sur lequel on voit, au-dessous de cette inscription, à gauche, un blason écartelé, aux 1er et 4e d'argent à un chevron engrêlé (dont la couleur est indécise), aux 2e et 3e d'hermines. Ces armoiries ne sont pas celles de Montaigne, armoiries bien connues et qu'il a décrites avec complaisance. « Je porte d'azur, semé de

Digitized by Google

« trèfles d'or, à une patte de lion de même mise en « fasce[1]. »

« J'avais demandé, il y a quelques années, à M. Gustave Macon, conservateur-adjoint du Musée, si la famille à laquelle appartenaient ces armoiries était connue; et, aussi, en cas de négative, quelle était la provenance de ce portrait, ce détail pouvant mettre sur la voie de la découverte. M. G. Macon a bien voulu me répondre que le portrait en question avait été acquis par le duc d'Aumale en 1882, qu'on n'avait pas d'autres renseignements à cet égard et que le propriétaire de ces armoiries était inconnu.

« M. F.-A. Gruyer, dans son ouvrage sur la peinture à Chantilly, a aussi constaté cette différence d'armoiries et il continue ainsi : « C'est d'après le portrait du Musée Condé, « nous l'avons dit, qu'a été fait, par Thomas de Leu, le « premier des portraits gravés de Montaigne. On le trouve « en tête des éditions de 1611 et de 1617. La gravure de « Thomas de Leu ne portant ni inscription, ni blason, il « est probable que cette inscription et ce blason ont été « ajoutés postérieurement à l'exécution de la gravure, sans « doute entre 1620 et 1630, car on les trouve dans la gra- « vure de L. Gaultier, exécutée d'après le même por- « trait pour l'édition donnée par M^lle^ de Gournay en « 1635[2]. »

« Il semble qu'il y a là deux légères erreurs : dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de l'édition de 1635 (Paris, Jean Camusat, 1635, in-fol.), la gravure du portrait est faite d'après un autre original que le portrait de Chantilly, la figure et les costumes sont très différents; de plus, le blason, qui figure en bas, à droite, dans l'encadrement très lourd et très compliqué, n'est pas non plus celui du tableau de Chantilly, il est d'azur à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'une tête de bélier de même.

1. *Essais*, ch. XLVI : des noms.

2. F.-A. Gruyer, *La peinture au château de Chantilly*, Paris, Plon, 1898-1899, 2 vol. in-4°, t. I, p. 39.

Digitized by Google

« J'avais remarqué l'identité absolue des armoiries du portrait de Chantilly avec celles qui sont figurées sur une gravure contemporaine que je possède. Cette pièce, provenant probablement d'un ouvrage in-folio, car elle est gravée des deux cotés, présente, sur une face, les armes d'Autriche, tandis que, sur l'autre, se voit, sur un blason compliqué, un écu, sur le tout portant absolument le même écartelé que le portrait de Montaigne. Dans un cartouche, se lit cette fière devise :

Malgré le temps et l'envye
Je maintiendray de Launay.

« Ces armes pouvaient donc être celles d'une famille de Launay. La confirmation de cette conjecture m'a été donnée par l'ample collection des portraits de Montaigne que renferme le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

« Là se trouvent plusieurs reproductions contemporaines du portrait de Chantilly : les unes dans le sens de ce portrait, c'est-à-dire la tête regardant à gauche, les autres en contre-épreuve, les unes sans nom de graveur, les autres avec le nom de Thomas de Leu, d'autres avec celui de Jean Moysens. Ces gravures ont toutes, dans le bas, un cadre oblong, formé d'un simple trait. Dans quelques-unes le cadre est resté blanc; dans d'autres, il renferme un quatrain dont le premier vers est :

Voicy du grand Montaigne une entière figure...

« Or, au bas d'une de ces gravures, on a la surprise de lire, au lieu du quatrain, cette inscription vraiment déconcertante :

Olivier de Lavnay, sieur de Guernelin,
chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller,
surintendant et contrerolleur général de l'hostel
Madame Éléonor d'Austriche, royne de France[1].

1. Un « Olivier de Launaix [sic], contrôleur général », figure sous la rubrique des menus officiers, sur une longue liste (s. d.)

Digitized by Google

« Ce n'est pas tout. A la partie supérieure de droite du portrait, les traits de fond horizontaux ont été effacés et, sur la place, devenue blanche, ont été gravées les armoiries du portrait de Chantilly : écartelé aux 1er et 4e d'argent à un chevron engrêlé; aux 2e et 3e d'hermines. L'écusson est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, tenu par des sauvages, sommé d'un casque de trois quarts, d'une couronne et d'une tête de sanglier pour cimier.

« Or, justement, une famille de Launay a compté, au milieu du XVIIe siècle, au nombre de ses membres, un insigne fabricateur de faux généalogiques, signalé par M. H. Omont : « La Bibliothèque nationale, dit-il, pos-« sède, sous les nos 31812 à 31861, cinquante volumes de « généalogies, la plupart de familles des Pays-Bas, par un « personnage qui s'intitule messire Jean, baron de Launay « et du Saint-Empire, chevalier de l'ordre militaire de « Christo, sieur de Montigny et d'Asfelt, vicomte de « Zélande, et dont le portrait, gravé en pied et en cos-« tume d'apparat, se voit en tête de plusieurs des volumes « de ce recueil, qui fut condamné a être pendu par le « Parlement de Tournay, le 12 avril 1687, comme falsifi-« cateur de généalogies et exécuté...[1]. »

« Nous avons donc, à Chantilly, un faux jusqu'alors inconnu, à joindre à ceux qui sont énumérés dans l'arrêt du Parlement de Tournay.

« Il reste à résoudre d'autres questions qui ne sont pas sans intérêt.

« Comment le faussaire s'est-il procuré le portrait de Montaigne? Pour authentiquer son faux, a-t-il couvert l'inscription « Le seigneur de Montaigne », inscription qu'on aurait retrouvée et fait réapparaître ultérieurement?

de personnages étrangers de la maison de la reine, qui obtinrent des lettres de naturalité. (*Catalogue des actes de François Ier*, Paris, Imprimerie nationale, 1896, in-4°, t. VII, p. 614, n° 27631).

1. H. Omont, *Recueil généalogique du baron de Launay*, dans *Revue des bibliothèques*, 1897, p. 26-37.

Digitized by Google

« Comment, enfin, chose plus surprenante encore, a-t-il pu, en même temps, se procurer le cuivre du portrait gravé par Jean Moysens ? Il semble, en effet, à certaines maladresses, notamment à un trait de burin donné à faux dans le fond, à droite, que le portrait signé de Jean Moysens, qui ne porte pas d'inscription, et celui qui a été falsifié par l'addition des armoiries et de l'inscription d'Olivier de Launay sont des épreuves de la même planche.

« Malheureusement, nous ne pouvons répondre à ces questions. Toutefois, il était peut-être utile de démasquer la tromperie du portrait de Montaigne. Elle montre un cas nouveau de ces faux héraldiques qui sont fréquents.

« En effet, le Musée Condé en offre un autre exemple dans le faux perpétré sur le psautier d'Ingeburge, pour la famille de Mesmes, et signalé par M. Léopold Delisle[1]. »

Séance du 15 Novembre.

Présidence de M. H. Martin, vice-président.

Ouvrages offerts :

Durrieu (P.). *Livre de prières peint pour Charles le Téméraire par son enlumineur en titre, Philippe de Mazerolles.* Paris, 1916, in-4°, pl.

Fage (R.). *Histoire d'une famille bourgeoise depuis le XVI^e siècle.* Brive, 1916, in-8°.

Prinet (M.). *Recherhes sur la date du plus ancien armorial français.* Paris, 1915, in-8°.

Le président annonce la mort de M. le marquis de Vogüé, membre honoraire.

1. Léopold Delisle, *Le cabinet des livres* [du Musée Condé], dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1898, t. I, p. 359.

Digitized by Google

M. E. Lefèvre-Pontalis, président de la Société, n'ayant pu prendre la parole aux obsèques, à cause du grand nombre des discours et de l'heure avancée, adresse la note biographique suivante, dont il est donné lecture :

« Mes chers confrères,

« Un nouveau deuil vient faire un grand vide dans la liste de nos membres honoraires. Notre cher et vénéré doyen, M. le marquis Melchior de Vogüé, qui avait été nommé membre résidant le 4 juillet 1860, vient d'être ravi à notre affection. Issu d'une noble famille du Vivarais, dont il fit revivre l'histoire dans un livre récent, ce patriarche avait le droit d'être fier de sa lignée qui a donné à la France deux évêques et plusieurs grands capitaines depuis le XI^e^ siècle. Né à Paris, le 18 octobre 1829, il avait hérité de l'activité de son père qui interrompit en 1830 une belle carrière militaire pour fonder des établissements métallurgiques dans le Berri et dont la vie politique fut très mouvementée.

« Notre éminent confrère avait fait ses débuts dans l'archéologie à vingt-deux ans par un livre sur l'*Orfèvrerie russe*, mais son premier voyage en Palestine en 1853 détermina sa vocation. Ses trois ouvrages sur les églises de la Terre-Sainte, sur le temple de Jérusalem, sur l'architecture civile et religieuse de la Syrie centrale, qui parurent entre 1860 et 1877, lui ouvrirent les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1868. Jusqu'en 1870, il prit une part très active aux travaux de nos commissions et aux séances de notre compagnie. Il fit de nombreuses communications sur les antiquités orientales, sur les inscriptions grecques, hébraïques, phéniciennes, sur les sceaux et les monnaies des Croisés.

« En 1871, M. Thiers fut heureusement inspiré en nommant le marquis de Vogüé ambassadeur à Constantinople, puis à Vienne, car les questions diplomatiques en Orient lui étaient aussi familières que les études archéologiques; mais notre regretté confrère devait encore rendre à la

Digitized by Google

France des services inoubliables comme président de la Société de secours aux blessés militaires, qui a sauvé tant d'existences dans ses hôpitaux depuis sa fondation. Depuis l'agression barbare de l'Allemagne, l'œuvre de la Croix-Rouge, dont il était l'âme, absorba toutes ses pensées.

« Élu membre de l'Académie française en 1901, président de la Société des agriculteurs de France, administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, ce grand seigneur, bâti comme un preux du moyen âge, possédait toutes les qualités du chef qui sait se faire obéir et se faire aimer. La sûreté de son jugement, la netteté de sa pensée et sa longue expérience expliquent comment il pouvait remplir à la fois tant de fonctions, en restant toujours à la hauteur de sa tâche. Archéologue, historien, diplomate, agronome et surtout philanthrope, il nous lègue l'exemple fécond d'une vie consacrée à la science et à la patrie. »

M. le baron J. de Baye, membre résidant, écrit de Russie pour signaler l'envoi à la Société d'un ouvrage du grand-duc Georges sur la numismatique russe.

M. H. Omont, membre résidant, signale un manuscrit nouveau et autographe du chroniqueur messin Philippe de Vigneulles.

« C'est une histoire des expéditions françaises en Italie sous les rois Charles VIII et Louis XII, composée à l'aide de sources contemporaines, notamment de la Chronique de Robert Gaguin, et dont un fragment, formé de dix feuillets seulement, comprend l'histoire des années 1495 à 1505. Recueillis au XVII^e^ siècle par Paul Ferry, ces quelques feuillets, après avoir passé dans les collections du comte Emmery et de l'abbé Cloüet, ont été récemment acquis pour la Bibliothèque nationale. La comparaison de l'écriture de ce fragment avec celle du manuscrit autographe des Mémoires de Philippe de Vigneulles, légué à la Bibliothèque nationale par notre regretté confrère Auguste Prost, aurait permis déjà de l'attribuer au chroniqueur messin, si l'auteur lui-même n'avait révélé son

Digitized by Google

nom dans le passage suivant, où est racontée l'arrivée à Naples du roi de France Charles VIII :

Item, le sabmedi ensuiant [21 février 1495] se partist le Roy de Verses [Aversa] et s'en allait coucher assés près de Naples, en ung lieu de plaisances nommé Pouge Real [Poggio Reale]. Celluy lieu est de grans magnificences en beaultés et plus qu'on ne sçaroit dire, et le fist faire le roy Alphonces pour sa plaisances. En celluy lieu y ait tant de choses singullères, tant en beau palais, en gerdins, en fontainnes, en petit preau, en diverses arbres et en diverses bestes, tant privées que salvegines, qui sont nourrit par leans, qu'il n'est possibles de le croires qui ne l'aroit veu, car c'est à ceste heures l'ung des beau lieu du monde. Et moy Philippe escripvain et conpousiteur de ces presentes, y ait estés et veu tout le lieu.

« En relisant son œuvre, Philippe de Vigneulles ne paraît pas avoir été satisfait de la description, qu'on vient de lire, du château de Poggio Reale, et il a ajouté entre les lignes : « Nottez ung peu mieulx ce lieu cellon la *Mer des « istoires*. » Ce n'est pas le seul emprunt qu'il ait fait ou proposé de faire à des sources imprimées, et il semble qu'il ait aussi mis à contribution le *Vergier d'honneur* d'André de la Vigne et Octavien de Saint-Gelais.

« Ces quelques feuillets viennent compléter d'autres fragments, également autographes, de la même compilation, jadis recueillis par Auguste Prost et qui forment aujourd'hui le volume 6696 des nouvelles acquisitions du fonds français des manuscrits de la Bibliothèque nationale. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, présente le plan d'une nouvelle basilique chrétienne découverte à Carthage par le P. Delattre dont les premières fouilles remontent au mois de juillet 1915[1].

« Les ruines de ce vaste édifice sont situées à peu de distance du couvent de Sainte-Monique, près de la voie du tramway qui va du Kram à la Marsa. L'Académie des

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1915, p. 263 et 496.

Digitized by Google

inscriptions a fourni à notre confrère les moyens d'en poursuivre méthodiquement l'exploration. Un premier rapport envoyé par le P. Delattre, au mois de mars dernier, nous apprend que les ruines n'étaient pas apparentes et qu'elles ont été profondément saccagées. L'édifice était rempli de sépultures; les épitaphes et surtout les débris d'épitaphes sortent de terre en très grande abondance[1].

« Ce relevé provisoire du plan de l'importante église n'est pas destiné à la publicité puisque l'exploration n'en est pas terminée, mais il est bon de jeter les yeux sur ce travail encore inachevé, afin de se rendre compte ainsi de l'intérêt de la découverte. Ce beau relevé est dû à l'un des meilleurs et des plus dévoués collaborateurs du P. Delattre, M. C. Thouverey, chef du bureau du dessin à la Direction générale des travaux publics de Tunis, qui se propose de le compléter au fur et à mesure de l'avancement des fouilles. Le plan est différent de celui de la basilique de Damous-el-Karita, découverte en 1884[2]. Il offre plus d'analogie avec celui de l'édifice que le P. Delattre a désigné sous le nom de *Basilica majorum* et dans lequel il a retrouvé des inscriptions mentionnant sainte Perpétue, sainte Félicité et leurs compagnons de martyre[3].

« Comme on le voit, cette nouvelle basilique avait la forme d'un rectangle terminé sur un de ses petits côtés par une abside arrondie, assez profonde, qui mesure 9^{m}58 de largeur sur 9^{m}74 de profondeur. Le vaste édifice avait sept nefs : une nef centrale, large de 11^{m}35, flanquée

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1916, p. 150-164.

2. Voir le *Bulletin archéologique du Comité*, 1886, p. 220-237, pl. XII-XIII; cf. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1911, p. 530, 566-583, avec un plan détaillé de cette basilique à neuf nefs; 1912, p. 458-476.

3. Cette basilique, découverte dans le terrain appelé Mcidfa, comporte neuf nefs comme celle de Damous-el-Karita. Voir les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1907, p. 176, 191, 193-195, 516-531; 1908, p. 59-69.

Digitized by Google

sur chacun de ses côtés de trois nefs plus étroites. La largeur totale de l'ensemble n'atteint pas moins de 37m65; sa longueur qui n'est pas encore déterminée peut être évaluée à une soixantaine de mètres. Les bases des colonnes de la nef centrale sont plus fortes que celles des nefs latérales. L'ouverture de l'abside comportait deux grosses colonnes entre lesquelles était l'entrée principale; deux passages plus étroits avaient été réservés entre ces colonnes et le mur, l'un à droite et l'autre à gauche.

« L'emplacement du ciborium a été retrouvé au milieu de la grande nef, à la hauteur de la cinquième colonne en partant de l'abside. A la même hauteur, mais dans la première petite nef latérale, à gauche en regardant l'abside, on a constaté l'existence d'un large puits de forme ronde. Plus bas, entre les bases douze et treize de la colonnade de la grande nef, un vaste tombeau dont les sépultures superposées sont violées a été découvert; du même côté, mais contre le mur intérieur, et vis-à-vis la colonne douze de la seconde nef latérale, l'emplacement d'un grand sarcophage a été reconnu. C'est dans cette partie de la basilique que se trouvent les tombeaux les plus importants; les débris d'inscriptions y sont innombrables. En dehors de la basilique, on rencontre également beaucoup de sépultures, notamment autour du mur de l'abside et contre les grands murs latéraux.

« Il reste à explorer la partie antérieure du monument dont l'étude est encore insuffisante et présente quelques difficultés parce que cette partie a été plus dévastée que le reste à cause du voisinage de l'arête du ravin. Dès à présent, quatorze bases sont dégagées sur chacun des entrecolonnements dans le sens de la longueur; on peut ainsi se faire une idée des dimensions et de l'étendue de la basilique. Il faut féliciter le P. Delattre des résultats obtenus par sa persévérante activité, malgré les obstacles de l'entreprise. Notre confrère, frappé de la situation particulière de cette église qui domine au loin la mer et

Digitized by Google

tenant compte aussi de son importance, croit avoir retrouvé une des principales basiliques de saint Cyprien, probablement celle dont parle Procope et dans laquelle Bélisaire se rendit le lendemain de la prise de Carthage : c'était précisément le jour de la fête de l'illustre évêque martyr. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, d'après un fragment de marbre votif, portant une mention du *templum Securitatis*, la basilique en question pourrait avoir été élevée sur l'emplacement d'un ancien temple de la Sécurité[1]. »

Séance du 22 Novembre.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Demaison (L.). *Académie de Reims. Séance tenue à Paris le 2 juin 1916. Allocution.* Reims, 1916, in-8°.

Duval (L.). *Pour nos provinces.* S. l. s. d., in-12.

Jadart (H.). *Bibliographie rémoise pendant la guerre. 1914-1916.* Reims, 1916, in-8°.

Le président annonce la mort de M. le comte A. Couret, associé correspondant national, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. É. Chénon, membre résidant, fait hommage d'une brochure de M. L. Duval, archiviste à Alençon, associé correspondant national, intitulée *Pour nos provinces*.

M. Chénon soumet ensuite à la Société, de la part de M. Duval, l'hypothèse suivante :

« La ville d'Alençon a pour armoiries un aigle éployé. L'origine de l'attribution de ce blason n'est pas connue, mais, suivant moi, pourrait remonter au temps de Henri IV. Il est à noter que ce roi fut contraint d'engager le duché d'Alençon au duc de Wurtemberg[2], comme garantie d'un

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1915, p. 497-498.
2. Cf. *Notitia S. Rom. Germanici imperii procerum* Jacobi

Digitized by Google

prêt important que ce duc lui avait fait et qui ne fut remboursé qu'après sa mort par Marie de Médicis, en 1613.

« Ce qui paraîtrait appuyer cette conjecture, c'est le contrat de mariage en date du 19 novembre 1609 entre Georges Doucelance, résidant au château d'Alençon, au service de Mgr le duc de Wurtemberg, jouissant par engagement du domaine de cette vicomté d'Alençon.

« Georges Doucelance, dans cet acte, est dit originaire du bourg de Louesnaux, près Héricourt (Haute-Saône), comté de Montbéliard, pays d'Allemagne.

« Le duc de Wurtemberg a donc eu sous Henri IV un représentant à Alençon, résidant dans le château ducal, et le résident n'a-t-il pas pu faire apposer sur ce château les armes de l'empire d'Allemagne ? »

M. J. Toutain, membre résidant, lit la communication suivante :

« César est le plus ancien, en date, des écrivains romains qui ait connu directement les peuples germaniques, qui soit entré en contact avec eux, qui ait pu observer et éprouver leur manière d'agir. Les détails qu'il nous fournit à ce sujet doivent donc être retenus et étudiés avec beaucoup d'attention. On sait, d'autre part, que les *Commentaires* donnent des événements un récit surtout objectif, nullement passionné ni partial.

« Parmi les épisodes ou les traits que rapporte César, il en est deux qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en lumière. Le premier se trouve au livre I, dans le récit de la démarche que les chefs des *civitates* gauloises font auprès du proconsul pour implorer le secours des Romains

Wilhelmi, im Hoff Tubingae, sumptibus Joh. Georg Cottae, bibliopolae, anno M D C LXXXVI, l. IV, ch. VI, art. 8 (p. 287) : « *Neque vero dilatandi etiam ditiones occasionem ullam praeterlabi facile passus est Fridericus; hinc varia loca, partim emptionis, partim permutationis titulo comparata eis adjecit;* ea fuere : *Altensteig*, etc. : *hypothecario autem nomine ducatum Alensonium in Gallia, atque Oberturehiam, episcopatus Argentinensis oppidum, tenuit.* »

Digitized by Google

contre Arioviste. Parmi les maux que leur inflige le chef suève, ils signalent le traitement dont sont victimes les otages. « Arioviste, disent-ils, dès qu'il eut vaincu les « Gaulois, se mit à les commander de haut et à les traiter « cruellement. Il exigea comme otages les enfants des plus « nobles familles, et il les soumit à tous les supplices, à « tous les tourments, dès qu'on refusait de lui obéir au « doigt et à l'œil[1]. » Il ne s'agit pas ici d'obtenir des Gaulois vaincus le respect de la parole donnée ou des traités conclus; la méthode d'Arioviste est un véritable chantage, un chantage sinistre et terrible. N'est-ce point exactement un chantage de même nature, que la déportation de centaines et de milliers de Belges, arrachés à leur sol natal et à leurs familles, parce qu'ils ne veulent pas obéir aveuglément aux ordres illégaux et immoraux des ennemis de leur patrie? N'est-ce pas un chantage analogue, que l'exil imposé à nos éminents et glorieux collègues de l'Université de Gand, à notre cher confrère Henri Pirenne, parce qu'il n'a pas voulu se prêter aux exigences odieuses des bourreaux de la Belgique? En vérité, les Barbares n'ont pas changé depuis Arioviste.

« Le second épisode que je voudrais signaler fait partie de la campagne de César contre les Usipètes et les Tenctères en 55 av. J.-C. Pourchassés par les Suèves, ces deux peuples germaniques avaient forcé par la ruse le passage du Rhin, envahi le territoire des Ménapiens et pénétré jusque chez les Éburons et les Condrusiens, alors clients des Trévires. César accourt d'Italie et se prépare à refouler les envahisseurs au delà du Rhin. Dès qu'ils se sentent menacés, les Germains lui envoient une ambassade; comme toujours, ils demandent qu'on leur concède des terres en Gaule ou qu'on leur laisse la libre possession de celles qu'ils ont prises; au surplus, si César les

1. César, *De bello gallico*, I, 31 : « *Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias praelio vicerit,... superbe et crudeliter imperare, obsides nobilissimi cujusque liberos poscere et in eos omnia exempla cruciatusque edere, si qua res non ad nutum aut ad voluntatem ejus facta sit.* »

Digitized by Google

attaque, ils ne le craignent pas; sauf les Suèves, il n'est personne sur la terre dont ils ne puissent être vainqueurs. Pour toute réponse, César leur ordonne de se retirer de la Gaule; cela fait, s'ils implorent du secours contre les Suèves, il les écoutera et les protégera. Les délégués germains sollicitent alors, à deux reprises différentes, une trêve de trois jours; ils prient César de s'arrêter, de ne pas s'avancer davantage dans leur direction. Le proconsul, qui s'est renseigné, n'ignore pas que les Germains ont besoin de trois jours pour faire revenir la plus grande partie de leur cavalerie qu'ils ont envoyée, peu de temps auparavant, chez les Ambivarètes, par delà la Meuse, pour se ravitailler et pour fourrager. Il ne tombe pas dans le piège qui lui est tendu. Toutefois, il promet aux délégués des Germains de ne pas s'avancer ce jour-là de plus de quatre milles au delà du point où il est parvenu. En même temps, il envoie des estafettes aux officiers qui commandent sa cavalerie pour leur enjoindre de ne pas attaquer l'ennemi; s'ils sont attaqués, ils devront soutenir le choc jusqu'à son arrivée[1]. Ce dernier détail indique bien que César ajournait toute offensive; en cas d'agression, sa cavalerie devait se borner à une action purement défensive, jusqu'à ce qu'il fût lui-même arrivé sur le lieu du combat.

« Or, les délégués des Germains ont à peine quitté le camp de César qu'une troupe de 800 cavaliers germains se précipitent sur la cavalerie romaine, sans doute très supérieure en nombre (elle comptait 5000 chevaux), mais qui ne se gardait pas, puisque les Germains avaient envoyé des délégués auprès de César et que ce jour-là avait été sollicité par eux comme un jour de trêve[2]. La surprise

1. César, *De bello gallico*, IV, 11 : « *... tamen sese non longius millibus passuum quatuor aquationis causa processurum eo die dixit...; interim ad praefectos, qui cum omni equitatu antecesserant, mittit qui nuntiarent ne hostes praelio lacesserent et, si ipsi lacesserentur, sustinerent, quoad ipse cum exercitu propius accessisset.* »

2. *Ibid.*, 12 : « *Nihil timentibus nostris, quod legati eorum paulo ante a Caesare discesserant atque is dies induciis erat ab eis petitus.* »

Digitized by Google

réussit. Soixante-quatorze cavaliers romains sont tués ; le reste se replie sur le gros des légions.

« Dans son *Histoire de la Gaule*[1], M. C. Jullian estime que « ce ne fut pas un guet-apens, puisque César avait « refusé la trêve. » César avait refusé la trêve de trois jours, que demandaient ses ennemis, et il l'avait refusée à bon escient. Mais l'engagement qu'il avait pris de ne pas s'avancer de plus de quatre milles au delà du point qu'il avait atteint et les instructions qu'il avait envoyées aux chefs de sa cavalerie prouvent qu'il avait momentanément suspendu sa marche contre les Germains. Voici d'ailleurs comment il juge lui-même l'épisode : « César estima qu'il « ne devait plus recevoir d'ambassade, qu'il ne devait plus « écouter de propositions de gens qui, par ruses et « embûches, au moment où ils demandaient la paix, pre- « naient l'initiative de l'attaque[2]. » Et, quelques lignes plus loin, il emploie, pour caractériser la conduite des Germains, les mots *perfidia* et *simulatio*[3]. On sait comment se termina la lutte : les Usipètes et les Tenctères, repoussés par les légions, furent acculés au confluent de la Meuse et du Rhin : les uns furent tués dans la bataille, les autres précipités dans le fleuve où ils se noyèrent.

« Ce n'est là sans doute, dans la longue série des crimes qui déshonorent l'histoire des Germains, qu'un bien minime épisode; il m'a paru intéressant de le signaler, parce qu'il est, je crois, à la charge de ce peuple, le premier exemple bien caractérisé de perfidie et de mépris des conventions, soit verbales, soit écrites. En outre, à la différence de Tacite, qui se contente d'affirmer que les Germains ont telles ou telles qualités, César rapporte un fait, un fait concret et précis, et ce fait à dû le surprendre, l'indigner en même temps que l'irriter, pour qu'il se soit résolu à

1. T. III, p. 328.

2. IV, 13 : « *Caesar neque jam sibi legatos audiendos neque conditiones accipiendas arbitrabatur ab his, qui per dolum atque insidias, petita pace, ultro bellum intulissent.* »

3. *Ibid.* : « ... *eadem et perfidia et simulatione usi Germani.* »

Digitized by Google

n'avoir plus avec de telles gens ni pourparlers ni transactions.

« Une brochure, récemment publiée, a pour titre : « *Comment l'éducation allemande a produit la barbarie* « *germanique.* » La barbarie germanique n'est point, quoi qu'on ait dit, l'effet d'une éducation ou d'un système. Elle est innée chez les Germains. Elle apparaît dès que leurs premières tribus entrent en contact avec le monde antique. Il est facile d'en suivre les traces à travers toute leur histoire. Voilà ce que nous avons eu tort de méconnaître ou d'oublier pendant trop longtemps; voilà ce qu'il ne sera plus permis désormais ni d'ignorer ni d'atténuer ni d'excuser. »

M. M. Prou, membre résidant, donne lecture de la communication suivante, de M. L. Germain de Maidy, associé correspondant national, sur un écusson héraldique existant à Neufchâteau :

« On ne saurait trop montrer l'importance de la science héraldique pour l'étude des monuments qui offrent des armoiries. En voici une nouvelle preuve qu'il me paraît intéressant de faire connaître.

« L'édifice civil le plus remarquable de Neufchâteau (Vosges) est une vaste construction en style de la Renaissance avancée, qui renferme aujourd'hui la mairie et la bibliothèque. En arrière du bâtiment principal, existe une cour accessible au public, où l'on voit un puits dans une niche monumentale, surmontée d'une sorte de dôme, au-dessus duquel est une statuette représentant un chevalier à pied. Il s'appuie sur un cartouche, chargé d'un écusson ovale : parti, au 1er, une étoile accompagnée de trois gerbes, 2 et 1 ; au 2^{e}, une « fasce », chargée de trois petits objets que je spécifierai plus loin. A distance, on peut les prendre pour les alérions de Lorraine, ce qui n'a pas manqué de se produire. L'étoile accompagnée de gerbes convient à Jean de Houdreville, receveur de Châtenois et de Neufchâteau, qui fut anobli en 1576 et devint

Digitized by Google

ensuite lieutenant de bailli à Neufchâteau; son écu était « de sinople, à l'étoile d'or mise en cœur, accompagnée de « trois gerbes de paille de même, deux en chef et une en « pointe[1]. » Il n'eut pas, ce semble, de postérité et choisit pour héritier un petit-neveu maternel, noble Jean-François Vallée, qui obtint en 1615 permission de prendre le nom et de porter les armes de Houdreville[2]. Mais nous arrivons ici à une époque postérieure au puits de Neufchâteau.

« Qu'était primitivement l'édifice? Dans quel ouvrage en a-t-il été parlé? Quelles sont à son sujet les traditions néocastriennes? J'ai posé ces questions à la seule personne que je connaisse en cette petite ville pour s'être occupée de recherches de ce genre, M. Louis Edme, de Rouceux[3], qui pensait avoir dans les livres et papiers d'un parent défunt, M. Iverneau, tous les matériaux de l'histoire locale. Voici ce que, d'après ces documents, M. Edme a eu l'obligeance de me répondre :

« L'édifice est « l'ancien palais d'Henriette de Lorraine, « princesse de Phalsbourg, dame de Neufchâteau, une des « sœurs de Charles IV[4]. Ce palais porte la date de 1583... « La maison voisine en fut distraite; mais le puits de la cour « fut mitoyen entre le palais et cette maison, qui fut bâtie et « habitée par M. de Houdreville. On éleva alors sur ce « puits un espèce de monument, comme témoin de la « mitoyenneté. Il est surmonté d'un dôme, dont les sculp- « tures imitent des tuiles; il sert de base à une statue « représentant un chevalier armé de toutes pièces et tenant « de la main gauche un écusson... » Cet écusson serait parti de Vallée-Houdreville et de Lorraine.

« Je regrette d'avoir à le dire; mais ces explications de M. Iverneau sont inadmissibles. La princesse Henriette n'était point dame de Neufchâteau; elle s'y trouvait, on ne

1. Dom Pelletier, *Nobiliaire ... de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, 1758, in-fol., p. 385.

2. *Ibid.*, p. 805.

3. Commune contiguë à Neufchâteau et où se trouve la gare du chemin de fer.

4. Duc de Lorraine.

Digitized by Google

sait comment, dans l'automne de 1660; elle y tomba malade et y mourut le 16 novembre. Je ne vois nulle part qu'elle y ait jamais habité [1]. D'ailleurs, toute l'ornementation du puits m'a paru homogène et de la même époque que l'hôtel : d'après le style, je le datais du dernier quart du XVI[e] siècle : l'année 1583, inscrite plus haut, convient donc parfaitement.

« Admettons cependant que M. Iverneau se soit seulement trompé touchant les personnes et que la division remonte au XVI[e] siècle. Il y aurait encore quelques raisons sérieuses de ne pas se ranger à cette opinion. 1° Étant donné les habitudes anciennes, il ne saurait, je pense, être permis de croire au partage d'une cour et d'un puits entre deux propriétaires, surtout si l'un était un prince ou le domaine. 2° Quand des propriétaires marquaient des limites communes par des signes graphiques ou héraldiques, ils opposaient ces signes et ne réunissaient pas leurs armoiries en un même écusson, juché au-dessus d'un puits. 3° De plus, l'écu de Lorraine ne pourrait guère manquer d'être paré d'une couronne héraldique. 4° J'ai bon souvenir que l'écusson est légèrement penché : un fil à plomb devant marquer une limite ne s'accorderait donc pas avec la ligne du parti. 5° Enfin, j'ai regardé attentivement la partition à la bande et j'ai vu que cette bande est chargée non de trois alérions, mais de trois trèfles ! Cela convient uniquement à une famille fort importante du pays, nommée Héraudel, anoblie en 1555 et qui portait : « d'azur à la bande d'or, chargée de trois trèfles de sable[2] ».

« Or, Jean de Houdreville, auquel se rapporte la première partition de l'écu, épousa précisément Jeanne Héraudel[3] : il aura aimé à réunir à ses armoiries celles de sa femme, dont les parents tenaient une place considérable

1. Cf. notamment Dumont, *Les ruines de la Meuse*, t. V, s. d., gr. in-8°, p. 105-106.

2. Dom Pelletier, *op. cit.*, p. 376.

3. *Ibid.*, p. 385 et 376. Cf. J. Marchal, *La famille Héraudel, d'après les archives du Bassigny*, dans les *Mémoires de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1892, p. 322-323.

Digitized by Google

dans la région. C'est lui évidemment qui a fait construire le vaste hôtel de Neufchâteau, et c'est à un écu héraldique que nous devons de l'apprendre; on connaît d'ailleurs la propension ordinaire des nouveaux anoblis à édifier une belle demeure, dans l'ornementation de laquelle entrent naturellement leurs armoiries. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, communique au nom de M. J. Formigé, associé correspondant national, une note sur des bas-reliefs romains figurant des guirlandes portées par des aigles, bas-reliefs trouvés dans le midi de la France :

« On a découvert à Arles, à Narbonne, à Nîmes et à Orange des bas-reliefs qui représentent des guirlandes portées par des aigles placés à leurs extrémités. Voici leur désignation sommaire :

Arles[1].

1. — Bloc complet, brisé en deux fragments. Les aigles ont les ailes fermées. Hauteur 0m58, largeur 1m50, épaisseur 0m77.
2. — Bloc incomplet avec aigle de droite. Ailes fermées.
3. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes fermées.
4. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Une aile ouverte.
5. — Bloc incomplet avec aigle de droite. Une aile ouverte.
6. — Bloc incomplet analogue.

« Ces six blocs sont en pierre. Les numéros 1, 2, 3, 4, se trouvent au théâtre, les numéros 5 et 6 au Musée lapidaire. Ils semblent avoir appartenu à cinq motifs différents, le 2 et le 3 provenant peut-être du même.

« Les aigles tiennent dans leur bec les bandelettes des guirlandes au milieu desquelles on remarque des pêches, des figues, des raisins, des grenades, des pommes de pin et des épis de blé. Au-dessus des guirlandes sont des rosaces. Le tout est encadré d'une moulure.

1. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, Paris, 1907, in-8°, t. I, nos 160 et 162.

Digitized by Google

Narbonne[1].

1. — Bloc complet. Les aigles ont les ailes fermées. Hauteur 0m75, largeur 2m12, épaisseur 0m27.
2. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes fermées.
3. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes fermées.
4. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes fermées.
5. — Bloc incomplet avec aigle de droite. Ailes fermées.

« Ces cinq blocs sont en marbre blanc. Conservés au Musée de la Mourguier, ils proviennent de cinq motifs différents. Les aigles tiennent dans leur bec les lemnisques des guirlandes où on remarque des pêches, des poires, des nèfles, des raisins, entremêlés de feuilles. Au-dessus des guirlandes apparaissent les attributs de Jupiter, flammes et foudres, qui s'élancent à droite et à gauche d'un manteau. Le tout est encadré d'une moulure ornée.

Nimes[2].

1. — Bloc complet, brisé en deux fragments. Les aigles ont les ailes ouvertes. Hauteur 0m59, largeur 1m18, épaisseur primitive 0m40.
2. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes ouvertes.
3. — Bloc incomplet avec aigle de droite. Ailes ouvertes.
4. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes ouvertes.
5. — Bloc incomplet avec aigle de droite. Ailes ouvertes.
6. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes ouvertes.
7. — Bloc incomplet avec aigle de gauche. Ailes ouvertes.
8, 9, 10. — Blocs incomplets analogues.
11. — Bloc incomplet perdu.

« Ces onze blocs sont en marbre blanc. Les numéros 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 se trouvent au Musée de Nîmes, les numéros 2 et 3 à celui de la Société archéologique de Montpellier, le numéro 11 était autrefois à Paris dans l'hôtel de M. des Noyers, surintendant des bâtiments sous Louis XIII[3].

1. Espérandieu, *Recueil*, t. I, nos 574, 578, 582.
2. *Ibid.*, t. I, nos 450, 451, 452.
3. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1913, note de M. Michon, p. 118-124 (séance du 26 février).

Digitized by Google

« Les guirlandes s'appuient sur les ailes des aigles et passent derrière leur tête autour de laquelle flottent les lemnisques. Elles sont composées de feuilles de lauriers. Le tout est encadré d'une moulure.

Orange[1].

1. — Bloc incomplet avec l'aile ouverte d'un aigle à gauche, une guirlande et un fragment de lemnisque.
2. — Bloc incomplet avec la même guirlande, le lemnisque et une partie du préféricule.
3. — Bloc incomplet avec l'aile ouverte d'un aigle à droite, une de ses serres tient un foudre.
4. — Bloc incomplet avec la poitrine et les deux pattes d'un aigle à droite.

« Ces quatre fragments trouvés et conservés au théâtre sont en marbre blanc épais de 0m07 à 0m08. La restitution très exacte de Caristie donne comme hauteur 0m71 et comme longueur 2m29[2].

« Les guirlandes devaient être tenues dans le bec des aigles. Elles sont en feuilles de laurier comme celles de Nîmes et on y retrouve des foudres comme à Narbonne. Le tout est encadré d'une moulure ornée.

« Quel était l'emplacement de ces différents reliefs dans les édifices auxquels ils appartenaient? Tous ces motifs ont été appelés « frise » par les auteurs qui les décrivent. Or, ce qui frappe tout d'abord, c'est que chaque élément est complètement encadré par une moulure et constitue un panneau séparé, ce qui est contraire à toute idée de frise, c'est-à-dire de bande ornée continue.

« En revanche, le nombre important de ces reliefs, notamment à Nîmes, montre qu'ils devaient s'aligner sur une certaine longueur. Où les placer?

Une photographie des propylées de l'acropole de Bâalbek nous a mis sur la voie : on y remarque un panneau très

1. Espérandieu, *Recueil*, t. I, nos 261, 265.
2. A. Caristie, *Monuments antiques à Orange*, Paris, 1856, gr. in-fol, planche XXXVIII, n° II.

Digitized by Google

analogue à ceux dont nous parlons ; il est encore en place entre les deux chapiteaux de pilastres qu'il relie. Ces reliefs étaient donc vraisemblablement placés de la même façon, sous l'entablement. Cela explique comment ils sont encadrés de moulures et comment, tout en se faisant suite, ils sont indépendants les uns des autres[1].

« Il en résulte des conséquences très importantes pour comprendre les édifices auxquels ils ont appartenu : leur longueur indique en effet celle de l'entre-colonnement et leur hauteur celle du chapiteau. Muni de ces données, et appliquant les règles de Vitruve sur les relations métriques des éléments des différents ordres d'architecture, on peut en déduire approximativement la hauteur de la colonne et de l'entablement[2].

« *Panneau d'Orange.* — Ceci dit, étudions en particulier le panneau d'Orange. Remarquons de suite qu'il est en marbre. Il ne peut donc provenir que de la *frons scaenae*, puisque les autres parties du théâtre sont en pierre. Sa faible épaisseur indique que c'est un placage.

« Nous avons remarqué que dans les décorations de marbre, les marbres de couleur sont réservés pour les placages non ornés et pour les fûts ; les chapiteaux, les bases, les moulures et les sculptures sont toujours en marbre blanc. L'emplacement que nous proposons, entre deux chapiteaux, donne une continuité de marbre blanc conforme aux règles de l'esthétique.

« Il est impossible du reste de placer ce relief, haut de $0^{m}71$ dans une frise d'entablement, car la plus grande de

1. Nous avions d'abord pensé que ces panneaux constituaient des assises ornées, alternant avec des assises nues, comme au Panthéon de Rome ; mais la trop grande hauteur de ces panneaux par rapport à leur longueur nous a fait rejeter cette hypothèse.

2. Vitruve, IV, 1. La hauteur du chapiteau corinthien est égale au diamètre de la colonne. Le tailloir a pour épaisseur le septième de la hauteur du chapiteau. Les colonnes corinthiennes qui nous sont parvenues en Narbonnaise ont environ dix diamètres de hauteur en moyenne et leur entablement varie du quart au cinquième de la colonne.

Digitized by Google

ces frises n'a que 0^m65 de haut. De plus, pour faciliter le cramponnement des placages, la frise et l'architrave de chaque entablement sont généralement pris sur la même dalle. Or, notre panneau ne se rattache à aucun élément d'architrave.

« Dans toute la décoration de la *frons scaenae* d'Orange, il n'existe qu'un seul entre-colonnement de 2^m30, c'est celui des colonnes qui flanquent deux à deux la grande niche centrale, au-dessus de la *valva regia*. La hauteur de leur chapiteau est de 0^m80 environ : si l'on en déduit le tailloir qui mesure 0^m11 environ, on obtient la hauteur de notre panneau. Les moulures du tailloir devaient se prolonger au-dessus de lui.

« Le panneau ne pouvait se placer entre les colonnes qui portaient celles dont nous parlons, car leurs chapiteaux atteignent 0^m92 de haut et leur intervalle est plus petit que 2^m29.

« La place que nous proposons paraît du reste tout indiquée pour des aigles, puisqu'elle les situe au voisinage immédiat de la statue de l'empereur, probablement celle d'Auguste. Il n'y aurait eu que deux panneaux, ce qui explique le petit nombre de fragments. Quant à l'emploi du laurier pour les guirlandes, il se rapporte très bien à Auguste, dans un édifice où l'on glorifiait les arts.

« *Panneaux d'Arles.* — Les panneaux d'Arles sont en pierre. Ils ne peuvent donc provenir de la *frons scaenae* du théâtre, où il n'existe dans les parties en pierre aucun entre-colonnement de 1^m50. Leur épaisseur de 0^m77 ne permet pas davantage de supposer qu'ils ont appartenu à une balustrade. Il faut donc en conclure que ces panneaux n'appartiennent pas au théâtre et proviennent d'un autre édifice. On pourrait penser au temple d'Auguste; mais ils semblent d'une époque plus récente.

« *Panneaux de Narbonne.* — Les panneaux de Narbonne sont en marbre. Leur épaisseur peu considérable, ainsi que la présence d'un crampon à la partie supérieure de l'un d'eux, indique qu'ils furent employés comme revêtement. Le commandant Espérandieu estime que « les « attributs de Jupiter sont ici l'emblème de la puissance

Digitized by Google

« souveraine », et que ces panneaux ont appartenu à « la « décoration d'un monument qui fut peut-être le temple « d'Auguste à Narbonne ».

« Cette opinion nous paraît très juste. On pourrait en déduire que les colonnes de ce temple étaient écartées de $2^{m}12$ entre les chapiteaux; que ces chapiteaux avaient environ $0^{m}85$ de haut, ce qui donnerait $8^{m}50$ de hauteur pour les colonnes, et $10^{m}60$ depuis leur base jusqu'au-dessus de la corniche. Bien entendu, ces mesures ne sont que très approximatives, mais elles fixent les idées. Une recherche parmi les bases, fûts et chapiteaux conservés sur place permettrait de préciser davantage.

« *Panneaux de Nîmes.* — Les panneaux de Nîmes sont en marbre blanc. Leur épaisseur indique que, comme les précédents, ils étaient employés en revêtements. La plupart des auteurs y voient une partie de la décoration de la basilique de Plotine, commencée en 122 et terminée en 139. Le commandant Espérandieu, au contraire, dit qu'il les croit « ... du 1^{er} siècle et peut-être même du temps « d'Auguste ».

« L'exceptionnelle beauté de ces sculptures rend cette opinion presque certaine, et les guirlandes de lauriers ne font que la confirmer. Cela ferait penser que la basilique de Plotine remplaça un édifice plus ancien auquel appartenaient ces panneaux. On a trouvé, en même temps que les aigles, des fragments en marbre de pilastres cannelés, ayant environ deux mètres de large, et des parties de leurs chapiteaux dont la hauteur devait être de même mesure. Ces éléments énormes sont tout à fait dans le caractère des constructions d'Hadrien et doivent réellement provenir de la basilique de Plotine; en revanche, ils sont d'une échelle toute différente de celle des aigles, et leur épaisseur de $0^{m}76$ prouve qu'ils ne constituent pas un revêtement.

« Les mesures des panneaux des aigles nous apprennent que les colonnes qu'ils séparaient étaient espacées entre leurs chapiteaux de $1^{m}18$, que ces chapiteaux avaient environ $0^{m}69$ de haut, ce qui donnerait $6^{m}90$ de hauteur pour les colonnes et $8^{m}30$ depuis leur base jusqu'à la corniche.

Digitized by Google

« On peut comparer ces mesures à celles de la Maison Carrée qui date aussi d'Auguste. Ses colonnes ont 8^m96 de haut et sont espacées de 1^m49. Leurs chapiteaux ont 1^m03 de haut et leur entablement 2^m24, ce qui fait 11^m20 de hauteur totale sans compter le soubassement qui a 3^m30 de haut.

« Il existe au Musée lapidaire de Nîmes un linteau en marbre blanc orné de bucrânes, auxquels sont suspendues des guirlandes de feuilles et de fruits au moyen de lemnisques flottants. Ce fragment[1], aussi parfait et de même style que les aigles porteurs de guirlandes, provient du même endroit. C'est un linteau de porte qui mesure 0^m60 de haut, 2^m43 de long et 0^m33 d'épaisseur. On peut en déduire la dimension approximative de cette porte, soit environ deux mètres de largeur du vide. Celle de la Maison Carrée a 3^m28 de largeur.

« C'est malheureusement tout ce qui nous reste d'un admirable monument dont la destruction est pour nous une perte irréparable. »

M. P. Monceaux, membre résidant, de la part de M. A. Merlin, associé correspondant national, directeur des Antiquités de la Tunisie, communique une note sur un poids et des amulettes antiques, récemment trouvés en Tunisie :

« 1. — Petite tablette en bronze à huit pans (haut. 0^m017 ; larg. 0^m017 ; côté 0^m007), peu épaisse (0^m0015). Poids : 4 grammes :

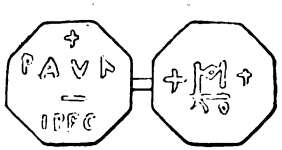

1. Espérandieu, *Recueil*, t. I, n° 476. Remarquer que sa hauteur est la même que celle des aigles et que son épaisseur est celle d'un revêtement.

Digitized by Google

« Lettres et croix sont en argent incrusté dans le bronze.

« Sur la face, il faut comprendre *Pauli p(rae)f(e)c(ti)*[1]. On peut croire qu'il s'agit d'un préfet du prétoire[2] : en 552, un préfet du prétoire d'Afrique porte le nom de *Paulus*[3].

« Carthage. — Musée du Bardo (offert par M. L. Poinssot).

« 2. — Petit disque en plomb (diam. 0m015), très peu épais (0m001). Sur chaque face de ce talisman est gravée avec soin une légende.

« D'un côté :

a) au milieu Ⳙ
autour ΧΛΗΑΦΑϥ

« De l'autre :

b) au milieu *SSS*[4]
au pourtour *OBCBO*

« Thuburbo Majus, derrière le Capitole. Fouilles de la direction des Antiquités, en décembre 1915. — Musée du Bardo.

« 3. — Amulette ovale en une pierre noire paraissant être d'origine volcanique (haut. 0m022 ; larg. 0m016), montrant d'un côté un ibis auprès d'un autel ; sur l'autel est posé un vase d'où émerge une plante et auquel l'oiseau a l'air d'être attaché ; de l'autre, où le bord est grossièrement biseauté, une inscription qui se présente ainsi sur l'objet :

ΠΕCCE
ΠΕCCE
ΠΕΕΕΕ

1. Cf. C. I. L., VIII, 22655, 1.
2. Cf. Cagnat, *Bull. des Antiquaires*, 1896, p. 125.
3. Borghesi, *Œuvres complètes*, X, p. 663.
4. Sur le signe des trois S, qui est en général barré, cf. L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires*, t. LXIX, p. 216.

Digitized by Google

« Ksour-es-Saf, près de Mahdia. — Musée du Bardo (offert par M. Collet).

« Cette amulette doit être rapprochée d'une autre, également en pierre noire, conservée au Cabinet des Médailles à Paris et décrite ainsi par Le Blant[1] : « Sur la face, un « autel auquel est attachée une grue. » Au revers, une légende du même genre que la nôtre :

ΠΕΠ
ΠΕΠ
ΠΕΠ

Séance du 29 Novembre.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président.

Le président annonce qu'un deuil empêche M. E. Lefèvre-Pontalis d'être présent à la séance et se fait l'interprète des sympathies de la Société à l'adresse de son président.

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante sur quelques inscriptions talismaniques et leur explication :

« *L'anneau d'Ulger.* — Il faut se garder de croire que les amulettes du moyen âge et leurs inscriptions sont presque toujours dépourvues de sens. De ce que nous ne les comprenons pas, il serait tout à fait antiscientifique de prétendre que ce sont des formules sans significations, des hiéroglyphes magiques ou purement décoratifs. Il faut se borner à constater que notre mentalité n'est plus celle de nos ancêtres, que la science contemporaine ignore presque tout de la science antique, dont les admirables travaux de M. Berthelot ont au contraire, au grand étonnement de tous, révélé l'importance. En accordant aux *Lapidaires chinois*[2] le prix international des sciences, l'Académie des

1. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXVI, 1, p. 93, n° 234.

2. Mély (F. de), *Les lapidaires de l'antiquité et du moyen âge*, t. 1; *Les lapidaires chinois*, Paris, Leroux, 1896, in-4°.

Digitized by Google

sciences a montré combien il lui semblait nécessaire de dégager les connaissances de la science antique, qui au fond, pendant tout le moyen âge, avec les différences ethniques nécessaires, furent en quelque sorte identiques, des bords du fleuve Jaune, en Extrême-Orient, aux rivages occidentaux de l'océan Atlantique.

« A ce point de vue, le *Pen tsáo Kang Mou, le cycle turc des douze animaux*[1], pour l'Extrême-Orient, Luca Ben Serapion[2], Ibn el Beithar[3], pour l'Orient, le ms. 1360 du fonds hébreu de la Bibliothèque nationale[4] et les alchimistes grecs[5], pour l'antiquité classique, sont les sources à interroger.

« Mais il en est une plus importante encore.

« Les *Cyranides*, ouvrage hermétique, dont on ne connaissait, quand je les ai découvertes, qu'une traduction latine du XIII^e^ siècle, remontent bien au delà des premiers siècles de l'ère chrétienne. J'ai fini par en retrouver une douzaine de manuscrits, grecs et coptes, qui nous ont aidé à en préciser les origines[6]. C'est un ouvrage médical, indiquant les formules de la composition de vingt-quatre talismans basés sur la littéromancie, science magique, qui tire sa vertu de l'association de quatre objets dont le nom commence par la même lettre et qui correspondent aux quatre éléments.

« Un poisson représente l'eau, une plante la terre, un oiseau l'air, une pierre le feu.

« Prenons par exemple le talisman H. Il faut, disent les *Cyranides*, graver sur la pierre Ἡφαιστίτης (héphestite

1. Chavannes (Ed.), *Le cycle turc des douze animaux*, Leide, Brill, 1906, in-8°.

2. Ms. Arab. Supp^t^ 876 de la Bibl. nationale et Venise, MDL, in-4°.

3. Leclerc (L.), *Traité des simples*, 3 vol., Paris, Impr. nat., 1877, in-4°.

4. Schwab (M.), *Le manuscrit 1360 du fonds hébreu de la Bibliothèque nationale*, Paris, Impr. nat., 1899, in-4°.

5. Berthelot (M.), *Collection des anciens alchimistes grecs*, Paris, Steinheil, 1887, 3 vol., in-4°.

6. Mély, *Les lapidaires grecs*, t. II et III, Paris, Leroux, 1898-1902, in-4°.

Digitized by Google

ou pyrite), l'oiseau Ἡλιουξωή (le phénicoptère), sous ses pattes, le poisson Ἡδονίς (l'anchois). Et elles ajoutent : « Si « tu mets sous cette intaille la racine de la plante Ἠρύγγιον « (le panicault), tu auras un phylactère contre les ani- « maux venimeux, contre les apparitions nocturnes, contre « les fascinations. » Voilà pour la magie. Mais elle soulage aussi les malades atteint de la pierre. Voilà pour la médecine. Or, il se trouve que l'eryngium ou panicault est un diurétique réellement efficace contre la pierre. Il y a donc là un côté scientifique à dégager et, dans chacun des vingt-quatre talismans, nous allons trouver ainsi un effet thérapeutique dans la plante signalée, actuellement encore employée en pharmacie. Ne sourions donc pas de ces formules qui sont en réalité la science médicale, qui, d'Hippocrate à Pasteur, n'avait fait aucun progrès autrement que dans les apparences.

« Mais cette science eut ses charlatans et, si le moyen âge eut de très grands savants, des encyclopédistes extraordinaires, il fourmille d'ignorants, qui, comme à toutes les époques, trouvent le moyen de vivre aux dépens du vulgaire. Et c'est alors qu'il est nécessaire de citer un texte du XIIIe siècle, d'une très grande importance pour les inscriptions du moyen âge, qui se trouve dans Roger Bacon : « Celui-là est insensé qui n'écrit pas ce qu'il veut « conserver secret, en le cachant au vulgaire, de façon à « n'être compris que des plus studieux et des plus savants. « Ainsi les uns ont mis dans leurs œuvres une quantité « innombrable de passages rendus obscurs par des carac- « tères, des vers ou des chants, des paroles énigmatiques « et figuratives; les autres ont employé des consonnes non « accompagnées de voyelles, à la façon des Hébreux, des « Chaldéens, des Syriens, des Arabes, ou mélangé des « lettres de divers genres, hébraïques, grecques et latines « ou même forgées à volonté. »

« Voilà certes qui peut nous donner la clé de bien des obscurités. Au fond, c'est le texte qu'on me réclamait quand j'apportais des inscriptions de tableaux de Primitifs en plusieurs langues et que, sans encore le connaître,

Digitized by Google

je pensais pouvoir donner, des phrases ainsi formées, une explication qu'on croyait alors sans importance.

« Cette théorie, appliquée aux inscriptions cabalistiques et talismaniques, devait, tout en les laissant comprendre par les initiés, être pour les ignorants une invraisemblable barrière, dont ils se préoccupèrent peu et qui, dès lors, rendit absolument incompréhensible tout ce qu'ils prônaient comme remède souverain.

« Mais revenons à nos *Cyranides*. Leurs formules remontent certainement très loin, puisqu'il semble bien que, d'après le *Roman de Setnau*, ce soit le très antique *Livre des charmes* du dieu Thot, découvert à Ptahneferka, dans le fleuve de Coptos, et dont on trouve la relation dans un papyrus du Musée de Boulaq du IIIe ou du IIe siècle av. J.-C.[1].

« A cette époque, elles sont le véritable résumé de la science contemporaine. On peut supposer dans quel état leurs formules nous sont parvenues, après avoir passé par tant de siècles d'ignorance. La plupart sont devenues absolument inintelligibles et les confusions les plus extraordinaires en sont le résultat tout naturel. Mais ces confusions sont, il faut le dire, de deux sortes. Si les unes furent involontaires, d'autres au contraire furent absolument intentionnelles, les idées incompréhensibles ayant presque toujours sur la masse une influence indiscutable, surtout quand elles flattent leurs goûts et leur besoin de merveilleux : d'autant plus qu'elles étaient présentées sous le couvert des noms les plus illustres, de demi-dieux tels qu'Hermès, Orphée, ou de savants célèbres comme Aristote ou Pline. Si j'ai cité tout à l'heure la formule H des *Cyranides*, c'est que l'eryngium que nous y trouvons s'appelle aussi *gorgonium* et devint ainsi rapidement la Tête de la Gorgone. De Pline, le polytrique ou capillaire, qui empêche les cheveux de tomber, devient dans les lapidaires français le talisman qui empêche les chevaux de

1. Publié par M. Brugsch dans la *Revue archéologique*, 1867, t. II, p. 167.

Digitized by Google

tomber. Une formule des plus extraordinaires, qu'on trouve dans presque tous les manuscrits, m'a fait longtemps chercher : « *Quando inveneris in lapide dromeda-* « *rius jubam capillorum expansam habens in humeris, hic* « *facit concordiam inter virum et uxorem.* » Et, pour qu'il n'y ait aucun doute, le *Lapidaire d'Alphonse X le Sage*, tout enluminé de gravures talismaniques, nous montre un homme avec une tête de dromadaire ayant une longue chevelure tombant sur les épaules. Or, toute une suite de recherches m'a conduit aux sources. L'*Apothecarius* de Chartres m'a fait connaître un talisman astrologique ayant les mêmes effets : « *Si inveneris Andromedam...* » Ainsi c'est la constellation d'Andromède, figurée chez les Arabes avec une longue chevelure tombant sur les épaules, qui est devenue « un « dromadaire ». Mais est-ce vraiment beaucoup plus extraordinaire que ce qui est arrivé, de nos jours, sous nos yeux, à propos du Suaire de Turin? J'avais parlé, dans mon ouvrage, de M. Cecil Toor et de ses intéressants travaux sur les ivoires à représentations chrétiennes. Gravement, un érudit de Boston remplaça ma référence par « le Concile de Tours ».

« Ces lignes étaient nécessaires pour montrer dans les inscriptions quelles erreurs pouvaient provenir du fait de copistes ignorants ou de charlatans et en même temps pour y signaler l'association possible des langues les plus diverses.

« Mais alors nous en arrivons à nous demander où les humbles, les méprisés, les ignorants du moyen âge, — ainsi sont en effet qualifiés généralement ces gens dont nous ignorons en réalité presque tout, — purent trouver les éléments nécessaires pour composer leurs inscriptions. Là encore, j'ai cherché longtemps et je crois avoir découvert quelques-unes des sources auxquelles ils pouvaient très facilement puiser et qui devaient ainsi fournir aux gens de science ordinaire une apparence de haute érudition.

« En première ligne, on peut mettre la *Virga aurea* du Frère Hepburne d'Écosse, qui, gravée au XVII^e^ siècle, est

Digitized by Google

la reproduction de soixante-douze alphabets connus et employés au moyen âge; le ms. fr. 9152 de la Bibliothèque nationale, qui en contient plusieurs, nous montre bien qu'ils étaient alors d'usage courant. On y relève des inscriptions dans les langues les plus diverses, dont l'identification a été faite, sur ma demande, par les savants les plus spécialistes; telle cette inscription en caractères gothiques, qui entoure une Annonciation, qu'on peut lire grâce à l'alphabet gothique qui voisine : *Anstaiau Dlha/ta :* ce sont les mots employés dans la *Salutation angélique* au IVe siècle par Ulfilas, l'apôtre des Goths, et qui signifient *gratia plena.*

« Mais avec ces alphabets, il faut pouvoir composer des mots et alors savoir bien des langues. Grâce au petit dictionnaire de Calepin, que son auteur mit sur pied au XVe siècle et qui n'est certainement que l'impression de manuscrits qui se trouvaient dans les grandes bibliothèques du moyen âge, nous avons le mot latin, suivi de sa traduction en neuf langues, et pour les noms orientaux, hébreux, arabes, syriaques, à côté des caractères, la prononciation figurée en italique. C'est assurément une des principales sources de la cryptographie linguistique conseillée par Roger Bacon.

« Il faut encore, parmi ces sources dont nous ignorons certainement un grand nombre, signaler le célèbre *Codex Cumanicus*, qui nous a été conservé par un manuscrit du XIVe siècle de la Bibliothèque Saint-Marc de Venise. Il est sur trois colonnes : dans la première est le mot latin, dans les deux autres le mot persan et le mot cumaïque, d'un usage courant, puisqu'il était destiné aux marchands qui se rendaient en Chine : on peut donc supposer que les mots de la forme la plus extraordinaire, qu'on y rencontre, étaient bien connus. L'exemplaire qui a été édité par le comte Geza Kuun, pour l'Académie de Hongrie en 1880, était celui de Pétrarque. On y rencontre des formules de salutation, des énigmes comme celles-ci : « *Tap, tap tamyzi tamadirgan tamizik Kolagaceb Kojedir-* « *gan tamyzik, ol kobelek* », ce qui veut dire : « *Stillatim*

Digitized by Google

« *stillat, guttas effundens stillat, spumans guttansque stil-*
« *lat, i. e. Spuma.* »

« On comprendra que des magiciens aient pu puiser là, dans ces redondances, des formules pour les amulettes. C'est en quelque sorte du lanternoys de Rabelais [1], que les savants de nos jours n'ont pas jugé indigne de leur examen.

« Mais alors pour nous se présente actuellement une très grande difficulté; l'identification n'est possible que si nous connaissons le mot latin. Autant il est facile de composer une phrase avec ces sources, autant il est difficile de l'expliquer, car, saurait-on même les dix ou douze langues qu'elles fournissent, les déformations telles que celles que nous avons signalées plus haut défendent, même aux spécialistes, d'en découvrir le sens.

« Il n'y a dès lors, la plupart du temps, qu'un moyen : chercher le mobile auquel a obéi l'auteur et ensuite tâtonner avec les sources indiquées plus haut. C'est ainsi d'ailleurs, alors que M. Schwab me déclarait d'abord ne trouver aucun sens à l'inscription hébraïque de la Vierge Bancel, du Louvre, que je lui ai affirmé que le groupe des deux premières lettres devait être des initiales et les trois autres une date : aussitôt il a lu I. P. 1490.

« C'est également ainsi que j'ai pu lire l'inscription de la Madeleine du retable de Van der Weyden : le premier mot ZIN, signifiant en flamand « son », plus loin le nom de Weyden étant le nom du peintre, j'ai pensé à la signature de Nicolas Froment, *Suum opus absolvit Nicolaus Fromenti*, du Musée de Florence, et j'ai alors trouvé dans le Calepin, non pas au mot *opus*, mais aux mots *ars* et *pictura*, les mots inscrits en caractères hébraïques sur le bonnet de la Madeleine, *Malachach Kalaak*, œuvre de peinture; ce qui donne ainsi : « Son œuvre de peinture Weyden... » Je n'ai pu déchiffrer la suite.

« Ce sont là deux exemples qui me permettent d'en proposer aujourd'hui un troisième.

« Il y a quelques semaines, le colonel E. Kitson Clark, de l'armée britannique, au camp d'Harfleur, m'interro-

1. Pantagruel, ch. IX.

Digitized by Google

geait sur une formule amulétique, publiée dans le *Coucher Book* de l'abbaye de Kirkstall, au comté d'York[1]. A la page 40 se trouve le remède *Contra morbum caducum*. A la suite des prescriptions religieuses et médicales, il est écrit que le malade doit porter au cou un phylactère avec l'inscription suivante :

+ Dealbagneth + Debagneth + Degluthum.

« Je me souvins aussitôt de l'inscription de l'anneau d'Ulger que j'avais signalée à l'Académie en 1898[2], qui portait :

THEBAL GVT GVTTHANI

« Les différences d'orthographe, les *n* à la place des *u*, n'étaient pas pour me préoccuper, car cette inscription se présente sous diverses formes, sur des anneaux à peu près identiques :

« Un anneau du Worcestershire donne :

Theba[l] guth Guthani;

un autre du Wiltshire porte :

Θhδαλ γυδ Γυδανι;

un autre de Glamorganshire :

Debal. gut. guttani;

un autre de Rochingham :

Guttu : gutta : madros, adros;
Thebal : adros : adros;

un autre à Rome :

AωGVTGVT THEBAL GVTTANI.

1. Publié par la Thoresby Society, t. VIII, 1904, in-8°.
2. *Comptes-rendus*, p. 219.

Digitized by Google

enfin, l'anneau de Petrossa porte :

GVTANI OD HAILAG.

« A son sujet, M. Odobesco a fait observer que HAILAG étant l'équivalent d'*Heilig*, ils pouvaient être mis l'un pour l'autre comme *sacer* et *salvus*, et il concluait dès lors que c'était un vœu de bonne santé : *Salvum me fac.*

« M. Blanchet avait, quelques semaines plus tard, communiqué à la Société des Antiquaires l'inscription de la bague de Châteauroux en cherchant l'explication de la troisième partie de l'inscription :

+ *Dagagre guret guttam, Gaspar, Melchior, Baltazar.*

« Il en rapprochait une bague en or, trouvée près d'Amiens en 1763, publiée par Caylus, où il lisait le mot HOGOGRA, qu'il trouvait avec raison bien proche de *Dagagre*, et, comme il y lisait GVT GVTTA, il voyait une relation bien probable avec le *guret guttam* de l'anneau de Châteauroux.

« Tous ces talismans étaient ainsi, selon lui, destinés au soulagement des goutteux.

« Dans ma communication à l'Académie, j'avais parlé de l'anneau de saint Blaise, évêque de Sébaste, conservé dans le trésor de l'abbaye de Vigogne et qui, reproduit dans le *Hierogazophylacium Belgicum* d'Arnold Rayssius, porte l'inscription suivante à l'extérieur :

+ GHEBAL · GVT · GVTHENSIS · GVTHANI

et à l'intérieur :

+ NAI + GVBA · VBA · GOTA ·

« Les religieux en avaient demandé l'explication à un homme très savant, Josephus Barbatus Memphiticus, professeur de langues orientales, qui leur répondit qu'il fallait lire à l'extérieur : « *Adflictus in guth guthensis* » et à

Digitized by Google

l'intérieur : « *Gemens et veni goutha, quaeso salvum me fac.* » Il ajoutait que c'étaient des mots hébraïques.

« On ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a bien des choses en peu de mots. Quoique *memphiticus*, c'est-à-dire cabaliste, Josephus Barbatus commentait certainement plutôt qu'il n'expliquait le texte qu'on lui soumettait. Mais de tous les côtés, on arrive à la même conclusion : c'est un vœu de bonne santé.

« Mais est-ce un talisman simplement pour la « bonne santé », ou pour la guérison d'une maladie déterminée?

« Examinons soigneusement les textes recueillis. D'abord, dans presque tous nous rencontrons THEBAL, orthographié par exemple GHEBAL, DEBAL, *Dhbal* : c'est incontestablement le même mot.

« Vient ensuite GVT, orthographié *guth*, γυθ; puis GVTTHANI, orthographié *Guthani, Guttani, Gutani*. Dans l'anneau de Châteauroux, nous lisons *Guret guttam, Gaspar, Melchior, Balthasar*.

« Ici, nous ne pouvons avoir aucune hésitation; il y a le mot *guttam*, et les rois mages sont précisément invoqués contre la *gutta*, ainsi que nous l'apprennent ces vers :

Gaspar fert Myrrham, thus Melchior, Balthasar aurum,
Haec tria qui secum portabit nomina regum
Solvitur à morbo, Christi pietate, caduco.

« Et la *gutta*, les livres de médecine nous apprennent que c'est aussi bien la goutte rhumatismale que l'épilepsie ou mal caduc. Comme, d'après ce que nous avons expliqué plus haut, il est possible de restituer *Guret* en *Curet*, nous aurons l'explication complète de l'inscription de l'anneau de Châteauroux : « Gaspard, Melchior, Balthasar guérissent la goutte. » Seul le premier mot *Dagagre* reste inexpliqué.

« M. Blanchet l'a fort ingénieusement rapproché de l'HOGOGRA, de l'anneau d'Amiens. Je crois qu'on peut, sans crainte d'erreur, voir d'abord dans l'H un Π, qu'un ciseleur ignorant aura ainsi gravé et alors dans ce

Digitized by Google

HOGOGRA, il y aurait une déformation de ΠODAGRA, absolument comme, dans une des amulettes cabalistiques publiées par M. Le Blant[1], ΠANTOE est devenu NANTOE, rendant la formule absolument incompréhensible. De telle sorte que, si nous cherchions dans l'antiquité l'origine de la formule, nous la pourrions trouver sur une autre pierre gravée publiée également par Le Blant[2] : Φύγε ποδάγρα, Περσεύς σε διώκει : fuis, goutte, Persée te poursuit, Persée se trouvant remplacé sur une amulette chrétienne par les trois Mages, Gaspar, Melchior, Balthasar, qui eux aussi chassent la goutte.

« L'explication de l'anneau de Châteauroux est ainsi complète.

« Mais si l'inscription est incontestablement de la série des amulettes contre la goutte, il est un mot gravé sur toutes les autres que nous n'avons pas rencontré là, THEBAL, dont nous avons montré les formes assez diverses. Elles s'expliquent très facilement dès qu'on signale l'équivalence du T, du Θ, du d du Nord. Quant à sa transformation en G, dans l'écriture majuscule anglo-saxonne, le T et le G sont si proches de forme, qu'il est très admissible qu'un graveur, un copiste les ait confondus.

« Si, se reportant au passage de Bacon et aux déformations des copistes, on revient à l'anneau de saint Blaise,

GHEBAL GVT GVTHENSIS GVTHAM
NAI GVBA VBA GOTA

il semble que la deuxième ligne peut assez facilement s'expliquer : NAI en grec, puis certainement GVBA c'est CVRA, VBA c'est VERBA, enfin GOTA. Ce qui donne alors : « Paroles, guérison certaine de la goutte. »

« Mais ces paroles, qui sont dans la ligne précédente, quelles sont-elles ?

« Prenons l'anneau d'Ulger :

THEBAL GVT GVTTHANI

1. *750 formules cabalistiques*, Paris, Impr. nat., in-4°, p. 91.
2. *Revue archéologique*, 1883, p. 306.

Digitized by Google

et souvenons-nous que l'inscription de l'anneau de saint Blaise contenait, au dire de Josephus Barbatus, des mots hébreux. Si nous ouvrons Calepin au mot *Sanatio*, nous trouvons qu'en hébreu c'est *Thehalah ;* si on change l'*h* central en *b*, on aura tout de suite THEBALAH, assurément le THEBAL que nous retrouvons dans toutes ces amulettes. D'ailleurs, dans le *Coucher Book* nous avons DEALBA ; là c'est dans la seconde syllabe que l'*h* est transformé en *b*. GVT, c'est certainement « bonne ». Voilà donc deux mots identifiés : « Bonne guérison ». Il ne reste que Guttani.

« J'ai cru d'abord devoir l'expliquer par l'hébreu, *ghanan*, protéger, avec une redondance de Gut, suivi de *ni*, moi, ce qui aurait donné : « Guérison bonne, protège-moi. » Mais, quand j'ai vu, en comparant toutes ces formules, qu'il s'agissait toujours de la goutte, il m'a semblé qu'on pouvait présenter une solution beaucoup plus simple. Elle s'est trouvée d'ailleurs sous ma plume même, dans la façon dont j'avais écrit GVTTANI ; à l'apparence, NI se rejoignant, on lit GVTTAM. Ce qui donne alors l'explication toute naturelle, « Guéris bien la goutte », formule de trois mots en trois langues, hébreu, gothique, latin, ainsi que l'enseignait Bacon. »

M. M. Prinet, membre résidant, expose les raisons qui l'ont amené à mettre en doute l'authenticité d'un sceau attribué à l'archevêque de Bourges Léger (1097-1120).

Le costume dont l'archevêque est vêtu diffère sensiblement de celui que portent les prélats français sur les sceaux de la même époque.

M. le comte Durrieu, membre résidant, lit une lettre de M. l'abbé H. Godet, associé correspondant national, qui signale la découverte près de Bordeaux, à Talende, d'une stèle funéraire grecque et d'un sarcophage.

La stèle semble être du second siècle av. J.-C.

M. l'abbé Godet croit que cette stèle prouve la présence d'une colonie grecque à Bordeaux.

Digitized by Google

MM. Héron de Villefosse et Martha estiment que cette stèle doit plutôt avoir été apportée d'Orient : les exemples en sont fréquents dans le voisinage de nos ports.

Séance du 6 Décembre.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président

M. É. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 1er fascicule du *Bulletin* de 1916.

Le président propose l'acquisition de deux exemplaires de la remarquable plaquette gravée par M. H. Nocq pour perpétuer le mémoire du savant archéologue J. Déchelette, associé correspondant national, mort au champ d'honneur.

Il adresse à M. Nocq, présent à la séance, ses remerciements et ses félicitations.

Il est procédé au renouvellement du bureau et des commissions pour l'année 1917.

Sont élus :

Président : M. C. Enlart.
1er vice-président : M. H. Martin.
2e vice-président : M. P. Monceaux.
Secrétaire : M. H. D'Allemagne.
Secrétaire-adjoint : M. M. Prinet.
Trésorier : M. É. Chénon.
Bibliothécaire-archiviste : M. G. Espinas.

Membres de la Commission des impressions : MM. Héron de Villefosse, H. Omont, M. Prou, É. Michon, Ph. Lauer.

Membres de la Commission des *Mettensia :* MM. R. Cagnat, M. Collignon, H. Omont, A. Blanchet.

Membres de la Commission des fonds : MM. A. Blanchet, P. Girard, E. Lefèvre-Pontalis.

Digitized by Google

Sur le rapport de M. E. Babelon, M. J. Gruaz, présenté par MM. Schlumberger et le comte Durrieu, est élu associé correspondant étranger.

Sur le rapport de M. M. Prinet, M. P. Beaufils, présenté par MM. le comte Durrieu et Ravaisson-Mollien, est élu associé correspondant national.

M. M. Roy, membre résidant, fait connaître quelques documents nouveaux sur les circonstances singulières qui accompagnèrent la mort du Rosso, le grand artiste italien venu en France à la demande de François Ier et dont le talent si original contribua à la fondation de l'école dite de Fontainebleau.

A l'aide des Mémoriaux de la Sainte-Chapelle et des Registres capitulaires de Notre-Dame, conservés aux Archives nationales, il est possible de fixer pour la première fois la date exacte (14 novembre 1540) de la mort du Rosso, qui succomba à Paris dans la maison occupée par lui dans l'enclos du Palais en qualité de chanoine. Son service funèbre eut lieu à Notre-Dame, au chapitre de qui il fit un legs de 400 livres tournois pour la célébration de son anniversaire.

En outre, commentant l'opinion de Vasari qui attribue sa fin à un suicide, M. Roy, en s'appuyant sur les documents des Archives nationales et sur plusieurs actes retrouvés parmi les minutes d'un notaire parisien, incline plutôt à penser que la mort du Rosso fut naturelle.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, dépose sur le bureau l'estampage d'une inscription découverte à Carthage par le R. P. Delattre, associé correspondant national, dans les fouilles de la grande basilique située près du couvent de Sainte-Monique dont il a été question à la précédente séance. Cet estampage est accompagné d'une courte description.

« Dalle de *saouân*, revers brut, épaisse de 0m08, haute de 0m33, longue de 0m63, trouvée contre le pilier nord, voisin de l'énorme contrefort du chevet de la basilique.

Digitized by Google

« Hauteur des lettres, 0m065 à la première ligne et 0m045 à la dernière.

« A la troisième ligne, après VICXI, R et I, qui se touchent presque, sont le fait d'une erreur de gravure pour TIN.

« L'inscription, ajoute M. Héron de Villefosse, est évidemment chrétienne, ainsi que le montre la formule *in pace*. Elle ne donnerait lieu à aucune observation sans la présence, au début de la quatrième ligne, d'un dessin au

Inscription découverte à Carthage
dans la grande basilique près du couvent de Sainte-Monique.

trait, celui d'un âne, galopant vers la gauche. L'animal agite sa queue et remue ses longues oreilles, dans l'attitude d'un âne échappé et délivré de ses liens.

« On a rencontré de temps en temps des représentations de chevaux sur les épitaphes chrétiennes de l'Italie et de la Gaule; plusieurs sont accompagnées d'une palme, ce qui permet d'y voir des chevaux de course vainqueurs et d'établir ainsi une relation entre le coursier victorieux qui obtient le prix de ses efforts et le chrétien qui reçoit la récompense promise aux justes après une vie d'épreuves et de luttes. La présence d'un âne est peut-être moins facile à expliquer. Cependant il ne faut pas oublier que l'âne apparaît dans plusieurs circonstances de la vie du Christ : il est présent dans l'étable au moment de sa naissance; la fuite en Égypte s'effectue avec son secours; il

Digitized by Google

sert de monture au Christ pour l'entrée à Jérusalem. De plus, les ennemis du Christ l'affublaient d'une tête d'âne dans les représentations caricaturales qu'ils faisaient de sa personne. Ces divers souvenirs suffiraient à motiver la présence de cet animal sur une inscription chrétienne et à comprendre le sens que les chrétiens attachaient à cette image. Le fait même d'avoir été mêlé à plusieurs événements de la vie du Sauveur et d'avoir été choisi par les païens, pour rendre leurs sarcasmes plus sanglants et leurs injures plus saisissantes, a pu déterminer les fidèles à témoigner au modeste animal des sentiments d'une tout autre nature et les amener à se faire gloire de parer de l'image d'un âne leurs marbres funéraires.

« Ce n'est pas la première fois que la représentation d'un âne se rencontre sur une tombe chrétienne. Tout récemment, en 1916, dans les fouilles de la *via Ostiense* on a trouvé, parallèlement à la voie, un petit monument à abside qui abritait le sarcophage d'une fillette de trois ans appelée Optata. L'épitaphe se termine par la formule IN PACE et les figures qui ornent la face attestent le christianisme de la défunte : elles offrent une jeune orante entre deux Génies aîlés; à chaque extrémité est répétée la figure du Bon Pasteur; aux pieds de celui de droite, on voit un petit âne, *un asinello*, avec un chien[1].

« On a souvent représenté sur les marbres chrétiens des animaux dont le nom offrait avec celui du défunt des rapports phonétiques. Le chanoine Martigny cite le nom *Onager* accompagné de l'image d'un âne[2]; on rencontre dans certaines épitaphes chrétiennes les noms *Asella*, *Asellus*, *Asellius*, *Asellianus*, *Asinia*, etc.[3], mais les épitaphes de Carthage et de Rome, dont il vient d'être question, portent des noms qui ne peuvent donner lieu à aucun rapprochement de cette nature. La première concerne

1. *Notizie degli scavi*, 1916, p. 126-127, fig. 5.

2. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, nouvelle édition, p. 44, au mot *animaux*.

3. *Ibid.*, p. 510, au mot *noms*.

Digitized by Google

deux femmes âgées, *Margarita* et *Gaudiosa*, la seconde une enfant en bas âge, *Optata*. »

M. C. Enlart, membre résidant, soumet à la Société des photographies de la cathédrale de Funchal à Madère, église portugaise qui, comme les églises de Santarem et de Porto, dérive d'un prototype du midi de la France.

Séance du 13 Décembre.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président.

Ouvrages offerts :

Aubert (F.). *Les sources de la procédure au Parlement au XIV^e^ siècle*. Paris, 1916, in-8°.

Toutain (J.). *L'idée religieuse de la Rédemption et l'un de ses principaux rites dans l'antiquité grecque et romaine*. Paris, 1916, in-8°.

Vassel (E.). *Études puniques. III. Encore l'inscription de Bir-Tlelsa*. Tunis, 1915, in-8°.

— *Études puniques. IV. Treize ex-voto*. Tunis, 1916, in-8°.

— *Études puniques. V. Sur la bilingue d'Althiburos. VI. Un passage de la dédicace de Bir-Tlelsa*. Tunis, 1916, in-8°.

— *Études puniques. VII. Quatrième note sur la néopunique de Bir-Tlelsa*. Tunis, 1916, in-8°.

— *Le Juif tunisien*. Paris, 1907, in-8°.

— *Le Panthéon d'Annibal*. Tunis, 1912, in-8°.

Ward (J.) et Keith (A). *National museum of Wales. The Saint Nicholas chambered tumulus, Clamorgan*. S. l., 1916, in-12.

M. H. Martin, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société :

« Mes chers confrères,

« En 1915, je n'avais pu vous exposer la situation financière de notre Société pour l'exercice 1914 qu'à la séance

Digitized by Google

du 28 juillet. Cette année, les mêmes causes, aggravées, ont retardé bien davantage encore le moment où il m'a été possible de clore définitivement notre budget. Mais du moins ce budget, si tardivement établi, se présente-t-il dans des conditions tout à fait satisfaisantes et je puis ajouter inespérées.

« Voici, pour 1915, l'état des recettes et des dépenses :

Recettes :

« Rente 3 °/₀ legs Prost	2890 fr.	»»
« Rente 3 °/₀	1225	»»
« Vingt-quatre obligations Paris-Lyon-Méditerranée.	345	60
« Cotisations des membres résidants .	1705	»»
« Cotisations des associés correspondants	4144	»»
« Diplômes (3)	75	»»
« Subvention du ministère.	400	»»
« Intérêts de la somme déposée à la Caisse d'épargne	290	78
« Intérêts des Bons de la Défense nationale	200	»»
« Vente de publications de la Société .	338	»»
Total. . .	11613 fr.	38

Dépenses :

« Frais d'impression (*Mémoires*, tome LXXIV); expédition et tirage à part . .	2171 fr.	40
« Frais d'impression (*Bulletin* 1914, t. LXXV); frais d'expédition.	2406	05
« Factures Richer, Gillet, Evrard . .	191	40
« Factures de fournitures diverses, menues dépenses, frais de bureau, correspondance, fournitures pour la bibliothèque, impressions diverses.	88	15
« Dépenses diverses de la Commission de publication et de l'archiviste-bibliothécaire	75	»»

Digitized by Google

Report.	4932 fr.	»»
« Frais de recouvrement des cotisations.	100	25
« Gratifications annuelles	67	»»
« Agence Morand	800	»»
« Agents de la Société	550	»»
Total. . .	6449 fr.	25

« L'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 5164 fr. 13. En 1914, l'encaisse de la Société était de 13280 fr. 28, dont 8812 fr. 22 à la Caisse d'épargne et 4468 fr. 06 chez le trésorier. Notre dépôt à la Caisse d'épargne a été, au cours de l'exercice 1915, augmenté d'une somme de 790 fr. 78. Mais, d'autre part, à la date du 13 décembre 1915, la Société a acquis un titre de rente 5 % de 100 fr. au prix de 1745 fr., dont 198 fr. ont été pris sur l'encaisse-espèces de la Société et 1547 fr. sur la somme déposée à la Caisse d'épargne.

« Par suite de ces diverses opérations, nos revenus réguliers ont été, en 1915, accrus de 100 fr., et notre encaisse se trouve ainsi répartie pour la fin de l'exercice 1915 :

« A la Caisse d'épargne	8056 fr.	»»
« Chez le trésorier	8643	41
Total. . .	16699 fr.	41

« La somme demeurée entre les mains du trésorier se décompose de la façon suivante :

« Bons de la Défense nationale . . .	8000 fr.	»»
« Espèces	643 fr.	41
Total. . .	8643 fr.	41

« Je viens de vous indiquer que l'excédent des recettes sur les dépenses a été, pour 1915, de 5164 fr. 13. C'est là un chiffre qui n'avait jamais encore été atteint : la moyenne peut être évaluée à 2200 ou 2300 francs. Notre Société paraît donc, durant la seconde année de cette terrible guerre, avoir joui d'un état de prospérité qu'elle

Digitized by Google

n'avait jamais connu en temps normal. Certes, sa situation financière est bonne; mais, pour expliquer cet excédent de recettes inaccoutumé, il convient de remarquer : que les frais d'impression du *Bulletin* ont été inférieurs de près d'un tiers à ceux de l'année précédente, que les illustrations de nos publications ont été moins abondantes et qu'enfin nous n'avons publié aucun fascicule des *Mettensia*, une partie des arrérages du legs Prost ayant été en 1914 employée en secours aux blessés militaires. Il faut aussi noter que, si les dépenses ont été réduites, les recettes, de leur côté, se sont trouvées exceptionnellement grossies du fait même de la guerre. En 1914, beaucoup de nos correspondants n'avaient pu acquitter leur cotisation. L'appel discret qui leur a été adressé en 1915 a été entendu, et leur fidélité à notre Société nous a valu de pouvoir inscrire au chapitre des cotisations de nos associés correspondants une somme de 4144 fr., somme supérieure à la normale.

« Il y a donc, comme vous le voyez, plusieurs causes occasionnelles à cette situation si favorable de nos finances; mais nous devons néanmoins nous féliciter grandement de voir notre Société traverser dans de telles conditions la crise formidable dont nous souffrons.

« Pour me conformer à l'usage établi par mes prédécesseurs, j'indiquerai en terminant : d'une part, le montant de notre encaisse au jour de mon entrée en fonctions et au moment de mon remplacement après dix années d'exercice; d'autre part, quels ont été, pendant cette période, les accroissements de nos revenus réguliers. Notre encaisse, au 1er janvier 1906, était de 8332 fr. 35; en 1915, cette encaisse s'est trouvée portée à 16699 fr. 41, soit un accroissement de 8367 fr. 06. Pendant ce même laps de temps, nos revenus réguliers se sont augmentés de 600 fr. (500 fr. en rente française 3 °/₀ et 100 fr. en rente française 5 °/₀).

« Si l'on considère qu'à aucun moment, exception faite, bien entendu, pour les années de guerre, qu'à aucun moment nos publications n'ont été plus nombreuses, ni

Digitized by Google

plus abondamment illustrées, je crois qu'on peut dire que rien ne saurait mieux que ces chiffres attester la vitalité de notre Compagnie.

« Enfin, mes chers confrères, vous me permettrez, en quittant le poste de trésorier auquel vous m'aviez appelé le 1er janvier 1906, de vous remercier cordialement de cette marque de confiance que votre bienveillante amitié m'a renouvelée pendant un long espace de dix années. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« En publiant pour la première fois l'aigle en marbre blanc de lord Wemyss, découvert à Rome en 1742, dans le jardin des Boccapadugli, près des Thermes de Caracalla, et en faisant connaître l'histoire de cette magnifique sculpture, M. Salomon Reinach a également attiré l'attention sur le cippe funéraire qui lui sert de piédestal[1]. Mais l'inscription de ce cippe, entourée d'un encadrement de moulures au-dessous duquel se développe une belle décoration sculptée, a été donnée dans son mémoire avec quelques petites inexactitudes. Je ne possède pas les images des faces latérales du cippe, toutefois je puis mettre sous les yeux de mes confrères une excellente photographie de la face principale, aimablement communiquée par M. A. Brémont, amateur distingué d'origine française, domicilié à Montréal (Canada), qui l'a prise lui-même récemment au château de Gosford où l'original est conservé.

« Deux superbes têtes de Jupiter Ammon à la barbe bouclée ornent les angles supérieurs. Aux cornes du dieu sont attachées d'élégantes bandelettes qui supportent les extrémités d'une luxuriante guirlande où s'entremêlent des fleurs, du feuillage et des fruits. Entre l'encadrement et la

1. S. Reinach, *Aigle en marbre blanc de la collection de lord Wemyss, à Gosford (Longniddry)*, dans les *Monuments Piot*, t. III (1896), p. 39-50, pl. IV. Une note de notre confrère M. E. Michon, *Bulletin* de 1908, p. 244-247, a fourni depuis de nouveaux détails sur l'histoire de l'aigle de lord Wemyss.

Digitized by Google

guirlande apparaît une tête de Méduse : deux cygnes, les pattes posées sur le collier de serpents qui entoure ce masque sévère, renversent leurs cous flexibles sur son front et entourent sa tête de leurs ailes entr'ouvertes. Les angles inférieurs sont occupés par des aigles, posés sur de petits promontoires rocheux, les ailes ouvertes, le bec tourné vers la tête de Méduse. En bas, le groupe placé entre les aigles représente un chien terrier terrassant un coq; ses deux pattes de devant, appuyées sur le dos du volatile, l'empêchent de se relever; entre ses dents aiguës il tient fortement l'aile droite et s'apprête à la broyer.

« L'inscription doit être ainsi reproduite :

DIIS · MANIBVS
M · LVCCEI · M · ET · Ↄ · L
MARTIALIS
VIXIT · ANNIS · XVIII
M · LVCCEIVS · M · L · OPTATVS
ET · LVCCEIA · M · L · HEBENE
FILIO · PIO
ET · SIBI · FECERVNT

« Les éditeurs du *Corpus* latin l'ont publiée d'après une ancienne copie du P. Scammacca, copie assez inexacte, qu'ils ont accompagnée de cette mention : *nunc periit aut latet*[1]. M. Salomon Reinach, à l'aide de la photographie qu'il tenait de lord Wemyss, n'a pas eu de peine à montrer que le monument existait encore et il a indiqué l'endroit où on pouvait le retrouver. Après avoir exactement rétabli la division des lignes, il a pu améliorer le texte aux lignes 1, 3 et 4, mais, sans doute à cause de l'insuffisance de la photographie qui lui avait été envoyée, il a laissé subsister quelques incorrections. A la ligne 5, le mot OPTATVS est parfaitemant lisible; la transcription de Scammacca est fautive. A la ligne 7, le mot PIO a été omis.

1. *Corp. inscr. lat.*, VI, 21540. Ce cippe était sorti de Rome, destiné au musée des Bénédictins à Catane.

Digitized by Google

Toutes les lettres indiquées comme disparues et reproduites dans son texte en caractères italiques sont reconnaissables; quelques-unes sont plus hautes que les autres.

« La copie de M. Salomon Reinach ayant été reproduite par M. Huelsen dans son grand supplément aux inscriptions de la ville de Rome[1], il m'a paru nécessaire de publier encore une fois ce petit texte. On peut contrôler ma lecture sur la photographie très nette, exécutée par M. Brémont, qui n'a pas eu la mauvaise fortune de passer entre les mains d'un héliograveur et, par suite, n'a subi aucune retouche. Je crois qu'il n'y aura plus maintenant à revenir sur cette épitaphe.

« M. Lucceius Martialis s'était éteint à l'âge de dix-huit ans; sa sœur, Lucceia Posilla, mourut à cinq ans et trois mois ainsi que nous l'apprend un autre cippe de marbre, d'origine romaine comme le précédent et transporté également en Angleterre, au château de Margam, Glamorganshire, où il a été décrit par Michaëlis en 1873[2]. »

M. P. Monceaux, membre résidant, communique une note du R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie, sur des plombs antiques récemment trouvés à Carthage :

« 1. — *Face :* Deux têtes couronnées du diadème impérial.

« *Revers :*

+	
■■ANNϑ	+ [Ἰω] άννου
■■OMϵP	[κ]ομ(μ)ερ[κ]ιαρ[ίου]
■IAP	
■■■■	

« 2. — *Face :* Aigle aux ailes éployées et relevées en

1. *Corp. inscr. lat.*, VI, 34139.
2. *Ibid.*, 21549.

Digitized by Google

demi-cercle. Entre les deux ailes, au-dessus de l'aigle, il y avait peut-être un monogramme cruciforme.

« *Revers :*

ϐ P Γ+E ω	Γεωργίου

« 3. — Moitié de bulle. Hauteur 0m022; largeur 0m013.

« *Face :* Personnage impérial debout, la tête couronnée du diadème surmonté de la croix. Les personnages devaient être au nombre de trois ou quatre.

« *Revers :*

■■■■	..... *iu*(*s*)
IVC■■	*c*[*om*]*mer*[*cia*]*riu*(*s*)
MЄR ■	
RIV■■	

Séance du 20 Décembre.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président, puis de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Germain de Maidy (Léon). *La couronne du duc Léopold.* [Nancy, 1916], in-8°.

— *Essai de restitution de quelques inscriptions vérifiées.* [Nancy, 1916], in-8°.

— *Le monument funéraire de François Jacquet, curé de Veel, † 1597.* [Bar-le-Duc], s. d., in-8°.

— *Prétendues dates du moyen âge en chiffres arabes sur des monuments de la Lorraine.* [Nancy, 1916], in-8°.

— *Sur les « Petits chevaux » de Lorraine.* [Nancy, 1916], in-8°.

— *Un vitrail de la collection Douglas vers 1525 symbolisant l'Immaculée Conception.* [Nancy, 1916], in-8°.

Digitized by Google

M. M. Roy, membre résidant, donne lecture d'un mémoire sur le château de la Grotte à Meudon, élevé sur l'ordre du jeune cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, après 1552, et qui a été célébré par les contemporains, en particulier par Ronsard, comme une merveille.

« Le château de la Grotte était jusqu'ici attribué à Philibert de l'Orme.

« Je pense qu'il doit être rendu au Primatice, m'appuyant sur le témoignage de Vasari et sur ce fait que le Primatice, qui avait déjà travaillé pour les Guise, vint en 1553 s'établir à Meudon, où il possédait deux maisons.

« Le dauphin fils de Louis XIV fit disparaître le château de la Grotte, qui n'est connu aujourd'hui que par quelques gravures. Quant aux deux maisons du Primatice, elles disparurent aussi au XVII^e^ siècle. »

M. M. Prou, membre résidant, lit une note de M. L. Germain de Maidy, associé correspondant national, sur la voile de navire qui figure dans le blason de plusieurs familles du Barrois.

Les familles porteuses de ces armoiries ont été anoblies par le roi René et c'est sans doute lui qui leur a donné la voile de navire qui était un de ses emblèmes.

Séance du 27 Décembre.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse (A.). *Joseph Déchelette, 1862-1914.* Dijon, 1915, in-4°.

— *Le griffon de l'Henchir-bou-Gornine (Tunisie).* Paris, 1915, in-8°, pl.

— *Le mont Ardou. Rapport sur une communication de M. Vendeuvre.* Paris, 1915, in-8°.

— *Peson de fuseau avec inscriptions latines.* Paris, 1915, in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, attire l'atten-

Digitized by Google

tion sur une statue antique, exposée au Musée des arts décoratifs. Elle a été donnée à cet établissement par M. Charles Pillet, ancien commissaire-priseur.

« La statue en question, dont il reste le torse avec une partie des jambes, appartient à la série des statues d'empereurs cuirassés. La plus belle et la plus importante de ces statues est le célèbre Auguste de Prima Porta conservé au Vatican. Il y a peu de temps, les fouilles de Vaison et celles de Cherchel ont fourni deux nouveaux exemplaires ; celui de Cherchel est particulièrement remarquable.

« Le torse du Musée des arts décoratifs était surmonté d'une tête mobile, comme le fait voir la cavité de la partie supérieure. Sur la cuirasse sont figurées en relief une tête de Méduse et deux Néréides montées sur des chevaux marins, qui déploient au-dessus de leurs têtes des voiles d'étoffe légère dans lesquels s'engouffre le vent. Deux dauphins, nageant au-dessous, indiquent la mer. »

M. P. Monceaux, membre résidant, communique une note du R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie, sur des plombs chrétiens récemment découverts à Carthage :

« 1. — Bulle de 0m024 de diamètre.

« *Face :* Buste de la Sainte Vierge, avec l'Enfant Jésus de face sur sa poitrine. L'Enfant Jésus paraît avoir les mains levées.

« *Revers :*

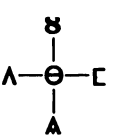

« Le Θ a la forme de losange. Λ n'est pas complet. Ce pourrait être un M. Je crois cependant que c'est bien un Λ.

« 2. — Bulle. 0m023 de diamètre.

Digitized by Google

« *Face :* Deux bustes à tête diadémée ; au-dessus, entre les deux têtes, une croix.

« *Revers :*

·+·	
MARINV■■	+ *Marinu[s]*
PRЄFCTV■ (*sic*)	*pref[e]ctu[s]*
■T COMЄR	*et com[m]er[ci]a[rius]*
■A■■■	

« 3. — Bulle. 0m025 de diamètre.

« *Face :* Aigle aux ailes éployées. Au-dessus, une croix.

« *Revers :*

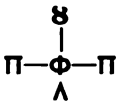

Φιλίππου

« 4. — Bulle. Diamètre : 0m026. Poids : 12 gr.

« *Face :* Buste de la Sainte Vierge, la tête nimbée, entre deux petites croix.

« *Revers :*

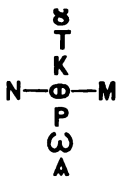

« 5. — Bulle à bord droit. Diamètre : 0m025.

« *Face :* Buste de la Vierge en orante.

« *Revers :*

« Cette bulle est traversée d'une face à l'autre par trois

Digitized by Google

trous sur une même ligne correspondant à la barre horizontale du monogramme.

« 6. — Moitié de bulle très fine. Hauteur : 0m023; largeur : 0m012.

« *Face :*

« *Revers :*

M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant, présente un objet de bronze qui vient d'entrer au Louvre.

« Il s'agit d'un monstre ailé qui a servi qu'aquamanile.

« Beaucoup de ces objets sont des faux fabriqués en Allemagne; mais celui-là, qui provient de la collection Chabrière-Arlès, est parfaitement authentique.

« On attribue généralement ces sortes d'aquamaniles aux ateliers de Dinant, mais l'affirmation est sans preuve; d'autre part, quoique le Danemark en ait conservé un très grand nombre, ce n'est probablement pas leur lieu d'origine. L'aquamanile du Louvre doit remonter à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. »

Digitized by Google

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1916[1].

FRANCE.

ALPES (HAUTES-). — *Société d'études des Hautes-Alpes. Bulletin*, 33e année, 4e série, nº 11-12, 1914; 34e-35e années, nos 13-16, 1915-1916. Gap, 1916.

AUBE. — *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Mémoires*, t. LXXIX, 1915. Troyes.

AVEYRON. — *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Procès-verbaux des séances.* Du 29 février 1912 au 18 décembre 1913, 1913; années 1914-1915, 1915. *Mémoires*, t. XVIII, 1912-1916, 1916. Rodez.

CALVADOS. — *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires*, 1915. Caen.

Société des Antiquaires de Normandie. Bulletin. T. XXX, 1915. Caen.

CANTAL. — *Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne. Revue de la Haute-Auvergne*, 17e année, 1915, nos 3-4. Aurillac.

CHARENTE. — *Société historique et archéologique de la Charente. Bulletin et Mémoires.* 1913, 1915, 8e série, t. IV et VI. Angoulême, 1914, 1916.

1. Le format des publications n'est indiqué que s'il est différent de l'in-8e.

Digitized by Google

Charente-Inférieure. — *Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXXVI, Saintes, 1916.

Cher. — *Société historique, littéraire et scientifique du Cher. Mémoires*, 1915-1916, 4e série, t. XXIX. Bourges-Paris.

Corrèze. — *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Bulletin*, t. XXXVII, XXXVIII. Brive, 1915, 1916.

Côte-d'Or. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires*, 1913. Beaune, 1914.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Mémoires, t. XVI, n° 4, 1912-1913; t. XVII, n° 1, 1913-1914. Dijon, in-4°.

Deux-Sèvres. — *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Mémoires*, 11e année, 1915. Niort.

Dordogne. — *Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin*, t. XLII, n° 6, 1915; t. XLIII, 1916. Périgueux.

Drôme. — *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin*, 1916, nos 195-197. Valence.

Eure. — *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Table des matières contenues dans les trente-six volumes du Recueil des travaux de la Société, parus de 1861 à 1912*, par E. Guillaume. Évreux, 1915.

Gard. — *Académie de Nimes. Mémoires*, 7e série, t. XXXVI, 1913. Nîmes.

Garonne (Haute-). — *Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse*, 2e série, t. XVIII. G. Pélissier. *Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne (1797-1820)*, 3e série. *Lettres à Al. Cerretani (1803-1820)*. Toulouse-Paris, 1915.

Digitized by Google

HÉRAULT. — *Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, t. XLIII, n° 2. Béziers, 1914-1915.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Bulletin mensuel, 1916. Montpellier.

Société archéologique de Montpellier. Mémoires, 2e série, t. V. Montpellier, 1914.

INDRE-ET-LOIRE. — *Société archéologique de Touraine. Bulletin trimestriel*, t. XX, 1915. Tours, 1915-1916.

ISÈRE. — *Académie delphinale. Bulletin*, 5e série, t. VII, VIII. Grenoble, 1914, 1915.

JURA. — *Société d'émulation du Jura. Mémoires*, 9e série, t. III, IV, 1914, 1915. Lons-le-Saunier.

LANDES. — *Société de Borda. Bulletin trimestriel*, t. XXXIX, nos 2-3, 4, 1915; t. XL, n° 1-2, 1916. Dax.

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Bulletin*, t. LV, n° 2, 1913; t. LVI, 1914. Nantes.

LOIRET. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. XVII, nos 208-209, 1915. Orléans-Paris, 1915-1916.

MAINE-ET-LOIRE. — *Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Mémoires*, 5e série, t. XVIII, 1915. Angers.

MARNE (HAUTE-). — *Société historique et archéologique de Langres. Bulletin*, t. VII, nos 95, 96, 1916. — *Mémoires*, t. V, n° 4, 1916, in-4°. Langres.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — *Académie Stanislas. Mémoires*, t. CLXIV, CLXV, CLXVI, 1913-1914, 1914-1915, 1915-1916. Nancy, 1914, 1916 A et B.

NIÈVRE. — *Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Bulletin*, t. XXV, n° 3. — R. de Lespinasse, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers* (annexe au t. XXV du *Bulletin*). Nevers-Paris, 1916.

Digitized by Google

Saône-et-Loire. — *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Mémoires*, t. XIV. Chalon-sur-Saône, 1914.

Académie de Mâcon. Annales, 3e série, t. XVIII. Mâcon, 1913.

Savoie (Haute-). — *Société florimontaine d'Annecy. Revue savoisienne*, t. LVI, n° 4, 1915; t. LVII, 1916. Annecy.

Seine. — *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année* 1915, juillet-décembre; 1916, janvier-août. Paris.

Association pour l'encouragement des études grecques. Revue des études grecques, t. XXVIII, nos 128-130, juillet-décembre 1915; t. XXIX, nos 131-132, janvier-juin, 1916. Paris.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée... par R. de Lasteyrie et A. Vidier. 1909-1910. Paris, 1914, in-4°.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Archives de la guerre, t. II, par L. Tuetey. Paris, 1915.

La Cité. Bulletin trimestriel de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris. 14e année, nos 53-56, 1915; 15e année, nos 57-59, janvier-juillet 1916. Paris.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique, 1914, n° 3; 1915-1916, n° 1. Paris, 1915-1916.

Documents inédits de l'histoire de France. Espérandieu (E.). *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine.* T. VI. *Belgique*, 2e *partie.* Paris, 1915, in-4°. — Wickersheimer (Dr E.). *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris (1395-1516).* Paris, 1915, in-4°, pl.

Digitized by Google

École française d'Athènes. Bulletin de correspondance hellénique, t. XXXVIII, n° 7-12, juillet-décembre 1914; t. XXXIX, n° 1-6, janvier-juin 1915. Paris, 1915.

Journal des Savants, 1915, n°s 10-12, octobre-décembre; 1916. Paris, in-4°.

Pro Alesia. Nouv. série, n°s 4-6, mai-novembre 1915. Paris.

Société d'anthropologie de Paris. Bulletins et mémoires, 1914, n° 5-6; 1915, n°s 1-2. Paris.

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin, t. LII, 1915. — *Mémoires de Saint-Hilaire*, publiés par L. Lecestre, t. V (1707-1710), 1914. — *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu*, fasc. V, 1914. — *Campagnes de Jacques de Mercoyrol de Beaulieu, capitaine au régiment de Picardie (1743-1763)*, publiés par le marquis de Vogüé et A. Le Sourd, 1915. — *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris*, publié par A. Tuetey et H. Lacaille, t. III (1431-1436), 1915. — *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, publié par R. Delachenal, t. II (1364-1380), 1916. — *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, publiées par B. de Mandrot, t. I (1461-1463), 1916. — *Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V et à la reine*, publiées par Mgr A. Baudrillart et L. Lecestre, t. II (1709-1712), 1916. — *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, publiés par P. Bonnefon, t. I, 1916. Paris.

Ville de Paris, 1915. Commission du Vieux-Paris. Séance du 20 novembre 1915. *Annexe :* Lambeau (L.). *La place Royale. Nouvelle contribution à son histoire.* In-4°.

Seine-et-Marne. — *Société littéraire et historique de la Brie. Bulletin*, t. VIII. Meaux, 1916.

Société historique et archéologique de l'arrondissement

Digitized by Google

de Pontoise et du Vexin. Bulletin trimestriel, nos 20-22, 24, 1916. — *Mémoires*, t. XXXIII, 1915. *Répertoire des promotions ecclésiastiques dans le Vexin et le doyenné de Bray (1600-1719)*, publié par J. Depoin, 1916. Pontoise.

Société des sciences morales de Seine-et-Oise. Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. Année 1914. Versailles.

Seine-Inférieure. — *Société havraise d'études diverses. Recueil des publications*, 80e année, 1913; 81e année, 1914. Le Havre.

Somme. — *Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin*, 1915, n° 3-4; 1916, nos 1-2. Amiens, 1916. — *Mémoires. Documents inédits concernant la province.* T. XIX. Amiens-Paris, 1914. — *Mémoires*, 4e série, t. VII. Amiens-Paris, 1914. — *La Picardie historique et monumentale.* T. V, n° 3. Amiens-Paris, 1914, in-4°, pl.

Tarn-et-Garonne. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin.* T. XLV, 1915. Montauban, 1916.

Var. — *Académie du Var. Bulletin*, 82e-83e années, 1914-1915. Toulon, 1915.

Vaucluse. — *Académie de Vaucluse. Mémoires*, 2e série, t. XV, 1915, nos 3-4; t. XVI, 1916. Avignon.

Vienne. — *Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin*, 3e série, t. III, n° 12, 1915, 1er trimestre. Poitiers, 1916. T. IV, n° 1, 1916, 1er trimestre.

Vienne (Haute-). — *Société archéologique et historique du Limousin. Bulletin.* T. LXIV. — *Tables générales des tomes LI à LXIII*, par P. Ducourtieux. Limoges, 1915.

Vosges. — *Société philomatique vosgienne*, 38e année, 1912-1913; 39e année, 1913-1914. Saint-Dié, 1914.

Yonne. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin.* Année 1915, 1er semestre, t. LXIX. Auxerre, 1916.

Digitized by Google

ALGÉRIE. — *Société de géographie et d'archéologie d'Oran. Bulletin.* T. XXXV, n° 143; 1915, n°s 3-4. T. XXXV, n°s 144-145; 1916, n°s 1-2. Oran.

TUNISIE. — *Institut de Carthage. Revue tunisienne*, 23e année; n°s 115-119, mars-novembre 1916. Tunis.

DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Aarboeger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige nordiske oldskriftselskab*, 1914, 3 Raekke, 4 Bind.

ESPAGNE.

MADRID. — *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. LXVIII, n°s 2, 3, 5, 6; t. LXIX, n°s 1-6, 1916.

Boletin de la Societad española de excursiones, t. XXIV, n°s 1, 3, 1916.

Revista de archivos, bibliotecas y museos, 3e série, t. XX, 1916.

VALLADOLID. — *Boletin de la Societad castellana de excursiones*, t. XIV, n°s 157, 159-161, 163-166, 1916, in-4°.

ÉTATS-UNIS.

BALTIMORE. — *John Hopkins University. Studies in historical and political science*, séries 33, n° 4, 1915; 34, n°s 1-4, 1916; 35, n° 1, 1917.

NORWOOD. — *Archaeological Institute of America. American journal of Archaeology*, 2e série, t. XX, n° 1-2, 1916.

PHILADELPHIE. — *American philosophical Society. Transactions.* New series, vol. XXII, n° 3, 1915, in-4°. — *Proceedings*, t. LIV, n°s 219-220, septembre-décembre 1915; t. LV, 1916.

Digitized by Google

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology. Bulletins* 57 et 62, 1915. — *Report on the progress and condition of the U. S. National Museum for the year ending june 30 1915*, 1916.

WORCESTER. — *Proceedings of the American Antiquarian Society at the semi-annual meeting held in Boston*, 20 oct. 1915 : nouv. série, t. XXV, 2e partie ; 12 avril 1916 : nouv. série, t. XXVI, 1re partie.

GRANDE-BRETAGNE.

ÉDIMBOURG. — *Royal Society of Edimburg. Proceedings.* Session 1914-1915, t. XXXV, partie III, 1915. Session 1915-1916, t. XXXVI, partie I-II, 1916. — *Transactions*, t. L, 3e et 4e parties, 1916.

Society of Antiquaries of Scotland. Proceedings. Session, 1914-1915, t. XLIX, 1915.

JERSEY. — *Société jersiaise. 41e bulletin annuel*, 1916, in-4°.

LONDRES. — *Society of Antiquaries of London. Proceedings.* 2e série, t. XXVII, 1914-1915. — *Archaeologia*, t. LXVI, 1916, in-4°.

ITALIE.

BOLOGNE. — *R. Deputazione di storia patria per la provincia di Romagna. Atti e memorie*, série 4, t. V, n° 4-6, 1915 ; t. VI, n° 1-3, 1916.

FAENZA. — *Bollettino del museo internazionale delle ceramiche.* 4e année, 1916, in-4°.

FLORENCE. — *Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle publicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, 1916 ; table ; 1917.

TURIN. — *R. Accademia delle scienze di Torino. Memorie*, 2e série, t. LXV, 1916.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

LEEUWARDEN. — *Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid-en-Taalkunde. De Vrije Fries. Tijdschrift*, t. XXIV, 1916. — *Wet van het friesch Genootschap*, s. d. — Uilkema (K.). *Het friesche Boerenhuis*. 1916, 2 vol.

PORTUGAL.

LISBONNE. — *Museo ethnographico Portugues. O archeologo Portugues*. T. XX, 1915.

RUSSIE.

HELSINGFORS. — *Suomen Museo. Finskt Museum*. T. XXII, 1915.

SUÈDE.

GÖTEBORG. — *Eranos. Acta philologica suecana*, t. XIV, n° 3-4, 1914.

SUISSE.

GENÈVE. — *Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Bulletin*. T. IV, n° 2, octobre 1915. — *Mémoires et documents*, t. XXXIII, 1916.

ZURICH. — *Antiquarische Gesellschaft in Zurich. Mitteilungen*, t. XXVII, n° 4. — *Die vorgeschichtlichen und frühgeschichtlichen Altertümer der Urschweiz*, von P. E. Scherer, 1916, in-4°. — *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, nouv. série, t. XVII, n° 4, 1915; t. XVIII, n°s 1-3, 1916.

Digitized by Google

ERRATA.

Table du *Bulletin* de 1915, p. 330, après la ligne 28, *ajoutez :* Armoiries des d'Estaing, p. 257.

P. 168, l. 10, *au lieu de :* plaids, *lisez :* plaies.

P. 232, l. 9, *au lieu de :* Louis, *lisez :* Henri de Mazaugues.

Digitized by Google

TABLES

DU

BULLETIN DE 1916

I.

Index par noms d'auteurs.

Pages

Amardel (Gustave), A. C. N. Hommage d'un de ses ouvrages 174
Arbaumont (Jules d'), A. C. N. Sa mort 178

Babelon (Ernest), M. R. Rapport sur une candidature 355
— Observations. 118, 150
Bapst (Germain), M. R. Observations 105
Barante (le baron Claude de), A. C. N. 161
Batiffol (Mgr Pierre), M. R. La fête de la Chandeleur et les Lupercales 132, 133
— Observations. 131, 210
Baye (le baron Joseph de), M. R. Envoi d'un ouvrage du grand-duc Georges de Russie. 322
Beaufils (P.), A. C. N. 355
Besso (le commandeur Marco) A. C. É. . . 103, 119
— Reçoit les souhaits de bienvenue du président . 290
Blanchet (Adrien), M. R. Élu membre de la Commission des *Mettensia* 354
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 354
Boutry (Léon), A. C. N. Sa mort 288
Brulard (le Dr René), A. C. N. Sa mort 178
Buttin (Charles), A. C. N. Observations 132

Digitized by Google

Cagnat (René), M. R. Reçoit les félicitations du président à l'occasion de sa nomination de secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 289
— Élu membre de la Commission des *Mettensia*. . 354
— Observations. 113
Carton (le Dr Louis), A. C. N. Hommage de divers de ses ouvrages 291
Chapot (Victor), M. R. Notice nécrologique sur M. R. Mowat 67
Charencey (le comte de), A. C. N. Sa mort . . . 178
Chénon (Émile), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. L. Duval 326
— Inscription relative à Jean Pluyette 118
— De l'apparition du mot *archiepiscopus* dans les textes francs 150
— Origines de Neuvy-Saint-Sépulcre 214
— Anneaux d'or suspendus à une charte de Saint-Étienne de Bourges en signe d'investiture. . . 244
— Charte de Charles IV le Bel 281
— Note de M. L. Duval sur les armoiries d'Alençon 326
— Élu trésorier. 354
— Observations. 107, 132, 196
Clouzot (Henri), A. C. N. Hommage de brochures du R. P. de la Croix. 132
Collignon (Maxime), M. R. Élu membre de la Commission des *Mettensia* 354
Couret (le comte Alfred), A. C. N. Sa mort . 289, 326

D'Allemagne (Henri), M. R. Élu secrétaire . . . 354
Déchelette (J.). Sa plaquette exécutée par M. H. Nocq 354
Delaborde (le comte H.-François), M. R. Relique du crâne de saint Denis à Notre-Dame de Paris . 190
Delattre (le R. P. Alfred-Louis), A. C. N. Découvertes faites à Carthage 275
— Nouvelle basilique chrétienne de Carthage . . 323

Digitized by Google

— Plombs antiques de Carthage. 364, 367
Demaison (Louis), A. C. N. Les statues du portail de gauche de la cathédrale de Reims 178
— Le « Beau Dieu » de Reims 269
— Couteau antique trouvé à Reims. 313
Deshoulières (François), A. C. N. La date de la construction de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre . . 190
— L'église de Souvigny (Allier) 291
Dieudonné (Adolphe), A. C. N. La monnaie dite *duplex turonus Francie*. 169
Dimier (Louis), A. C. N. Hommage d'un de ses ouvrages 199
— Observations. 132
Douais (Mgr Célestin), A. C. N. Son éloge funèbre . 93
Durrieu (le comte Paul), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. P. Esdouhard d'Anizy 233
— Rapport sur une candidature 161
— Portrait de Jeanne de Boulogne. 103
— Représentations de Notre-Dame de Paris dans des miniatures 118
— Prière attribuée à saint Léon dans un livre d'heures du xv^e^ siècle 131
— Paraphrase du psaume xxvi faite pour François I^er^. 161
— Prière rédigée par le baron Pichon pour les anciens possesseurs de sa collection. 207
— L'origine du nom de l'oraison dite « secrète » . 208
— Représentation de la Trinité sur une miniature flamande 247
— Livre d'heures du temps de Louis XII . . . 269
— Livre d'heures du mari de Perrette Baudoche . 279
— Voyage en Italie en 1269 et achat de manuscrits faits par Jean de Meung 294
— Note de M. l'abbé H. Godet sur une stèle funéraire et un sarcophage de Talende 353
— Observations. 132
Duval (Louis), A. C. N. Armoiries de la ville d'Alençon 326

Digitized by Google

Engelhardt (le capitaine Ch.), A. C. N. Son éloge funèbre. 96
Enlart (Camille), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. L. Dimier 199
— Dégâts causés à la cathédrale de Soissons . . 174
— Motif sculptural de l'église Sainte-Sophie de Trébizonde. 202
— Dégâts subis par les villes de Loo et de Furnes . 234
— Pavement en terre cuite du château de Boulogne-sur-Mer 288
— Dégâts subis par la cathédrale et l'église Saint-Rémi de Reims 289
— Notes de M. R. Rodière sur les tapisseries du château de Verteuil et sur une pierre tombale d'Essomes 308, 311
— Élu président 354
— Photographies de la cathédrale de Funchal . . 356
— Observations. 131, 200, 301
Esdouhard d'Anizy (P.), A. C. N. 100
— Hommage d'un de ses ouvrages. 233
Espinas (Georges), M. R. Reçoit les remerciements du président 101
— Élu bibliothécaire-archiviste 354
Eude (Émile), A. C. N. L'hôtel de Vaucouleurs rue des Poulies à Paris 249
— Constructions dites « *mileus* » en Portugal . . 280

Formigé (Jules), A. C. N. Sépultures gallo-romaines de Bouillé-Courdault 110
— Bas-reliefs représentant des guirlandes portées par des aigles trouvés dans le midi de la France. 334
— D'un sens du mot *basilica* 235
Fournier (Paul), A. C. N. Observations 150

Garofalo (Francisco-Paolo), A. C. É. Son éloge funèbre. 98
Gauckler (Paul), A. C. N. Hommage de deux de ses ouvrages 160

Digitized by Google

Germain de Maidy (Léon), A. C. N. Les repositoires eucharistiques à oculus en Lorraine. 295
— Écusson héraldique existant à Neufchâteau . . 331
— Voile de navire figurant dans le blason de familles du Barrois. 364
Girard (Paul), M. R. Discours prononcé en quittant la présidence 87
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 354
Godet (l'abbé Henri), A. C. N. Stèle funéraire grecque et sarcophage de Talende 353
Gruar (J.), A. C. É. 355

Helbig (Wolfgang), A. C. É. H. Son éloge funèbre. 97
Héron de Villefosse (Antoine), M. H. Hommage d'ouvrages de M. A. Merlin, 102; de M. le Dr V. Leblond, 229; de M. E. Marre 258
— Reçoit les remerciements du président . . . 101
— Note de M. J. Formigé sur des sépultures de Bouillé-Courdault 109
— Fait déposer sur le bureau le volume de 1914 des *Mémoires* 119
— Reçoit les souhaits de bienvenue du président après sa maladie et son deuil 208
— Note de M. J. Formigé sur le mot *basilica* . . 235
— Douilles romaines ayant servi de porte-guides . 237
— Découvertes du R. P. Delattre à Carthage . . 275
— Tête d'homme trouvé au Ksar-Jemajeur . . . 313
— Basilique chrétienne de Carthage fouillée par le R. P. Delattre 323
— Note du R. P. Delattre et observations sur une inscription chrétienne de Carthage 355
— Note de M. J. Formigé sur des bas-reliefs représentant des guirlandes portées par des aigles trouvés dans le midi de la France 334
— Élu membre de la Commission des impressions . 354
— Inscription du cippe funéraire de M. Lucceius Martialis de la collection de Lord Wemyss . . 362
— Torse d'empereur cuirassé 364
— Observations. 354

Digitized by Google

Jadart (Henry), A. C. N. Sauvetage des documents devant servir à son *Répertoire archéologique de la Marne* 258
— Inscriptions de dédicace de trois églises de l'ancien diocèse de Paris 259
— Hommage d'un de ses ouvrages 305
— Destruction de l'hôpital civil de Reims . . . 305

Lafaye (Georges), M. R. Dessin d'un bas-relief d'Aix-en-Provence conservé dans les papiers de Peiresc 230
— Note de Peiresc sur les lanternes antiques . . 272
— Hommage du 51e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* 305
La Roche-Guyon (le duc de), A. C. N. 249
Lauer (Philippe), M. R. Élu membre de la Commission des impressions 354
Leblond (le Dr Victor), A. C. N. Hommage d'un de ses ouvrages 229
Lécureux (Lucien), A. C. N. 197
Lefèvre-Pontalis (Eugène), M. R. Élu membre de la Commission des fonds . . . . . .
— Reçoit les condoléances du président 342
Levé (A.), A. C. N 197
Loisne (le comte Auguste Menche de), M. R. Rapport sur une candidature. 197
— Triptyque avec le portrait de Nicaise Ladam. . 119
— « Carieul » vrai nom de « Carleul ». 162
— Diplomatique des actes de Robert II d'Artois. . 234
— Observations. 106

Mâle (Émile), M. R. Observations 190, 253
Marquet de Vasselot (Jean-J.), M. R. Aquamanile de la collection Chabrière-Arlès au Musée du Louvre 369
— Observations. 105
Martin (Henry), M. R. Rapport sur une candidature. 197

Digitized by Google

— Reçoit les remerciements du président . . . 101
— Vue de Notre-Dame de Paris dans une miniature. 119
— Prières tirées de l'*Enchiridion* du pape Léon III. 132
— Manuscrit de l' « Instruction d'un jeune prince » enluminé par Jean Hennecart. 174
— Scènes de guerre sur les miniatures 178
— Miniature d'un livre d'heures de la Bibliothèque de l'Arsenal 251
— Élu 1er vice-président 354
— Rapport sur la situation financière 358
Martroye (François), A. C. N. Du sens du mot *superstitio* 106, 111
— Stilicon et la tutelle d'Arcadius et Honorius . . 202
— Saint Augustin et la jurisprudence romaine . . 210
— Du sens de *auri libra* et de *auri centenarium* dans les lois et chez les historiens des IVe et Ve siècles 247, 265
— Observations. 113
Mély (Fernand de), M. R. La *Santa Casa* de Lorette et la fresque de Gubbio. 163
— Inscriptions talismaniques. 342
Merlin (Alfred), A. C. N. Hommage d'un de ses ouvrages 102
— Poids et amulettes trouvés en Tunisie 340
Michel (Robert André-), A. C. N. Hommage d'un de ses ouvrages 290
Michon (Étienne), M. R. Hommage d'ouvrages de M. R. André-Michel, 290; de M. le Dr L. Carton. 291
— Rapports sur des candidatures 103, 119
— Reçoit les remerciements du président . . . 101
— Dépose sur le bureau le volume de 1914 des *Mémoires* 119
— Dépose sur le bureau le 3e fascicule du *Bulletin* de 1915 198
— Statue d'Alexandre en Dioscure découverte à Cyrène 198
— Dépose sur le bureau le 4e fascicule du *Bulletin* de 1915 221

Digitized by Google

— Dépose sur le bureau le 1er fascicule du *Bulletin* de 1916 354
— Élu membre de la Commission des impressions . 354
— Observations. 202
Mirot (Léon), A. C. N. L'ancien hôtel Saint-Pol à Paris 126
Monceaux (Paul), M. R. Hommage d'ouvrages de M. P. Gauckler 160
— Notes de M. A. Merlin sur des poids antiques et une amulette trouvés en Tunisie . . . 200, 340
— Élu 2e vice-président 354
— Notes du R. P. Delattre sur des plombs antiques de Carthage 364, 367
— Observations. 107, 113, 132, 150, 354

Omont (Henri), M. R. Pièces historiques sur la Lorraine et les Trois-Évêchés de la collection Buvignier à la Bibliothèque nationale. 108
— Découverte d'anciennes archives de la cathédrale de Lyon 126
— Testament de Godin de Merval 175
— Manuscrit du chroniqueur Philippe de Vigneulles 322
— Élu membre de la Commission des impressions et de la Commission des *Mettensia* 354

Pallu de Lessert (A. Clément), M. R. De l'authenticité d'une inscription d'Apt 283
— Observations. 113, 118
Pasquier (Félix), A. C. N. Fragments antiques acquis par le Musée de Toulouse 250
Pirenne (Henri), A. C. É. Témoignage d'admiration et de sympathie de la Société à l'occasion de son internement en Allemagne. 198
Polivanoff (S. Exc. Vladimir de), A. C. É. Sa mort et son éloge funèbre. 99, 289
Prevost (Gustave), A. C. N. Portrait de Montaigne du Musée de Chantilly 316

Digitized by Google

PRINET (Max), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. G. Amardel 174
— Rapports sur des candidatures 197, 355
— Les armoiries du siège épiscopal d'Autun. . . 173
— Écusson du tombeau de Renée d'Orléans-Longueville. 198
— Sceaux de l'abbaye de Saint-Denis de Montmartre 190
— Sceau équestre faussement attribué à Rotrou III comte du Perche. 247
— Armoiries d'un livre d'heures de la Bibliothèque de l'Arsenal 254
— Écu d'or du dauphin Charles avec le différent R. 280
— Sceaux de Pierre de Hauteville 288
— Sceau attribué à l'archevêque de Bourges Léger 353
— Élu secrétaire-adjoint 354
— Observations. 106, 190
PROU (Maurice), M. R. Reçoit les félicitations du président à l'occasion de sa nomination de directeur de l'École des chartes. 132
— Compte de la maison de l'Aumône de Saint-Pierre de Rome 196, 197
— Notes de M. L. Germain de Maidy sur les repositoires eucharistiques, sur un écusson héraldique conservé à Neufchâteau et sur des armoiries du Barrois. 295, 331, 364
— Élu membre de la Commission des impressions . 354
— Observations. 132, 196

REY (Auguste), A. C. N. Son éloge funèbre . . . 94
RODIÈRE (Roger), A. C. N. Tapisseries du château de Verteuil 308
— Pierre tombale d'Essomes. 311
ROGER (Octave), A. C. N. 100
ROMAN (Joseph), M. R. Croix reliquaire de la collection de Chevalier de Sinart 269
ROY (Maurice), M. R. Dates et circonstances de la mort du Rosso 355
— Le château de la Grotte à Meudon 366

Digitized by Google

Stein (Henri), M. R. Rapport sur une candidature . 249
— Verriers du moyen âge. 302
Strombon (Sixten), A. C. É. 100

Thédenat (l'abbé Henry), M. H. Sa mort 305
Thélier (Ernest), A. C. N. Sa mort. 178
Toutain (Jules), M. R. Satyre et hermès d'Hercule trouvés à Alesia 114
— Tête de panthère en bronze trouvée à Alesia. . 308
— César et la perfidie des Germains 328
— Observations. 113, 132

Unger (Charles-Richard), A. C. É. Son éloge funèbre 96

Valois (Noël), M. R. Son éloge funèbre 89
Villenoisy (François de), A. C. N. Note de M. J. Roman sur une croix reliquaire 269
Virey (Jean), A. C. N. 197
Vogüé (le marquis Melchior de), M. R. Sa mort. . 323
— Discours prononcé par le président à ses obsèques 324

II.

Index géographique.

Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), 162.
Afrique, 285, 291.
Aix-en-Provence, 231, 232, 233, 273.
Alençon, 326, 327.
Alesia, 114, 115, 117, 308.
Algérie, 161.
Allemagne, 295, 327, 369.
Alsace, 296.
Amanzé (Saône-et-Loire), 254.
Amiens, 350, 351; *Cathédrale*, 179, 181, 189.
Anchin (Nord), 123.
Angers, 218; *Église Saint-Martin*, 193.
Angleterre, 135, 152, 296.
Autriche, 210, 212.
Apt, 283, 284, 285, 287.
Arausio, 286.
Arcueil (Seine), 184.
Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), 175, 177.

Digitized by Google

Argenton (Indre), 215.
Arelate, 285.
Arles, 157, 158, 159, 233, 334, 338; *Aliscamps*, 111, *Musée*, 334.
Arras, 120, 122, 123, 162, 163.
Artois, 163.
Athènes, 243.
Atlantique (Océan), 343.
Aubigny (Manche), 282.
Austrasie, 151, 159.
Autun, 173.
Avenches (Suisse), 284.
Avennio, 286, 287.
Aventicum, 284.
Avignon, 284, 290, 291; *Palais des Papes*, 290.
Azerable (Indre), 228.

Baeterrae, 286.
Bâle, *Musée*, 103, 104.
Barcelone, 174.
Barrois, 364.
Bavière, 221.
Bazoches (Aisne), 176, 177.
Beaune, 234.
Beauvais, 229, 304; *Cathédrale*, 304.
Beauvaisis, 229.
Benet (Vendée), 111.
Bénévent (Creuse), 225.
Berry, 192, 193, 194, 214, 215, 217, 218, 220, 221, 222.
Bologne, 294.
Bolsena, 275.
Bomiers (Indre), 216.
Bordeaux, 158, 258, 353.
Bouillé-Courdault (Vendée), 110, 111.
Boulogne-sur-Mer, 288.
Bourges, 220, 222, 244, 245, 246.
Bourgogne, 296, 298.
Boussac (Creuse), 227.
Bouzanne (La), 215, 216.
Bretagne, 237, 285.
Bruxelles, 122.
Bry-sur-Marne (Seine), 259, 262, 263.
Budapest, *Musée*, 239, 240.
Bulla Regia, 291.
Burgos, 243.
Byzance, 138, 139.

Cabellio, 286.
Cahors, 258.
Caire (Le), 241; *Musée de Boulacq*, 345.
Cantorbery, 152.
Carantomagus, 258.
Carency (Pas-de-Calais), 162.
Carieul (Pas-de-Calais), 162, 163.
Carleul (Pas-de-Calais), 162, 163.
Carthage, 160, 200, 201, 202, 275, 276, 277, 278, 323, 326, 341, 355, 357, 364; *Couvent de Sainte-Monique*, 323, 355, 367; *Damous-el-Karita*, 275, 324; *Sidi-bou-Saïd*, 277, 278.
Catane, 363.
Cerro de Montemolin (Espagne), 243.
Chaalis (Abbaye de) (Oise), 304.
Chaligny (Meurthe-et-Moselle), 296, 299.
Champagne, 296.

Digitized by Google

Champillé (Indre), 216.
Chantilly (Oise), *Musée*, 316, 317, 318, 319, 320.
Chartres, *Cathédrale*, 302.
Chateaumeillant (Indre), 216, 226.
Chateauneuf-sur-Cher (Cher), 221.
Chateauroux, 221, 226, 229, 350, 351, 352.
Châtre (La), 227.
Cher (Le), 221.
Cherchell, 243 ; *Musée*, 315.
Chezal-Benoit (Cher), 192.
Chine, 347.
Cluis (Indre), 220, 225, 226, 227, 228.
Cologne, *Musée*, 185.
Constantinople, 138, 139, 147, 204.
Coptos, 345.
Corquilleroi (Loiret), 263.
Courtrai, 122.
Coutances, 281, 282.
Cranton (Aveyron), 258.
Creuse (La), 215.
Cyrène, 199, 315.

Dacie, 285.
Dalmatie, 164.
Danemark, 369.
Danube (Le), 240.
Deinze (Belgique), 241, 243.
Déols (Indre), 226, 227.
Derderwindeke (Belgique), 243.
Dinant, 369.
Divona, 258.
Douai, 122; *Musée*, 119, 121, 124.
Dougga (Tunisie), 236.

Eauze (Gers), 158.
Égypte, 118, 237, 248, 273.
Einsiedeln, 148.
Escurial (L'), 167, 168.
Espagne, 147, 212.
Essommes (Aisne), 311, 312.
Étrechy (Indre), 216.
Extrême-Orient, 343.

Fismes (Marne), 176.
Fiume, 164, 166.
Fleuve Jaune (Le), 343.
Florence, *Musée*, 348.
Fondouk-Djedid (Tunisie), 313.
Forum Julii, 286.
Fougerolles (Indre), 216, 220, 226.
Fouras (Charente-Inférieure), 281.
France, 234, 235, 243, 334, 358.
Francfort, 157.
Funchal (Ile de Madère), 358.
Furnes (Belgique), 234.

Gaule, 117, 118, 151, 152, 154, 155, 156, 158, 328, 329, 356.
Gayole (La) (Var), 231.
Germanie, 152, 218.
Glamorganshire, 349.
Gosford (Écosse), 362.
Grande-Bretagne, 242.
Grombalia, 313.
Gubbio, 164, 165, 166, 167, 168.
Guyenne, 282.

Hainaut, 296.
Herculanum, 273.
Hongrie, 243.

Digitized by Google

Ile-de-France, 192.
Italie, 151, 164, 242, 243, 294, 300, 322, 328, 356.

Jersey, 281.
Jérusalem, 137, 138, 139, 193, 194, 195, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 225.
Josaphat (Abbaye de) (Eure-et-Loir), 302.
Jumigny (Aisne), 176.
Jura (Le), 117.

Kasrin (Tunisie), 243.
Kirkstall (Abbaye de) (Angleterre), 349.
Kram (Le) (Tunisie), 323.
Ksar-Jemajeur (Tunisie), 313, 314.
Ksour-es-Saf (Tunisie), 342.

Langon (Le) (Vendée), 111.
Laon, 175.
Lausanne, 284.
Lens (Pas-de-Calais), 163.
Levroux (Indre), 222, 228.
Lezoux (Puy-de-Dôme), 116.
Lignières (Cher), 192.
Lille, 122.
Loire (La), 117.
Lombardie, 161.
Londres, *Musée britannique*, 315.
Longueau (Aisne), 177.
Longuedeau (Aisne), 177.
Loo (Belgique), 234.
Lorette, 166, 168.
Lorraine, 108, 296, 301, 331, 333.
Louesnaux (Haute-Saône), 327.
Louvergny (Ardennes), 181.
Luxembourg, 296, 300.
Lyon, 158, 224, 243, 253, 258, 284; *Cathédrale*, 126.

Macon, 151.
Maillet (Indre), 225, 226.
Manche, 281.
Mans (Le), *Cathédrale*, 193, 303.
Marchena (Espagne), 243.
Margam (Angleterre), 364.
Marignan, 162.
Marsa (La) (Tunisie), 323.
Maxéville (Meurthe-et-Moselle), 299.
Mayence, 158, 159.
Meaux, *Cathédrale*, 179.
Memphis, 241, 243.
Méobec (Indre), 216.
Merval (Aisne), 175, 176.
Mésie, 285.
Metz, 108, 109, 155.
Metz-le-Comte (Nièvre), 296.
Meudon (Seine-et-Oise), 362.
Meuse (La), 329, 330.
Milan, 243, 244.
Missy-sur-Aisne (Aisne), 176, 177.
Molesme (Abbaye de) (Côte-d'Or, 303.
Montlevic (Indre), 216.
Mont-Notre-Dame (Aisne), 176, 177.
Mont-Saint-Michel (Manche), 281, 282, 283.
Munster (Alsace-Lorraine), 297.

Nalliers (Vendée), 111.

Digitized by Google

Naples, 323; *Archives*, 208.
Narbo Martius, 286.
Narbonnaise, 286.
Narbonne, 236, 334, 335, 336, 338, 339; *Musée*, 335.
Nazareth, 164, 166.
Néris (Allier), 116, 215.
Neufchateau, 331, 332, 334.
Neuvy-Pailloux (Indre), 228.
Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), 190, 193, 194, 195, 196, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229.
Nicée, 236
Nicomédie, 241, 243.
Nîmes, 286, 334, 335, 336, 339; *Maison carrée*, 340; *Musée*, 335, 340.
Nimy (Belgique), 243.
Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), 259, 261.
Normandie, 296.
Nyon (Suisse), 284.

Oppy (Pas-de-Calais), 162.
Orain (Côte-d'Or), 298.
Orange, 334, 336, 337, 338; *Théâtre*, 336.
Orient, 137, 151, 203, 212, 285, 343.
Orléans, 250.
Orsan (Prieuré d') (Indre), 226.

Padoue, 146.
Paissy (Aisne), 177.
Pannonie, 240, 285.
Paris, 158, 169, 183, 249, 250, 259, 261, 288, 355; *Abbaye de Saint-Denis de Montmartre*, 185, 190; *Archives nationales*, 182, 255, 355; *Bibliothèque de l'Arsenal*, 119, 251; *Bibliothèque nationale*, 108, 175, 230, 255, 256, 257, 317, 319, 322, 323, 343; *Cabinet de Sainte-Geneviève*, 274; *Cabinet des Estampes*, 318; *Cabinet des médailles*, 240, 246, 308, 342; *Collège de Navarre*, 184; *Église Saint-Denis*, 186, 187; *Église Saint-Étienne-des-Grès*, 190; *Église Saint-Jean*, 187; *Église Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, 118; *Hôtel-Saint-Pol*, 126, 127, 129, 130; *Petit-Palais*, 123; *Porte Saint-Denis*, 184; *Musée de Cluny*, 184; *Musée des Arts décoratifs*, 365; *Musée du Louvre*, 103, 181, 198, 202, 241, 308, 315, 348, 369; *Notre-Dame*, 119, 179, 182, 184, 186, 187, 189, 190, 202, 259, 355; *Sainte-Chapelle*, 119, 355.
Périgueux, 237.
Petrossa (Roumanie), 350.
Pierres (Abbaye des) (Indre), 226.
Poitiers, 223.
Pompei, 273.
Pontavert (Aisne), 175, 176.
Pont-de-Pany (Côte-d'Or), 243.

Digitized by Google

Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), 296.
Porto (Portugal), 358.
Portugal, 280.
Ptahneferka (Égypte), 345.

Ravenne, 248.
Recanati, 164, 166.
Reims, 117, 159, 175, 180, 213, 218, 237, 238, 243, 244; *Abbaye de Saint-Denis*, 184, 185; *Archives*, 185; *Cathédrale*, 175, 178, 179, 180, 181, 185, 186, 187, 188, 189, 239, 269, 289, 306; *Église Saint-Rémy*, 289; *Église Saint-Nicaise*, 179; *Hôpital civil*, 305, 306, 307; *Musée archéologique*, 237, 238, 239.
Rétie, 285.
Rhin (Le), 117, 328.
Rochelle (La), 281.
Rockingham (Angleterre), 349.
Rodez, 258.
Rome, 136, 137, 139, 140, 144, 146, 196, 248, 273, 275, 285, 349, 357, 363, 364; *Église Sainte-Marie de Turribus*, 197; *Palais de Latran*, 197; *Panthéon*, 337; *Saint-Pierre*, 196, 197; *Thermes de Caracalla*, 362; *Vatican*, 196, 275; *Via Ostiense*, 357.
Rouen, 261; *Cathédrale*, 302.
Rouvray (Aisne), 176.

Salonique, 243.
Santarem (Portugal), 358.
Saragosse, 243.
Sarthe (La), 243.
Sarzay (Indre), 216.
Segodunum, 258.
Senlis, *Cathédrale*, 293.
Senon (Meuse), 298.
Sens, 156.
Sèvre (La), 111.
Sicile, 234, 235.
Sienne, *Cathédrale*, 296.
Sillanes (Espagne), 241.
Soissons, 153, 154, 175; *Cathédrale*, 124.
Somme (La), 117.
Souvigny (Allier), 192, 292.
Syrie, 243.
Saint-Aignan (Loir-et-Cher), 192.
Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), 293.
Saint-Bertin (Pas-de-Calais), 174.
Saint-Chartier (Indre), 226.
Saint-Denis (Abbaye de), 182.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *Musée*, 308.
Saint-Germain-sur-l'Ay (Manche), 282, 283.
Saint-Gildas-lès-Chateauroux (Abbaye de) (Indre), 226.
Saint-Martin-au-Val (Eure-et-Loir), 302.
Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne), 243.
Saint-Médard-des-Prés (Vendée), 111.
Saint-Omer, 288.

Digitized by Google

Saint-Sardos (Tarn-et-Garonne), 282.
Saint-Sigismond (Vendée), 111.

Talende (Gironde), 353.
Terre-Sainte, 164.
Thuburbo Majus, 341.
Toulouse, 158; *Cathédrale*, 251; *Musée*, 250.
Tournon, 245, 246.
Tours, 169.
Trébizonde, 202.
Trèves, 148, 296.
Trois-Évêchés, 108.
Tunis, *Musée de Bardo*, 200, 201, 202, 341, 342.
Tunisie, 161, 340.
Turin, 346.

Utique, 287.
Uzore (Mont d') (Loire), 247.

Valenciennes, 122.
Valentia, 286.
Vardar (Le), 243.
Varennes (Indre), 226.
Vauclair (Abbaye de) (Aisne), 175, 176.
Vendôme, 222, 303.
Venise, *Bibliothèque Saint-Marc*, 347.
Verteuil (Charente), 308, 309, 311.
Vienne, 157, 158, 286.
Vigogne (Abbaye de), 350.
Villedieu (Indre), 226.
Villefranche, 258.
Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise), 259, 261.
Vouillon (Indre), 228.

Wiltshire, 349.
Worcestershire, 349.

Yzeure (Allier), 192.

III.

Index des illustrations.

1. Portrait de Nicaise Ladam. Volet de triptyque attribué à Jean Bellegambe. Musée de Douai. 121
2. Fresque de Gubbio avant sa restauration (1899). (D'après Mgr Faloci-Pulignani, *La sainte Maison de Lorette*, Rome, Desclée, 1907, in-8°). 165
3. Les Sept Anges de l'Apocalypse versant les Sept plaies sur le Monde (Apocalypse de l'Escurial). 168
4. Poids byzantin de deux onces. Musée du Bardo à Tunis 200
5. Bas-relief antique du Musée d'Aix. Dessin d'Henri de Mazaugues 232

Digitized by Google

6. Porte-guides en bronze trouvé à Reims. Musée archéologique de Reims 238
7. Croix reliquaire en argent. Collection de Chevalier de Sinart 270
8. Rebord de plat en terre cuite trouvé à Carthage représentant Jonas sortant de la gueule de la baleine 276
9. Stèle punique réemployée comme épitaphe romaine trouvée à Carthage (Sidi-bou-Saïd) . 277
10. Tête d'homme trouvée au Ksar-Jemajeur . . 314
11. Inscription découverte à Carthage dans la grande basilique près du couvent de Sainte-Monique . 356

IV.

Renseignements généraux.

Bureau de la Société pour 1916. 5
Membres honoraires 6
Associés correspondants étrangers honoraires . . 9
Membres résidants. 10
Associés correspondants nationaux classés par départements 16
Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger 40
Associés correspondants étrangers. 41
Associés correspondants nationaux et étrangers, classés par ordre alphabétique 46
Sociétés savantes avec lesquelles la Société est en correspondance 57
Notice nécrologique sur R. Mowat. 67
Discours de M. P. Girard, président sortant. . . 87
Souscription de la Société à l'emprunt national. . 101
Avis du ministère de la Guerre relatif aux publications 174
Envoi des dernières années du *Bulletin* et des

Digitized by Google

Mémoires et du volume du *Centenaire* à l'exposition de Barcelone 174
Hommage de sympathie et d'admiration adressé à M. H. Pirenne à l'occasion de son internement en Allemagne. 198
Protestation contre l'exploitation du mont d'Uzore en Forez 247
Acquisition de deux exemplaires de la plaquette de M. J. Déchelette par M. H. Nocq et félicitations adressées à l'artiste. 354
Renouvellement du bureau et des commissions pour l'année 1917 354
Rapport sur la situation financière de la Société . 358
Liste des périodiques reçus par la Société en 1916. 370
Errata. 379
Index par noms d'auteurs 380
Index géographique 389
Index des illustrations. 395

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google